

Les jeunesses face aux défis et transformations en Afrique

Journée d'étude internationale
10 juin 2022 – Université de Lomé, Togo

Journée d'étude organisée
par la Chaire UNESCO *Défis partagés*
du développement : *savoir, comprendre, agir*


UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
INSTITUT D'ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT
DE LA SORBONNE

 
unesco
Chaire

CHAIRE DÉFIS PARTAGÉS DU DÉVELOPPEMENT :
SAVOIR, COMPRENDRE, AGIR

Les jeunesses face aux défis et transformations en Afrique

Journée d'étude internationale
10 juin 2022 – Université de Lomé, Togo

Responsables éditoriaux : Anne Le Naëlou, Emily Diomat et Soraya Lessieux-Evrard

Relecture : Stéphanie Lebassard

Conception maquette : Hélène Gay, Marie Camus

Mise en page : Syntexte

Avant-propos

Cette édition des Actes de la Journée d'étude internationale tenue au sein de la Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) et de la Faculté des sciences de l'homme et de la société (FSHS) de l'université de Lomé en juin 2022 témoigne du dynamisme des activités menées par la Chaire UNESCO *Défis partagés du développement : savoir, comprendre, agir* depuis sa création en 2017.

Les communautés scientifiques dans leur diversité, sont de plus en plus interpellées, pour aider à accompagner efficacement les sociétés et les Etats à répondre de manière autonome aux problématiques contemporaines liées aux objectifs du développement durable (ODD) et à leurs mises en œuvre. Face à ces défis partagés, l'objectif central de la Chaire est de promouvoir un réseau collaboratif scientifique international et inter-universitaire essentiellement francophone, mettant en lien des institutions de formation et de recherche sur les questions de développement durable, qui produisent tous des savoirs pluridisciplinaire et diversifiés sur les processus de mises en œuvre de ses objectifs, de leurs effets concrets attendus ou moins attendus sur les territoires et auprès de leurs populations. Constituée initialement autour de six établissements universitaires fondateurs, elle sera rejointe en 2020 par les universités de Bamako et de Lomé, puis en 2021 par l'université Hassan II de Casablanca.

Sur la base de son expérience de quatre ans, et forte aujourd'hui de ses neuf membres académiques, la Chaire engage sur 2022-2025 une nouvelle programmation en portant une attention toute particulière à la constitution et l'animation de réseaux collaboratifs d'appui à la recherche pour les doctorant·e·s, les enseignant·e·s, et enseignants-chercheur·e·s engagé·e·s sur l'analyse des transformations sociétales. Elle soutient aussi la production et la valorisation d'une recherche pluridisciplinaire sur les contextes principalement africains différente et complémentaire de la littérature grise des experts. Sa priorité est d'accompagner

résolument la recherche doctorale considérée comme une ressource cruciale pour penser les différentes facettes et la complexité d'un monde en transition.

La Chaire impulse aussi, tout au long de ses activités annuelles, une coopération scientifique. Délaissant une approche unilatérale et préconisatrice encore trop courante, ses membres pratiquent une gouvernance collégiale et collaborative en animant des instances de décision et donnant la parole à tous. Cette manière de travailler ensemble prend du temps et a pu compter sur l'appui fort de plusieurs partenaires institutionnels, qu'il convient ici de remercier : l'Agence française de développement, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Institut de recherche pour le développement, l'unité mixte de recherche Développement et sociétés, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'université de Lomé et la Chaire de recherche en francophonie internationale sur les aspirations et mouvements politiques en Afrique francophone.

Ces actes mettent en évidence la richesse des travaux menés, en termes de disciplines impliquées, de thématiques explorées et de méthodologies mobilisées, pour répondre aux nombreux défis rencontrés par les jeunes africaines, particulièrement touchées par les crises socio-économiques qui reconfigurent et aggravent les inégalités entre et à l'intérieur des pays.

Ces présentations ont été précédées par deux journées intenses de formation à la recherche attachées à consolider et accélérer les thèses en cours. Cet exercice sera renouvelé l'année prochaine juin 2023 et se tiendra à l'université Hassan II de Casablanca sur le thème des *Transformations sociétales en Afrique et en Haïti : action publique, participation citoyenne et représentations culturelles*.

Bonne lecture !

Anne Le Naëlou,
titulaire de la Chaire

Sommaire

Avant-propos	4
Table ronde 1	
Insertion professionnelle des jeunes	8
Jeunes citadines au travail : évolution de l'insertion professionnelle féminine à Ouagadougou et à Lomé	10
Anne CALVÈS, Jean-François KOBIANÉ, Bilampoa GNOUMOU THIOMBIANO, Ayemi Akessime LAWANI, Maude JODOIN-LÉVEILLÉE	
L'insertion professionnelle des jeunes en milieu urbain au Burkina Faso	32
Barkissa ROUAMBA	
Analyse des déterminants des inégalités de genre parmi les personnes sans emploi ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) en zone CEDEAO	56
Épiphanie MARAHOUA	
Table ronde 2	
Transformations des formes de travail	74
Pratiques d'entreprises et extension de l'informalisation au secteur minier formel ouest africain : analyse comparée des réponses d'acteurs francophones et anglophones	76
Komi Mawunam VIAGBO	
Le volontariat des jeunes à Madagascar : une forme de mise au travail en question	98
Idah RAZAFINDRAKOTO	
Entrepreneuriat des jeunes au Togo : les défis et les dispositifs proposés par l'État	120
Ayemi Akessime LAWANI	

Table ronde 3

Les réponses aux crises	140
La jeunesse du vieux bassin cotonnier camerounais (plaine de Kaélé) : entre émigration, résilience et contestations	142
Félix WATANG ZIEBA	
Boko Haram et la critique du modèle de sécurité classique au Cameroun : problématique de l'émergence sociale des jeunes en captivité	162
Falk Litane PETEGOU	

Table ronde 4

Stigmatisations, perceptions, inégalités	190
Les politiques publiques en faveur des jeunes en situation de handicap : dynamiques et défis d'intégration sociale en matière de santé et d'éducation au Cameroun	192
Irène Flore CHIEWOOU KUETCHE	
Facteurs favorables à la sexualité et à la fécondité précoces chez les adolescents-es au Togo	212
Digo Enyota Kofitsè Dzamesi AKAKPO-AHIANYO	
Émergence de l'entrepreneuriat en milieu jeune comme déterminant d'une transformation socio-économique post-conflit en République centrafricaine	236
KOSSI Landry KEVIS	
« Un jour, vous quitterez le domicile familial pour aller vous marier » : éducation différentielle des filles et des garçons et persistance de la grossesse de jeunes filles en milieu scolaire au Togo	258
Ayawavi Sitsopé TOUDEKA	
Annexe 1 : Membres du comité scientifique	280
Annexe 2 : Membres de la Chaire	282

Table ronde 1

Insertion professionnelle
des jeunes

Jeunes citadines au travail : évolution de l'insertion professionnelle féminine à Ouagadougou et à Lomé	10
L'insertion professionnelle des jeunes en milieu urbain au Burkina Faso	32
Analyse des déterminants des inégalités de genre parmi les personnes sans emploi ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) en zone CEDEAO	56

Jeunes citadines au travail : évolution de l'insertion professionnelle féminine à Ouagadougou et à Lomé¹



■ **Anne E. CALVÈS** est sociologue et démographe, professeure au département de sociologie de l'Université de Montréal (Canada) depuis 2001. Ses travaux portent sur les dynamiques familiales, les jeunes, et les rapports de genre en milieu urbain africain. Elle a à son actif de nombreuses publications scientifiques sur des sujets comme l'entrée en vie adulte, l'emploi féminin, le mariage. Parallèlement, elle s'intéresse aux injonctions internationales en matière de développement, et d'« empowerment » des femmes, et aux modalités contemporaines d'intervention des organisations financières internationales dans les politiques publiques au Sud.



■ **Jean-François KOBIANÉ** est professeur titulaire de démographie, à l'Institut supérieur des sciences de la population de l'Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso). Ses centres d'intérêt de recherche comprennent l'enfance, l'adolescence, la transition des jeunes vers l'âge adulte, les structures familiales, la fécondité, l'accès et la qualité de l'éducation, les inégalités, les questions de genre et d'autonomisation de la femme, le dividende démographique et l'évaluation des politiques publiques.



■ **Bilampoa GNOUMOU THIOMBIANO**, est titulaire d'un doctorat en démographie (Ph.D.) de l'Université de Montréal au Canada, elle est enseignante chercheure à l'Unité de Recherche « Population et Éducation » de l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP) de l'Université Ouaga 1 Pr Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso). Elle est aussi formatrice et coordonnatrice de la formation régionale sur « genre et développement » organisée par l'ISSP. Ses intérêts de recherche portent sur dynamique familiale, genre, dividende démographique, vieillissement, scolarisation et santé des enfants en Afrique subsaharienne.

¹ Les auteurs remercient l'Agence française de développement (AFD) et le Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (CRSH-C) pour le financement des projets de recherche *Travail au féminin* (TAF) et *Genre et trajectoires de réussite socio-économique des femmes à Ouagadougou* (GERSEF) qui ont permis de disposer des données utilisées dans le présent texte.



■ **Ayemi Akessime LAWANI** est Maître-assistant, enseignant-chercheur à l'Université de Kara et membre du Laboratoire de Recherches et d'études en linguistique, psychologie et sociétés (LaRELiPS). Après une maîtrise en sciences économiques à l'Université de Lomé, un Master en administration publique (MPA), option gestion des organisations et élaboration des politiques publiques à l'University of Delaware aux États-Unis, il obtient un PhD en sociologie du développement à l'Université de Montréal, au Canada. Dr. Lawani a travaillé pour le Carter Center à Atlanta, Ashoka à Arlington et le Centre de recherche en sciences humaines (CRSH) à Ottawa. Il est membre collaborateur du Groupe interuniversitaire d'études et de recherches sur les sociétés africaines (GIERSA) basé à l'Université Laval.



■ **Maude JODOIN-LÉVEILLÉE** est titulaire d'une maîtrise en études internationales et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en développement international et en gestion de l'aide humanitaire. Elle poursuit actuellement ses recherches en obtenant un doctorat à l'Université de Montréal. Sa thèse porte sur les pratiques radicales des « féministes » engagées dans la cause des droits des femmes au Togo et met en lumière les innovations numériques utilisées par la nouvelle génération de femmes togolaises.

Contexte et problématique

En Afrique, malgré une croissance économique soutenue depuis le milieu des années 2000, la croissance de l'emploi demeure bien en deçà de celle de la population jeune en pleine expansion (BAD, 2020). Surreprésentés dans les emplois informels les plus précaires, les jeunes travailleurs, bien que plus scolarisés que leurs aînés, sont plus pauvres que ces derniers et leur quotidien tranche avec les promesses politiques d'avenir meilleur qui leur sont faites (Akindès, 2022). Aujourd'hui, la promotion du « travail décent » pour les jeunes est en effet une priorité affichée par l'ensemble des gouvernements africains et des organismes internationaux de développement qui ne cessent de souligner le potentiel économique des jeunes générations pour l'avenir de l'Afrique (OIT, 2020). Le travail des jeunes femmes occupe une place de choix dans ce discours politique optimiste et l'entrepreneuriat féminin notamment est présenté comme un véritable « vecteur d'émergence » pour le continent (Lawani Calvès, 2022).

Longtemps sous-estimée, voire « invisible », la contribution des femmes africaines à la vie économique a effectivement gagné en reconnaissance au cours des dernières décennies. Depuis les années 1990, la participation des femmes au marché du travail urbain semble s'être aussi transformée. Comme ailleurs dans le monde, la tendance est à la progression de la scolarisation féminine. Entre 1990 et 2021, le taux brut de scolarisation des filles en Afrique

subsaharienne est passé de 65 % à 98 % au niveau primaire et de 20 % à 41 % au secondaire (UNESCO, 2022). Les progrès en éducation ont été particulièrement marqués dans les villes, notamment dans les capitales. Outre ces avancées scolaires, les périodes de récession prolongées dans les villes africaines ont contribué à une féminisation du marché de l'emploi. Bien que dans certaines capitales, comme Lomé, Accra ou Cotonou, la présence des commerçantes a toujours été massive, le renchérissement du coût de la vie et le chômage ont poussé les jeunes citadines à multiplier les activités économiques dans le secteur informel (Antoine Dial, 2005). Les plus scolarisées, quant à elles, semblent être de mieux en mieux représentées parmi les salariées des entreprises privées qui émergent dans certaines villes (Calvès Kobiané, 2014).

Dans un tel contexte, l'objectif de l'étude proposée est d'analyser l'évolution de l'insertion des jeunes filles sur le marché du travail urbain depuis les années 1990 en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'explorer les transformations qu'a connues l'emploi des jeunes citadines depuis trente ans, en contrastant une ville sahélienne et une ville côtière où la perception du travail des femmes est historiquement sensiblement différente. À Lomé, en effet, comme dans d'autres villes ouest-africaines telles Cotonou ou Accra, la présence des commerçantes a toujours été massive et la valorisation sociale de l'activité économique féminine y est davantage ancrée que dans des villes sahéliennes comme Dakar ou Ouagadougou (Adjamagbo Antoine, 2009 ; Bégué, 2009).

Données et méthodes

L'étude s'appuie sur des données uniques collectées dans le cadre de l'enquête *Travail au féminin* (TAF) réalisée en 2020 et 2022 à Ouagadougou et à Lomé, respectivement, auprès d'un échantillon représentatif de 3862 répondantes âgées de 20 à 59 ans. Dans les deux cas, le dernier recensement général (2006 au Burkina Faso et 2010 au Togo) réactualisé a servi de base de sondage pour le tirage de l'échantillon aléatoire qui s'est effectué à trois degrés. Dans un premier temps, des zones de dénombrement du recensement ont été choisies aléatoirement avec une probabilité proportionnelle à la taille dans l'agglomération de chaque capitale, puis des ménages au sein de ces zones de dénombrement ont été sélectionnés au hasard et, enfin, une femme parmi les femmes éligibles (les femmes âgées de 20 à 60 ans) a été choisie au sein de chaque ménage. La taille de l'échantillon ciblé était de 4 000 femmes, 2 000 femmes dans chaque ville, et un total de 3 942 femmes ont été interrogées incluant 2 077 Loméennes et 1 885 Ouagalaises. Comme son nom l'indique, l'enquête s'intéresse aux multiples facettes du travail des femmes en Afrique de l'Ouest et les données incluent des biographies professionnelles complètes, en plus de biographies scolaires, résidentielles et familiales collectées. Plus spécifiquement, pour chaque répondante, une section du questionnaire consacrée à la biographie des activités économiques a recueilli des informations sur toutes les périodes d'apprentissage, de formation professionnelle, d'activité économique (emploi rémunéré et non rémunéré), et d'inactivité (sans-emploi, au foyer, en maladie) d'une durée d'au moins trois mois depuis le sixième anniversaire. Pour chaque période d'activité économique, des informations ont été recueillies sur l'activité effectuée (question ouverte), le domaine d'activité (agricole, commerce, service, artisanat), la catégorie socioprofessionnelle (cadre, employeuse, employée, indépendante, aide familiale), le lieu d'emploi (administration, entreprises publiques, privées,

au marché, chez soi, etc.), pour les employées, la présence ou non d'un contrat écrit et/ou d'un bulletin de salaire et, pour les indépendantes, le fait qu'elles aient ou non un numéro d'identification fiscale.

L'analyse se divise en deux parties : la première s'intéresse aux activités actuelles des jeunes femmes et les contraste avec celles de leurs aînées, et la seconde analyse les changements survenus au cours des trente dernières années dans l'accès au premier emploi rémunéré des jeunes de 20 à 29 ans. La première partie examine ainsi le statut d'emploi actuel des jeunes répondantes (si elles ont un emploi rémunéré ou non, sont à l'école ou en apprentissage, au foyer, ou au chômage) mais aussi le secteur d'emploi et la catégorie d'emploi pour les travailleuses. Les données collectées permettent en effet de distinguer, grâce au lieu d'emploi mais aussi aux informations sur les contrats, les fiches de paie et les numéros d'identification fiscale, le secteur et l'emploi formels et informels. Dans la deuxième partie, l'analyse porte sur les changements intervenus dans le statut d'emploi des jeunes femmes au fil du temps ainsi que dans le calendrier de la transition vers l'emploi rémunéré, en accordant une attention particulière aux différences selon le niveau d'instruction. Pour analyser les changements dans l'expérience d'emploi des jeunes citadines, l'expérience des jeunes Ouagalaises et Loméennes d'aujourd'hui, les répondantes étant âgées de 20 à 29 ans au moment de l'enquête, est comparée à celle des cohortes plus âgées au même âge. La nature longitudinale des données se prête particulièrement bien à ce type d'analyse. Ainsi, pour chaque cohorte, l'échantillon a été réduit aux répondantes vivant en ville et étant âgées de 20 à 29 ans. À Ouagadougou par exemple, les répondantes de l'enquête nées entre 1959 et 1970 ont été observées jusqu'en 1990, celles de la cohorte 1969-1980 et celles de la cohorte 1979-1990 jusqu'en 2010 et 2000 respectivement, et les plus jeunes cohortes, celles nées entre 1989 et 2000 ont été observées jusqu'à l'enquête, simulant ainsi quatre enquêtes auprès de jeunes citadines de 20 à 29 ans à quatre moments différents (1990, 2000, 2010 et 2020). La même

logique a été utilisée pour élaborer le sous-échantillon à Lomé afin de comparer des jeunes filles de 20-29 ans en 1992, 2002, 2012 et 2022. Pour analyser les changements dans le calendrier d'entrée sur le marché du travail, on a estimé et comparé des fonctions de séjour dites de Kaplan-Meier pour établir la distribution du risque d'obtention d'un premier emploi payé au fil des âges et selon la cohorte. La même technique a été utilisée pour estimer le temps médian passé aux études et le temps médian entre la sortie de l'école et l'obtention d'un premier emploi payé.

1. Participation des jeunes Ouagalaises et Loméennes au marché de l'emploi

Afin d'analyser l'expérience actuelle des jeunes femmes sur le marché du travail dans les deux capitales, le tableau 1 présente le statut d'emploi des enquêtées au moment de l'enquête, ainsi que le secteur d'activité, le type et la catégorie d'emploi des travailleuses selon la cohorte. Globalement, les données de l'enquête TAF confirment l'importante participation des femmes au marché du travail aujourd'hui dans les villes ouest-africaines. À Lomé, la vaste majorité des femmes de plus de 30 ans (82 % en moyenne) exercent une activité économique. À Ouagadougou, où la tradition de l'emploi féminin est historiquement moins ancrée qu'à Lomé, les taux d'emploi sont également très élevés dans ces groupes d'âge (75 % en moyenne). Dans les deux capitales, le taux d'activité économique est moins important chez les plus jeunes. En fait une proportion non négligeable des Ouagalaises (25 %) et des Loméennes (21 %) dans la vingtaine est encore en étude ou en apprentissage au moment de l'enquête. Elles sont également plus nombreuses que leurs aînées (environ un quart d'entre elles à Ouagadougou

Tableau 1

Participation (en %) au marché du travail des femmes, secteur, type et catégorie d'emploi des travailleuses au moment de l'enquête à Ouagadougou et à Lomé, selon la cohorte

	Ouagadougou Cohorte				Lomé Cohorte			
	20-29	30-39	40-49	50-59	20-29	30-39	40-49	50-59
Statut d'emploi								
En emploi rémunéré	43,1	68,4	83,1	80,3	80,3	80,3	80,3	82,1
En emploi non rémunéré	02,2	01,5	00,0	00,6	02,3	01,2	00,0	00,0
Aux études/ apprentissage	24,8	03,2	00,3	00,0	20,7	01,9	00,0	00,0
Au foyer	25,4	23,7	13,0	14,7	22,0	15,8	09,1	12,2
Au chômage/maladie	04,5	03,2	03,6	04,4	04,2	02,4	03,5	05,7
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Test de significativité chi-carré (1)	***				***			
N = 3862	693	499	233	122	795	568	283	161
Secteur d'activité								
Secteur formel	15,0	19,2	21,4	24,5	06,9	05,3	04,0	03,4
<i>Public</i>	04,0	06,1	09,3	12,2	01,0	00,9	02,2	02,3
<i>Privé</i>	11,0	13,1	12,1	12,3	05,9	04,4	01,8	01,1
Secteur informel	85,0	80,8	78,6	75,5	93,1	94,7	96,0	96,6
<i>Petit commerce</i>	50,5	59,0	55,9	57,1	55,3	66,7	77,3	86,3
<i>Artisanat</i>	13,2	08,7	09,4	08,2	18,0	15,6	09,8	06,3
<i>Services</i>	21,4	13,1	13,3	10,2	19,8	12,4	08,9	04,0
Test de significativité chi-carré (1)	**				***			
Type d'emploi								
Formel (déclaré)	09,7	14,6	20,0	18,4	05,2	04,4	02,5	03,5
Informel	90,3	85,4	80,0	81,6	94,8	95,6	97,5	96,5
Test de significativité chi-carré (1)	***				***			
Catégorie d'emploi								
Employeuses	02,7	04,6	05,9	09,5	02,2	01,5	03,7	05,1
Employées	37,1	28,6	29,3	29,9	18,0	10,4	07,7	05,7
Indépendantes	60,2	66,8	64,8	60,6	79,8	88,1	88,6	89,2
Test de significativité chi-carré (1)	**				***			
N=2567	299	412	256	147	405	547	326	175

Source : voir Tableau 1

Test chi carré significatif à ***p <0.001 ** p <0.01 n.s. : non significatif

et un cinquième à Lomé) à déclarer s'occuper de leur foyer au moment de l'enquête.

Le tableau 1 décompose également l'emploi des répondantes selon le secteur d'activité. Les résultats confirment la place centrale qu'occupe l'économie informelle dans le marché du travail urbain des villes ouest-africaines. En effet, la très grande majorité des femmes qui travaillaient au moment de l'enquête le faisaient en dehors du secteur formel. Le poids du secteur informel est particulièrement marqué à Lomé, où la quasi-totalité des travailleuses (95 % en moyenne) y exercent leur activité économique. Le secteur formel, public et privé confondus, représente aujourd'hui clairement une option très marginale d'emploi pour les femmes dans la capitale togolaise et seuls 7 % des jeunes femmes et 5 % de l'ensemble des femmes y travaillent. À Ouagadougou, les opportunités dans le secteur formel, notamment privé, semblent être plus importantes puisque 19 % des travailleuses de tous âges y travaillent, mais le secteur informel reste prédominant, surtout pour les jeunes (85 %) qui sont très peu nombreuses (4 %) à avoir accès au secteur formel public, comparées à leurs aînées. La part du formel est encore plus faible lorsque l'on considère les emplois occupés eux-mêmes. En effet, seuls 4 % des emplois féminins à Lomé et 15 % de ceux à Ouagadougou sont des emplois avec un contrat formel, une fiche de paie ou un numéro d'enregistrement. Les différences de proportions entre le secteur formel et l'emploi informel suggèrent une informalisation du secteur formel alors que certaines femmes qui travaillent dans le secteur formel (entreprises privées, associations ou administration) ont un emploi non enregistré : 2 % d'entre elles à Lomé et 6 % à Ouagadougou.

Comme on peut l'observer dans le tableau 1, il existe aussi des différences générationnelles dans le type d'activité pratiquée au sein du secteur informel. Dans les deux capitales, la majorité des femmes qui travaillent dans le secteur informel font du petit commerce. Les données collectées sur l'activité lors de l'enquête montrent qu'elles vendent surtout de la nourriture comme des arachides, des fruits, des légumes et des épices ou encore des mets préparés

tels de la bouillie, du riz, poisson, des gâteaux, des beignets, du khom à Lomé ou du dolo à Ouagadougou. On retrouve aussi, dans une moindre mesure, le commerce de biens non alimentaires qui comprend la vente d'articles tels que des vêtements, des chaussures, des pagnes, des produits de beauté mais aussi du charbon. Il s'agit le plus souvent d'activités génératrices de peu de revenus (la majorité des commerçantes à Lomé ont déclaré gagner moins de 20 000 FCFA par mois). Comme le montre le tableau 1, les jeunes femmes dans les deux capitales sont moins enclines que les plus âgées à être impliquées dans le petit commerce, mais plus disposées à travailler dans le secteur des services de l'économie informelle, le plus souvent à titre de serveuses de restaurant, domestiques ou de coiffeuses, ou dans l'artisanat, essentiellement comme couturières : au total 35 % des Ouagalaises et 38 % de Loméennes de 20 à 30 ans sont impliquées dans les services ou dans l'artisanat informels, des proportions significativement plus élevées que dans les cohortes de femmes plus âgées.

Dans les deux villes, les jeunes se distinguent aussi de leurs aînées par la catégorie d'emploi occupée. Elles sont significativement plus nombreuses parmi les employées et moins nombreuses parmi les indépendantes ou les employeuses que leurs aînées. En effet, si les femmes qui sont sur le marché de l'emploi dans les deux capitales sont le plus souvent indépendantes (86 % et 64 % des travailleuses à Lomé et à Ouagadougou le sont respectivement), la proportion de salariées parmi les jeunes est plus importante que la moyenne à Lomé (18 % contre 11 % en moyenne) comme à Ouagadougou (37 % contre 31 %).

2. Évolution de l'insertion en emploi des jeunes citadines

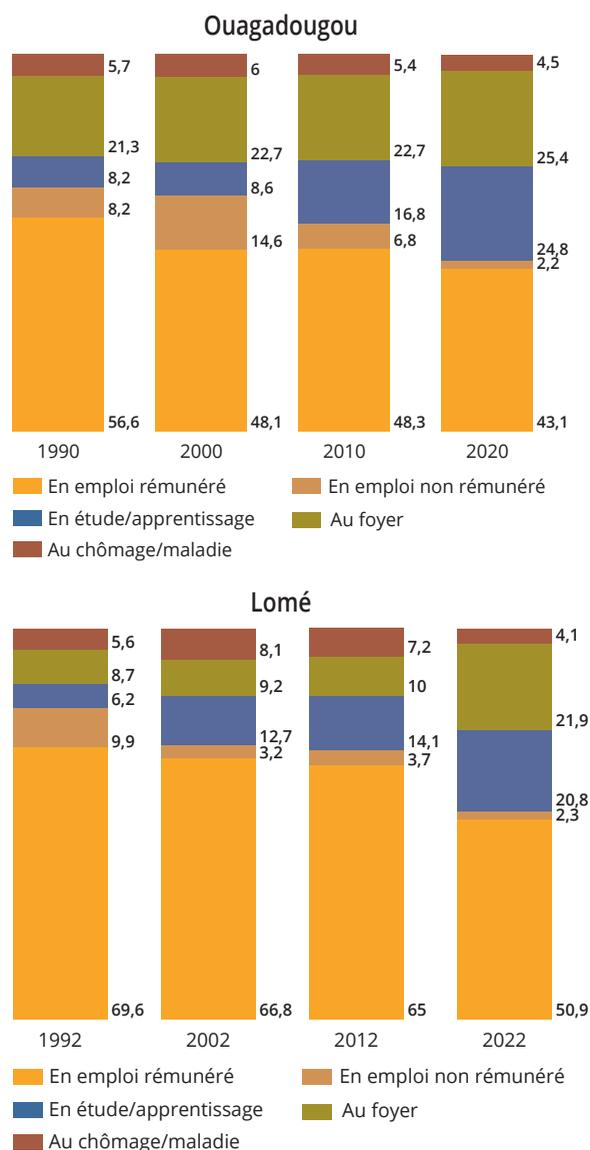
Afin d'évaluer l'évolution de la participation des jeunes femmes au marché du travail dans les deux capitales ouest-africaines, l'analyse présentée dans la figure 1 compare le statut d'emploi des femmes des quatre cohortes au moment où elles étaient âgées de 20 à 29 ans et résidaient dans la capitale : en 2020, 2010, 2000 et 1990 à Ouagadougou et en 2022, 2012, 2002 et 1992 à Lomé.

Bien qu'une large majorité de femmes ont un emploi rémunéré aujourd'hui dans la capitale burkinabè (tableau 1), la figure 1 rappelle qu'historiquement la participation des jeunes Loméennes au marché du travail a toujours été plus importante que celles des Ouagalaises, plus nombreuses à se déclarer « au foyer » dans la vingtaine. Dans les deux capitales, cependant, les jeunes femmes âgées de 20 à 29 ans sont moins susceptibles d'être sur le marché de l'emploi au moment de l'enquête qu'elles ne l'étaient dix, vingt ou trente ans auparavant. Reflétant la hausse générale du taux de scolarisation, en Afrique de l'Ouest, incluant le Burkina Faso et le Togo, au cours des dernières décennies, la figure 1 montre que les jeunes femmes dans la vingtaine sont aujourd'hui plus nombreuses à être encore en étude qu'elles ne l'étaient en 2010, 2000 ou 1990. En effet, 21 % des jeunes femmes à Lomé et 25 % de celles à Ouagadougou étaient encore à l'école ou en apprentissage entre 20 et 29 ans au moment de l'enquête, comparativement à 6 % seulement à Lomé et 8 % à Ouagadougou il y a trente ans. À Lomé, les jeunes femmes ont plus tendance aujourd'hui à rester au foyer entre 20 et 29 ans que dans le passé.

La deuxième dimension de l'analyse des changements dans l'expérience d'emploi des jeunes Ouagalaises et Loméennes concerne l'évolution du calendrier d'obtention du premier emploi payé et la nature de cet emploi. Le tableau 2 se base sur les estimations de Kaplan Meier et montre la proportion de jeunes femmes à chaque année

Figure 1

Évolution du statut d'emploi des femmes âgées de 20 à 29 ans à Ouagadougou (1990-2020) et à Lomé (1992-2022)



d'observation qui avaient déjà un emploi aux âges exacts de 15, 20 25 et 29 ans. Le secteur d'activité, le type et la catégorie d'emploi du premier emploi rémunéré sont aussi présentés. Il ressort que l'évolution du calendrier d'insertion en emploi est différente à Ouagadougou et à Lomé. Alors que l'accès au premier emploi rémunéré est significativement reporté chez les Loméennes (l'âge médian d'obtention du premier emploi payé est passé de 19,7 ans en 1992 à 22 ans en 2022), la tendance n'est pas statistiquement significative chez les Ouagalaises (une entrée qui est restée stable autour d'un âge médian de 22 ans). Alors qu'en 1992, 55 % des Loméennes avaient un emploi rémunéré à 20 ans, en 2022 seulement 36 % des femmes étaient dans la même situation au même âge. À Ouagadougou, la tendance est similaire, mais moins prononcée et non statistiquement significative.

On note des changements significatifs dans le type de premier emploi obtenu dans les deux villes, cependant. Les données du tableau 2 confirment que le secteur formel public n'est plus, depuis plusieurs décennies déjà, une option sérieusement envisageable pour les jeunes femmes qui cherchent à obtenir un premier travail rémunéré à Lomé comme à Ouagadougou. En fait, à Lomé, depuis 1992, l'administration publique ne représente un lieu d'insertion professionnelle que pour une infime minorité des jeunes femmes (moins de 2 %). À Ouagadougou, la tendance est la même, même si elle semble s'être amorcée à partir des années 2000 (en 1990, environ 11 % des jeunes femmes avaient trouvé un premier emploi dans le secteur formel public, cette proportion n'est que de 3 % en 2020). Le secteur formel privé, en revanche, fournit plus de premiers emplois aux jeunes citadines que dans le passé, notamment à Ouagadougou : 12 % des jeunes femmes interrogées en 2020 y ont exercé leur première activité rémunérée contre seulement 5 % des jeunes femmes du même âge en 1990. La hausse du secteur formel privé est aussi visible à Lomé, mais elle y reste très timide (environ 6 % des premiers emplois en 2022). En fait, c'est dans le secteur informel que la vaste majorité des jeunes

Tableau 2

Évolution du calendrier, secteur d'activité et catégorie d'emploi du premier emploi rémunéré des femmes âgées de 20 à 29 ans, selon l'année d'observation (1990-2020 et 1992-2022)

	Ouagadougou Cohorte				Lomé Cohorte			
	2020	2010	2000	1990	2022	2012	2002	1992
% des répondantes ayant obtenu un emploi rémunéré à :								
15 ans	12,7	17,2	13,7	12,3	11,2	14,3	17,3	18,0
20 ans	34,9	43,0	42,2	39,5	35,9	44,5	45,3	55,4
25 ans	62,8	69,5	62,2	72,0	77,3	76,8	77,0	83,6
29 ans	85,7	82,1	77,4	85,4	87,9	89,7	100	100
Âge médian d'obtention du premier emploi rémunéré	22,5	21,4	21,7	21,2	22,0	21,0	20,8	19,7
Test de significativité de Cox (1)	n.s				***			
N= 3354	693	499	233	122	795	569	283	161
Secteur d'activité du 1 ^{er} emploi rémunéré								
Secteur formel	15,3	09,8	09,3	15,5	07,2	08,2	04,6	01,6
<i>Public</i>	03,0	01,2	00,7	10,7	01,5	01,9	01,4	01,6
<i>Privé</i>	12,3	08,6	08,6	04,8	05,7	06,4	03,2	00,0
Secteur informel	84,7	90,2	90,7	84,5	92,8	91,8	95,4	98,4
<i>Petit commerce</i>	45,1	55,7	64,8	67,9	52,0	50,5	61,4	71,2
<i>Artisanat</i>	09,0	05,6	05,0	09,5	12,4	13,7	12,1	10,4
<i>Services</i>	30,6	28,9	20,9	07,1	28,3	27,6	21,9	16,8
Test de significativité chi-carré (1)	***				**			
Catégorie d'emploi								
Employeuses	00,7	02,1	04,3	00,0	00,7	01,6	01,9	06,4
Employées	56,2	42,8	34,5	20,2	36,5	31,4	27,0	16,8
Indépendantes	43,1	55,1	61,2	79,8	62,8	67,0	71,1	76,8
Test de significativité chi-carré (1)	***				***			
N= 2284	432	325	139	84	540	424	215	125

Source : voir Tableau 1

(2) Test chi carré significatif à *** p<0,001 ** p<0,01

(1) Testant l'égalité des courbes de survie * significatif à p<0,05 ** p<0,01 *** à p<0,001, n.s non significatif

Loméennes et Ouagalaises trouvent leur premier emploi depuis plusieurs décennies. Au sein du secteur informel, on observe une croissance des premiers emplois dans le secteur des services de l'économie informelle au détriment du petit commerce : 31 % des jeunes Ouagalaises en 2020 et 28 % des Loméennes y ont trouvé leur premier emploi. La catégorie socioprofessionnelle dans ce premier emploi change aussi et on observe, dans les deux capitales, une augmentation significative de la proportion d'employées. Aujourd'hui, les jeunes Ouagalaises commencent majoritairement à travailler comme employées (56 %), alors les générations précédentes entraient sur le marché du travail comme indépendantes à leur compte. À Lomé aussi, même si le statut d'indépendante demeure majoritaire (63 % des premiers emplois en 2022) les employées gagnent du terrain : 36 % des femmes de 20-29 ans en 2022 contre seulement 17 % pour les jeunes femmes aux mêmes âges en 1992. Dans les deux capitales, le statut d'employeuse perd du terrain, même s'il n'a jamais été très courant pour un premier emploi depuis les années 1990.

3. Scolarisation et évolution de l'insertion en emploi des jeunes citadines

L'influence de l'instruction sur le calendrier du premier emploi rémunéré obtenu par les jeunes Ouagalaises et Loméennes au cours des trente dernières années ainsi que l'évolution de la transition de l'école vers le premier emploi ont été analysés. Le tableau 3 compare l'âge médian d'obtention du premier emploi rémunéré pour les jeunes femmes ayant fréquenté l'école et ayant complété des études primaires ou plus et celles n'ayant pas fréquenté l'école ou n'ayant pas fini l'école primaire. Pour les jeunes scolarisées, la durée médiane des études et le temps médian écoulé entre la fin des études et l'obtention du premier emploi rémunéré sont aussi présentés.

Tableau 3

Transition vers le premier emploi rémunéré chez les jeunes femmes âgées de 20 à 29 ans, selon l'année d'observation (1990-2020 et 1992-2022) et la scolarisation

	Ouagadougou				Lomé			
	Année d'observation				Année d'observation			
	2020	2010	2000	1990	2022	2012	2002	1992
Âge médian d'obtention du premier emploi rémunéré chez les non/peu scolarisées (primaire non complété)	18,2	19,4	20,3	20,7	18,7	18,2	18,6	18,5
Test de significativité de Cox (1)	***				n.s			
N = 1439	246	295	140	83	184	234	164	93
Âge médian d'obtention du premier emploi rémunéré chez les scolarisées (primaire complété et plus)	25,2	24,3	22,2	22,9	22,4	22,2	22,2	20,6
Test de significativité de Cox (1)	*				n.s			
Durée médiane des études chez les scolarisées (primaire complété et plus)	11,7	10,7	7,8	7,8	12,2	8,8	6,7	6,8
Test de significativité de Cox (1)	***				***			
N= 1915	447	204	93	39	611	334	119	68
Temps médian écoulé entre la fin des études et le premier emploi rémunéré (parmi les scolarisées ayant fini les études à l'année de l'observation)	4,0	5,3	5,4	5,0	3,0	4,0	4,5	3,8
Test de significativité de Cox (1)	n.s				*			
N=1553	315	137	76	32	526	293	110	64

Source : voir Tableau 1

(1) Testant l'égalité des courbes de survie * significatif à $p < 0,05$ *** à $p < 0,001$. n.s non significatif

Comme le montre le tableau 3, la distinction selon le niveau d'instruction s'avère cruciale pour comprendre l'évolution de l'entrée sur le marché de l'emploi des jeunes femmes dans les deux capitales. À Ouagadougou, les jeunes femmes peu ou pas scolarisées (n'ayant pas fréquenté ou pas complété le primaire) entrent sur le marché du travail significativement plus tôt qu'auparavant. En fait, les Ouagalaises de 20 à 29 ans en 2020 ont commencé à travailler pour de l'argent en moyenne deux ans et demi plus tôt qu'en 1990, 2 ans plus tôt qu'en 2000 et 1 an plus tôt qu'en 2010. L'évolution de l'accès au premier emploi parmi les jeunes scolarisées offre un tout autre portrait : ces dernières entrent en effet plus tard sur le marché du travail qu'auparavant. Ces deux tendances divergentes expliquent pourquoi, globalement, le calendrier d'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes Ouagalaises est resté stable (tableau 1). À noter que le retard observé dans l'obtention du premier emploi rémunéré chez les jeunes Ouagalaises scolarisées est essentiellement dû à l'allongement des études plutôt qu'à une période plus longue avant d'intégrer le marché du travail après les études. En effet, la durée médiane des études des Ouagalaises a connu une forte augmentation au cours des 30 dernières années, et est passée de 7,8 ans à 11,7 ans alors que le temps médian entre la fin des études et l'obtention du premier emploi n'a pas changé significativement (autour de 5 ans). À Lomé aussi les jeunes femmes scolarisées diffèrent de leurs homologues qui ont peu ou pas fréquenté l'école. L'entrée sur le marché de l'emploi de ces dernières a toujours été précoce, et elle l'est restée (autour de 18,5 ans). Leurs homologues scolarisées, quant à elles, entrent sur le marché du travail en moyenne 4 ans plus tard. Contrairement à Ouagadougou, le calendrier d'insertion professionnelle des scolarisées est lui aussi demeuré stable au fil du temps (autour de 22 ans). En effet, bien que la durée médiane des études ait connu une augmentation encore plus forte qu'à Ouagadougou, passant de 6,8 ans en 1992 à 12,2 ans en 2012, cet allongement est compensé par une entrée plus hâtive sur le marché de l'emploi parmi les diplômées comparativement à leurs aînées aux mêmes âges.

Discussion et conclusion

La présente étude a révélé plusieurs résultats importants. Premièrement, les données de l'enquête TAF confirment l'importante participation des femmes au marché du travail à Lomé comme à Ouagadougou. Dans les deux capitales, la vaste majorité des femmes de plus de 30 ans exercent une activité économique et les jeunes femmes de 20-29 ans, lorsqu'elles ne sont pas en étude, sont, elles aussi, nombreuses à travailler. Le taux d'activité économique de ces dernières est cependant moins important que celui de leurs aînées et il a baissé significativement depuis 1990. L'augmentation marquée des taux bruts de scolarisation des filles en Afrique de l'Ouest au cours des dernières décennies (UNESCO, 2022) y est pour beaucoup. En fait, la scolarisation au-delà de l'âge de 20 ans est aujourd'hui une réalité pour plusieurs Ouagalaises et Loméennes, alors qu'elle ne concernait qu'une petite minorité de jeunes femmes il y a 10, 20 et 30 ans.

Parce qu'elles restent en moyenne plus longtemps en étude qu'avant et parce qu'elles sont plus nombreuses à fréquenter l'école, les jeunes Loméennes entrent plus tardivement sur le marché de l'emploi. À Ouagadougou, cet effet de la scolarisation est contrebalancé par une entrée plus précoce des jeunes générations non scolarisées sur le marché du travail. À Ouagadougou comme dans d'autres villes sahéliennes, la perception de l'emploi féminin a évolué, notamment depuis les années de crise, et le discours sur la « nécessité absolue » pour les femmes de contribuer aux revenus du ménage est aujourd'hui très populaire (Kobiané, *et al.*, 2012). L'entrée de plus en plus précoce des jeunes femmes peu ou pas scolarisées sur le marché de l'emploi depuis 30 ans témoigne de ce changement de normes. Ce résultat confirme aussi les conclusions d'une étude menée sur l'emploi des jeunes à Ouagadougou qui avait montré que les jeunes filles d'origine modeste et celles vivant dans des ménages pauvres font plus rapidement face à l'obligation de gagner leur vie et s'insèrent sur le marché

du travail plus précocement que leurs homologues issues de milieux favorisés (Calvès Kobiané, 2014). À Lomé, où l'activité économique des femmes a toujours été valorisée (Adjamagbo Antoine 2009), elle l'est toujours ; les jeunes femmes peu ou pas scolarisées continuent d'entrer tôt sur le marché de l'emploi et celles qui fréquentent l'école, même si elles y restent de plus en plus longtemps, ne tardent pas à travailler une fois l'école finie.

Corroborant les statistiques existantes sur l'emploi des femmes en Afrique (OIT, 2020) et allant dans le sens d'études précédentes à Ouagadougou (Calvès Kobiané, 2014 ; Gnomou Thiombiano, 2018), l'analyse confirme que le secteur informel reste le lieu de prédilection de l'activité économique féminine, toutes générations confondues, notamment à Lomé. En fait, l'écrasante majorité des jeunes générations de travailleuses à Lomé comme à Ouagadougou y trouvent leur premier emploi. Malgré cette constante, certaines transformations sont cependant visibles dans le type d'emploi occupé. Tout d'abord, bien que l'administration et les entreprises publiques ne soient plus, depuis plusieurs décennies déjà, une option envisageable pour les jeunes femmes en quête d'emploi, on observe, dans la lignée de recherches précédentes (Calvès Kobiané, 2014 ; Delaunay, 2009), une augmentation des premiers emplois salariés dans le secteur formel privé, à Ouagadougou. La tendance est aussi visible à Lomé, mais elle y demeure très timide. En fait, en 2022, seulement 5 % de toutes les travailleuses interrogées étaient employées du secteur privé à Lomé contre près de 19 % à Ouagadougou. Fait intéressant à souligner, travailler dans le secteur formel privé ne signifie pas toujours avoir un contrat formel et/ou un bulletin de salaire. En effet, certaines employées d'entreprises privées occupent un emploi non déclaré, traduisant une précarisation de ces emplois. À noter que seulement 3,2 % et 1,6 % des travailleuses à Ouagadougou et Lomé respectivement avaient une assurance santé dans le cadre de leur emploi. De la même manière, seules 9 % des Ouagalaises en emploi et 2 % de leurs homologues à Lomé étaient affiliées à une caisse de retraite.

Au-delà du secteur d'activité, les choses semblent changer aussi parmi les travailleuses de l'informel. Bien que le petit commerce, notamment de nourriture, demeure le domaine d'emploi phare des travailleuses de l'informel, le sous-secteur des services (domestiques, coiffeuses, serveuses) est de plus en plus populaire parmi les jeunes travailleuses à Lomé comme à Ouagadougou. Cette montée des services s'accompagne d'une montée du salariat parmi les jeunes travailleuses de l'informel et d'une baisse de la part de l'auto-emploi. À l'instar d'autres villes africaines (Jacquemin, 2009), les jeunes employées, dans des emplois de domestiques par exemple, semblent aussi de plus en plus remplacer les jeunes aides familiales occupant des emplois non payés à Ouagadougou et à Lomé. Enfin, les faibles proportions d'employeuses dans les deux capitales et, plus largement, le poids persistant d'un secteur informel de survie, contrastent avec le discours enthousiaste, très en vogue actuellement parmi les acteurs du développement, sur le potentiel effet de levier de l'entrepreneuriat féminin pour la croissance économique africaine (Lawani Calvès, 2022).

Références

- Adjamagbo A., Antoine P. (2009). « Être femme "autonome" dans les capitales africaines. Les cas de Dakar et Lomé ». *Du genre et de l'Afrique. Hommage à Thérèse Locoh*. Vallin Jacques (coord.), éditions de l'INED, Paris.
- Akindès F. (2022). Le paradoxe jeune : un défi pour les politiques publiques en Afrique. *Agence française de développement éd. L'économie africaine 2022*, Paris, La Découverte. 95-108.
- Antoine P., Dial F.-B. (2005). Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé. In Vignikin k. p, Vimar (éds.), *Familles au Nord, Familles au Sud* (205232). Louvain-la-Neuve Academia-Bruylant.

- BAD (2020). *Perspectives économiques en Afrique. Former la main d'œuvre de demain*. Banque Africaine de développement.
- Béguy D. (2009). The impact of female employment on fertility in Dakar (Senegal) and Lome (Togo). *Demographic Research* 20(7), 97-128.
- Calvès A.-E., Kobiané J.-F. (2014). Genre et nouvelles dynamiques d'insertion professionnelle chez les jeunes à Ouagadougou. *Autrepart*, 71(3), 33-56.
- Delaunay D. (2009). Travail et mobilités. In Boyer F., Delaunay D. (dir.), *Ouaga 2009, Peuplement de Ouagadougou et développement urbain. Rapport provisoire* (6474). IRD.
- Gnounou Thiombiano, B. (2018). Le travail et la famille en milieu urbain : un défi pour les femmes à Ouagadougou. In Calvès A.-E., Dial, F.-B., Marcoux, R. (éds.). *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique* (155-181). Les Presses de l'Université du Québec.
- Jacquemin M. (2009). "Petites nièces" et "petites bonnes" à Abidjan. Les mutations de la domesticité juvénile. *Travail, genre et sociétés*, 22(2), 5374.
- Kobiané J.-F., Kaboré I., Gnounou Thiombiano B. (2012). Étude qualitative sur genre et décisions économiques au Burkina Faso. Rapport final.
- Lawani A., Calvès A.-E., Girard F. (2022). Les femmes au secours de l'Afrique : L'entrepreneuriat féminin dans les discours et les politiques sur l'émergence. *L'Émergence en questions. Gazibo, M et C. Moumouni eds*. Presses de l'Université Laval. (en préparation).
- OIT (2020). *Rapport sur l'emploi en Afrique. Relever le défi de l'emploi des jeunes*. Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique.
- UNESCO (2022). *Centre des données*, <http://data.uis.unesco.org/> (consulté le 21-02-2022).

L'insertion professionnelle des jeunes en milieu urbain au Burkina Faso

■ Barkissa ROUAMBA est titulaire d'un DEA en économie appliquée (éducation, santé et travail) du Nouveau programme de troisième cycle interuniversitaire en économie (NPTCI) et d'un master professionnel en méthodes statistiques et économétriques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Elle poursuit actuellement des études doctorales en sciences de la population à l'Université Joseph Ki-Zerbo (UJKZ).

Introduction

L' Afrique subsaharienne est marquée par une forte croissance de sa population jeune. On y enregistre une augmentation de plus de 500 000 jeunes de 15 ans chaque année entre 2015 et 2035 (Filmer *et al.*, 2014). Cette augmentation de la population jeune pose assurément d'énormes défis à relever en matière de satisfaction de leurs besoins, notamment celui d'avoir un emploi productif et stable. Mais l'accès des jeunes à une formation de qualité et à des emplois décents en lien avec leur formation et les besoins de l'économie, est aussi l'une des conditions pour les pays d'Afrique subsaharienne pour tirer profit du *dividende démographique*¹.

La question de l'insertion professionnelle des jeunes est actuellement une priorité gouvernementale au Burkina Faso à l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne. Selon les projections de la population burkinabè en 2018, près de la moitié de la population burkinabè a moins de 15 ans (INSD², 2019). Le taux de chômage au sens du BIT³ est plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (8,6 % contre un taux national de 4,7 %) et décroît selon le groupe d'âges.

1 Défini comme l'accélération de la croissance économique qui pourrait découler d'un changement de la structure par âge de la population, consécutif à la baisse de la fécondité (transition démographique).

2 Institut national de la statistique et de la démographie, Burkina Faso.

3 Bureau international du travail.

Bien que la population soit majoritairement rurale, on a 57,8 % de personnes en âge de travailler (15-64 ans) en milieu urbain et 45,5 % en milieu rural. Le chômage est beaucoup plus répandu en milieu urbain qu'en milieu rural avec un taux de l'ordre de 7,4 % contre moins de 4 % en milieu rural (INSD, 2019). Bien que la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes soit une réalité tant en milieu rural qu'en milieu urbain, elle se pose sans doute en des termes différents : alors que le marché de l'emploi en milieu rural reste dominé par un secteur agricole relativement peu diversifié, en milieu urbain, en revanche, l'économie est dominée par le secteur moderne (formel et informel). Cette importance du secteur moderne implique une forte demande de main-d'œuvre qualifiée, ce qui suppose une éducation et une formation de qualité. Paradoxalement, les résultats des enquêtes EMC⁴ (2014), ENESI⁵ (2015) et ERI-ESI⁶ (2018) des dernières années révèlent que le taux de chômage des jeunes est plus élevé chez les plus instruits. Il ressort de l'enquête ERI-ESI que le taux de chômage des personnes ayant un niveau d'éducation supérieur est de l'ordre de 12,4 % pour un taux de chômage national des personnes de 15 ans et plus de 4,7 %. Se pose alors la question de l'adéquation entre la formation et le secteur de l'emploi : les systèmes éducatifs préparent-ils suffisamment les jeunes à intégrer le marché de l'emploi ? Quels sont les facteurs susceptibles d'influencer le statut d'emploi des jeunes en milieu urbain ?

L'objectif général de cet article est d'analyser les déterminants de l'insertion professionnelle des jeunes, c'est-à-dire leur participation au marché du travail à un moment donné en milieu urbain au Burkina Faso.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Déterminer l'influence des caractéristiques socio-démographiques (le sexe, le groupe d'âge, le fait d'avoir un enfant, le statut matrimonial, le lien de parenté avec le

4 Enquête multisectorielle continue.

5 Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel.

6 Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel.

- chef de ménage, la zone de résidence) sur les chances d'insertion professionnelle des jeunes en milieu urbain ;
- Analyser les effets des facteurs associés au capital humain (niveau d'éducation, travail en cours d'études, la formation professionnelle) sur les chances d'insertion professionnelle des jeunes en milieu urbain ;
- Analyser l'influence des facteurs associés à l'origine familiale (le niveau d'instruction de la mère et le statut dans l'emploi du père) sur l'insertion professionnelle des jeunes en milieu urbain.

De ces objectifs spécifiques découlent les hypothèses suivantes :

H1 – Le capital humain de l'individu capté par son niveau d'étude, l'expérience du travail en cours d'études et le fait d'avoir suivi une formation professionnelle, a un effet positif sur l'insertion professionnelle des jeunes ;

H2 – La pression sociale (avoir des enfants, le statut matrimonial ou le lien de parenté avec le chef de ménage) qui pèse sur les jeunes joue favorablement sur leurs chances d'insertion professionnelle ;

H3 – L'origine familiale, captée par le niveau d'instruction de la mère ou le statut dans l'emploi du père, favorise l'insertion des jeunes sur le marché du travail en milieu urbain.

1. Revue de la littérature

1.1. Les approches théoriques sur les déterminants de l'insertion professionnelle des jeunes en milieu urbain

De nombreuses approches théoriques ont été développées pour expliquer les mécanismes d'intervention des facteurs susceptibles d'influencer l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail. Au rang de ces

approches, nous avons la *théorie du capital humain* ; la *théorie du signal*, le *modèle de la concurrence pour l'emploi*, le *modèle de la segmentation du marché* et le *modèle des trajectoires notionnelles*.

La théorie du capital humain : elle a été développée pour la première fois par Theodore Schultz en 1961 et approfondie et vulgarisée⁷ à partir de 1964 par Stanley Gary Becker dans son ouvrage intitulé *Human capital: A Theoretical and Empirical Analysis*. Le capital humain est défini par Becker (1964) comme l'ensemble des capacités productives d'un individu ou d'un groupe d'individus, incluant les aptitudes opératoires au sens plus large : connaissances générales ou spécifiques, savoir-faire, expérience, etc. Ce capital humain constitue un stock qui se constitue, s'accumule et s'use. Selon cette théorie, le capital humain incorporé en l'individu détermine ses chances d'accéder à l'emploi et constitue le principal déterminant de son niveau de salaire. Les individus choisissent diverses formes d'investissement en leur propre personne, non pas pour tirer une jouissance immédiate, mais parce qu'ils attendent de ces investissements, des rendements monétaires et non monétaires futurs compte tenu de leurs coûts directs et indirects (Becker, 1993). Le capital humain étant acquis dans le système éducatif et dans la vie active, les individus seront alors différenciés en entrant dans la vie active par la durée et la nature de leurs études en somme par leurs parcours scolaires. Une différenciation qui se poursuivra ainsi par l'acquisition d'expérience et la formation continue (Vincens, 1998). Par conséquent, les individus dotés de niveaux d'éducation ou de formation plus élevés ont plus de chances de trouver un emploi. Ils sont ainsi plus à l'abri du chômage et reçoivent des rémunérations importantes.

La théorie du signal : contrairement à la théorie du capital humain qui met l'accent sur les capacités productives liées au niveau d'éducation reçu par l'individu, pour la théorie du signal développée par Michael Spence (1973),

⁷ Son développement de la théorie du capital humain lui a valu en 1992 l'obtention du prix Nobel d'économie.

l'éducation n'est pas un moyen qui permet d'augmenter le capital humain mais plutôt un moyen de sélection. L'idée principale de cette théorie est que l'employeur étant en état d'asymétrie d'information par rapport aux offreurs de travail, il ne connaît pas la productivité ou le potentiel de la personne qu'elle va recruter. La recherche d'informations étant aussi coûteuse, il transfère alors cette charge sur le système éducatif et se fonde sur le diplôme et le niveau d'éducation pour classer les individus. Dans ce sens, au cours du processus de recrutement, c'est moins la qualification qui prime que le titre scolaire, donc moins le contenu de la formation elle-même que le « signal » envoyé par la certification aux employeurs potentiels. Le diplôme s'appréhende alors comme le « passeport » permettant à tout individu formé de faire son entrée sur le marché de l'emploi (Ehui *et al.*, 2011).

Toutefois, les titres scolaires ne sont plus perçus comme un passeport automatique pour accéder à l'emploi. Ils s'avèrent en effet de plus en plus nécessaires mais de moins en moins suffisants, notamment pour garantir l'accès à des emplois stables et correctement rémunérés (Gehin Palheta, 2012 ; Vultur, 2006). Bien que le diplôme soit un critère de sélection, les entreprises privilégient plutôt le recrutement en interne. D'où l'argumentation de la théorie de la concurrence pour l'emploi.

La théorie de la concurrence pour l'emploi : développée par Thurow en 1975, la théorie de la concurrence pour l'emploi ou le modèle de « *job competition* », adopte un raisonnement très différent de celui de la théorie du capital humain qui postule que la formation est un investissement qui améliore la productivité de ceux qui la reçoivent et les rend aptes sur le marché du travail. Elle s'appuie sur deux hypothèses fondamentales. Elle postule, d'une part que l'équilibre entre l'offre et la demande de travail se réalise par les quantités d'emplois et, d'autre part, que la productivité est une caractéristique de l'emploi et non du travailleur comme le postulent les théoriciens du capital humain (Vultur, 2006). Dans cette optique, l'individu doit acquérir les qualifications pour le poste demandé à

l'intérieur de l'entreprise. Le diplôme signale donc les aptitudes déterminant l'accès à l'emploi de l'individu à être formé par l'entreprise. Ainsi, l'entreprise pour diminuer ces coûts directs et indirects de formation, embauche non pas les individus les plus productifs mais les plus aptes à être formés rapidement. La concurrence pour l'emploi se manifeste par la constitution d'une file d'attente où les plus diplômés se trouvent en haut de liste (une course où les plus diplômés l'emportent). Toutefois, il apparaît plus rentable pour une entreprise de promouvoir un travailleur au sein de l'entreprise, puisqu'il est plus expérimenté et plus apte, que de recruter sur le marché externe qui est inondé d'individus nouvellement sortis du système éducatif.

La théorie de la segmentation du marché : Doeringer et Piore (1971) sont les initiateurs de cette théorie. Selon ces auteurs, la disponibilité de l'emploi est déterminée par le segment dans lequel l'individu se trouve. Ils postulent en effet qu'il existe des segments sur le marché du travail dont chacun a ses propres caractéristiques. En d'autres termes, ces auteurs considèrent, selon Chirache (2014), l'existence d'un marché primaire et d'un marché secondaire plus ou moins imperméables. Le marché primaire rassemble les emplois stables et bien rémunérés dans des conditions de travail satisfaisantes avec de bonnes perspectives de carrière. Il peut être subdivisé en deux sous-segments. Le segment primaire supérieur (ou indépendant), caractérisé par les emplois « au sommet de l'échelle » nécessitant capacité à l'innovation, autonomie et pouvoir de décision, et le segment primaire secondaire, qui regroupe les emplois exigeant des qualifications moyennes, pourvus de rémunérations relativement élevées ainsi que de possibilités de promotion. Quant au marché secondaire, il regroupe les emplois aux caractéristiques faibles. Ces emplois nécessitant peu de qualification, sont mal rétribués et dotés de faibles possibilités de promotion, ainsi qu'une protection sociale réduite. Sur ce marché, la mobilité externe est forte, d'où la nécessité d'avoir un capital humain consistant leur permettant d'intégrer facilement le marché primaire. Comme le rappelle Vincens (1998), certains emplois exigent

des seuils minima de productivité (et parfois d'expérience) en dessous desquels l'individu ne sera pas embauché, indépendamment du salaire. Les jeunes peu expérimentés, par définition, sont dans ces conditions expulsés vers des marchés du travail secondaires, où la stabilité professionnelle est problématique (Mariko, 2013).

La théorie des trajectoires notionnelles : La trajectoire notionnelle détermine le comportement d'offre de travail des individus selon l'horizon intertemporel (Zerbo, 2006). Selon cette théorie, l'offre de travail ne dépend pas que du salaire réel mais surtout d'autres facteurs liés au ménage d'appartenance de l'individu, aux caractéristiques individuelles et à la conjoncture économique (Ouedraogo, 2017). La décision de chaque individu par rapport au marché du travail est influencée par la situation des autres membres du ménage sur le marché du travail. Les individus participent donc au marché du travail en adoptant des stratégies d'offre de travail qui maximisent leur bien-être intertemporel et celui de leur ménage. Selon cette théorie, l'emploi n'est pas homogène tout comme le postule la théorie de la segmentation du marché, il existe différents statuts d'emploi liés au fait que le marché du travail est segmenté. La productivité du travail, la rémunération et même le niveau de difficulté d'accès pour un même individu donné diffèrent d'un segment à l'autre sur le marché du travail. Les individus se fixent implicitement chacun un objectif professionnel final à moyen ou long terme qu'ils tentent de réaliser, et qu'ils ajustent en fonction des changements structurels intervenus aux niveaux individuel, de l'environnement familial et socio-économique national (Zerbo, 2010).

1.2. Quelques évidences empiriques sur les facteurs déterminants de l'insertion professionnelle des jeunes

De nombreuses études ont montré que les variables sexe et âge jouent un rôle significatif dans l'accès à l'emploi sur le marché du travail urbain. La participation des jeunes Ouagalaises au marché de l'emploi relativement à celle

de leurs homologues masculins décline avec l'âge, et à mesure qu'ils finissent leurs études et complètent leur apprentissage, les jeunes hommes intègrent le marché de l'emploi alors que les jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses à s'occuper de leur foyer (Calvès & Kobiané, 2014). Les jeunes hommes ont plus de chances d'accéder à l'emploi que les jeunes femmes (Ouédraogo, 2017 ; Zallé *et al.*, 2017). Pour Ouédraogo (2017), les jeunes femmes ont 6,58 % moins de chances d'obtenir un emploi que les hommes au Burkina Faso. Pour Zallé *et al.* (2017), les femmes ont 19,57 % moins de chances d'obtenir un emploi que les hommes. Par contre, Ouédraogo (2018) en analysant les déterminants de l'employabilité des jeunes au Burkina Faso trouve un résultat contraire ; il ressort de ses analyses que les jeunes femmes ont plus de chances de s'insérer que leurs homologues masculins. Quant au statut dans l'emploi, les hommes ont plus accès aux segments protecteurs que les femmes. Au regard de l'âge et du sexe, il ressort que les adolescentes et les jeunes filles occupent une position particulièrement précaire sur le marché de l'emploi. Elles sont généralement cantonnées dans des emplois d'aides familiales (Calvès & Kobiané, 2014).

Le statut matrimonial influence positivement l'employabilité des jeunes sur le marché du travail. Les travaux de Ouédraogo (2018) ont montré qu'au Burkina Faso, les célibataires ont 17,6 % moins de chance de s'insérer sur le marché du travail que ceux mariés monogames, et les divorcé(e)s/veuf(ve)s ont 177,6 % plus de chance d'être employés. Pour Ouédraogo (2017), les jeunes vivant en couple ont 6,7 % plus de chances d'être employés que ceux qui ne vivent pas en couple.

Par rapport au fait d'avoir des enfants, les travaux de Kuépié (2016) ont révélé que la fécondité a un effet préjudiciable sur l'accès des femmes aux emplois au Sénégal et au Mali. Le capital humain notamment capté par le niveau d'éducation, le travail en cours d'étude, le fait de suivre une formation professionnelle, joue un rôle majeur dans l'insertion des jeunes sur le marché du travail urbain. Pour Boutin (2010), au Cameroun, la probabilité d'accéder à l'emploi

est plus élevée pour les individus de niveau d'éducation primaire ou secondaire comparée aux individus sans niveau d'instruction ou ceux de niveau supérieur. En revanche, Nordman et Doumer (2012) trouvent qu'à Ouagadougou, les individus sans niveau d'éducation ont une plus faible probabilité d'être au chômage. Pour Kuepié (2016), une année de scolarité supplémentaire augmente la probabilité d'accéder à un emploi de qualité d'environ un point de pourcentage pour les femmes et de 2 points de pourcentage pour les hommes. Il ressort des travaux de Belemwidougou et Kobiané (2019) que l'obtention d'un emploi dépend de la formation reçue et du type de diplôme. Ceux qui obtiennent des baccalauréats techniques sont mieux outillés et réussissent facilement à trouver un travail, alors que ceux de l'enseignement secondaire général doivent, en plus de leur baccalauréat, faire une formation complémentaire dans un domaine précis afin d'accroître leurs chances d'insertion professionnelle. Aussi, pour Zallé *et al.* (2017), la formation professionnelle facilite la transition de l'école vers l'emploi alors que l'enseignement général limite les chances d'accès à l'emploi mais aussi et surtout la mobilité sur le marché de l'emploi. Boutin (2010) abouti au même résultat au Cameroun, où il ressort que le fait de suivre une formation professionnelle accroît les chances d'entrée sur le marché du travail.

Des études ont illustré le rôle de l'origine familiale dans l'accès au statut dans l'emploi des jeunes (Kobiané *et al.*, 2021 ; Calvès *et al.*, 2013 ; Pasquier-Doumer, 2012). Bien que leurs travaux révèlent au niveau brut (bivarié) un niveau de mobilité professionnelle entre père et enfant très faible relativement à celui entre mère et enfant, les analyses multivariées réalisées montrent que l'effet de l'origine familiale dans l'accès à des statuts socioprofessionnels élevés disparaît avec la prise en compte du niveau d'instruction atteint (Kobiané *et al.*, 2021). Selon Pasquier-Doumer (2012), dans les villes comme Bamako, Niamey et Ouagadougou, avoir un père ayant exercé dans le secteur public augmente significativement les chances de travailler dans le secteur public par rapport au fait d'avoir un père travaillant dans

le secteur informel, toutes choses égales par ailleurs. Ces chances sont multipliées par 2,2 à Bamako et par 1,6 et 1,5 respectivement à Ouagadougou et Niamey. Les travaux de Calvès *et al.* (2013) suggèrent également un niveau élevé de rigidité sociale à Ouagadougou. En effet, les jeunes sortant de l'école et vivant dans un ménage dirigé par un employé du secteur formel de l'économie ont presque 2 fois plus de chances de trouver un emploi similaire que ceux dont le chef de ménage travaille dans l'agriculture ou l'économie informelle.

Il ressort de nos investigations empiriques, la non prise en compte du travail en cours d'études. De nos jours, nous constatons que les jeunes qui sont en cours d'études font parallèlement de petites activités rémunérées. La connaissance d'un milieu professionnel, le savoir-faire et le réseau relationnel qui se crée grâce à ces petites activités pourraient à un moment donné influencer leur accès à l'emploi à la sortie de l'école. Notre étude entend élargir les investigations tout en utilisant une base de données récente sur les questions d'emploi spécifiquement axée sur les jeunes.

2. Méthodologie

2.1. Données utilisées

Les données utilisées proviennent de l'enquête sur la transition vers la vie active (ETVA) qui a été réalisée en 2019 par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) avec l'appui technique et financier du Bureau international du travail (BIT). Elle vise à fournir les indicateurs clés du marché du travail des jeunes de 15 à 29 ans. Notre échantillon d'analyse est constitué de 776 jeunes actifs sur le marché du travail en milieu urbain dont 412 jeunes hommes (53,09 %) et 364 jeunes femmes (46,91 %).

2.2. Les modèles d'analyse

Le modèle logit binaire

Le logit binaire est utilisé dans cette étude pour déterminer les chances d'accès à l'emploi des jeunes pris dans l'ensemble et des jeunes hommes et jeunes femmes pris séparément. Dans ce modèle, la variable dépendante Y_i prend la modalité 1 si l'individu est occupé et 0 s'il est au chômage. Cette variable dépendante est expliquée par Z_i , un vecteur regroupant les caractéristiques socio-démographiques (sexe, groupe d'âge, avoir des enfants, statut matrimonial, lien de parenté avec le chef de ménage, zone de résidence), les facteurs associés au capital humain (niveau d'éducation, travail en cours d'études, la formation professionnelle) et les facteurs liés à l'origine familiale (le niveau d'instruction de la mère et le statut dans l'emploi du père quand le jeune avait 15 ans) de l'individu susceptibles d'avoir un impact sur ses décisions individuelles d'insertion sur le marché du travail, β un vecteur de paramètres à estimer et ε_i un terme d'erreur aléatoire.

Le modèle se présente ainsi : $Y_i = \beta'Z + \varepsilon_i$

Le modèle s'écrit : $P(Y = 1/Z) = \frac{1}{1 + \exp(-\beta Z)}$

en utilisant une fonction de lien g à valeurs dans \mathbb{R}

Nous avons : $g(P(Y = 1/Z = z))$ avec $g(z) = \ln\left(\frac{z}{1-z}\right)$

Le modèle devient : $\ln\left(\frac{p(z)}{1-p(z)}\right) = \beta z$

d'ou $p(z) = \frac{e^{\beta z}}{1 + e^{\beta z}}$ avec $p(z) = P(Y = 1/Z)$

Les *odds ratio* (rapport de chances ou de cotes) qui représentent les chances d'être occupé relativement au fait d'être au chômage seront utilisés pour les besoins de l'interprétation.

Le modèle logit multinomial

Soit Y la variable à expliquer prenant les modalités 0, 1, 2, ..., K . et U_{ij} l'utilité que l'individu i retire du choix de l'alternative $J(j = 0, 1, 2, \dots, U)$. L'individu i opère au choix de la modalité j de Y si l'utilité qu'il en retire est maximale (El-Aynaoui, 1991). On a alors : $Y_i = J$ si $U_{ij} = \text{Max}(U_{i0}, U_{i1}, U_{i2}, \dots, U_{iK})$ avec $U_{ij} = \alpha'Z_{ij} + \varepsilon_{ij}$ où Z_{ij} un vecteur regroupant les caractéristiques socio-démographiques, les facteurs associés au capital humain et les facteurs liés à l'origine familiale de l'individu susceptibles d'avoir un impact sur le choix du segment désignant le statut professionnel de l'individu (0 = chômeur ; 1 = salarié ; 2= employeur/indépendant ; 3= Aide familiale et 4 = Inclassable) sur le marché du travail, α un vecteur de paramètres à estimer et ε_{ij} un terme d'erreur aléatoire. Nous cherchons à expliquer l'accès au segment par les variables explicatives (les caractéristiques socio-démographiques, les facteurs associés au capital humain et les facteurs liés à l'origine familiale) utilisées dans le logit binaire. Participer au segment j suppose que la probabilité que l'utilité associée au choix de ce segment soit plus élevée que celle associée à tous les autres segments.

Nous avons donc : $\text{Prob}(y = j) \Rightarrow \text{Prob}(U_{ij} > U_{ik})$
pour $k \neq j ; k = 0, 1, 2, 3, 4$; en remplaçant l'utilité U_i par son expression ci-dessus, on a :

$$\text{Prob}(\alpha'Z_{ij} + \varepsilon_{ij} > \alpha'Z_{ik} + \varepsilon_{ik}) = \text{Prob}(\alpha'Z_{ij} - \alpha'Z_{ik} > \varepsilon_{ik} - \varepsilon_{ij})$$

La probabilité que l'individu i choisisse l'option j est donnée par :

$$\text{Prob}(Y_i = j) = \frac{e^{\alpha'jz_i}}{\sum_{k=0}^4 e^{\alpha'kz_i}} ; \quad \text{avec } j = 0, 1, 2, 3, 4$$

Les paramètres des estimations qui représentent alors l'effet d'une caractéristique donnée sur l'utilité d'être dans un segment du marché du travail plutôt que de ne pas travailler ne sont pas directement interprétables à partir du modèle multinomial. De ce fait, les risques relatifs (RR) qui représentent les chances d'être dans un segment donné plutôt que dans le segment choisis comme référence serviront pour les besoins de l'interprétation.

3. Résultats et interprétations

Trois modèles logit binaire ont été estimés, à savoir celui des jeunes pris dans l'ensemble (Modèle 1), celui des jeunes hommes (Modèle 2) et celui des jeunes femmes (Modèles 3) et le modèle logit multinomial. Dans tous les modèles estimés, la modalité « chômeur » est utilisée comme référence.

3.1. Les résultats des modèles logit binaire

	Modèle 1 (Jeunes)	Modèle 2 (Jeunes hommes)	Modèle 3 (Jeunes femmes)
VARIABLES	Odds ratio	Odds ratio	Odds ratio
Variable dépendante : le fait d'être occupé ou chômeur) Réf = Chômeur			
<i>Caractéristiques socio-démographiques</i>			
Sexe (Réf = Homme)			
Féminin	0,770		
Situation matrimoniale (Réf = Célibataire)			
Marié(e)	1,254	0,306*	0,704
Divorcé(e) /Veuf(ve)	2,462		1,073
Groupe d'âge (Réf = Jeunes (20-24 ans)			
Jeune (15-19 ans)	1,350	1,600	1,032
Jeune (25-29 ans)	0,946	0,945	1,616
Avoir un enfant (Réf = Oui)			
Non	0,941	0,0823***	1,874
Lien de parenté (Réf = Chef de ménage)			
Conjoint(e)	0,714		3,165
Fils / Fille	0,372	0,179**	1,252
Autre lien de parenté	0,513	0,301	1,447
Aucun lien de parenté	0,313		1,045
Lieu de résidence (Réf = Ouagadougou)			
Autres centres urbains	0,921	0,742	1,160

<i>Les facteurs associés au capital humain</i>			
Niveau d'instruction du jeune i (Réf = Post primaire)			
Aucun	19,01***	176,9***	6,348**
Primaire	3,094***	4,255***	3,492**
Secondaire	0,393*	0,965	0,147**
Supérieur	0,663	1,577	0,182
Travail en cours d'études (réf= Non)			
Oui	4,685***	5,014***	7,229***
Formation professionnelle (Réf = Oui)			
Non	1,808	3,065*	0,526
<i>Les facteurs associés à l'origine familiale</i>			
Niveau d'éducation de la mère (Réf = Aucun)			
Primaire	2,723**	7,130**	1,421
Post-primaire	1,201	1,072	0,999
Secondaire	1,350	0,651	
Supérieur	-	-	-
Secteur institutionnel du père quand le jeune avait 15 ans (Réf = Administration & entreprise publiques/parapublique)			
Entreprise privée non agricole	0,847	0,183**	3,870**
Exploitation agricole	1,795	0,388	12,88***
Coopérative/Ménage	0,163		0,432
Constant	1,609	55,01***	0,159
	(1,953)	(75,74)	(0,312)
Observations	616	339	272
Wald chi2(-)	Wald chi2 (23) 65,20	Wald chi2 (18) 47,90	Wald chi2 (21) 70,49
Prob > chi2	0,0000	0,0002	0,0000
Goodness of Fit, chi2 (-)	(384) 449,30	(98) 226,17	(165) 215,19
	Prob > chi2 = 0,0120	Prob > chi2 = 0,0828	Prob > chi2 = 0,0052
Pourcentage de prédiction correcte	84,74 %	86,14 %	84,19 %

N.B. – les p-values sont donnés par : *** p < 0,01 ; ** p < 0,05 ; * p < 0,1.

Les tests économétriques sur les modèles logit binaire
Tous les modèles sont globalement significatifs et enregistrent de bons pourcentages de prédictions correctes.

3.2. Les résultats du modèle logit multinomial

Référence : Chômeur	Segments (statuts dans l'emploi) sur le marché du travail urbain			
	Salarié	Employeur / Indépendant	Aide familiale	Non determiné
	rrr	rrr	rrr	rrr
<i>Caractéristiques socio-démographiques</i>				
Sexe (Réf = Homme)				
Féminin	0,855	0,698	0,881	0,433*
Situation matrimoniale (Réf = Célibataire)				
Marié(e)	0,635	0,909	0,883	2,682
Divorcé(e) /Veuf(ve)	0,237	0,347	2,27e-07	1,30e-06
Groupe d'âge (Réf = Jeunes (20-24 ans))				
Jeune (15-19 ans)	1,014	0,368**	2,503***	1,507
Jeune (25-29 ans)	0,959	1,010	0,547	0,127***
Avoir un enfant (Réf = Oui)				
Non	0,619	0,702	0,870	1,024
Lien de parenté (Réf = Chef de ménage)				
Conjoint(e)	0,158**	0,894	3,076	0,887
Fils / Fille	0,116***	0,193**	2,333	1,456
Autre lien de parenté	0,153***	0,268*	1,590	1,619
Aucun lien de parenté	0,105**	0,432	0,949	5,40e-07
Lieu de résidence (Réf = Ouagadougou)				
Autres centres urbains	0,634	1,399	1,573	0,530

<i>Les facteurs associés au capital humain</i>				
Niveau d'instruction du jeune i (Réf = Post primaire)				
Aucun	9,231***	16,36***	5,473***	13,36***
Primaire	2,472**	4,885***	2,433***	2,207
Secondaire	0,364*	0,137**	0,389*	0,784
Supérieur	0,735	0,637	0,112*	1,13e-06
Travail en cours d'études (réf = Non)				
Oui	2,155**	3,174***	1,968**	2,350**
Formation professionnelle (Réf = Oui)				
Non	0,582	1,382	2,195	1,805
<i>Les facteurs liés à l'origine familiale</i>				
Niveau d'éducation de la mère (Réf = Aucun)				
Primaire	0,755	0,722	1,183	0,803
Post-primaire	0,350*	0,898	1,068	1,149
Secondaire	0,767	9,18e-07	12,33**	2,61e-06
Supérieur	1,071e+09	6,589	1,858	5,398e+09
Secteur institutionnel du père quand le jeune avait 15 ans (Réf = Administration & entreprise publiques/parapublique)				
Entreprise privée non agricole	0,310*	0,437	0,583	1,352
Exploitation agricole	0,580	0,481	1,570	1,470
Coopérative/Ménage	7,34e-08	3,42e-07	0,316	3,33e-07
Constant	35,38***	2,177	0,127	0,136
Nombre d'observations = 616	LR chi2(96) = 361,47	Prob > chi2 = 0,0000		

N.B. – Les p-values sont donnés par : *** $p < 0,01$; ** $p < 0,05$; * $p < 0,1$.

Tests économétriques sur le modèle logit multinomial

Le test d'hypothèse IIA de Hausman appliqué à notre modèle montre que l'hypothèse IIA n'est pas violée. Le test du rapport de vraisemblance montre que le modèle est globalement significatif.

3.3. Interprétation des résultats des différents modèles d'analyse

Le sexe – La variable sexe n'est pas significative dans l'explication de l'insertion des jeunes pris dans l'ensemble sur le marché du travail urbain au Burkina Faso. Toutefois, des différences existent quand on analyse séparément les modèles des jeunes femmes et des jeunes hommes.

La tranche d'âge – Les jeunes de 15-19 ans ont 36,8 % moins de chances d'être employeurs/independants et 2,5 fois plus de chances d'être des aides familiales relativement aux jeunes de 20-24 ans.

La pression familiale – Avoir des enfants, être chef de ménage ou être marié constitue parfois une pression sociale qui pèse sur les jeunes, les obligeant à chercher activement du travail pour faire face aux charges financières. En effet, les jeunes hommes qui n'ont pas d'enfant ont 8 % moins de chances d'être occupés que leurs homologues qui en ont. En plus, par rapport au lien de parenté du jeune avec le chef de ménage, les jeunes femmes qui ont une filiation de filles ont 17 % moins de chances de s'insérer que les jeunes femmes cheffes de ménage. Étant le pilier de la famille, les jeunes femmes cheffes de ménage doivent donc par tous les moyens trouver du travail pour subvenir aux besoins des membres du ménage. Le chef de ménage a plus de chances d'être salarié que tous les autres membres du ménage. Étant le pilier de la famille, le chef de ménage est généralement enclin à chercher une situation professionnelle plus stable. Quant au statut d'employeur/independant, les fils/filles et les membres qui ont d'autres liens de parenté avec le chef de ménage ont respectivement 19 % et 26 % moins de chances d'y accéder relativement au chef de ménage. Quant au statut matrimonial, nos analyses ont montré que, contrairement à nos attentes, les jeunes hommes mariés ont 30 % moins de chances de s'insérer que leurs homologues célibataires. Ces résultats corroborent ceux de Boutin (2010) et Ouédraogo (2018).

Le niveau d'éducation du jeune – Il ressort de nos analyses que les chances d'accès à l'emploi diminuent selon

le niveau d'éducation et cela quel que soit le sexe. En effet, les jeunes sans niveau d'éducation et ceux ayant le niveau primaire ont plus de chances d'être occupés que ceux ayant le niveau post-primaire. Ces résultats sont similaires à ceux trouvés par Nordman et Doumer (2012). Les jeunes sans niveau d'éducation et ceux ayant le niveau primaire ont respectivement 19 fois et 3 fois plus de chances de s'insérer que ceux ayant le niveau post-primaire. Les jeunes hommes sans niveau d'éducation et ceux ayant le niveau primaire ont au moins 4 fois plus de chances de s'insérer que leurs homologues ayant le niveau post-primaire. Quant aux jeunes femmes sans niveau d'éducation et celles ayant le niveau primaire, elles ont respectivement 6,3 et 3,4 fois plus de chances d'être occupées que leurs homologues ayant le niveau post-primaire. Les jeunes ayant le niveau secondaire ont 39 % moins de chances d'être occupés que ceux sans niveau d'éducation. Les jeunes femmes ayant le niveau secondaire ont 14 % moins de chances de s'insérer que celles ayant le niveau post-primaire. Les jeunes qui ont le niveau d'éducation supérieure ont 11 % moins de chances d'être dans le segment des aides familiales que ceux sans niveau d'éducation.

Travail en cours d'études – le travail en cours d'études influence favorablement les chances d'insertion des jeunes sur le marché du travail en milieu urbain. De façon générale, les jeunes ayant travaillé pendant leurs études ont 4,8 fois plus de chances de s'insérer sur le marché de l'emploi par rapport à ceux qui n'ont pas travaillé pendant leurs études. Les jeunes femmes et les jeunes hommes qui ont travaillé pendant leurs études ont respectivement 7,2 et 5 fois plus de chances d'être occupés relativement à leurs homologues qui n'ont pas travaillé pendant leurs études. Par rapport au statut dans l'emploi, les chances d'être salarié ou employeur/indépendant sont respectivement 2,15 fois et 3,17 fois plus élevées par rapport aux jeunes n'ayant pas travaillé pendant les études.

La formation professionnelle – les femmes qui ont suivi une formation professionnelle ont 3 fois moins de chances de s'insérer sur le marché de l'emploi que celles n'en n'ayant pas suivi.

Niveau d'éducation de la mère – les jeunes dont les mères ont le niveau primaire ont 2,7 fois plus de chances de s'insérer que ceux dont la mère n'a aucun niveau d'éducation. Quant à l'accès aux différents statuts, ceux dont les mères ont le niveau secondaire ont 12,3 fois plus de chances d'être des aides familiales que ceux dont les mères n'ont aucun niveau d'éducation. En s'intéressant au modèle des jeunes hommes, il ressort que les jeunes hommes dont les mères ont le niveau primaire ont 7,1 fois plus de chances de s'insérer que ceux dont la mère n'a aucun niveau d'éducation.

Secteur institutionnel du père quand le jeune avait 15 ans – les jeunes femmes dont le père travaillait dans une entreprise non agricole ou dans une exploitation agricole lorsqu'elles avaient 15 ans ont respectivement 3,8 et 12,8 fois plus de chances d'être insérées sur le marché de l'emploi que leurs homologues dont le père était dans l'administration publique / entreprise parapublique à leurs 15 ans. Quant aux jeunes hommes, ceux dont le père travaillait dans une entreprise non agricole à leurs 15 ans ont 18 % moins de chances d'être insérés relativement à leurs homologues dont le père travaillait dans l'administration publique / entreprise parapublique quand ils avaient 15 ans. Avoir un père ayant exercé dans une entreprise privée non agricole diminue significativement les chances de travailler en tant que salarié par rapport à avoir un père ayant travaillé dans le public. Ces chances sont de 36 % moindres. Nos résultats corroborent ceux de Pasquier-Doumer (2012).

Conclusion

L'objectif de cet article était d'analyser les déterminants de l'insertion professionnelle des jeunes en milieu urbain au Burkina Faso. Pour cela, nous avons utilisé les données de l'enquête sur la transition vers la vie active (ETVA) réalisée en 2019 au Burkina Faso par l'INSD. Pour ce faire, nous avons eu recours à une modélisation logistique binaire et multinomiale.

Les résultats ont montré que les chances d'insertion des jeunes décroissent avec le niveau d'éducation. Quant au travail en cours d'études, il influence favorablement les chances d'insertion des jeunes sur le marché du travail en milieu urbain. Le fait d'avoir des enfants joue favorablement sur les chances d'insertion des jeunes hommes sur le marché du travail. La mobilité professionnelle entre père et enfant est faible dans le secteur public relativement au secteur privé non agricole.

Ce travail de recherche pourrait être approfondi, notamment :

- En prenant en compte dans les analyses la situation économique du ménage d'appartenance du jeune ;
- En disposant d'une base de données comportant un effectif plus important d'observations.

L'utilisation des données biographiques (comme une perspective) permet une analyse fine du parcours professionnel des jeunes relativement aux données transversales.

Références

- Becker G.-S. (1964), *Human Capital*, Columbia University Press.
- Behanzin P., Agbandji L., Dossou G. (2019). Analyse des déterminants de l'insertion professionnelle des jeunes au Bénin. *Moroccan Journal of Entrepreneurship, Innovation and Management (MJEIM)* 4(2), 1-21.
- Belemwidougou E.-M.-E., Kobiané J.-F. (2019). Capacités nécessaires aux jeunes bacheliers pour accéder à un emploi au Burkina Faso : opinions des employeurs, *Cahiers du CERLESHS*, n° 63 décembre 2019, 187-207.
- Boutin D. (2010). *La transition des jeunes camerounais vers le marché du travail*. Document de travail. DT 152/2010, Groupe d'Économie du Développement Lare-Efi, Université Montesquieu Bordeaux 4.
- Calvès A.-E., Kobiané J.-F. (2014). Genre et nouvelles dynamiques d'insertion professionnelle chez les jeunes à Ouagadougou. *Autrepart*, 71(3), 33-56. DOI : 10.3917/autr.071.0033
- Calvès A.-E., Kobiané J.-F., N'Bouké A. (2013). Privatization of Education and Labor Force Inequality in Urban Francophone Africa: The Transition from School to Work in Ouagadougou, *World Development* 47(1), 136-148.
- Chirache S. (2014). Éléments de synthèse sur la relation formation-emploi, *Éducation & formations* n° 85, 85-99.
- Doeringer, P. et Piore M. (1971). *Internal labour markets and Manpower analysis*. Heath Lexington Books.
- Ehui J.-P. (2011). *La trajectoire des filles diplômées de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en Côte d'Ivoire*. Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche En Education (ROCARE). Avec Le Soutien Du Projet Centre D.
- El Aynaoui J. (1991). *Participation, choix occupationnel et gains sur un marché du travail segmenté : une analyse appliquée au cas du Maroc*. Documents de travail 18. Groupe d'Économie du Développement de l'Université Montesquieu Bordeaux IV.
- Filmer D., Fox L., Brooks K., Goyal A., Mengistae T., Premand P., Ringold D., Sharma S., Zorya S. (2014). *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*. World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-0107-5>

Gehin J.-P., Palheta U. (2012). Les devenir socioprofessionnels des sortants sans diplôme : un état des lieux dix ans après la sortie du système éducatif (1998-2008). *Formation emploi*, n° 118, 15-35. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.3577>

INSD. (2019). *Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI)*, Burkina Faso, 2018. INSD et AFRISTAT.

Kobiané J.-F., Gnoumou-Thiombiano B., Calvès A.-E., Kaboré I., Boly D., Wayack Pambé M., Jodoïn-Léveillé M., Kambou O.-M. (2021). *Genre et trajectoires de réussite socio-économique des femmes à Ouagadougou (GeRSEF)*. Agence française de développement n° 224.

Kuépié M. (2016). Determinants of labour market gender inequalities in Cameroon, Senegal and Mali: the role of human capital and fertility burden. *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, 37(1), 66-82.

Mariko O. (2013). *L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur au Mali : cas de la politique d'aide à l'entrepreneuriat*. Économies et finances. Université de Grenoble.

Nordman C., Pasquier-Doumer L. (2012). *Vocational Education, On-the-Job Training and Labour Market Integration of Young Workers in Urban West Africa*. Document de travail. UMR DIAL.

Ouédraogo A. (2017). Étude comparée des déterminants de l'emploi des jeunes et des jeunes et des adultes au Burkina Faso. *Les Cahiers du CEDIMES*, 31-44.

Ouédraogo S. (2018). Determinants of Employability of Young People Aged 15-29 in Burkina Faso. *Applied Economics and Finance*, 5(5), 10-22.

Pasquier-Doumer L. (2012). L'inégalité des chances sur le marché du travail urbain ouest africain. *Revue d'économie du développement*, 26(1), 41-68.

Schultz T.-W. (1961). Investment in Human Capital. *American Economic Review* 51(1), 1-17.

Spence M. (1973). Job market signaling. *Quarterly Journal of Economics* 87(1), 355-375.

Vincens J. (1998). *L'insertion professionnelle des jeunes, quelques réflexions théoriques*, Formation-emploi, n° 61, CEREQ, France.

Vultur M. (2006). La valeur des diplômes universitaires sur le marché du travail. *Vie économique*, 4(1), 1-9.

Zallé O., Tiatité N., Sandwidi H. (2017). Formation professionnelle et employabilité des jeunes dans les milieux urbains. *Les Cahiers du CEDIMES*, 45-66.

Zerbo A. (2010). *Politiques actives du marché du travail en Afrique : un cadre d'analyse théorique*. Documents de travail. Groupe d'Économie du développement de l'Université Montesquieu Bordeaux 4.

Zerbo A. (2006). *Marché du travail urbain et pauvreté en Afrique subsaharienne : un modèle d'analyse*. Documents de travail 129. groupe d'Économie du développement de l'Université Montesquieu Bordeaux 4.

Analyse des déterminants des inégalités de genre parmi les personnes sans emploi ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) en zone CEDEAO



■ **Épiphané MARAHOUA**, est Docteur en économie de développement au Laboratoire d'analyse et de modélisation des politiques économiques (LAMPE) de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké. Il est actuellement assistant de recherche à l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA). Il a soutenu en juillet 2022, une thèse intitulée : « Essais sur le genre, marché du travail et croissance économique en zone CEDEAO ». Cette thèse réalisée dans le cadre du projet « Tirer profit du dividende-genre pour accélérer la croissance économique en zone CEDEAO », financé par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) et exécuté par l'ENSEA.

Introduction

En Afrique, si la situation générale du marché du travail est difficile, elle l'est encore plus pour trois couches vulnérables de la population : les personnes vivant dans le milieu rural, les femmes et les jeunes. L'Afrique de l'Ouest n'est pas en marge de ce constat. Cette sous-région enregistre la plus forte croissance démographique au monde. En effet, des pays comme le Niger ou le Mali ont des indices synthétiques de fécondité de plus de six enfants par femme (Fall Ngom, 2001). Cette démographie accélérée a pour conséquence une forte présence des jeunes sur le marché du travail. Sachant que le taux de chômage des jeunes est deux à trois fois plus élevé que celui des adultes dans les pays à revenu intermédiaire¹, l'emploi des jeunes constitue une préoccupation majeure en Afrique de l'Ouest. Le taux d'emploi des jeunes y est inférieur d'environ 20 points de pourcentage à ceux des adultes (OIT, 2016). Les jeunes se heurtent à l'entrée du marché du travail. Et quand ils sont en emploi, ils occupent, pour une partie significative d'entre eux, des emplois de services faiblement qualifiés dans le secteur informel (Brixiova Kangoye, 2016).

Derrière ce constat, il est important de rappeler deux éléments. D'une part, ces estimations excluent les jeunes chômeurs découragés qui ont quitté le marché du travail au profit des études. D'autre part, les taux de chômage des jeunes présentés dans les indicateurs du marché du travail

¹ Rapport sur le développement en Afrique 2015.

de l'OIT, ne tiennent pas compte de la proportion des jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont ni étudiants, ni en emploi, ni stagiaires (NEET). En Afrique de l'Ouest, la proportion de cette catégorie de jeunes varie entre 15 et 30 % de la population de cette tranche d'âge (Mbaye Gueye, 2018). La littérature met en évidence une panoplie de déterminants sociaux, économiques et individuels qui accroît la probabilité des jeunes de devenir NEET, certains accentuant les facteurs de vulnérabilité tels qu'un faible niveau d'éducation, un problème de santé, le milieu de résidence urbain, le faible niveau de vie des parents etc. (Guégnard *et al.*, 2010 ; Chen, 2011 ; Kramarz Variengo, 2015 ; Rodriguez-Modroño, 2019 ; Zuccotti O'Reilly, 2019 ; Cabral, 2018).

Par ailleurs, très peu d'études se sont penchées sur les facteurs expliquant les différences entre les hommes et les femmes en situation de NEET (Danner *et al.*, 2018).

Si la condition des jeunes sur le marché du travail est difficile, elle l'est davantage pour les jeunes femmes. Dans cette catégorie, la situation des jeunes filles est plus défavorable que celle des jeunes hommes pour tous les pays considérés de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au Bénin, par exemple, entre 2011 et 2012, l'écart entre les jeunes hommes et les femmes en matière de NEET est de 1,1 point de pourcentage. Pour cette même période, cet écart avoisine les 20 points de pourcentage en Gambie. En outre, en Côte d'Ivoire, la proportion des jeunes femmes représente environ deux fois celui des hommes, soit 46,5 % des femmes NEET contre seulement 23,7 % des hommes entre 2013 et 2016 (ILOSTAT, 2018).

Au regard de ces quelques éléments de présentation, l'objectif de cette étude est de cerner et d'analyser quelques déterminants des inégalités de genre parmi les jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont ni étudiants, ni en emploi et ni en stage dans les pays de la CEDEAO. De manière spécifique, il s'agira d'identifier les facteurs sociodémographiques, socioculturels et économiques qui expliquent la prépondérance des jeunes filles parmi la catégorie des NEET. Avec les normes de genre qui assignent des rôles sexospécifiques

aux hommes et aux femmes dans la société, nous postulons que les facteurs sociodémographiques tels que le faible niveau d'éducation, le mariage précoce et les facteurs socioculturels relatifs au rôle de la femme dans la société sont des déterminants forts de l'écart entre les jeunes femmes et les jeunes hommes parmi les NEET.

Au niveau méthodologique, en utilisant une approche mixte (microéconomique et macroéconomique), l'analyse quantitative de cette étude se fera à l'aide des statistiques de genre produites par la Banque mondiale, par l'Organisation internationale du travail, et par l'Enquête nationale. Ces données serviront, d'une part, à faire un état des lieux des inégalités de genre sur les NEET à partir d'une analyse des statistiques descriptives et, d'autre part, à faire une analyse de corrélation entre les variables pour identifier les déterminants des inégalités de genre.

Après cette section introductive, cette étude s'articule autour des points suivants : une revue de littérature (1), les faits stylisés (2), la méthodologie (3) et la conclusion.

Revue de littérature

1.1. Tendances générales

Il existe une littérature abondante sur les déterminants de la catégorie des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, ni en stage (NEET). Ainsi, cette littérature indique que les variables macroéconomiques (Bingöl, 2020 ; Bruno *et al.*, 2014) et les facteurs microéconomiques (Danner *et al.*, 2018 ; Ainaa *et al.*, 2021 ; Rodriguez-Modroño, 2019 ; Zuccotti O'Reilly, 2019 ; Cabral, 2018 ; Alladatin *et al.*, 2021 ; Cieslik *et al.*, 2021 ; Quintano *et al.*, 2018 ; Vancea Utzet, 2017 ; Erdoğan *et al.*, 2017) sont les déterminants des NEET.

D'abord, au niveau macroéconomique, Bingöl (2020) analyse l'impact des indicateurs macroéconomiques sur la population NEET sur un panel de cinq pays fragiles (Brésil, Inde, Indonésie, Afrique du Sud, Turquie) et la Russie. À partir d'un modèle de panel à effets fixes tels que l'Indice de développement humain (IDH), l'investissement direct étranger (IDE), le produit intérieur brut (PIB), le revenu national brut (RNB), on note un effet statistiquement significatif sur la situation des jeunes de devenir NEET. Les résultats indiquent qu'une augmentation de 1 % de l'IDH et de l'IDE engendre une hausse respective de 2,14 % et de .03 % du nombre de NEET. Cependant, une augmentation d'un point de pourcentage du PIB et du RNB réduit le nombre de NEET de .77 % et de .38 % (Bruno *et al.*, 2014).

Ensuite, au niveau microéconomique, une panoplie d'études indiquent que les facteurs sociodémographiques l'environnement familial, l'âge, le sexe, l'état de santé et le statut matrimonial (ONDH, 2020. Ainaa *et al.*, 2021 ; Rodriguez-Modroño, 2019 ; Zuccotti O'Reilly, 2019 ; Cabral, 2018 ; Alladatin *et al.*, 2021 ; Cieslik *et al.*, 2021), la fécondité (Danner *et al.*, 2018), le faible niveau d'éducation (Quintano *et al.*, 2018 ; Kelly McGuinness, 2015 ; Vancea Utzet, 2017 ; Erdoğan *et al.*, 2017). Par ailleurs, la plupart de ces études analyse la situation des NEET en période de crise (récession économique et Covid-19) dans les pays développés (Drakaki *et al.*, 2014 ; Kelly McGuinness, 2015 ; Ainaa *et al.*, 2021 ; Quintano *et al.*, 2018 ; Rodriguez-Modroño, 2019 ; Zuccotti O'Reilly, 2019).

Toujours de manière générale, les études disponibles montrent que parmi les facteurs sociodémographiques influençant la probabilité qu'un jeune se retrouve dans la situation de NEET, celui de l'environnement familial voire le niveau de revenu de sa famille est déterminant (Alfieri *et al.*, 2015 ; Rodriguez-Modroño, 2019 ; Zuccotti O'Reilly, 2019 ; Cieslik *et al.*, 2021). En effet, les enfants issus de familles pauvres ont moins de chances de terminer leurs études et n'ont généralement pas les réseaux nécessaires pour trouver un emploi décent. Par conséquent, Rodriguez-Modroño

(2019) établit une relation claire entre la pauvreté et la probabilité d'être NEET.

D'autres études (Vancea Utzet, 2017 ; Erdoğan *et al.*, 2017) montrent que le faible niveau d'éducation accroît la probabilité de devenir NEET. Les jeunes qui sortent très tôt du système scolaire sont nettement défavorisés puisqu'ils n'ont pas les qualifications exigées par le marché travail, ils ne peuvent pas accéder aux dispositifs de recherche d'emploi et ils manquent de capital social suffisant pour faire face aux exigences du marché (Carcillo *et al.*, 2015). Plus spécifiquement encore sur le contexte turc, les résultats Erdoğan *et al.*, (2017) indiquent que la probabilité de devenir NEET est respectivement dix fois et deux fois plus élevée pour une jeune femme sans aucun niveau d'éducation par rapport à celles qui ont une éducation supérieure et une éducation de base.

1.2. Afrique subsaharienne ou région CEDEAO

Peu d'études se penchent sur les pays de la CEDEAO en mettant un focus sur les déterminants qui expliquent les inégalités entre les jeunes hommes et les femmes en situation de NEET (Carcillo Königs, 2015 ; Cabral, 2018 ; Alladatin *et al.*, 2021 ; Cieslik *et al.*, 2021).

Pour le sous-continent, tout laisse à penser que le décrochage scolaire est un déterminant des inégalités entre les femmes et les hommes parmi les NEET. Plusieurs études soutiennent que les NEET sont principalement des femmes (Drakaki *et al.*, 2014 ; Kelly McGuinness, 2015 ; Quintano *et al.*, 2018 ; Alladatin *et al.*, 2021). Par exemple, Alladatin *et al.* (2021), à l'aide d'une analyse descriptive, constate que les jeunes femmes ont une proportion plus élevée (55,8 %) que les jeunes hommes (44,2 %) parmi les NEET au Bénin. L'abandon des jeunes filles du système éducatif constitue une des explications privilégiées. Qui plus est, Carcillo et Königs (2015) soutiennent que cette disparité serait également imputable à la division sexuée du travail

Tableau 1

Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans selon le sexe et la zone en %

	Pays	Zone	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Gambie	Ghana
2011-2013	Total	Rurale	-	3,2	10,6	1,8
		Urbaine	-	15	15,8	8,7
	Hommes	Rurale	-	3,9	7,2	1,8
		Urbaine	-	16,5	11	8,1
	Femmes	Rurale	-	2,7	13,7	1,9
		Urbaine	-	13,8	21,7	9,2
2014-2016	Total	Rurale	8,2	1,5	-	9,7
		Urbaine	10,5	6,5	-	20,9
	Hommes	Rurale	4,2	1,2	-	8,1
		Urbaine	9,7	5	-	23,8
	Femmes	Rurale	13	1,8	-	11,2
		Urbaine	11,2	7,8	-	18,1

Source : Auteur à partir d'ILOSTAT (2018)

Tableau 2

Proportion des jeunes de 15 à 24 ans ni étudiants, ni employés et ni en formation (%)

	Pays	Bénin	Côte d'Ivoire	Ghana	Gambie	Sénégal	Niger	Togo
2011-2012	Total	20	12,7	11,1	34	-	20	9,4
	Hommes	15	11,8	8,7	23,8	-	6,6	6,1
	Femmes	25,7	13,5	13,3	42,6	-	31,4	12,6
2013-2016	Total	-	36	25,5	-	36,2	-	9,9
	Hommes	-	23,7	18,5	-	28,7	-	6
	Femmes	-	46,5	31,2	-	42,8	-	14,2

Source : Auteur à partir d'ILOSTAT (2018)

attribuant la responsabilité du travail non rémunéré aux femmes. Ainsi, dans bon nombre de pays de la sous-région, les soins aux enfants et les tâches domestiques sont assurés par les femmes, or ces charges familiales réduisent considérablement la participation des femmes à la vie économique (Bardak *et al.*, 2015).

2. Situation des jeunes sur le marché du travail : Quelques faits stylisés

2.1. Inégalité de genre parmi les jeunes de 15 au 24 ans

Les données que nous utilisons sont issues des statistiques de l'Organisation internationale du travail (ILOSTAT) en 2018. Le chômage est un phénomène qui touche beaucoup plus les jeunes en zone urbaine. De plus, les jeunes femmes sont plus au chômage que les jeunes hommes.

En considérant la distribution par sexe en zone urbaine, le tableau 1 montre que les disparités entre les jeunes hommes et femmes au niveau du chômage diffèrent d'un pays à un autre ou d'une période à une autre. En Côte d'Ivoire, entre 2011 et 2013, le taux de chômage des hommes en milieu urbain (16,5 %) était plus élevé que celui des femmes (13,8 %), tandis que sur la période 2014-2016, les femmes (7,8 %) sont plus touchées que les hommes (5 %) par le manque d'emploi. Cette situation est similaire au Ghana bien que, pour ce pays, c'est entre 2011 et 2013 que le taux de chômage des femmes a été supérieur à celui des hommes. En Gambie, l'écart entre les femmes et les hommes pour cet indicateur entre 2011 et 2013 est de 10 points de pourcentage.

Il est aussi important de souligner que les taux de chômage des jeunes présenté au tableau 2 ne tiennent pas compte de la proportion des jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont ni étudiants, ni en emploi et ni en formation (NEET).

Tableau 3

Résultat de l'estimation du modèle probit

Variable dépendante : Jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET)

	Ensemble	Femme	Homme
Sexe (ref : homme)	mfx	mfx	mfx
Femme	0,079*** (0,016)		
age	0,027*** (0,002)	0,022*** (0,004)	0,033*** (0,003)
Niv_Éducation (ref : Aucun)			
Primaire	0,058 (0,080)	0,082 (0,140)	0,057 (0,094)
Secondaire	-0,224** (0,081)	-0,278* (0,143)	-0,161* (0,094)
Supérieure	-0,286** (0,088)	-0,339** (0,156)	-0,228** (0,103)
lien_chef_menage (ref : Aucun)			
chef ménage	0,011 (0,080)	0,046 (0,119)	0,007 (0,105)
conjoint	0,037 (0,075)	0,004 (0,102)	0,107 (0,104)
autres	0,021 (0,076)	-0,005 (0,104)	0,069 (0,105)
taille_menage	0,002 (0,015)	-0,004 (0,024)	-0,014 (0,019)
Stat_matri (ref : non marié.e)			
Marié.e	0,149*** (0,036)	0,180** (0,068)	0,033 (0,042)
Emploi_proche (ref : oui)			
non	-0,017 (0,025)	-0,001 (0,036)	-0,032 (0,034)
Religion (ref : sans religion)			
Islam	-0,088*** (0,023)	-0,126** (0,042)	-0,063** (0,028)
Christianisme	-0,067*** (0,023)	-0,104** (0,039)	-0,045 (0,034)
Educ_proche (Aucun niveau)			
Primaire	-0,022 (0,021)	-0,025 (0,033)	-0,016 (0,027)
Secondaire	0,0004 (0,021)	0,012 (0,033)	-0,0001 (0,028)
Supérieure	-0,075** (0,037)	-0,088* (0,050)	-0,028 (0,061)
Type_enseign (Ref : general)			
Technique	-0,040 (0,046)	0,040 (0,066)	-0,119** (0,056)
Confession	0,006 (0,050)	0,051 (0,096)	-0,015 (0,056)
Milieu_residence (ref : rural)			
Urban	-0,100*** (0,016)	-0,075** (0,028)	-0,134** (0,023)
Chômage	0,463*** (0,072)	0,376*** (0,104)	0,545*** (0,098)
Observation (N)	2512	1079	1433

Note : ***, **, * Significativité au seuil de 1 %, 5 % et 10 %, l'écart type entre parenthèses

Source : Auteurs à partir de ENSESI (2016)

Dans cette catégorie, la situation des jeunes filles est plus défavorable que celle des jeunes hommes pour tous les pays considérés. Au Bénin, l'écart entre les hommes et les femmes en matière de jeunes NEET est de 1,1 point de pourcentage entre 2011 et 2012. Pour cette même période, cet écart avoisine les 20 points de pourcentage en Gambie. En Côte d'Ivoire, la proportion des femmes représente environ deux fois celui des hommes. En effet, 46,5 % des femmes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi, ni étudiantes et ni en formation contre 23,7 % des hommes entre 2013 et 2016.

De ce qui précède, force est de constater que, dans tous les pays de la CEDEAO, les jeunes femmes sont plus susceptibles que les jeunes hommes de devenir NEET. Ainsi, cette communication ambitionne d'identifier les facteurs qui expliquent ces différences entre les jeunes femmes et les jeunes hommes parmi les NEET

3. Méthodologie

Après la présentation des données, la méthodologie présente la spécification du modèle et la méthode d'estimation du modèle.

3.1 Données et sources

Par ailleurs, une analyse économétrique sera faite à partir des données de l'Enquête nationale de l'emploi et du secteur informel (ENSESI, 2016) de la Côte d'Ivoire. Bien que le phénomène des NEET touche tous les pays de la CEDEAO, selon les données du tableau 2, la Côte d'Ivoire enregistre l'écart le plus élevé entre les jeunes femmes et les jeunes hommes en matière de NEET. Ainsi l'étude spécifique de la Côte d'Ivoire s'avère importante.

3.2. Spécification du modèle

Pour identifier les déterminants des inégalités entre les jeunes hommes et femmes à devenir NEET, nous utilisons un modèle probit. La variable dépendante y_i est une variable dichotomique écrite de la manière suivante :

$$y_i = \begin{cases} 1, & \text{si le jeune } i \text{ est NEET} \\ 0, & \text{Sinon} \end{cases}$$

Les variables indépendantes retenues dans le modèle comprennent les caractéristiques individuelles (sexe, âge, état matrimonial, niveau d'éducation), les caractéristiques du ménage (lien de parenté, niveau d'éducation et statut en emploi du chef du ménage, taille du ménage, milieu de résidence, activité domestique) et les caractéristiques du marché du travail (chômage).

Les effets marginaux de l'estimation du modèle probit sont donnés dans le tableau 3.

D'après les résultats de ce tableau, on constate que les caractéristiques individuelles (le sexe, l'âge, le niveau d'éducation, le statut matrimonial, type d'enseignement), les caractéristiques environnementales ou du ménage (le niveau d'éducation du parent, le milieu de résidence, la religion) et les caractéristiques du marché du travail (chômage) affectent la probabilité des jeunes d'être NEET.

D'abord, la situation des jeunes parmi les NEET semble plus difficile pour les jeunes femmes que les jeunes hommes : être une femme augmente significativement la probabilité de devenir NEET de 7,9 %. Ainsi, les jeunes filles ont tendance à rester NEET plus longtemps que les jeunes hommes. Ce résultat s'appuie sur des modèles sexospécifiques d'accès à l'éducation, au marché du travail et aux ressources, ainsi qu'aux charges de famille incombant aux femmes qui accentuent les inégalités de genre dans la société (Folbre, 2014).

Dans cette même veine, la probabilité d'être NEET s'accroît également avec le statut matrimonial. Pour l'ensemble des jeunes âgés de 14 à 25 ans, le mariage augmente de 14,9 % la probabilité des jeunes de devenir NEET par

rapport aux jeunes non marié·es. Cependant, l'effet du mariage est significatif pour les jeunes femmes contrairement aux jeunes hommes. Ainsi, comparativement à celles qui ne sont pas mariées, être mariée augmente la probabilité des femmes de devenir NEET de 18 %. Ce résultat confirme que la division sexuée du travail au sein du mariage qui assigne la responsabilité des charges familiales aux femmes et aux jeunes filles, représente un obstacle majeur pour les femmes à accroître leur niveau de capital humain à travers l'éducation et la formation (Alladatin *et al.*, 2021). Le mariage est donc un déterminant des inégalités de genre parmi les NEET dans la région étudiée.

Ensuite, l'éducation joue un rôle important dans la détermination du statut des jeunes NEET. De manière générale, le niveau d'instruction réduit la probabilité des jeunes d'être NEET. En effet, les jeunes sans niveau d'éducation ont plus de chances d'être NEET que les jeunes ayant au moins un niveau d'éducation secondaire. Ainsi, pour l'ensemble des jeunes, avoir un niveau d'éducation secondaire ou supérieure réduit la probabilité d'être NEET respectivement de 22,4 % et 28,6 %. Ce résultat peut être expliqué par le fait que plus les jeunes sont instruits, plus ils ont la possibilité de se présenter sur le marché du travail pour demander un emploi.

En ce qui concerne l'effet du type d'enseignement, comparativement aux jeunes femmes, les jeunes hommes ayant suivi un enseignement technique, comparativement à ceux qui ont suivi l'enseignement général, ont plus de chance de quitter le statut de NEET. Ainsi, avoir suivi un enseignement technique réduit la probabilité des jeunes d'être NEET de 11,9 %.

Qui plus est, l'environnement familial a des effets significatifs sur la probabilité des jeunes d'être NEET mais de façon différente selon le sexe. En effet, le niveau d'éducation du chef de ménage influence significativement les NEET. Ainsi, lorsque le chef de ménage a un niveau d'éducation supérieure, la probabilité des jeunes de devenir NEET se réduit de 7,5 %, par rapport aux jeunes dont le parent proche n'a aucun niveau d'éducation. Toutefois, en considérant ce

résultat par sexe, comparativement à celles dont le chef de ménage est sans éducation, la probabilité des jeunes femmes d'être NEET diminue de 8,8 %, tandis que l'effet est non significatif pour les jeunes hommes. De même, appartenir à une croyance religieuse influence négativement et significativement la probabilité des jeunes d'être NEET. Comparativement aux jeunes disant n'appartenir à aucune religion, appartenir à l'islam ou au christianisme réduit la probabilité des jeunes de devenir NEET, respectivement de 8,8 % et 6,7 %.

Enfin les caractéristiques géographiques et celles du marché du travail déterminent la situation des NEET. D'une part, en regardant le milieu de résidence, être en zone urbaine (par rapport à la zone rurale) réduit la probabilité des jeunes d'être NEET de 10 %. Les résultats ventilés par sexe, indiquent que la probabilité des jeunes d'être NEET baisse respectivement de 7,5 % pour les femmes et de 13,4 % pour les hommes. Cela traduit le fait que la zone urbaine présente plus d'opportunités en matière de formation et d'éducation contrairement à la zone rurale. D'autre part, la situation du chômage augmente la probabilité des jeunes d'être NEET. Dans l'ensemble, lorsque le chômage augmente d'un point, la probabilité des jeunes de devenir NEET augmente de 46,3 points de pourcentage. Cette probabilité augmente de 37,6 % pour les femmes contre 54,6 % pour les hommes.

Conclusion

L'objectif de cette communication est de contribuer à mieux cerner et analyser les déterminants des inégalités de genre parmi les jeunes de 14 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en éducation et ni en formation en Côte d'Ivoire. L'utilisation des données l'Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel (ENSESI, 2016) a permis d'estimer un modèle probit. Les résultats indiquent que le sexe, le statut matrimonial, l'éducation, le type d'enseignement, le milieu de résidence, la religion, le niveau d'éducation du proche ou du chef de ménage sont les déterminants des jeunes à devenir NEET. Avoir au moins un niveau d'éducation secondaire réduit aussi bien la chance des jeunes hommes comme des jeunes femmes de devenir NEET.

Ces résultats pourraient engager les pouvoirs publics à porter davantage d'attention à l'éducation des jeunes par le biais de la politique de « l'école pour tous ». Celle-ci devrait être effective afin de permettre aux jeunes d'achever le cycle secondaire. Puisque le travail domestique incombe aux femmes, les politiques publiques pourraient renforcer les investissements dans les infrastructures de base, telles que les crèches et les garderies, en vue d'alléger l'emploi du temps des jeunes femmes mariées et de multiplier des campagnes de sensibilisation sur l'importance des femmes dans la société.

Références

- Abayasekara A., Gunasekara N. (2020). *Sri Lanka's NEETs: An Analysis of Youth not in Education, Employment, or Training*. Institute of Policy Studies of Sri Lanka.
- Aina C., Brunetti I., Mussida C., Schicchitano S. (2021). *Even more discouraged? The NEET generation at the age of Covid-19*. GLO Discussion Paper.
- Alfani F., Clementi F., Fabiani M., Molini V., Valentini E. (2020). *Once NEET, Always NEET? A Synthetic Panel Approach to Analyze the Moroccan Labor Market*. Policy Research Working Paper 9238. World Bank.
- Bardak U., Maseda M.-R., Rosso F. (2015). *Young People Not in Employment, Education or Training (NEET): An Overview in ETF Partner Countries*. European Training Foundation.
- Berloffa G., Filandri M., Matteazzi E., Nazio T., Negri N., O'Reilly J., Villa P., Zuccotti C. (2015). *Work-poor and work-rich families: Influence on youth labour market outcomes*. Working Paper WP8. Work-poor and work-rich families.
- Berloffa G., Matteazzi E., Villa P. (2015). *Family background and youth labour market outcomes across Europe*. Working Paper 393. Work-Poor and Work-Rich Families: Influence on Youth Labour Market Outcomes.
- Bingöl U. (2020). The Macroeconomic Determinants of NEET: A Panel Data Analysis for Fragile Five Countries and Russia. *Yönetim ve Ekonomi Araştırmaları Dergisi*, 18(4), 173-189.
- Brixiová Z., Kangoye T. (2016). *Gender disparities in employment and earnings in Sub-Saharan Africa : Evidence from Swaziland*. IZA Discussion Papers No. 10455. IZA Institute of Labour Economics.
- Bruno G.-S., Marelli E., Signorelli M. (2014). The rise of NEET and youth unemployment in EU regions after the crisis. *Comparative Economic Studies*, 56(4), 592-615.
- Cabral F.-J. (2018). Key drivers of NEET phenomenon among youth people in Senegal. *Economics Bulletin*, 38(1), 248-261.
- Carcillo S., Königs S. (2015). *NEET Youth in the Aftermath of the Crisis : challenges and Policies*. SSRN 2573655.

- Caroleo F.-E., Rocca A., Mazzocchi P., Quintano C. (2020). Being NEET in Europe before and after the economic crisis : An analysis of the micro and macro determinants. *Social Indicators Research*, 149(3), 991-1024.
- Chen Y.-W. (2011). Once a NEET always a NEET? Experiences of employment and unemployment among youth in a job training programme in Taiwan. *International Journal of Social Welfare*, 20(1), 33-42.
- Cieslik K., Barford A., Vira B. (2021). Young people not in employment, education or training (NEET) in Sub-Saharan Africa : Sustainable development target 8.6 missed and reset. *Journal of Youth Studies*, 1-22.
- Danner M., Guégnard C., Joseph O (2018). Alice au Pays des NEET : la traversée du miroir sur 20 ans. *Jeunesse(s) et transitions vers l'âge adulte : quelles permanences, quelles évolutions depuis 30 ans ?*, CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), 113-126.
- De Lannoy A., Mudiriza G. (2019). *A profile of young NEETs : Unpacking the heterogeneous nature of young people not in employment, education or training in South Africa*. Working Paper 249. South Africa Labour and Development Unit. 1-42.
- Drakaki M., Papadakis N., Kyridis A., Papargyris A. (2014). Who's the Greek Neet? Neets' profile in Greece: parameters, trends and common characteristics of a heterogeneous group. *International Journal of Humanities and Social Science*, 4(6), 240-254.
- Fall S., Ngom P. (2001). Baisse de la fécondité en Afrique francophone : tendances récentes et futures. In *Workshop on prospects for fertility decline in high fertility countries*, Population Division, Department of Economic and Social Affairs, United Nations Secretariat, New York, UN/POP/PFD/2001/7.
- Folbre N. (2014). L'importance du travail des femmes, rémunéré et non rémunéré. In *Revue internationale du Travail*. Wiley Online Library.
- Furlong A. (2007). The zone of precarity and discourses of vulnerability. *Journal of Social Sciences and Humanities*, 381, 101-121.
- Guégnard C., Giret J.-F., Joseph O., Murdoch J. (2010). *Les situations de NEET dans les parcours d'insertion des jeunes en France*. CEREQ.
- Ibourk A., El Aynaoui K. (2022). *Jeunes Neets et intermédiation sur le marché du travail en milieu rural*. Policy Center for the New South.

Kelly E., McGuinness S. (2015). Impact of the Great Recession on unemployed and NEET individuals' labour market transitions in Ireland. *Economic Systems*, 39(1), 59-71.

Kramarz F., Viarengo M. (2015). *Ni en emploi, ni en formation : Des jeunes laissés pour compte*. Presses de Sciences Po.

Mbaye A.-A., Gueye F. (2018). *Marchés du travail et emplois en Afrique de l'Ouest*. Document de travail. Banque Africaine de Développement.

McDowell L. (2014). The sexual contract, youth, masculinity and the uncertain promise of waged work in austerity Britain. *Australian Feminist Studies*, 29(79), 31-49.

Papadakis N., Papargyris A., Dafermos V., Basta M., Kyridis A., Drakaki M., Plymakis S. (2017). Youth and NEETs in Greece, within the Crisis Era. Social Vulnerability, Unemployment, Public Trust and Issues of Political Behavior. *Youth in Crisis Countries-Life Situations and Political Attitudes of Adolescents in Southern/Eastern Europe and North Africa*, 1-16.

Quintano C., Mazzocchi P., Rocca A. (2018). The determinants of Italian NEETs and the effects of the economic crisis. *Genus*, 74(1), 1-24.

Ranzani M., Rosati F.-C. (2013). *THE NEET TRAP: A dynamic analysis for Mexico*, Working Paper. Understanding Children's Work. The UWC Project.

Rodriguez-Modroño P. (2019). *Youth unemployment, NEETs and structural inequality in Spain*, *International Journal of Manpower*, (40)3, 433-448. DOI : 10.1108/IJM-03-2018-0098

Román H., Gaete J. M., Alegría M., Ilabaca P. (2022). Barriers to studying and working: A new look at the NEET concept in Chile. *International Journal of Lifelong Education*, 1-16.

Şahin L., Kocakaya M.-E., Demir I., Akgül O., Ak Y., Polat K., Bükey A.-M., Toktaş D., Önal A., Baş H. (n. d.). *Youth not in Employment, Education or Training (NEET) in Turkey*. Istanbul University Press.

Vancea M., Utzet M. (2018). School-to-work transition: The case of Spanish NEETs. *Journal of Youth Studies*, 21(7), 869-887.

Zuccotti C.-V., O'Reilly J. (2019). Ethnicity, gender and household effects on becoming NEET: An intersectional analysis. *Work, employment and society*, 33(3), 351-373.

Table ronde 2

Transformations des formes
de travail

Pratiques d'entreprises et extension de l'informalisation au secteur minier formel ouest africain : analyse comparée des réponses d'acteurs francophones et anglophones	76
Le volontariat des jeunes à Madagascar : une forme de mise au travail en question	98
Entrepreneuriat des jeunes au Togo : les défis et les dispositifs proposés par l'État	120

Pratiques d'entreprises et extension de l'informalisation au secteur minier formel ouest africain : analyse comparée des réponses d'acteurs francophones et anglophones



■ Avec des années d'expérience professionnelle en inspection du travail (contrôle des conditions de travail, santé et sécurité au travail, règlement des conflits de travail), **Komi Mawunam VIAGBO** a occupé un poste stratégique comme directeur des études, de la recherche et des statistiques et responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes et activités au sein du ministère du Travail du Togo. Il a piloté l'élaboration des politiques nationales du travail et de protection sociale du Togo pour la période 2012-2017. Aujourd'hui consultant international, il termine un doctorat en relations industrielles à l'université de Montréal tout en travaillant comme conseiller en recherche et en suivi d'application des lois au ministère du Travail du Québec.

Introduction

La fourniture d'un emploi décent et productif à tous, femmes et jeunes inclus, fait partie des objectifs du millénaire pour le développement (ODD). L'emploi décent selon l'OIT suppose la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail et l'atteinte de quatre objectifs stratégiques : « *La promotion des droits du travail ; l'accès à un emploi et à un revenu décents, que doit assurer une politique macroéconomique qui engendre le plein-emploi ; la protection sociale ; et le dialogue social* » (Deranty & Mac Millan, 2013, p. 153). Il s'agit de faire en sorte que l'exercice d'un emploi se déroule « *dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité* » (ILO, 1999, p. 3). Ces quatre piliers de l'agenda du travail décent ont été intégrés par l'Assemblée générale de l'ONU de septembre 2015 au programme de développement durable pour 2030 à travers l'objectif 8 : la promotion d'une croissance économique soutenue, durable et partagée, le plein-emploi productif et le travail décent.

Cependant, les jeunes des pays en développement et africains, en particulier, sont confrontés à la généralisation de l'informalité. Cette situation fait en sorte que les emplois disponibles ne sont ni décents, ni productifs. En effet, l'informalité ne touche qu'environ 18 % de l'emploi total des pays développés, tandis qu'il représente 70 % de l'emploi total des pays en développement (OECD, 2019). Dans ces pays, et particulièrement en Afrique, les travailleurs atypiques ont toujours constitué une proportion

substantielle de la population active (International Labour Office, 2016). Des données d'une étude couvrant 60 pays en développement sur la période 2005-2010 estiment le travail informel non agricole à 70 % de l'emploi en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne et à 58 % en Amérique latine (Stuart *et al.*, 2018). De façon générale, l'Afrique détient le record le plus élevé de taux d'emplois informels (OECD, 2019). Dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, l'emploi informel demeure majoritaire mais la tendance dans le temps varie selon les pays. Dans la plupart des pays, on observe une croissance. Par exemple, l'effectif total des emplois informels est passé de 6 676 700 en 2017 à 8 381 200 en 2019 en Côte d'Ivoire, de 5 021 000 en 2013 à 5 864 000 en 2020 au Mali, de 3 193 500 en 2015 à 4 169 100 en 2019 au Sénégal, de 416 300 en 2012 à 617 400 en 2018 en Gambie et de 2876 400 en 2011 à 3 628 900 en 2018 au Bénin. Entre 2013 et 2015, on a plutôt observé une tendance à la baisse au Ghana, où les emplois informels sont passés de 11 089 800 en 2013 à 6 907 500 en 2015¹.

Problématique

Alors que l'emploi informel se retrouvait essentiellement dans le petit commerce et la production à petite échelle de l'économie traditionnelle, les pratiques des entreprises vont faire émerger de nouvelles catégories de travailleurs informels. La mondialisation et la libéralisation sont associées à des politiques de déréglementation des marchés du travail, de réduction des coûts des entreprises, à l'utilisation des formes flexibles d'emploi et au transfert des coûts sociaux. Les entreprises optent de plus en plus pour une flexibilité numérique sans coûts permanents pour rester compétitives (Glaister *et al.*, 2014). L'externalisation

¹ https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer17/?lang=fr&segment=indicator&id=EMP_NIFL_SEX_NB_A, consulté le 22 janvier 2023.

de la production au profit de travailleurs informels par les entreprises formelles (Stuart *et al.*, 2018) constitue une pratique désormais courante. Cette pratique est associée à une précarisation accrue de la main-d'œuvre et rend informels les emplois du secteur formel. Dans bien des pays africains, la sous-traitance, le travail à temps partiel, le travail temporaire d'agences, l'intérim et l'externalisation du travail sous d'autres formes sont introduites généralement dans des contextes où elles viennent « sérieusement remettre en cause le code du travail et les conventions collectives trop rigides » (Adanhounme, 2016, p. 285).

Questions de recherche et méthodologie

L'externalisation des emplois étant faite dans des conditions où la protection sociale, les droits au travail et le dialogue social sont souvent fragilisés, comment atteindre l'objectif d'accès des jeunes à des emplois décents et productifs si cette externalisation devient de plus en plus la norme dans les entreprises formelles africaines ? Qu'est-ce qui oriente les logiques des différents acteurs dans leur positionnement face au processus d'informalisation des emplois par l'externalisation ?

Pour répondre à ces questions, cette communication s'inscrit dans une perspective institutionnaliste et historicisée. Elle s'appuie sur les pratiques d'externalisation des multinationales minières de l'Afrique de l'Ouest. Une comparaison est faite des contextes anglophone et francophone. Des études de cas et des entrevues semi-dirigées sont réalisées auprès des acteurs (responsables RH, chercheurs, acteurs gouvernementaux, syndicats, structures de placement et communautés) au Ghana et en Côte d'Ivoire. Au total, 4 études de cas d'entreprises minières (2 entreprises canadiennes et une entreprise indienne avec une

succursale dans chacun des pays) et 31 personnes ont été interviewées dans les deux pays². Les ressources documentaires et données secondaires d'autres études ont été utilisées en complément.

La première partie du travail s'intéresse à l'externalisation comme outil d'élargissement de l'informel et obstacle à l'emploi décent (1). Ensuite il sera question de présenter les périodes clés du processus d'informalisation des relations d'emploi en Afrique (2). Une attention particulière est portée à quelques données collectées au Ghana et en Côte d'Ivoire en rapport avec les logiques des acteurs (gouvernement, employeurs et syndicats) face au processus d'informalisation des emplois par l'externalisation (3).

1. Externalisation : outil d'élargissement de l'informel et obstacle à l'emploi décent

Il convient d'abord de relever la proximité entre les notions d'informalité, de précarité et d'externalisation. La 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail de 1993 permet d'inclure dans l'emploi informel, des emplois d'entreprises informelles mais aussi certains emplois « *dépourvus de protections sociales et légales élémentaires ou d'avantages associés à l'emploi, pouvant se situer dans le secteur formel, le secteur informel ou les ménages* » (Williams & Lansky, 2013, p. 385). Des emplois informels sont donc intégrés aux structures économiques et sociales formelles mais sont hors de portée de la réglementation formelle et contrastent avec l'informalité à petite échelle qui est plus connue (Phillips, 2011). Le concept d'emploi informel comprend ainsi à la fois l'emploi dans l'économie

2 Les détails sur les caractéristiques des entreprises et les données collectées sont développés dans la thèse en finalisation.

informelle et les emplois dans l'économie formelle que les employeurs ne rendent pas conformes aux règles juridiques de base en termes de protection sociale et avantages sociaux. L'informalisation permet aux employeurs de se soustraire à certaines réglementations comme le paiement des taxes sur le travail, le respect des normes de sécurité, les restrictions sur les heures de travail hebdomadaires... (Jales, 2018). La précarité est, pour sa part, souvent utilisée pour penser les statuts professionnels atypiques, situés en marge de la norme d'emploi et de travail (Bouffartigue & Busso, 2010). Elle est identifiée à l'érosion de la relation d'emploi standard et à l'affaiblissement des mécanismes juridiques de protection des droits des travailleurs qui en résulte. La condition de travail précaire est provoquée par des processus d'« informalisation », de « flexibilisation » et de « non-régularisation » des contrats de travail (Hussain, 2018). Dans la mesure où l'informalisation du travail fait passer un emploi permanent à un emploi flexible, peu coûteux et à court terme (Houeland, 2015), elle contribue à la précarisation des emplois. La précarité peut toutefois permettre de capter aussi des situations découlant de relations d'emploi standard (Linhart, 2009). Enfin, l'externalisation est un moyen de flexibilisation qui contribue à la précarisation et/ou à l'informalisation des emplois. Elle peut être comprise comme une organisation de la production consistant à confier à des contractants ou agents externes la prestation de travail (Barrientos & Kritzing, 2004). Elle consiste à « *recourir à un prestataire pour se procurer une ressource auparavant mobilisée en interne* » (Gosse et al., 2002, p. 104).

Dans le cadre de l'externalisation, l'entreprise est engagée dans une relation contractuelle avec ses différents partenaires et « *la relation salariale laisse place à un achat de biens ou de services formalisé par un contrat commercial* » (Gosse et al., 2002, p. 104).

Les ressources humaines (RH) constituent une des fonctions les plus externalisées (Çiçek & Bilal, 2011). Elle consiste à sous-traiter certaines parties ou l'ensemble des fonctions RH à des prestataires de services externes

(Shen *et al.*, 2005 ;Yeboah *et al.*, 2015). L'externalisation des fonctions RH est introduite par les agences de placement dans des contextes d'affaiblissement de la portée des règles de droit susceptibles de réguler ces types de relations de travail. Ceci fait opérer les acteurs dans « *un contexte institutionnel qui favorise l'informalisation des activités et des relations de travail* » (Pagès, 2008, p. 118). Les acteurs syndicaux n'ont pas souvent de moyens d'action face aux effets pervers de l'externalisation sur les relations de travail (Carleial, 2013, p. 134).

En externalisant les emplois vers des intermédiaires, les employeurs rompent la relation d'emploi et la transforment en contrat commercial avec les travailleurs. L'objectif est d'avoir une « flexibilité numérique externe » (Eaton *et al.*, 2017), de conserver un petit effectif de base de travailleurs réguliers, d'engager d'autres personnes de manière informelle pour éviter les charges sociales (Chen, 2012), d'éluder les frais généraux liés à la gestion du personnel, de faciliter l'embauche et le licenciement des employés (Horwitz & Smith, 1998). Les conséquences de l'externalisation sur les travailleurs sont diverses.

En effet, ceux-ci peuvent avoir du ressentiment et se sentir réprimés lorsque le sentiment d'identification et d'appartenance à l'entreprise est perturbé (Belcourt, 2006). Les travailleurs perçoivent, avec l'externalisation, un changement qualitatif dans leur contrat d'emploi et un changement psychologique avec l'entreprise. L'externalisation peut entraîner des pertes d'emplois (Adler, 2003), une altération perçue du contrat psychologique, la trahison perçue, l'insécurité de l'emploi, la dépression et une faible estime de soi (Cooper, 1999). Elle influence négativement les dimensions de la qualité de l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle perçues par les employés (Elmuti *et al.*, 2010).

Les emplois externalisés informalisent les emplois en les rendant « *dépourvus de protections sociales et légales élémentaires ou d'avantages associés à l'emploi* » (Williams & Lansky, 2013, p. 385).

L'agenda du travail décent de l'OIT reposant sur « la promotion des droits du travail ; l'accès à un emploi et à un revenu décent (...) ; la protection sociale ; et le dialogue social » (Deranty & Mac Millan, 2013, p.153), il est évident qu'étant donné que l'absence de sécurité et de protection sociale figure en bonne place dans les caractéristiques associées aux emplois externalisés, la généralisation de l'emploi décent promu dans les ODD semble irréaliste. Cela est d'autant vrai que les pratiques d'externalisation de l'emploi s'étendent et certaines de ces caractéristiques rendent même difficile l'application des droits au travail et une bonne conduite du dialogue social en entreprise. Comment en est-on arrivé historiquement à l'informalisation des emplois en Afrique ?

2. Périodisation du processus d'informalisation en Afrique de l'Ouest

Le concept d'informalisation adopté dans le cadre de ce travail suppose l'existence de relations formelles d'emploi et leur mutation vers des relations informelles. L'emploi informel demeure historiquement la forme prédominante dans le monde en développement (Eaton *et al.*, 2017). Cependant, la relation de travail a constitué le concept juridique central autour duquel la législation a reconnu et protégé les droits des travailleurs aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Elle représente une notion universelle qui crée un lien entre deux personnes : un employé qui fournit du travail ou des services dans des conditions données à un employeur. En contrepartie, l'employé est rémunéré (Chen, 2012). La relation permanente et la relation temporaire sont les deux principales formes d'emploi. L'emploi permanent est de

droit commun et se traduit par un contrat à durée indéterminée, et l'emploi temporaire est l'exception symbolisée par le contrat de travail à durée déterminée (Ndiaye & Samb, 1997).

En Afrique, la période précoloniale est caractérisée par l'exclusivité des emplois de l'économie traditionnelle non capitaliste qualifiés d'informels. Cette période a été aussi caractérisée par l'esclavage et les pratiques de travail forcé. Depuis 1500 au moins, les marchés du travail de l'Afrique précoloniale avaient principalement pris la forme d'esclavage plutôt que de travail salarié (Austin, 2008). C'est par le biais de la colonisation que les premières dispositions de formalisation de l'emploi vont commencer par émerger. Ces dispositions sont implantées en 1930 au Ghana (Mills, 2014) alors que les mesures décisives de formalisation de l'emploi ne vont émerger qu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale en Côte d'Ivoire (Appiah, 2013). La loi du 15 décembre 1952 « *instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant de la France d'outre-mer* » consacre la formalisation des relations de travail en Côte d'Ivoire.

Cependant, au Ghana comme en Côte d'Ivoire, même si le cadre institutionnel a reconnu, depuis la période coloniale, l'emploi à durée déterminée comme norme en matière de travail, la majorité de la population active a toujours été occupée par des activités dites informelles. Toutefois, c'est autour de la norme institutionnelle formelle que les acteurs des relations d'emploi se sont toujours organisés.

La période post-indépendance dans les deux pays est marquée par une dynamique de formalisation des emplois par des politiques d'industrialisation massive. Logiquement, les lois du travail sont fondées sur le principe de la sécurité de l'emploi comme dans la période coloniale.

Les années 1970 à 1980 vont être marquées par l'expansion du néolibéralisme impulsé par le FMI et la Banque mondiale (BM) dans les deux pays. La flexibilité du droit du travail est promue et cette recherche de flexibilité va « *légitimer une certaine forme de précarité* » (Bodian, 2013, p. 291). Dans beaucoup de législations africaines, cette

période a marqué l'introduction de « nouvelles exceptions au régime juridique restrictif du contrat à durée déterminé » et de « *nouvelles formes de contrats précaires comme les contrats de travail temporaire ou les contrats d'usage* » (Bodian, 2013, p. 295). Alors que le législateur avait toujours cherché dans le passé à rapprocher l'emploi temporaire de l'emploi permanent qui garantit la stabilité, « *aujourd'hui, les rôles semblent être inversés. La tendance est à l'emploi temporaire* » (Ndiaye & Samb, 1997, p. 112). La valeur accordée à l'emploi permanent à durée indéterminée doté de protections juridiques et sociales est remise en cause au profit de la flexibilisation. Il est même remarquable de constater qu'un compromis semble se dégager entre les partenaires sociaux et acteurs économiques sur la pertinence de la flexibilité (Ndiaye & Samb, 1997).

Le Ghana tout comme la Côte d'Ivoire ont connu des programmes d'ajustement structurel et ont été contraints de privatiser les entreprises publiques, de réduire l'effectif des travailleurs et de baisser leurs investissements dans les secteurs sociaux (Appiah, 2013). De nombreuses personnes se sont retrouvées ainsi sans emplois et contraintes de se lancer dans des activités informelles. Au même moment, les législations du travail subissent des pressions pour s'adapter au contexte de privatisation et de libéralisation. Les codes du travail de 1995 et 2015 en Côte d'Ivoire et le *Labour Act* de 2003 au Ghana se situent dans cette dynamique. L'exposé des motifs de la loi ghanéenne à l'Assemblée nationale avant son adoption était d'ailleurs assez explicite. Il s'agissait de « *providing for a more responsive and flexible legal regime that will allow a proactive treatment and resolution of labour issues and disputes* » (Mills, 2014, p. 23) mais aussi de donner une base légale à des pratiques qui se sont développées en dehors du droit existant.

Ainsi, au Ghana comme en Côte d'Ivoire, les réformes du droit du travail ont remis en cause le monopole public de placement et introduit la création des agences privées d'emploi qui sont devenues les principaux vecteurs de l'informalisation des emplois. L'externalisation sera la principale forme de ces pratiques d'informalisation. Dans les

deux contextes, la loi va introduire plus de souplesse dans le recours au contrat à durée déterminée et l'externalisation sera dotée de bases juridiques. On se retrouve ainsi avec des travailleurs précaires et « informels » évoluant dans des entreprises formelles sur une base permanente. Les caractéristiques souvent associées aux emplois de l'économie informelle vont de plus en plus se retrouver dans les entreprises formelles de tous les secteurs. Les propos d'un responsable syndicaliste au Ghana illustrent bien la situation pour le domaine portuaire: « *If you go to the Port, there are people who are "permanent casual". They are permanent there, but employed in casual bases* » (Entretien réalisé en juillet 2021). Il s'agit du nouveau visage de l'informalité et donc de la précarité qui se développe dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Ceci participe dans les deux pays au recul des emplois formels et donc à l'informalisation des emplois.

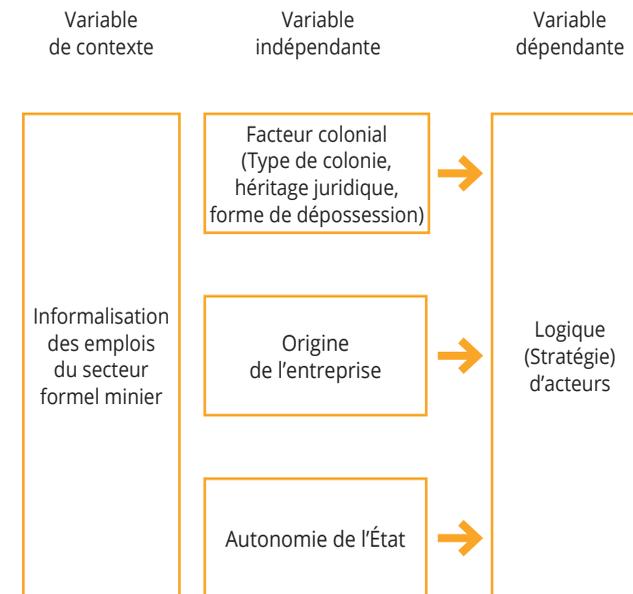
3. Logiques des acteurs face au processus d'externalisation des emplois au Ghana et en Côte d'Ivoire

Du point de vue théorique, les institutions et puissances coloniales ont tracé des sentiers qui continuent d'influencer les logiques d'acteurs contemporains des relations d'emploi. La nature et le contenu des instruments juridiques pour réglementer la supervision du travail, les institutions, structures et procédures consultatives pour faire une action revendicative et traiter les griefs, varient selon les pays (Britwum & Dakhli, 2019). La législation du travail et les relations professionnelles sous domination coloniale sont dérivées de celles qui prévalaient dans

les métropoles (Britwum & Dakhli, 2019). Aussi, le cadre institutionnel développé par les acteurs en période postcoloniale s'inscrit de façon générale dans le prolongement de cet héritage colonial. Ces institutions s'inscrivent dans un « *path-dependency* » (Hall & Soskice, 2002) qui implique des effets à long terme sur le cadre d'action des acteurs. Il est donc pertinent d'en tenir compte dans la compréhension des logiques d'acteurs face au processus d'informalisation des emplois par l'externalisation.

Par ailleurs, en considérant l'origine des entreprises (Hall & Soskice, 2002), les acteurs clés qui interagissent dans la relation d'emploi en contexte africain (Bellemare & Briand, 2015), la nature particulière des États (Arrighi, 1979; Frank *et al.*, 1996), le dualisme économique un modèle de compréhension des logiques d'acteurs face à aux pratiques d'externalisation et donc d'informalisation des emplois en Afrique de l'Ouest peuvent être représentés comme suit :

Modèle d'analyse de la recherche



Quelques données du contexte institutionnel et d'entreprises minières du Ghana et de la Côte d'Ivoire

Facteur colonial

En rapport avec le facteur colonial, le processus d'informalisation des pratiques d'emplois dans les secteurs formalisés par la colonisation et les premiers régimes postcoloniaux au Ghana et en Côte d'Ivoire est essentiellement l'œuvre du courant néolibéral propulsé par les grandes institutions financières internationales (FMI et BM). Ce processus a été acté dans les deux contextes par des réformes du droit du travail qui ont conféré des bases légales à l'externalisation et ont remis en cause la protection des travailleurs reconnue traditionnellement par les lois du travail. Dans ces conditions, le statut de précarité reconnu aux emplois du secteur informel s'est étendu désormais aux travailleurs de grandes entreprises nationales et multinationales qui opèrent dans les mines.

Origine des entreprises

Dans les quatre cas d'entreprises étudiées dans les deux pays, l'origine des entreprises importe peu dans le recours aux pratiques d'externalisation des emplois. Toutes les sociétés minières de toutes les origines ont recours dans des proportions importantes aux pratiques d'externalisation de l'emploi dans les deux pays. Toutefois, la façon dont les pratiques d'externalisation de l'emploi se font dépend de l'effectivité et de l'efficacité du cadre institutionnel du pays d'accueil des entreprises. En Côte d'Ivoire, l'origine des entreprises influence le recours à des agences formelles d'externalisation versus des agences suscitées ou des tâcherons. Ainsi, la minière canadienne fait appel aux agences de placement spécialisées pour se doter de personnels externalisés alors que l'entreprise d'origine indienne suscite elle-même des tâcherons, personnes physiques qui n'ont même pas quelques fois d'existence légale comme entreprise de travail temporaire, et des sous-traitants pour se doter en personnel externalisé.

Le niveau d'informalisation et ou de précarisation varie selon que l'externalisation se fait par le biais des agences de placement ou les tâcherons.

Autonomie de l'État

Au Ghana comme en Côte d'Ivoire, il n'y a pas de programme spécifique avec la Grande-Bretagne ou la France en matière d'emploi. Toutefois, dans les deux pays, les influences des anciennes puissances coloniales se font par le biais de la présence d'entreprises multinationales originaires de ces pays et le financement de programmes dans le cadre d'organisations internationales comme l'OIT, le FMI ou la BM. Dans le secteur des mines, les entreprises anglaises ne sont pas dominantes au Ghana. Il en est de même pour les entreprises françaises dans les mines en Côte d'Ivoire.

Toutefois, au Ghana comme en Côte d'Ivoire, les politiques publiques d'emploi sont fortement influencées par l'OIT qui constitue un acteur majeur des relations d'emploi dans les deux pays (Bellemare & Briand, 2015). Les lois du travail de ces deux pays découlent essentiellement des conventions et recommandations de l'OIT. D'ailleurs, l'OIT développe toujours des programmes avec ces deux pays sur les questions du travail des enfants ou de la protection sociale des travailleurs. C'est dans le financement de ces programmes que les anciennes puissances coloniales se positionnent selon leurs intérêts. Il faut remarquer que la Grande-Bretagne se positionne moins dans le financement des programmes en vigueur actuellement au Ghana. Cependant, pour le cas de la Côte d'Ivoire, la France est actuellement présente dans le financement de certains programmes avec l'OIT.

Les principales observations analytiques au regard des données recueillies dans les mines au Ghana et en Côte d'Ivoire

Les données des études de cas d'entreprises et des entretiens réalisés dans le secteur minier au Ghana et en Côte d'Ivoire permettent de tirer les conclusions suivantes

pour les logiques des différents acteurs : les entreprises multinationales, les acteurs gouvernementaux, les syndicats et les autorités traditionnelles.

Les entreprises multinationales

Contrairement à la position de la littérature selon laquelle le comportement d'une entreprise dans un pays hôte dépend des caractéristiques institutionnelles de son pays d'origine (Hall & Soskice, 2002), il semble se dégager une forme d'unanimité dans le recours à l'externalisation quelle que soit l'origine des entreprises. Les études de cas d'entreprises minières canadiennes et indiennes au Ghana et en Côte d'Ivoire nous permettent d'affirmer que l'externalisation est une approche de gestion qui fait consensus dans les mines des deux pays indépendamment de l'origine de l'entreprise. Cette situation est facilitée par la nature dualiste (secteur formel/secteur informel) des économies des deux pays dont la majorité de la population active est occupée par les activités informelles. Cette population de travailleurs de l'économie informelle constitue, avec les chômeurs, ce que les marxistes appellent une « armée de réserve » qui met la pression sur le marché du travail formel et facilite aux employeurs l'externalisation qui, somme toute, offre de meilleures conditions que le travail dans l'économie informelle classique.

Relativement au cadre légal, il faut remarquer que même si, dans la forme, la Côte d'Ivoire semble moins ouverte à ces pratiques que le Ghana, dans les faits, le mécanisme de suivi de la loi est plus rigoureux, contraignant et effectif au Ghana qu'en Côte d'Ivoire. Ceci fait apparaître des différences d'approche dans le recours aux pratiques d'externalisation dans les deux pays.

En Côte d'Ivoire, on peut ainsi classer les approches d'externalisation en deux grandes catégories : entreprises occidentales versus entreprises des nouveaux pays émergents (Inde notamment). En effet, les entreprises minières occidentales font appel à des agences de placement ou à des sous-traitants spécialisés pour solliciter du personnel externalisé. Les entreprises des nouveaux pays émergents

comme l'Inde et la Chine vont plutôt s'appuyer sur des tâcherons, personnes physiques, généralement sans personnalité morale pour s'offrir les services des travailleurs externalisés. Une même entreprise indienne avec des succursales au Ghana et en Côte d'Ivoire par exemple va se doter au Ghana de son personnel externalisé par le biais des agences de placement, alors qu'en Côte d'Ivoire, elle va s'appuyer sur des tâcherons qu'elle suscite quelques fois elle-même pour se doter de personnel externalisé. Il arrive même que l'entreprise recrute directement du personnel pour le mettre dans le compte de ces tâcherons. Ce n'est que dans le cadre d'un litige que des travailleurs sont informés que leur véritable employeur n'est pas l'entreprise utilisatrice mais un tâcheron dont ils ne connaissaient pas l'existence. On peut donc dire que même si toutes les entreprises font appel au service de travailleurs externalisés dans les mines, les entreprises des nouveaux pays émergents vont opter pour des statuts plus précaires de travailleurs externalisés en Côte d'Ivoire, où l'effectivité du suivi du droit du travail est moins garantie qu'au Ghana.

Les acteurs gouvernementaux

Les gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire ont évolué d'une logique de protection/sécurité des emplois vers une logique flexible. Cette situation est influencée dans les deux pays par les institutions de Bretton Woods (BM et FMI) qui ont, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, fait des demandes directes de flexibilisation de la législation du travail. Au-delà des institutions internationales, les pays sont influencés d'une certaine façon par les pratiques de leurs anciennes puissances coloniales. Ces anciennes puissances coloniales sont notamment présentes dans les relations d'emploi par le financement des programmes de l'Organisation internationale du travail. Une analyse des sources de financement des programmes en cours entre l'OIT et les pays de l'étude révèle que la France est plus présente en Côte d'Ivoire que ne l'est la Grande-Bretagne au Ghana. Il y a un alignement institutionnel du cadre légal des relations d'emploi entre les

pays et leurs anciennes puissances colonisatrices. Même si dans les deux pays les gouvernements ont évolué d'une logique protectrice vers une logique flexible, une analyse des cadres légaux de l'emploi au Ghana et en Côte d'Ivoire révèle des relents plus protecteurs en Côte d'Ivoire. Il en est ainsi de l'usage ou du recours aux CDD et des possibilités de leurs renouvellements. Mais cette rigidité des textes en contexte ivoirien n'est pas suivie par leur mise en œuvre effective sur le terrain. Ceci informalise davantage les pratiques d'externalisation dont la pratique est en déphasage avec la norme prescrite par les textes. Aussi est-il pertinent de s'intéresser à la posture de l'acteur syndical dans le secteur des mines.

L'acteur syndical

L'externalisation des emplois amène l'acteur syndical à adopter une posture qui s'ancre essentiellement dans le cadre institutionnel formel des relations d'emploi. En effet, alors que le Ghana a une pratique décentralisée de la négociation collective qui fait en sorte que les conventions collectives sont négociées essentiellement au niveau d'une unité d'accréditation d'une entreprise donnée, la Côte d'Ivoire a, pour sa part, un processus centralisé de négociation collective avec des conventions collectives négociées à l'échelle nationale, interprofessionnelle ou sectorielle.

L'alignement au cadre institutionnel fait en sorte que les travailleurs externalisés vont être essentiellement exclus des dispositions conventionnelles négociées au niveau des unités d'accréditation dans les entreprises au Ghana. Ils doivent se constituer en syndicats distincts s'ils veulent négocier de meilleures conditions de travail et n'ont pas le même interlocuteur employeur que les travailleurs de l'unité dans laquelle ils travaillent. Dans ces conditions, l'unité d'action entre travailleurs externalisés et travailleurs des entreprises utilisatrices n'est pas évidente. En revanche, en Côte d'Ivoire, la nature centralisée des négociations fait en sorte que les syndicats sont plus portés vers la lutte pour les mêmes droits conventionnels à tous les employés

(externalisés ou non) qui opèrent dans une entreprise. L'unité d'action entre travailleurs est plus réalisable en Côte d'Ivoire qu'au Ghana. Ceux-ci militent d'ailleurs facilement dans le même syndicat au niveau de l'entreprise, ce qui n'est pas le cas au Ghana.

L'intrusion d'un acteur non commun des relations d'emploi : la chefferie traditionnelle

Il importe de souligner le rôle de la chefferie traditionnelle qui, en fonction de la place qui lui est accordée dans la société africaine, va avoir des postures qui vont impacter la pratique de l'externalisation dans les entreprises. Ainsi, on constate une influence persistante de la pratique coloniale de l'« *indirect rule* » au Ghana. Dans ce pays, notamment dans le secteur des mines, plus de responsabilités sont octroyées aux communautés locales dans l'approbation ou l'opposition aux demandes de permis d'exploitation. Par ailleurs, la politique de recrutement local va impliquer les chefs coutumiers dans le recrutement des travailleurs, de manière informelle. Les autorités traditionnelles vont donc se positionner comme acteurs dans le placement des travailleurs externalisés. Ce niveau d'implication n'est pas le même en Côte d'Ivoire compte tenu de l'institutionnalisation plus tardive de la chefferie traditionnelle et de la place accordée à la communauté dans la gestion du secteur minier. Toutefois, il va y avoir aussi des formes d'implication de la chefferie traditionnelle dans les relations d'emploi en Côte d'Ivoire. Ceux-ci interviennent également de manière informelle dans le placement des travailleurs et dans la résolution des conflits opposants entreprises minières et travailleurs de la communauté.

Références

- Adanhounme A. (2016). Le transfert des pratiques de flexibilisation de l'emploi dans une firme multinationale : Le rôle charnière des acteurs locaux des filiales. *Relations industrielles/Industrial Relations*, 71(2), 274-298.
- Adler P.-S. (2003). Making the HR outsourcing decision. *MIT Sloan Management Review*, 45(1), 53.
- Appiah A. (2013). *Le syndicalisme en Afrique subsaharienne : L'expérience de la Côte d'Ivoire*. Éditions L'Harmattan.
- Austin G. (2008). Resources, techniques, and strategies south of the Sahara : Revising the factor endowments perspective on African economic development, 1500–2000. *Economic History Review*, 3(61), 587-624
- Barrientos S., Kritzinger A. (2004). Squaring the circle : Global production and the informalization of work in South African fruit exports. *Journal of International Development*, 16(1), 81-92.
- Belcourt M. (2006). Outsourcing—The benefits and the risks. *Human resource management review*, 16(2), 269-279.
- Bodian Y. (2013). Précarité de l'emploi et droit du travail sénégalais. *Nouvelles annales africaines*, 4, 291-329.
- Britwum A., Dakhli L. (2019). Labour and the State. In S. Bellucci & A. Eckert (Eds.), *General Labour History of Africa : Workers, Employers and Governments, 20th–21st Centuries* (p. 495-522). Boydell & Brewer.
- Carleial L. (2013). Externalisation de la force de travail au Brésil : Une voie sans retour ? *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, 8(2), 125-144.
- Chen M.-A. (2012). *The informal economy : Definitions, theories and policies*. WIEGO Working Paper n° 1. Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO).
- Çiçek I., Bilal Ö. (2011). The effect of outsourcing human resource on organizational performance : The role of organizational culture. *International journal of business and management studies*, 3(2), 131-144.
- Cooper C.-L. (1999). Can we live with the changing nature of work? *Journal of Managerial Psychology*, 14 (7/8), 569-572.

- Deranty J., Mac Millan C. (2013). Qu'est-ce qu'un « travail décent » ? Propositions pour élargir la campagne de l'OIT pour le travail décent à partir de la psychodynamique. *Travailler*, 30, 147-174. DOI : 10.3917/trav.030.0147
- Eaton A.-E., Schurman S.-J., Chen M.-A. (2017). *Informal workers and collective action : A global perspective*. Cornell University Press.
- Elmuti D., Grunewald J., Abebe D. (2010). Consequences of outsourcing strategies on employee quality of work life, attitudes, and performance. *Journal of business strategies*, 27(2), 177.
- Glaister A.-J., Liu Y., Sahadev S., Gomes E. (2014). Externalizing, internalizing and fostering commitment : The case of born-global firms in emerging economies. *Management International Review*, 54(4), 473-496.
- Gosse B., Sargis-Roussel C., Sprimont P.-A. (2002). Les changements organisationnels liés aux stratégies d'externalisation : Le cas d'une entreprise industrielle. *Finance Contrôle Stratégie*, 5(1), 101-128.
- Hall P., Soskice D. (2002). Les variétés du capitalisme. In *L'Année de la régulation* n° 6 (2002-2003) 47-124. Presses de Sciences Po (PFNSP).
- Horwitz M., Smith D.-A. (1998). Flexible Work Practices and Human Resource Management : A Comparison of South African and Foreign-Owned Companies. *International Journal of Human Resource Management*, 9(4), 590-607. DOI : 10.1080/095851998340919
- ILO. (1999). *Report of the Director-General : Decent Work* [International Labour Conference, 87th session]. International Labour Organisation (ILO).
- International Labour Office. (2016). *Non-standard Employment around the World—Understanding challenges, shaping prospects*. International Labour Organisation (ILO).
- Jales H. (2018). Estimating the effects of the minimum wage in a developing country : A density discontinuity design approach. *Journal of Applied Econometrics*, 33(1), 29-51.
- Mbembé J.-A. (2020). *De la postcolonie : Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Éditions La Découverte.
- Mills J.-O. (2014). *Labour law* (Center for Professional Development (CDP)).
- Ndiaye I.-Y., Samb M. (1997). Neutralisation ou flexibilisation du droit du travail : De l'ajustement économique à l'ajustement juridique. *Ajustement structurel et emploi au Sénégal*, 103-131.

OECD. (2019). *Tackling Vulnerability in the Informal Economy*. OECD. <http://www.oecd.org/publications/tackling-vulnerability-in-the-informal-economy-939b7bcd-en.htm>

Otoo K.-N. (2019). *Informality and labour regulations in Ghana*. Labor and Globalization. Rainer Hampp Verlag.

Pagès N. (2008). Hétérogénéité du travail et développement en Côte d'Ivoire : Une analyse à partir des dynamiques productives et spatiales. *The European Journal of Development Research*, 20(1), 117-140.

Phillips N. (2011). Informality, global production networks and the dynamics of 'adverse incorporation'. *Global Networks*, 11(3), 380-397.

Shen J., Cooke F.-L., McBride A. (2005). Outsourcing HR as a competitive strategy. *Human Resource Management*, 44(4), 413-432.

Stuart E., Samman E., Hunt A. (2018). Informal is the new normal. Improving the lives of workers at risk of being left behind. *London: Overseas Development Institute*. Working Paper 530. 1-36

Williams C.-C., Lansky M.-A. (2013). L'emploi informel dans les économies développées et en développement : Quelles perspectives, quelles interventions ? *Revue internationale du Travail*, 152(3-4), 383-409.

Yeboah K.-O., Boateng C., Amponsem J., Attefah E.-K. (2015). The Effect of Outsourcing on AngloGold Ashanti Obuasi Mines Performance. *International Journal of Business*, 2(8), 184-203.

Le volontariat des jeunes à Madagascar : une forme de mise au travail en question



■ Idah RAZAFINDRAKOTO est titulaire d'un diplôme en gestion, gouvernance et relations internationales, en particulier les relations régionales. Chercheuse en sciences politiques, elle est également spécialiste de la gestion institutionnelle et internationale. Elle a une expérience à la fois scientifique et pratique (recherche et gestion) dans divers contextes internationaux et interculturels (Afrique, Europe, etc.). Idah Razafindrakoto dirige le programme de renforcement des capacités de recherche du GDN en Afrique francophone et est responsable en matière de gestion, de relations institutionnelles et de programmation. Ce programme vise à améliorer la culture managériale des institutions de recherche et à renforcer l'accès des jeunes chercheurs aux opportunités de recherche.

Introduction

À l'ère contemporaine, le néolibéralisme et la compétitivité forment un tandem prépondérant dans le monde capitaliste et libéral. S'en « sortir gagnant » avec un minimum de dépenses investies et maximiser les bénéfices et les profits constituent une devise et une pratique courantes. Cette assertion semble aussi bien observable dans le milieu de l'insertion professionnelle des jeunes. Étant donné les enjeux financiers liés à la création d'emplois, les entreprises préfèrent opter pour le recrutement renouvelé de jeunes stagiaires, dont le statut légal du volontariat, plutôt que d'engager définitivement un jeune employé salarié. Cela est également constaté dans les petites entreprises (*start-ups*) où les premiers collaborateurs sont souvent des stagiaires ou des indépendants (*free-lancers*). Le bénéfice du recrutement des stagiaires volontaires est d'ailleurs explicité par les instances dédiées comme le moyen pour elles de disposer des compétences les plus à jour et à moindre coût (Pôle emploi, 2019 : 8).

Relayée par les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations, cette logique s'est aussi matérialisée dans les programmes de volontariat, de bénévolat ou encore de solidarité dite communautaire. Les jeunes volontaires ou bénévoles intègrent la sphère professionnelle de divers organismes de la société civile, y compris à but

non lucratif¹, sans compensation financière ni indemnisation. Rappelons-le, dans l'engagement volontaire au sens légal², il n'y a pas d'échange en termes d'équivalence (services *versus* compensation financière), car le volontariat est un « don de temps » (Lemerrier, 2004 : 105-114). Dans la grande île de l'Afrique, Madagascar, l'année 2014 est consacrée comme étant la « première année du volontariat à Madagascar » (Assemblée nationale, 2015), puis cette pratique de mise au travail se développe à partir de 2016³. Les jeunes sont les plus sollicités et aussi les plus sollicités de ce système étant donné que, pour eux, le volontariat est une occasion professionnalisante, qui atteste d'un dynamisme au travail et qui peut être l'occasion de constituer ensuite un réseau propice à l'insertion professionnelle.

La plupart des travaux sur le volontariat et le bénévolat s'articulent autour de leur apport sur le développement des groupes bénéficiaires et sur l'économie (Foucart, 2005 : 35-38), de leur aspect ontologique et philosophique tout en s'appuyant sur les valeurs humanistes mobilisées (Voisard, 2010 : 19-23). Les études gravitent également autour de la portée éthique du bénévolat (Kebers, 2005 : 93-100) ou encore de la gestion des ressources bénévoles dans les contrées occidentales (Halba, 2006 : 5). D'autres analyses étudient le lien entre le bénévolat et l'accès à l'emploi futur des jeunes ; nombre d'entre elles confirment la rentabilité réelle, mais différée du bénévolat, vers l'emploi (Bougard,

- 1 La société civile est une notion englobante qui désigne, en premier lieu, un ensemble d'acteurs et, en second lieu, comme un principe d'action publique (Fischer, 2014). Elle regroupe les fondations, les associations, les syndicats, les coopératives et les acteurs sociaux.
- 2 Dans le cadre informel et social, l'engagement volontaire est une pratique sociale inhérente à la société malagasy. Il est fondé sur les valeurs de l'entraide et de l'altérité (*fihavanana*). Toutefois, cette présente recherche aborde l'engagement volontaire structuré, celui qui est pratiqué dans le cadre des projets de la société civile et soutenu par les acteurs de l'aide internationale.
- 3 Cette expansion terminologique et pratique du volontariat est détectée suite à l'année référentielle des objectifs du développement durables (ODD) en 2015.

2014 : 47). Toutefois, force est de constater que les études sur les réalités du volontariat et bénévolat des jeunes comme accélérateurs d'insertion professionnelle se focalisent généralement sur les réalités occidentales, alors qu'elles interrogent encore très ou trop peu les pratiques africaines en général et malagasy en particulier.

À Madagascar, le volontariat est institutionnalisé dans un cadre légal (Assemblée nationale, 2015) et ouvert à tous les organismes à but ou sans but lucratif. L'observation fine des pratiques sociales et professionnelles autour de ces formes de travail, montre que, dans la compréhension collective malagasy et en lien pas toujours éclaircis avec des usages culturels plus traditionnels, les concepts de « bénévolat » et de « volontariat » sont entremêlés, non nuancés⁴, voire synonymes. Ainsi, le volontariat est susceptible d'être régulé par les normes sociales et les logiques du bénévolat. Donc, quand les organismes, employeurs à buts lucratifs et non lucratifs de la société civile tendent à rechercher à amortir leurs dépenses tout en valorisant la participation et les compétences des jeunes (via le volontariat) pour mener à bien leurs activités socio-économiques, c'est bien une logique de standards managériaux des entreprises qui prévaut, d'où une hybridation des pratiques intéressantes à observer. Au regard de ce constat, l'état des lieux réalisé à Madagascar, et présenté dans cette communication, fait ressortir des points de tensions entre, d'une part, les attentes et aspirations placées dans de dispositifs tant de la part des organismes employeurs que de la part des jeunes et, d'autre part, entre les registres de valeurs mobilisées pour ce recours par les deux parties. Par-là,

- 4 Théoriquement, le volontaire diffère du bénévole. Selon Lemerrier (2004), le volontaire se distingue de par sa volonté, son appartenance à une structure, sa volonté d'aider gratuitement fondée sur le désintéressement en faveur d'autrui (l'altérité et la collectivité). Il est animé par la défense d'une cause, la volonté d'occuper son temps et la motivation de se rendre utile. De ce fait, le volontariat se doit d'être structuré dans une convention tripartite qui engage la structure d'accueil, le volontaire et le coordinateur du programme de volontariat. Par ailleurs, le bénévolat est un engagement libre et non contractuel.

cette communication pose les bases d'un questionnement sur la nature de ces nouvelles formes de mises au travail des jeunes qui, au-delà des opportunités créées, peuvent conduire à une exploitation – parfois à outrance – de jeunes diplômés, souvent sans « bagages professionnels ». Cette hybridation est symptomatique d'une forme de capitalisme en constante évolution.

Il convient donc de questionner les réalités, les effets de ce dispositif qu'ils soient ou non favorables à l'emploi des jeunes, en diagnostiquant de près la gouvernance⁵ établie au sein des organismes employeurs et en se focalisant sur les jeunes volontaires. Plus précisément, nous interrogeons la nature et effets concrets générés, ou pas, par ce dispositif au sein d'organismes promouvant les principes associatifs non lucratifs et en faveur de l'emploi des jeunes à Madagascar. Nous postulons deux indicateurs : l'acquisition ou non de compétences professionnelles et l'internalisation ou non de valeurs éthiques favorables à l'insertion au travail, d'une part, et, d'autre part, l'inscription de ce dispositif dans la lutte contre le chômage des jeunes et dans la prégnance, voire un renouvellement des styles managériaux d'inspiration capitalistes.

Cette communication est issue d'une recherche en cours. Pour mener à bien cette recherche, l'étude s'est étendue de 2015 à 2022. Nous avons mobilisé l'approche interactionniste⁶ qui pointe les intentionnalités d'acteurs sociaux associée à la méthodologie de l'analyse de discours. Chemin faisant, nous avons aussi eu recours à la collecte et à l'analyse d'un corpus documentaire diversifié, nous avons pratiqué une observation participante au sein de

5 La notion de gouvernance renvoie aux formes de pilotage, de coordination et de direction des individus, des groupes, des secteurs, des territoires et de la société, au-delà des organes classiques managériales (Le Galès, 2019). Dans un sens plus idéologique et théorique, elle repose sur divers piliers tels la transparence, la participation, l'inclusion, la subsidiarité et le consensus.

6 Clément F., 2010, « De la nature des croyances collectives », *L'Année sociologique*, vol. 60, n° 1, p. 63-91.

cinq structures de la société civile et avons réalisé des entretiens auprès de quatre jeunes volontaires de domaines diversifiés (environnement, culture, santé et éducation), puis de quelques personnels et cadres d'ONG à Madagascar⁷.

1. Les attendus : l'espoir d'une qualification et d'un sens au travail

La présente section explore les effets à la fois attendus et suggérés sur le recours au volontariat de jeunes volontaires à Madagascar. Il s'agit ici de l'acquisition des compétences professionnelles (1) et de l'internalisation de nouveaux principes pensés comme bénéfiques (2).

1.1. Les compétences professionnelles

Le volontariat est couramment présenté aux jeunes comme une opportunité de familiarisation à l'environnement du travail et à l'acquisition des compétences professionnelles. Ces compétences gravitent autour de l'internalisation des procédures de gestion, du moins, et la possibilité de pouvoir s'y familiariser. La découverte et l'assimilation des dites procédures constituent les arguments forts à l'adresse et pour les volontaires. Il s'agit ici des normes et règles procédurales, à savoir le fonctionnement des réunions, les réglementations disciplinaires, les droits et devoirs ou encore la compréhension administrative.

7 Au regard de l'anonymat des personnes interviewées, des pseudos codés seront usés : X¹, X², X³ et X⁴ sont les volontaires, Y¹ et Y² sont les acteurs (préciser la profession) de la société civile (ONG) et Z1 est le partenaire d'ONG.

D'autres compétences techniques constituent également un gain promis et attendu. Il est de coutume que la structure d'accueil programme un *briefing* pour que le volontaire s'acclimate. Il n'est pas rare de constater que sa connaissance des tâches assignables soit embryonnaire, surtout si pour le volontaire l'expérience est nouvelle et que des termes de références (TDR)⁸ du poste n'aient pas été spécifiés. Ledit *briefing* se présente et est considéré, selon les données d'entretiens réalisés, comme une formation ou un *coaching* de démarrage (réunion, séance d'information ou atelier d'orientation).

Les compétences techniques acquises à l'occasion ou au sortir du volontariat semblent bien constituer des capacités exploitables pour les jeunes interrogés. Dans son récit, X¹, qui a expérimenté 10 ans de volontariat dans le domaine sanitaire, témoigne qu'elle y a acquis la maîtrise parfaite d'une langue étrangère (l'anglais)⁹, ce qui est un avantage pour les contacts interculturels (le volontariat jouant comme un bain de langue) et les relations potentielles avec des financeurs étrangers anglophones. Par ailleurs, après avoir effectué un service de 5 ans au sein d'une association œuvrant pour l'éducation des enfants défavorisés, X², un autre volontaire raconte que son expérience lui a permis d'acquérir et d'améliorer des capacités d'adaptation hors des zones de confort habituelles et des habiletés à travailler en équipe¹⁰. D'autant plus que le travail d'équipe requiert un savoir-être et un savoir-faire (Kebers, 2005 : 93-100). Le jeune volontaire bénéficie ainsi d'une expérience propice à l'apprentissage, à travers l'observation ou la pratique (leadership, management, gestion de temps, procédures techniques, usage d'outils méthodologiques, etc.).

8 En termes de TDR, Y¹, dirigeant d'une ONG, relate que l'accord de volontariat au sein de leur structure ne dispose pas de cadre formel, mais qu'elle est uniquement à base de manifestation d'intérêt, telle la logique du bénévolat.

9 Entretien auprès de X¹, volontaire, le 25 mai 2021.

10 Entretien auprès de X², volontaire, le 25 mai 2021.

Les procédés discursifs des ONG qui font usage du volontariat évoquent en écho les mêmes argumentations. Pour illustrer, Y¹, dirigeant d'une ONG pour la participation des jeunes à la vie politique, accueille des volontaires depuis 5 ans. Comme arguments en faveur desdits jeunes volontaires, il relate que ces jeunes jouissent d'une « immersion thématique du projet¹¹ ». Ce propos évoque la mise en place d'un mécanisme de familiarisation et de découverte du *back-office* du domaine sur lequel l'ONG travaille. En un mot, et selon les ONG impliquées dans ces modes de travail, les jeunes bénéficient d'une initiation à une thématique¹² professionnelle d'intervention et à la gestion de projet de ladite thématique.

Pour résumer, les compétences professionnelles ici évoquées acquises au sortir du bénévolat sont d'ordres procédural et technique.

1.2 La force des croyances principales

Introduisons cette deuxième section avec le témoignage de Y², une coordinatrice de programme auprès d'une ONG promouvant le volontariat en milieu d'éducation culturelle : « Je trouve que les volontaires auront beaucoup plus de chance d'être embauchés après. D'ailleurs, le volontariat devrait être une expérience nécessaire, d'apprentissage, qui devrait être obligatoire comme le service national¹³ ». Pouvant s'apparenter à une forme de *doxa* de « l'école de la vie », cette énonciation a une forte portée principale. En effet, la dimension « morale » y est largement ancrée puisque le volontariat est, ici, construit telle une étape indispensable de comportement et d'éthique pour accéder au développement personnel et à une sagesse communautaire.

11 Entretien auprès de Y¹, acteur de la société civile, le 27 mai.

12 Par thématique, l'on peut citer : le changement climatique, le genre, la lutte contre la peine de mort, les droits de l'homme, l'environnement, le développement durable, etc.

13 Entretien auprès de Y², acteur de la société civile, le 27 mai.

Pour l'illustrer, tel qu'il est repris dans les propos de X¹, elle précise : « *J'aime la communauté, sady tsapako fa mila mandray andraikitra aho, no sady mi-apporter ny anjara birikiko amin'ny fiarahamonina aho...no sady manome tânana an'ireo izay tsy manana*¹⁴ ». Par ses propos, la représentation du développement communautaire est vue comme une construction d'ordre axiologique et principielle qui influe sur les logiques et les décisions des jeunes. De fil en aiguille, ces derniers seraient ensuite aptes à se lancer dans une forme de participation citoyenne. Creusons en profondeur. Ces soubassements éthiques sont censés assurer l'apprentissage de savoir-être sur les jeunes bénévoles et sur leur représentation future de l'insertion professionnelle sur le marché. Les principes pourront forger le mental des jeunes face aux jugements et aux pressions sociales qui sont fortes. Comme les jeunes concernés interrogés sont convaincus qu'ils servent, certes gratuitement, une cause juste et surtout « pour des actions et des services qui recèlent une réelle utilité sociale » (Voisard, 2010 : 19-23), ils sont invités à y puiser une forte base argumentative. X³, qui a servi comme volontaire en conservation environnementale pendant 3 ans, assure s'être défendue « avec brio » face aux commentaires dissuasifs de son entourage. Citons : « *Tu es exploitée nefa tsy mandray Ariary akory*¹⁵ ». Les jugements sociaux¹⁶ sont multiples, en effet, en raison de la prégnance d'une logique marchande selon laquelle tout travail mérite salaire. Et les témoignages des jeunes (anciens) volontaires recueillis semblent bien révéler que la croyance éthique du volontariat peut conduire à une satisfaction morale qui

14 Note de traduction : « *J'aime la communauté, et je ressens que je dois apporter ma pierre à l'édifice... et aussi aider les gens démunis.* » Entretien avec X¹, le 25 mai 2021.

15 Note de traduction : « *Tu te laisses exploiter et pourtant tu ne reçois même pas une pièce d'argent.* » Entretien avec X³, ancienne volontaire, le 25 mai 2021.

16 Propos de mécontentement, paradigmes désenchantés et décourageurs, blâmes, jugements sociaux, accusations, expressions d'insatisfaction et de désillusion, etc.

atténué le manque de rémunération et la désapprobation sociale qui lui est liée.

Néanmoins, impossible de se cantonner au seul registre principiel, aussi puissant qu'il puisse être, pour renseigner finement ce qui compose la satisfaction morale. Il convient d'analyser en profondeur ladite satisfaction. Pour ce faire, dresser une typologie des motivations des jeunes malagasy est éclairant. Ainsi, les sources d'engagement des jeunes interrogés sont diverses, mais les principales tendances sont la recherche d'un effet facilitateur ou accélérateur (dit « *boost* ») du *curriculum vitae* (CV), la recherche de l'estime des futurs employeurs, la facilitation d'une possibilité d'insertion professionnelle internationale (future) et ainsi d'un premier pas vers l'acquisition d'un professionnalisme reconnu.

À titre de référence sur un tout autre contexte, il a été montré qu'en Belgique, les CV qui inscrivent des activités extra-étudiantines (ici, le volontariat) ont un pourcentage plus élevé de réussite à l'occasion d'un recrutement (Bougard, 2014 : 47-69). Dans le cas de Madagascar ici étudié, les institutions et les entreprises imposent, généralement, un minimum de deux ans d'expérience professionnelle comme critère de recrutement, sans distinction du niveau académique (baccalauréat, licence, master). Ainsi, de manière plus ou moins contrainte, les jeunes diplômés malagasy sans (ou avec peu de) bagages professionnels vivent le volontariat au sein d'un organisme à but non lucratif, comme une opportunité alternative pour combler cet attendu d'expérience professionnelle. Ces motivations construisent les premiers intérêts et posent les bases d'un certain engouement de la part des jeunes. Elles précèdent les raisons d'agir en faveur de l'intérêt général, dit communautaire dans les entretiens, et porteur de valeurs altruistes. Quoi qu'il en soit, « *chacun s'investit dans un projet collectif* » (Foucart, 2005 : 35-38).

L'obtention de la première opportunité de volontariat véhicule donc de l'espoir, de l'estime de soi et de la confiance en soi, d'où un premier registre de satisfaction (sentiment d'avoir été reconnu par une structure professionnelle). C'est ce vecteur qui construira par la suite chez

les jeunes volontaires interrogés la rapide internalisation des visions et des normes de la structure, des comportements éthiques qui leur sont liés, d'un état d'esprit militant et surtout d'une force morale à tenir tête aux pressions sociales qui dévaloriseraient ces formes de mises au travail « à moindre coût ».

Les entretiens réalisés corroborent que la motivation de l'insertion (même temporaire) dans une structure professionnelle précède la motivation à s'engager sur une cause d'ordre social ou humanitaire. D'ailleurs, un fait latent peut être perceptible, bien que cela reste très marginalisé. L'approbation de s'engager dans un volontariat est, dans les entretiens, identifié comme étant une opportunité de faire partie d'un groupe social dont la caractéristique est d'être potentiellement proche de l'emploi. De fil en aiguille, dès qu'il est validé, le volontariat semble réduire de manière significative le stress de recherche d'emploi chez les étudiants. Un soulagement temporaire s'en dégage, compensant en quelque sorte une réalité d'insécurité et de vulnérabilité face à l'incertitude de l'avenir professionnel. D'autres entretiens dévoilent d'autres scénarios, qui concernent principalement les jeunes diplômés et non encore insérés ou ayant dû subir une (des) année(s) sabbatique(s) involontaire(s) ou des périodes de chômage. Pour eux, le volontariat se traduit comme une échappatoire en attendant de trouver (ou de se créer) une opportunité d'emploi.

Les attendus immatériels et d'ordre symbolique sont ainsi multiples. Par ailleurs, il convient d'évoquer un autre réflexe argumentaire cité (en redondance) par les jeunes volontaires interrogés. Il s'agit des rencontres et de l'obtention de « contacts ». Ces connexions socioprofessionnelles (partenaires, organisations internationales, secteur public, marché, communautés locales, etc.) sont, semble-t-il, automatiquement rendues accessibles aux jeunes dès lors que le statut et les missions de volontariat sont enclenchés. X⁴, un ancien volontaire de 2 ans auprès d'une plateforme associative artistique met en exergue sa satisfaction quant

aux nombreux contacts dont il a bénéficié¹⁷. Les formes de réseautage sont, en effet, un médium de création d'opportunités et de mobilisation future de ressources (humaines, matérielles, etc.).

Somme toute, les données récoltées montrent combien les croyances principales engendrent, renforcent et satisfont le moral des jeunes volontaires. Et chemin faisant, elles les outillent de capacités relationnelles. Cela étant, quid des impacts désavantageux, voire néfastes, de ce statut de volontaire pour les jeunes ?

2. Les désillusions : insécurisation au travail et domination

La présente section expose les effets moins attendus, voire négatifs, générés par le recours du statut de volontaire par les organisations à but non lucratif de la société civile, sur les jeunes. Les données travaillées pointent le retard d'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi, qui peut être associé à une forme de chômage des jeunes, d'une part (1), et la reconduction de pratiques de domination d'inspiration capitalistes, d'autre part (2).

2.1 Le maintien durable des jeunes en situation d'attente d'emploi

L'observation participante et non participante réalisée auprès de 5 structures ONG (exerçant dans les thèmes de l'art, de la culture et du climat) dévoile l'omission (voire l'inexistence) d'un *débriefing* programmé à la fin de la mission. Z¹, un partenaire d'ONG interrogé le confirme:

¹⁷ Entretien avec X⁴, 25 mai 2021.

« *Rehefa tapitra ny asa, dia kabary fisaorana sy atestation no azon'ireo ankizy ireo, dia avieo bye bye*¹⁸ ». Cette pratique managériale évince aussi l'absence d'un *briefing* en amont. La clôture de l'expérience accomplie ne nécessite pas de *débriefing* (ou d'évaluation finale) tel qu'il est coutume de la pratiquer pour les membres d'association, des staffs d'ONG ou encore des stagiaires.

Cette absence de temps d'évaluation est regrettée par les volontaires interrogés (pour qui les attestations de participation et des t-shirts imprimés ont pourtant été attribués), car ils disent avoir le sentiment de n'avoir pas disposé d'une expérience complète de participation à la vie d'un projet (de la conception à sa fin). Étant donné qu'ils ont été remerciés sans *débriefing* et évaluations finaux, ils disent avoir le sentiment d'avoir manqué une étape d'apprentissage clé : celle de la clôture officielle du projet (durant laquelle les activités phares sont : la constitution de rapports, les *feedbacks* constructifs et d'amélioration personnels, l'attribution d'une notation de performance, les perspectives d'avenir pour un nouveau projet, etc.).

Toutefois, ce scénario de séparation (parfois accélérée) exercé par les structures d'accueil n'est pas unilatéral car elles aussi avancent leur point de vue. Il s'explique aussi, selon les structures interrogées, par l'absence de réclamation formelle des volontaires. Or cette pratique réclamative n'est pas évidente à assumer, ni automatique. Sa mise en pratique est rendue difficile pour le jeune du fait de l'ambiguïté des droits, de la prédominance de la satisfaction appréciée sur le registre moral ou de l'engouement des jeunes à la vue de la délivrance possible des attestations de participation. Cette remise d'attestation est donc perçue comme étant officiellement la fin de l'expérience de volontariat qui ne mérite pas la réclamation. Cette posture de retrait peut aussi être expliquée par la loi qui encadre

18 Note de traduction : « *Quand ça arrive au terme de la mission de volontariat, ces jeunes ont (juste) droit à un discours (ici, symbolique) de remerciements et une attestation (ici, de participation, voire de présence), et après c'est bye bye* ». Entretien avec Z¹, partenaire d'ONG, 27 mai 2021.

le volontariat et qui précise dans son article 27 que « à l'issue du contrat de Volontariat, le volontaire reçoit une attestation d'action volontaire conjointement signée par la structure d'accueil et le ministère en charge du Volontariat » (Assemblée nationale, 2015).

Revenons à la logique managériale évoquée précédemment. L'absence de *débriefing* révèle aussi une autre représentation sociale portée sur les jeunes. Z¹ énonce : « *Les jeunes volontaires ? Les ONG les hébergent, elles les forment, elles les exploitent sans se demander quelles sont les perspectives d'avenir. Et à la fin du volontariat, le jeune volontaire part et ira se débrouiller tout seul après*¹⁹ ». Ce discours montre nettement que l'expérience du volontaire n'est pas pleinement valorisée par la structure. Telle une capitalisation aporétique de l'expérience du volontaire, celui-ci part à la fin de sa mission et l'ONG accepte de perdre, sans réel effet, une ressource humaine sur laquelle elle a investi en termes de temps et de savoir-faire (formation, *briefing*, *coaching*, etc.). Cette non-considération du travail réalisé peut être interprétée comme une vision à long terme « faible » et un plan managérial « non stratégique », et cette pratique courttermiste est constatée dans nombre d'ONG internationales.

Les organismes de la société civile observés dans cette étude reconnaissent n'assurer aucune action spécifique de nature à garantir une insertion professionnelle (ici, un emploi) en faveur des jeunes ayant transité par leurs équipes, ni dans leurs propres structures ni dans d'autres. Ils disent ne les accompagner que de manière temporaire et factuelle (dans le cadre du volontariat et du projet interne dans lequel ces jeunes sont assignés). Les données récoltées illustrent ainsi comme un glissement des valeurs et objectifs des associations observées initialement orientés vers des logiques communautaires, c'est-à-dire altruistes et inclusives, vers des logiques marchandes simples. L'assistance sociale promue par ces ONG exclut donc l'assistance à ses jeunes volontaires.

19 Entretien avec Z¹, partenaire de la société civile, le 10 mai 2021.

Un autre élément observé et explicatif d'un non-suivi et du peu d'attention portés aux volontaires après leurs services, relève du mécanisme de fonctionnement de l'obtention des financements de projet en faveur des ONG qui pratiquent cette forme de mise au travail. Les pratiques managériales en cours sont peu propices à la création d'un poste « Fixed Term²⁰ » pour un volontaire. L'accord de volontariat (informel) est en revanche légalement renouvelable et cela est très fréquent. À défaut, l'appel de nouveaux volontaires (ou bénévoles) est une alternative jugée plus intéressante par ces organismes qui y voient une ressource inépuisable. Le nombre intarissable des nouveaux volontaires, de nouvelles recrues, chaque année, constitue une aubaine à saisir et une opportunité inégalée pour les structures d'accueil.

Cette pratique emprunte à un raisonnement marchand, telle celles en usage dans les services des bureaux d'études ou de prestations de *consulting*. Les avantages dont bénéficie un organisme à but non lucratif (exonération des taxes et d'impôts, flou des cotisations sociales, et surtout la possibilité d'engager un nombre illimité de volontaires et de bénévoles) créent même une forme de compétition déloyale avec les bureaux d'études. La logique de maximisation des bénéfices, la rentabilité et la quête des profits (économies budgétaires) se diffuse auprès des ONG observées qui en viennent à contribuer, elles aussi, à leur manière sinon directement au chômage des jeunes ou à leur maintien dans des formes précaires de pré-emplois.

Toutefois, cette stratégie d'ONG est aussi déterminée par d'autres contraintes d'ordre plus structurel. Madagascar enregistre un fort taux de précarité, d'où la multiplication de projets de développement communautaires. Sur la base des travaux d'Havard Duclos, il est possible de suggérer que : « *Les acteurs associatifs sont fortement sollicités par des exigences gestionnaires et réglementaires, imposées par les Bailleurs de fonds. Le contexte socio-économique impose des réductions budgétaires au moment où les demandes*

20 Équivalent d'un poste permanent de type contrat à durée indéterminée (CDI).

sont plus nombreuses » (Havard Duclos, 2005 : 61-73). Cette double contrainte explique la vision économe radicale et épargnante des ONG.

En résumé, retenons que les logiques marchandes et courttermistes des organisations de la société civile observées par cette étude vis-à-vis des jeunes volontaires ayant travaillé avec leurs équipes contribuent indirectement aux conditions d'une entrée retardée de ces jeunes dans l'emploi et à leur précarisation. Cela étant, il conviendrait d'accorder une analyse plus en profondeur sur cette logique capitaliste. La section ci-dessous en décrypte quelques dimensions.

2.2 Des formes renouvelées de domination ?

La gouvernance entendue dans cette communication renvoie aux principes inclusifs et participatifs que les organisations à but lucratif mettent en place pour atteindre leurs objectifs (Joumard, 2009 : 10). L'inclusion des jeunes volontaires (dans la réalisation des projets) pratiquée par les acteurs ONG est à étudier finement. Elle est notamment facilitée par la gratuité des services assurés par ce statut. La liaison entre l'inclusion et la gratuité est visible dans notre étude. L'argumentation de la participation citoyenne mobilisée pour justifier ce statut pose question.

Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple d'un concours de dessin numérique lancé par une des ONG observées. Le narratif porteur du concours s'attache à clamer un soutien aux jeunes femmes artistes et dessinatrices. Parmi les lots et les prix à destination des lauréates du concours, l'ONG propose des tutoriels de communication et des kits décoratifs de la structure. Elle propose également que le dessin vainqueur de la jeune lauréate soit imprimé sur tous les supports de communication de l'ONG organisatrice. Une autre lecture de cette pratique d'ONG, relevée dans les entretiens, pointe l'usage de la gratuité d'une œuvre artistique par voie (ou prétexte) de concours et le mécanisme de l'ordre de la publicité mensongère. Outre le fait

que le concours ne propose pas un lot (prix) conséquent qui puisse réellement aider la lauréate à développer son art ou sa présence sur une sphère professionnelle (exemple : le don de matériel de dessin, un montant, un contrat de partenariat, etc.), se pose aussi la question du calcul de la valeur accordée à l'œuvre primée. La proposition de reproduction de l'œuvre artistique sur tous les supports de communication de l'ONG n'est pas sécurisée par une propriété intellectuelle légale ou un achat. Contre un gain de « visibilité », la lauréate cède son œuvre pour une campagne de communication qui, par d'autres voies, aurait été assurément plus onéreuse pour la structure. Ladite visibilité semble ici un argument avancé pour convaincre les artistes de céder leurs droits. Cette pratique performative organisée paraît avantager plus l'ONG (qui économise en termes de prestation de service en *design* graphique, en infographie et en création de logo) que la jeune artiste. Cette dernière est devenue (indirectement) bénévole et est susceptible de jouir d'une visibilité symbolique sans possibilité de voir sa signature sur son dessin qu'elle a cédé et qui sera peut-être développé sur le long terme sur les supports de l'ONG.

D'autres pratiques liées aux dépenses fonctionnelles des missions des volontaires au travail illustrent la prévalence de la recherche de gains à moindres coûts. Pour pallier aux frustrations des jeunes et démontrer une éthique humaniste, la pratique veut que si la structure dispose de moyens, elle engage partiellement un budget pour couvrir des dépenses fonctionnelles. Y1 le confirme et évoque que son ONG s'engage toujours à prendre en charge les frais de transport local de ses volontaires²¹. Mais pour la majorité des structures observées, le dédommagement des frais de restauration et de communication n'est pas prévu. Cette non-prise en charge s'oppose à l'esprit des textes qui encadrent ce statut. Ainsi la loi sur le volontariat valorise davantage les valeurs éthiques de l'engagement citoyen que sa régulation managériale. Mais les sanctions et les

21 Entretien avec Y¹, acteur de la société civile, le 27 mai 2021, en ligne

procédures en cas de litige n'y sont pas précisées laissant de fait une marge de manœuvre à l'organisme d'accueil.

Ce flou de jurisprudence explique aussi la non-conformité et l'hétérogénéité des prises en charge des volontaires et consolide la personnalisation du style managérial interne et le peu de contrôle sur les formes d'exploitation de ces volontaires. Au sein de l'ONG culturelle observée, Y² se justifie en évoquant que les volontaires ne semblent pas trop impliqués dans les tâches qu'on leur assigne²². Cela est dû, dit-il, « à leur tâtonnement, voire leur paresse, ou à la lenteur de leur adaptation, en termes de familiarisation ». En l'absence d'un contrôle effectif, quand l'ONG remarque ces semblants de tâtonnement, elle assigne aux volontaires davantage de tâches en pensant maintenir leur attention, meubler leur temps et éviter les paresse et les longs repos²³. Or, cette logique de « meubler le temps » peut se muer en une source de possible découragement pouvant conduire à du surmenage.

Toutefois, ladite logique est liée à la durée d'engagement et la motivation du jeune volontaire qui dépend essentiellement de la vie du projet ou du programme sur lesquels il est assigné. La structure d'accueil a ainsi intérêt à nourrir cette motivation jusqu'à la fin du volontariat, d'où toute une gestion informelle, décousue et discrétionnaire faite de souplesse, d'attitudes joviales moins hiérarchisées, de

22 Entretien avec Y², acteur de la société civile, le 27 mai 2021.

23 Ouvrons une parenthèse en guise de comparaison. Lemerancier énonce que : « *Le don de temps ne peut en aucun cas être assimilé à une vente de temps, même si la production est la même. Toutes les règles qui entourent l'emploi et le travail ne sauraient être d'application au volontariat et à ses prestations : on ne légifère pas la liberté de donner. Cela ne veut pas dire que le volontariat puisse se passer de règles. Il est soumis à toutes les règles de la vie en commun, à toutes les règles de bon sens qui sont d'application pour bien faire fonctionner une organisation.* » (Lemerancier, 2004 : 105-114). Il est évident que ces règles de la vie en commun pouvant réguler le volontariat ne sont pas valables à Madagascar vu les iniquités causées et les tracas de la précarité montante qui déstabilisent la force morale des volontaires. Cela explique pourquoi la société civile meuble (remplit) le temps des volontaires. Fermons la parenthèse.

petites faveurs ponctuelles, d'effacement des gestuels protocolaires et bureaucratiques, etc., qui sont relevées par les entretiens.

Mais revenons aux stratégies qui sont censées occuper le volontaire et vis-à-vis desquelles les jeunes interrogés expriment une fatigue multidimensionnelle. D'une part, la fatigue physique évoquée est principalement expliquée par le basculement des habitudes étudiantes et de leur rythme vers les tâches mécaniques au travail. Par « tâches mécaniques », X³ les décrit comme étant les « besoins²⁴ » (photocopies, revues de presse, service d'hôtesse aux cocktails, sécurité, etc.). Les tâches logistiques sont celles qui mobilisent le plus les jeunes volontaires et sont introduites par l'expression « *mila tanana hibata seza*²⁵ ». Dans nombre de circonstances recueillies, les tâches s'étalent sur 8 heures par jour et peuvent inclure le week-end. Et pourtant, rappelons-le, l'article 12 de la loi sur le volontariat (Assemblée générale, 2015) stipule que le contrat de volontariat se doit de prévoir les modalités de repos et que le volontaire non bénéficiaire d'une allocation reste maître de son temps. Le non-respect, voire la méconnaissance de cette clause est notable chez les structures interrogées.

X², une volontaire dans une ONG d'éducation affirme sans réserve : « *Plus on est engagé, moins on a de vie privée*²⁶ ». La méconnaissance de la loi par les volontaires eux-mêmes est aussi un des motifs du déphasage pratique avec les textes réglementaires. La totalité des personnes interviewées (volontaires et acteurs de la société civile) ont reconnu avoir une faible connaissance, voire une ignorance de l'existence de la loi qui est censée réguler cette pratique sociale, d'où les confusions ou les exagérations menant possiblement à des formes de surmenage physique.

24 Entretien avec X³, le 25 mai 2021, en ligne.

25 Note de traduction : « *on a besoin de plusieurs bras (ou coup de main) pour porter les chaises* ». Elle désigne le besoin d'une main d'œuvre.

26 Entretien avec X², le 25 mai 2021, en ligne.

D'autre part, la fatigue morale est exprimée sous la forme de frustrations et de phases de découragement. L'expérience de X³ le relate. Elle a servi comme volontaire à mi-temps (en conservation environnementale) pendant 3 ans. Ce service initialement fixé à 6 mois a été renouvelé 6 fois ! Même si au bout des 3 années de service, elle est finalement embauchée comme employée, X³ relate sa frustration alors qu'elle était encore étudiante de se trouver à assurer de front deux engagements simultanément (études et volontariat). Avec le recul, c'est bien la perspective d'une embauche qui explique son endurance, mais à quel prix²⁷ !

D'autres témoignages recueillis expriment eux aussi cette fatigue morale. X¹ et X⁴ évoquent un stress dû à l'incertitude de la garantie d'embauche interne²⁸ étant donné leur engagement qui dépasse une temporalité de 6 mois (plein-temps). X⁴, bien que conscient de l'absence d'avantages (indemnisation) de son statut de volontaire, s'est vu refoulé par la phrase de son responsable qui répétait : « *Nous ne garantissons pas une embauche à la fin du volontariat, mais on étudiera le cas et on verra* ». Cette incertitude entretenue et les réalités de missions renouvelées parfois sur plusieurs années, sont facteurs d'un certain désenchantement voire, ressentiment des personnes interrogées sur le milieu professionnel pourtant convoité.

En somme, la gratuité des services et la fatigue des jeunes volontaires sont des effets qui découlent de la même argumentation « inclusive » mobilisée par les organismes qui utilisent ce statut. Au regard de ces répercussions est ainsi discutée une gestion moraliste et exploitatrice de ces jeunes mis au travail²⁹.

27 X³ partage que sur 4 volontaires en 2019 (avant la suspension des activités en 2020 dû à la crise pandémique), seul un volontaire a été recruté. Entretien avec X³, le 17 février 2022.

28 Entretien avec X¹ et X⁴, le 25 mai 2021.

29 À vocation lucrative, dont la maximisation du gain (capital gagné) est plutôt de l'épargne (capital économisé) malgré les coûts psychologiques engendrés (fatigue, stress, etc.).

Conclusion

À l'issue de cette étude, il a été décrypté deux registres d'effets concomitants et en tension sur les jeunes volontaires. D'une part, l'aspiration à l'acquisition des compétences professionnelles, sur les volets procéduraux et techniques, et un attachement à l'organisme d'accueil sont des sources de satisfaction morale. À cela s'ajoutent les bénéfices accordés ou escomptés par les opportunités de réseautage saisies par le volontaire pour des projets personnels ou une insertion professionnelle future. D'autre part, les mises en pratique qui contribuent, plus qu'elles ne les atténuent, à une précarisation des jeunes volontaires en attente d'emploi. Tout se passe comme si le volontariat contribuerait de manière plus ou moins consciente et acceptée des interrogés à une forme de « chômage volontaire ». Pourtant, alors que les acteurs observés n'ont pas la même force avec, d'un côté, les jeunes volontaires qui ont une position dominée et dépendante et, de l'autre, les organismes d'accueil, fondés sur des valeurs altruistes et solidaires, mais forts de leur pouvoir d'embauche, la synergie entre ces acteurs demeure asymétrique et solide. Leur concomitance et leur incapacité à se séparer le démontrent.

La présente recherche a ainsi « mis à l'épreuve des faits » une solution sociotechnique largement partagée et légalisée en faveur de l'insertion des jeunes. Les sciences sociales viennent utilement aider à déconstruire des notions « valises » telles que gouvernance, volontariat et société civile.

Références mobilisées

Andriananja H., Raharinirina V. (2004), Quels enjeux pour la durabilité et la gouvernance des ressources naturelles et forestières à Madagascar ? *Mondes en développement*, 127(3), p. 75-89.

Andriantsara M.-E., Gagné D. (2021), Revoir la gouvernance et la gestion des ressources humaines dans une perspective d'améliorer, voire d'enraciner les institutions d'études supérieures publiques malgaches dans le XIX^e siècle, *Enjeux et société*, 8(2), p. 243-270.

Assemblée Nationale, (2015), *Loi n° 2015-015 relative au volontariat à Madagascar*.

Bougard J., Brodaty T., Emond C., L'Horty Y., du Parquet L., Petit P. (2014), Bénévolat et accès à l'emploi. Les enseignements d'une expérience contrôlée. *Revue économique*, 1(1), p. 47-69.

Clément F. (2010). « De la nature des croyances collectives », *L'Année sociologique*, vol. 60, n° 1, p. 63-91.

Fischer B. (2014). Société civile, *Dictionnaire d'administration publique*, Nicolas Kada éd., Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, p. 474-477.

Foucart J. (2005). Le volontariat, force d'innovation sociale, *Pensée plurielle*, 1(1), p. 35-38.

Halba B. (2006). *Gestion du bénévolat et du volontariat : Développer son projet et les ressources humaines bénévoles*, Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur.

Havard Duclos B., Nicourd S. (2005), Le bénévolat n'est pas le résultat d'une volonté individuelle, *Pensée plurielle*, 1(1), p. 61-73.

Joumard R. (2009). *Le concept de gouvernance*. Rapport INRETS n° LTE 0910, 52.

Le Galès P. (2019). Gouvernance, *Dictionnaire des politiques publiques*, 5^e édition entièrement revue et corrigée, Laurie Bousaguet éd., Paris Presses de Sciences Po, 297-305.

Lemercier L., (2004), « Le volontariat », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. XLIII, n° 3, p. 105-114.

Kebers C. (2005). L'éthique du bénévolat : Soins curatifs et soins palliatifs. *Pensée plurielle*, 1(1), p. 93-100.

Pôle Emploi, (2019). Comment les start-up recrutent leurs premiers salariés ? *Études et recherches*, n° 12.

Voisard J. (2010). Le volontariat aujourd'hui : une nouvelle aventure humaine, citoyenne et républicaine, *Après-demain*, 2(2), p. 19-23.

Entrepreneuriat des jeunes au Togo : les défis et les dispositifs proposés par l'État



■ Ayemi Akessime LAWANI est Maître-assistant, enseignant-chercheur à l'Université de Kara et membre du Laboratoire de recherches et d'études en linguistique, psychologie et sociétés (LaRELiPS). Après une maîtrise en sciences économiques à l'Université de Lomé, un Master en administration publique (MPA), option gestion des organisations et élaboration des politiques publiques à l'University of Delaware, aux États-Unis, il obtient un PhD en sociologie du développement à l'Université de Montréal, au Canada. Dr Lawani a travaillé pour le Carter Center à Atlanta, Ashoka à Arlington et le Centre de recherche en sciences humaines (CRSH) à Ottawa. Il est membre collaborateur du Groupe interuniversitaire d'études et de recherches sur les sociétés africaines (GIERSA) basé à l'Université Laval.

Introduction

Dans les pays d'Afrique subsaharienne en général, et au Togo en particulier, l'entrepreneuriat s'est imposé au cours des dernières années comme un pilier central dans les processus de développement, et spécifiquement comme une approche politique de premier choix pour pallier au chômage des jeunes. Au Togo, pas un jour ne passe sans que l'on note des rencontres et événements¹ autour de cette thématique. Une multitude de formations sont proposées sur divers aspects de l'entrepreneuriat, autant par des institutions de formation publiques et privées que par des organisations non gouvernementales, des cabinets ou des experts. Il existe un consensus sur le fait qu'il faut développer la culture entrepreneuriale auprès des jeunes (Ball, 1989 ; ILO et UNESCO, 2006). Cela est d'ailleurs encouragé par les nombreux financements octroyés par les organisations internationales pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs.

Ce nouvel intérêt est de bonne guerre, car il est aujourd'hui largement reconnu que l'entrepreneuriat contribue fortement au développement national en tant que moteur de la croissance économique et de l'innovation (Carre Thurik, 2005 ; Commission européenne, 2003). L'entrepreneuriat est l'une des principales sources de développement économique à travers la création de nouveaux emplois, l'innovation et l'amélioration du bien-être des populations (Birch *et al.*, 1994 ; Acs *et al.*, 2008 ; Adusei, 2016). Les études

¹ Jeudi J'ose, Mercredi de l'entrepreneur, Foire Adjafi, Foire Made in Togo, Innov'up Meetup, Ferin Village, etc.

ont montré que plus de 50 % de la création des emplois dans l'économie formelle est attribuable aux entreprises de petite taille, avec un nombre d'employés compris entre 5 et 99 (Kok, Deijl, et Veldhuis-Van, 2013). Dans un contexte où les pouvoirs publics aux niveaux central et décentralisé n'ont plus les moyens ni même le désir d'être pourvoyeurs d'emplois et de sécurité sociale à une jeunesse en forte croissance, le jeune entrepreneur qui se prend en charge contribue à libérer l'État de certaines de ses obligations traditionnelles. Ainsi, comme Chapus *et al.* (2021) le notent, « l'entreprise s'est imposée comme un modèle universel de réponse à différentes problématiques sociales » (p. 21).

Dans ce contexte, face aux défis du chômage, de plus en plus de jeunes Togolais se lancent dans l'entrepreneuriat, sachant qu'à la fin de leur formation ils peuvent de moins en moins compter sur les pouvoirs publics pour leur trouver des débouchés. À titre illustratif, le nombre d'entreprises créées au Togo s'est accru de 207 entreprises en 2006 à 751 en 2008 puis a subi une montée en flèche à 4 000 en 2009 ; de 5 548 en 2012 l'on a observé une autre montée à 12 592 en 2020 (CFE, base de données 2020), soit une augmentation de presque 227 %. Sur les 45 pays étudiés par le Global Entrepreneurship Monitor (GEM), le Togo est classé second sur l'indicateur « Total de l'activité entrepreneuriale en phase de démarrage » (Total early-stage entrepreneurial activity-TEA). Selon cet indicateur, le « pourcentage de la population âgée de 18 à 64 ans qui est soit un entrepreneur naissant, soit le propriétaire-gérant d'une nouvelle entreprise, c'est-à-dire la proportion de la population adulte qui crée ou dirige une nouvelle entreprise » est de 32,9 % au Togo (GEM, 2021). Le nombre global des entreprises formelles présentes sur le territoire est passé de 1682 en 2003 (INSEED, 2003) à plus de 116 000 officiellement existantes après le 1^{er} semestre 2022 (CFE, 2022). Selon le rapport du Global Entrepreneurship Monitoring (GEM 2021), la proportion de la population adulte qui crée ou dirige une nouvelle entreprise au Togo est de 32,9 %, le second plus élevé dans le monde parmi tous les pays enquêtés.

À première vue, l'entrepreneuriat se porte très bien au Togo. Toutefois, ces chiffres flatteurs ne devraient pas occulter les obstacles rencontrés par les jeunes entrepreneurs. Si beaucoup de jeunes créent des entreprises, la grande majorité de ces entreprises reste encore de très petite taille. Comme le note une enquête de la Chambre du commerce et d'industrie du Togo (CCIT, 2021), seules 6 % des entreprises togolaises dépassent un chiffre d'affaires de 500 millions de francs CFA, et cette minorité concentre 88 % du total des chiffres d'affaires déclarés au Togo. L'environnement entrepreneurial est encore dominé par les micro-entreprises avec plus de 90 % ayant un chiffre d'affaires inférieur à 60 millions par an (CCIT, 2021)². Le Togo manque d'entreprises de taille intermédiaire, créatrices d'emplois et sources de croissance économique au niveau macro. Le cheminement entrepreneurial n'est donc pas chose aisée, car si de nombreux jeunes se lancent, très peu arrivent réellement à en faire une source de revenu stable et de long terme. Ce texte se propose de porter un regard sur l'entrepreneuriat des jeunes au Togo, en analysant en premier lieu les défis rencontrés par les jeunes qui se lancent. En second lieu, il s'agira de décrire les dispositifs actuels mis en place par l'État pour accompagner les jeunes entrepreneurs. À qui s'adressent ces dispositifs, et quels types d'appui apportent-ils ? Il s'agira enfin, dans une troisième partie, de faire une synthèse et de proposer quelques recommandations sur la base de la littérature scientifique, des enquêtes de terrain et de leçons apprises dans d'autres contextes nationaux. Dans une approche majoritairement qualitative, les analyses présentées dans ce texte se basent sur une recherche documentaire et des entretiens menés avec certains acteurs clés (entrepreneurs et agents de l'État) de l'écosystème entrepreneurial togolais. Les sources documentaires proviennent des statistiques et rapports de ministères, d'agences publiques, et d'institutions de recherches.

² CCI Togo. <https://www.ccit.tg/>, consulté le 10 juin 2022.

Entrepreneuriat, une notion ambiguë

La Banque mondiale définit l'entrepreneuriat comme « l'effort que fait un individu ou un groupe d'individus pour lancer une activité économique sous une forme légale d'entreprise dans le secteur formel » (Klapper Banque mondiale, 2006, p. 1). Il faudrait toutefois noter qu'il n'existe pas une définition consensuelle de l'« entrepreneuriat » et encore moins de l'« entrepreneur ». L'usage fréquent des termes par les acteurs les plus variés (politique, média, académique, professionnels, etc.) n'en réduit pas moins leur imprécision ou contour flou. Dans les définitions de la Banque mondiale, l'entrepreneuriat est essentiellement restreint aux activités économiques dans le secteur formel. Pour certains contextes, pourtant, cette approche est très réductrice, notamment en Afrique où le secteur informel est majoritaire. Plus encore, d'autres perspectives disciplinaires y intègrent des aspects non économiques. Pour les sociologues par exemple, l'entrepreneuriat est envisagé comme des pratiques qui « engagent un projet de transformation de l'existant au-delà de l'action en cours et impliquent à la fois une attitude réflexive et une prise de risque » (Chauvin, Grossetti et Zalió, 2015, p. 22). Dans cette lignée, un entrepreneur pourrait être appréhendé au sens large comme « une personne qui découvre un besoin non satisfait et y répond en produisant de la valeur pour les autres membres de la communauté et pour elle-même³ » (Brashear *et al.*, 2017, p. 13). Cependant, le but de ce texte étant d'analyser l'entrepreneuriat des jeunes dans le cadre des enjeux liés à l'insertion professionnelle, nous retiendrons dans une approche économique la définition de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui définit l'entrepreneuriat comme « l'action humaine entreprenante visant à générer de la valeur, par la création ou l'expansion d'une activité économique, en

3 Traduit de l'anglais.

identifiant et en exploitant de nouveaux produits, procédés ou marchés⁴ » (Ahmad Hoffman, 2007, p.4).

Les jeunes, une notion à contextualiser

En général on entend que la jeunesse est cette phase de la vie située entre l'enfance et un âge dit « mûr ». La jeunesse n'en reste pas moins un concept ambigu dont l'universalisme peut faire polémique, car faisant appel tant à une dimension biologique qu'à celle culturelle (Dupont, 2014). Délimiter une tranche d'âge appelée « jeune » est dans une certaine mesure une construction sociale. Néanmoins, pour des raisons de politiques publiques, cela est nécessaire. Les Nations unies définissent la « jeunesse » comme la tranche d'âge des 15 à 24 ans, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une délimitation souple qui peut varier selon les contextes⁵. Ainsi, la définition de la jeunesse varie d'un pays à un autre. Au Togo, les jeunes sont considérés comme les personnes dans la tranche d'âge des 15 à 35 ans (DNJ Togo, 2007), tout en notant qu'il y a des politiques publiques qui élargissent la tranche jusqu'à 45 ans pour certains services.

1. Les défis rencontrés par les jeunes entrepreneurs togolais

Les jeunes Togolais qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat font face à divers défis. Si la plupart de ces contraintes sont communes à la majorité des autres pays

4 Traduit de l'anglais.

5 *Definition of Youth*, United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA). <https://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/fact-sheets/youth-definition.pdf>, consulté le 25 mai 2022.

africains, il existe des particularités contextuelles propres au Togo.

Contraintes administratives, légales et fiscales

Les démarches administratives ont longtemps constitué un frein à la création ou la formalisation des entreprises au Togo. De nombreux efforts ont été faits au cours des dernières années pour alléger les processus de création, tant au niveau administratif que légal (GEM, 2021). Cependant, nos enquêtes de terrain ont illustré le fait que les contraintes fiscales restent l'un des principaux éléments qui ralentissent pour beaucoup de jeunes leur décision de formaliser leur activité entrepreneuriale. Les entretiens avec les jeunes entrepreneurs rencontrés sur le terrain ont révélé que cette hésitation est plus liée à un manque d'information sur le code général des impôts du Togo et sur les avantages dont peuvent bénéficier les jeunes entrepreneurs. D'un côté, les jeunes entrepreneurs n'ont pas les informations sur la fiscalité des entreprises et, de l'autre côté, les agents de l'Office togolais des recettes (OTR) n'informent pas toujours les contribuables sur les avantages dont ils peuvent bénéficier.

Accès au financement

L'accès au financement constitue l'un des principaux obstacles à l'entrepreneuriat des jeunes au Togo. Selon les indicateurs du Global Entrepreneurship Monitoring (GEM, 2021), le Togo est l'un des pays les plus entrepreneuriaux au monde. Comme noté précédemment, le pays est classé second en termes d'activité entrepreneuriale. Cependant, selon les mêmes indicateurs du GEM, le Togo vient presque à la dernière position (42/45) quand il s'agit de l'accès au financement entrepreneurial. Cela illustre les difficultés rencontrées par les jeunes pour trouver les fonds de démarrage et d'expansion de leur entreprise. Une des causes de ce faible accès au financement est la réticence des banques à accompagner les jeunes entrepreneurs. Avec des taux de bancarisation et d'inclusion financière parmi les plus élevés de la zone UEMOA (UEMOA, 2021), les

institutions financières traditionnelles, en l'occurrence les banques, devraient être capables de mieux répondre aux besoins des entrepreneurs locaux. Cependant, la plupart des banques restent encore des « banques de salariés » et parfois de commerçants ; très peu disposent d'outils financiers adaptés à un entrepreneuriat innovant, dans des secteurs non conventionnels. La prise de risque de ces banques vis-à-vis des entrepreneurs locaux, surtout ceux jeunes avec peu d'expérience, reste donc très faible. Une des pierres d'achoppement dans l'accès au financement est liée aux exigences en matière de garanties aux entrepreneurs. Plus encore, lorsque des crédits sont possibles, les taux d'intérêt très élevés découragent les demandeurs. Par ailleurs, l'accès au financement est aussi limité par la faiblesse du capital-risque dans l'écosystème entrepreneurial.

L'accès à la formation de qualité et à l'information

Nombreux sont les jeunes qui se lancent dans le processus entrepreneurial sans certaines connaissances de base en matière de création et de gestion d'entreprise. Une bonne idée ne suffit pas, il faut avoir le savoir-faire en matière de gestion des processus de production, de services à la clientèle, de gestion financière, de gestion des ressources humaines, et connaître les diverses réglementations. Certes, en plus des institutions (universités et écoles) d'études supérieures, il existe une pléiade d'organisations non gouvernementales, de cabinets ou d'individus qui proposent aujourd'hui de multiples formations en entrepreneuriat. Malgré cette profusion d'enseignements en entrepreneuriat, on peut néanmoins émettre des réserves sur les contenus, les méthodologies ou la légitimité des formateurs. Les jeunes ne bénéficient donc pas toujours de formations de qualités et adaptées au contexte local.

L'informel toujours majoritaire

S'il est difficile d'avoir des statistiques officielles, il existe un consensus sur le fait que le Togo reste un pays où la grande majorité de l'activité entrepreneuriale se

fait encore dans l'informel. Les jeunes entrepreneurs y débudent leurs activités afin d'éviter les charges fiscales et administratives des entreprises formelles. Plusieurs entreprises, même après leur enregistrement au Centre de formalité des entreprises (CFE) continuent à mener une partie de leurs activités dans l'informel en ne déclarant à l'État que le minimum possible. Si le secteur informel est très dynamique, il n'en reste pas moins précaire. Les jeunes entrepreneurs n'ayant aucune reconnaissance légale ne peuvent tirer parti des initiatives publiques qui les ciblent. Plus encore, ils courent le risque de perdre énormément en cas litige judiciaire.

Absence d'organisation fédératrice des jeunes entrepreneurs

Les réseaux personnels et professionnels occupent une place importante dans la réussite entrepreneuriale. Au Togo, les jeunes entrepreneurs n'arrivent pas encore à s'organiser dans de grands réseaux à même d'établir des partenariats, de défendre leurs intérêts auprès des décideurs ou de faciliter les collaborations entre leurs membres. Il existe des regroupements d'entreprises, notamment la Chambre du commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo), le Conseil national du patronat (CNP), l'Association des grandes entreprises du Togo (AGET). Cependant, aucune organisation ne représente à l'échelle nationale les intérêts spécifiques des jeunes entrepreneurs.

2. Les dispositifs mis en place au Togo pour soutenir l'entrepreneuriat des jeunes

La recherche documentaire a illustré que c'est véritablement après le début des années 2000 que le gouvernement a progressivement mis en place plusieurs cadres d'appui dans le domaine de l'entrepreneuriat des jeunes. L'analyse dans cette section portera sur la place accordée aujourd'hui à la promotion de l'entrepreneuriat local dans les politiques et programmes publics au Togo.

2. 1. Les grandes orientations nationales

L'orientation stratégique nationale en matière de développement au Togo depuis 2018 est contenue dans le Plan national de développement (PND) 2018-2022, avec une stratégie réajustée en 2020 à travers la Feuille de route gouvernementale 2020-2025. En ce qui a trait d'abord au PND, dans son axe 2 il est prévu la mise en place des « incitations à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises afin de favoriser la naissance d'une classe d'entrepreneurs compétitifs » (PND, p. 91). Dans l'axe stratégique 3, il est aussi question de l'adéquation entre la formation et le milieu professionnel, avec notamment la promotion de la culture entrepreneuriale, et la mise en place d'un système éducatif qui produit une ressource humaine « capable d'innover, d'entreprendre » (p. 97). Aucune mention particulière n'est toutefois faite sur l'entrepreneuriat des jeunes. Quant à la Feuille de route gouvernementale sur les trente-six (36) projets que le document contient, la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ne fait pas l'objet d'une initiative spécifique. Pour ce qui est des six (6) réformes prioritaires, une (Réforme 4) concerne particulièrement l'entrepreneuriat, notamment celle qui touche à l'amélioration des mécanismes d'appui aux très petites et moyennes entreprises (TPME) à travers une facilitation de l'accès au financement. Il est donc à retenir que, dans ces grandes orientations nationales, l'entrepreneuriat des jeunes ne fait pas l'objet d'une stratégie nationale distincte.

2. 2. Politiques thématiques et sectorielles

Le climat des affaires : politiques d'amélioration du climat des affaires

L'amélioration du climat des affaires a été au cœur de plusieurs réformes importantes menées par l'État togolais au cours des récentes années. Depuis 2012, puis à partir de 2017 sous la coordination d'une cellule spéciale dédiée à l'amélioration du climat des affaires, d'importantes réformes ont été réalisées pour drastiquement alléger les charges financières et administratives ayant trait à la création et à la gestion des entreprises au Togo. À titre d'exemple, les

formalités à suivre pour créer une entreprise étaient de neuf (9) au début des réformes et pouvaient durer trois mois ; en 2020, toutes les formalités se font en moins d'une demi-journée à un guichet unique. Tout cela a été accompagné d'une baisse drastique des charges financières de création d'entreprises qui sont passées par exemple pour les sociétés de 252 250 FCFA avant 2012 à 28 250 FCFA depuis 2019 (CFE, 2019), ainsi que d'une libéralisation du capital social de départ (Gouvernement togolais, 2017). Ces réformes ont grandement facilité le passage de l'informel au formel pour de nombreux jeunes entrepreneurs (INSEED, 2017). Le bond fait par le Togo dans le classement Doing Business de la Banque mondiale est illustratif de l'ampleur des réformes. Sur les 190 pays inclus dans le classement, le Togo est passé de la 156^e place en 2018 à la 97^e place en 2020, étant classé 3^e pays le plus réformateur dans le monde (Banque mondiale, 2020).

Éducation : Plan sectoriel de l'éducation (2020-2030)

Adopté en 2020, le Plan sectoriel de l'éducation (PSE) a pour objectif d'améliorer la performance du système éducatif. Malgré tous les discours publics sur l'entrepreneuriat des jeunes, le document du PSE ne fait presque pas allusion à l'entrepreneuriat comme une thématique importante dans l'apprentissage tant au niveau des jeunes qu'en ce qui concerne l'apprentissage continu. Une seule allusion assez vague à l'entrepreneuriat est faite au niveau de la matrice stratégique de l'enseignement technique et la formation professionnelle, où l'une des actions de l'objectif 10 fait cas de l'intégration des « compétences entrepreneuriales » dans les programmes des filières de formation.

Agriculture : politique agricole assortie du plan stratégique pour la transformation de l'agriculture au Togo à l'horizon 2030 (PA-PSTAT 2030)

Dominée par le secteur agricole (plus de 40 % du PIB, plus de 60 % de la population active), l'économie togolaise reste marquée par une faible transformation structurelle, avec une industrie agroalimentaire encore embryonnaire. L'agriculture constitue donc le secteur par excellence en termes de besoin et d'impact potentiel pour développer une politique

de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Pourtant, si la PA-PSTAT fait de la modernisation de l'agriculture le socle de son développement, elle ne fait pourtant que très peu cas d'orientations globales et d'actions concrètes touchant spécifiquement à l'entrepreneuriat. Ce manque de clarté stratégique ouvre la voie aux entreprises multinationales agro-industrielles d'origine étrangère, ce qui inhiberait la naissance des très petites et moyennes entreprises locales portées par des jeunes.

2. 3. Les mécanismes de promotion de l'entrepreneuriat

Dans cette section, nous nous intéresserons plus aux mécanismes qui ont été créés spécifiquement pour impulser la culture entrepreneuriale et accompagner les jeunes entrepreneurs.

Le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ)

Créé en 2006, le FAIEJ a effectivement débuté ses activités en 2012 avec pour mission de contribuer à l'accès des jeunes à l'emploi, à travers l'entrepreneuriat. L'institution cible spécifiquement les jeunes âgés de 18 à 35 ans dans divers secteurs. À ce titre, le FAIEJ offre deux catégories de services aux entrepreneurs : les services non financiers (formations, suivi-accompagnement) et des services financiers (crédit jeune entrepreneur, garantie de financement). Parallèlement à ces offres, le FAIEJ a installé des incubateurs pour les TPME à Lomé et à l'intérieur du pays (Kara, Dapaong). Selon les chiffres officiels, cette institution a depuis sa création accompagné 3 600 projets de création de micro-entreprises.

L'Agence nationale de promotion et de garantie de financement (ANPGF) des PME/PMI

Créée en 2006, l'ANPGF est une agence publique qui a pour mission principale de faciliter l'accès au crédit à travers une offre de services non financiers et financiers aux petites et moyennes entreprises. L'ANPGF ne cible pas spécifiquement les jeunes, mais plusieurs de ses services constituent un appui pour cette jeunesse. Il s'agit notamment

de la garantie de concours bancaires, du financement sur fonds propres sous forme de prêts aux PME/PMI, et de prêts participatifs qui permettent à l'ANPGF d'entrer dans le capital des entreprises durant la phase de démarrage ou durant une phase d'expansion. Les prêts et garanties bancaires offerts par l'agence concernent les entreprises ayant un besoin de financement de 2 500 000 FCFA et plus, en général à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. L'ANPGF lance également des compétitions destinées à récompenser les meilleures entreprises, comme le prix ANPGF Émergence pour les entreprises à l'étape de formalisation ou le prix ANPGF Entreprise pour celles créées depuis plus de 2 ans.

Le Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA)

Le MIFA a été créé en 2018 en tant qu'établissement public, avant d'être privatisé en 2021. La principale mission de MIFA touche au financement du secteur de la production et de la transformation agricoles, à travers la création de produits financiers adaptés au secteur, la réduction des coûts d'emprunt auprès des banques et le partage des risques entre acteurs du secteur. Aussi, le MIFA offre une assurance agricole et une assistance technique aux entrepreneurs de la chaîne de valeur agricole. Le MIFA ne cible pas spécifiquement les jeunes, il offre néanmoins des services qui leur sont profitables.

Le Fonds national de finance inclusive (FNFI)

Le FNFI a pour mission de faciliter l'accès aux services financiers pour les individus et les communautés habituellement exclus, surtout les femmes et jeunes à revenus très faibles. Le FNFI offre plusieurs produits financiers dont la plupart sont destinées à ceux qui ont un projet d'auto-emploi et aux nano-entrepreneurs dans les domaines agricole, commercial, de la transformation, ou des TIC. C'est le cas de l'Accès des jeunes aux services financiers (AJSEF), avec des micros prêts à taux préférentiels allant de 30 000 FCFA à 300 000 FCFA. Le FNFI permet également un passage à l'échelle de ses bénéficiaires à travers des prêts allant jusqu'à 5 000 000 FCFA.

Les décisions politiques

Certaines décisions politiques ponctuelles ont été prises en soutien aux jeunes entrepreneurs. En 2021, à l'initiative du gouvernement, l'État, les entreprises, les associations professionnelles et les structures de financement ont adopté une charte des TPME qui définit, entre autres, le cadre institutionnel de promotion des TPME. Dans son article 39, la charte prévoit une aide spéciale entre autres pour les jeunes entrepreneurs, sans toutefois en préciser la substance. Aussi, depuis 2018, l'État togolais accorde une quote-part des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs. De 20 % en 2018, la quote-part est passée à 25 % depuis 2019.

2. 4. Les grands projets publics pour la promotion de l'entrepreneuriat

En dehors de ces institutions permanentes qui ont été créées spécifiquement pour promouvoir l'entrepreneuriat, il existe également des initiatives sous forme de projets ou programmes œuvrant à la promotion de l'entrepreneuriat.

Projet d'appui à l'employabilité et l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP)

Il a pour objet de faire la promotion de l'entrepreneuriat agricole dans les régions les plus pauvres du Togo, à travers le financement et le développement des compétences entrepreneuriales des primo-entrepreneurs (18-45 ans), des coopératives et autres entreprises agricoles dans les secteurs porteurs (soja, maïs, manioc, volailles, petits ruminants). Selon les chiffres officiels, le projet a accompagné 1 420 entrepreneurs. Prévu pour se terminer à la fin 2021, le projet va être renouvelé pour une seconde phase.

Le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER)

Le PNPER a été lancé en 2014 dans le cadre du Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN). Prévu pour une période de 6 ans, le PNPER a été prolongé d'une année et a pris fin en décembre 2021. L'objectif du projet était de contribuer à une baisse du chômage et du sous-emploi des jeunes en milieu rural en y développant des activités économiques

rentables, compétitives et attrayantes et en intéressant les jeunes aux activités économiques relevant du secteur rural. Les jeunes étaient accompagnés à travers la formation avec l'appui financier et le conseil des entrepreneurs. Le PNPER se félicite d'avoir pu financer 688 projets, 12 coopératives, et faciliter la création de 1 657 emplois directs et indirects.

Projet d'opportunité d'emploi pour les jeunes vulnérables (EJV)

Mené par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), ce projet qui a couvert trois ans (2018-2021) a eu pour objectif de fournir aux jeunes pauvres dans les zones rurales (18-35 ans) des opportunités de génération de revenus, à travers notamment un soutien au démarrage ou à l'extension d'AGR.

Discussions

En somme, l'État a mis en place une panoplie de techniques pour accompagner les jeunes entrepreneurs. Au vu des défis relevés et des mécanismes mis en place par les pouvoirs publics, il ressort que l'État togolais propose des réponses en ce qui a trait à l'accès au financement, à la formation et à l'accès aux marchés publics. De grandes avancées ont été faites également en ce qui concerne les procédures administratives et légales pour la formalisation des entreprises, tout cela accompagné par des allègements ou autres avantages fiscaux.

Cependant, dans certains secteurs, ces dispositifs étatiques restent encore insuffisants. C'est le cas notamment de l'accès au financement où, malgré les mécanismes mis en place, très peu de jeunes entrepreneurs en bénéficient réellement. Beaucoup de doutes et d'hésitations subsistent encore parmi les détenteurs de capitaux formels et informels privés à accompagner les jeunes entrepreneurs. Par ailleurs, s'il existe divers accompagnements auxquels peuvent recourir les jeunes entrepreneurs en phase de

start-up, les offres sont limitées pour ceux en phase de croissance, entraînant une stagnation des entreprises à fort potentiel, une fois passée la phase de lancement. En plus, en dehors du domaine agricole, d'autres secteurs à fort potentiel comme les nouvelles technologies de l'information et de la communication ne bénéficient pas de mécanismes particuliers adaptés aux spécificités de ce domaine. Il faudrait aussi noter que, sur le terrain, on observe des écarts entre les dispositifs tels qu'élaborés sur le papier et leurs applications réelles par les institutions ou agents qui en ont la responsabilité. Le flou conceptuel qui entoure la notion de « jeune entrepreneur » contribue également à des égarements. En effet, toutes les initiatives économiques sont souvent considérées comme de l'entrepreneuriat. Or, la plupart d'entre elles sont plus des initiatives d'auto-emploi. La non-distinction entre l'auto-emploi des jeunes et l'entrepreneuriat des jeunes entraîne l'élaboration de politiques publiques fourre-tout qui ne font pas justice à l'entrepreneuriat innovant, créateur d'emplois pour un grand nombre, et porteur de croissance nationale. Enfin, contrairement à certains pays africains (Côte d'Ivoire, RD Congo, Sénégal), le Togo ne dispose pas d'un ministère spécifiquement chargé de l'entrepreneuriat. Cette charge est répartie entre plusieurs portefeuilles ministériels, ce qui entraîne souvent un manque de coordination.

Sur la base de ces constats, un certain nombre de recommandations peuvent être énoncées. En premier lieu, il est important d'élaborer une stratégie de l'entrepreneuriat des jeunes au niveau national. Cette stratégie nationale pourrait permettre de créer une cohérence globale des initiatives publiques et d'aligner ces initiatives à différents niveaux et dans différents secteurs avec les grands objectifs nationaux de développement (PND, Feuille de route gouvernementale). En second lieu, un accent particulier devrait être placé sur l'éducation à l'entrepreneuriat des jeunes afin de développer l'esprit entrepreneurial et la culture entrepreneuriale au niveau individuel, collectif et social. Cela peut se faire à travers l'inscription de l'entrepreneuriat dans les cursus scolaires et universitaires,

le développement d'un curriculum national d'enseignement à l'entrepreneuriat, la formation des enseignants sur les contenus et les approches pédagogiques liées à l'entrepreneuriat, et la création des partenariats entre le système éducatif et le monde des entreprises. En troisième lieu, les mécanismes mis en œuvre dans le cadre de l'accès au financement peuvent être renforcés en faisant plus appel à des particuliers en dehors des institutions financières classiques. Un fonds public destiné aux jeunes entrepreneurs peut être créé et financé par les apports des investisseurs providentiels (« angel investors ») du Togo ou de la diaspora. Ce fonds pourrait cibler les entreprises à forts potentiels créées par des jeunes Togolais.

Références mobilisées

Acs Z.-J., Desai S., Hessels J. (2008). Entrepreneurship, economic development and institutions. *Small Business Economics: an Entrepreneurship Journal*, 31(3), 219-234.

Adusei M. (2016). Does entrepreneurship promote economic growth in Africa?. *African Development Review*, 28(2), 201-214.

Ahmad N., Seymour R. (2008). *Defining Entrepreneurial Activity: Definitions Supporting Frameworks for Data Collection*. OECD Statistics Working Papers, n° 2008/01, Éditions OCDE, Paris.

Ball C., Organisation for Economic Co-operation and Development & Centre for Educational Research and Innovation. (1989). *Towards an "enterprising" culture: a challenge for education and training*. Organisation for Economic Co-operation and Development.

Banque mondiale. (2019). *Doing business 2020*. World Bank Publications.

Birch D.-L., Haggerty A., Parsons W., Cognetics Corporations. (1994). *Who's creating Jobs? : 1994*. Cambridge, Mass.: Cognetics.

Brashear M., Clohessy R., Ridle J., Smith W. (2017). *The economics of entrepreneurship. Serving yourself by serving others well*. The Foundation for Economic Education (FEE).

Carre M., Thurik R. (2005). *Understanding the Role of Entrepreneurship for Economic Growth*, Centre for Advanced Small Business Economics, Rotterdam School of Economics, Erasmus University.

CCI Togo. (2021) *Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo*. <https://www.ccit.tg/>

CFE (Centre de formalité des entreprises). (2019). *Note de service N° 260 portant suppression des frais de timbre à la création d'entreprise*. CFE, Lomé.

CFE (Centre de formalité des entreprises). (2022). *Statistiques sur les créations d'entreprises*. CFE, Lomé.

Chapus Q., Berrou J.-P., Onibon D.-Y. (2021). Le retour du héros ? L'entrepreneur, itinéraire d'un concept chez les « développeurs » en Afrique. *Revue Internationale Des Études Du Développement*, 245(1), 11-39.

Chauvin P.-M., Grossetti M., Zalio, P.-P. (2015). *Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat*. Paris : Presses de Sciences Po.

De K.-J., Deijl C., Veldhuis-Van E.-C., International Labour Organization. (2013). *Is small still beautiful? : Literature review of recent empirical evidence on the contribution of SMEs to employment creation*. Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

DNJ (Direction nationale de la jeunesse). (2007). *Plan nationale de la jeunesse*. République Togolaise, Lomé.

European Union. (2003). *Livre vert : L'esprit d'entreprise en Europe*. Luxembourg : EUR-OP.

Dupont N. (2014). Jeunesse(s). *Le Télémaque*, 46, 21-34.

GEM. (2021). *Global entrepreneurship monitor global report 2020-2021*. London Business School, Regents Park, London.

Gouvernement Togolais. (2017). *Communiqué du Conseil des ministres du mardi 19 décembre 2017*. Lomé, Togo.

INSEED (ancienne Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale du Togo Recensement général des entreprises). (2003). *Recensement général des entreprises*. Lomé, Togo

INSEED. (2017). *Recensement général des entreprises*. Lomé, Togo

International Labour Office & Unesco. (2006). *Towards an entrepreneurial culture for the twenty-first century: stimulating entrepreneurship spirit through entrepreneurship education in secondary schools*. International Labour Office: United Nations Educational Scientific and Cultural Organization.

Klapper L., World Bank. (2006). *Entrepreneurship. How Much Does the Business Environment Matter?*, Viewpoint World Bank, Washington, DC.

République Togolaise. (2020). *Feuille de route gouvernementale 2020-2025*.

République Togolaise. (2018). *Plan national de développement 2018-2022*.

UNDESA. (2008). *Definition of Youth*. United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA). <https://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/fact-sheets/youth-definition.pdf>, consulté le 25 mai 2022.

Table ronde 3

Les réponses aux crises

La jeunesse du vieux bassin cotonnier camerounais (plaine de Kaélé) : entre émigration, résilience et contestations	142
Boko Haram et la critique du modèle de sécurité classique au Cameroun : problématique de l'émergence sociale des jeunes en captivité	162

La jeunesse du vieux bassin cotonnier camerounais (plaine de Kaélé) : entre émigration, résilience et contestations



■ Félix WATANG ZIEBA est maître de conférences et chef de département de géographie à l'École normale supérieure de l'Université de Maroua au Cameroun. L'auteur est spécialiste des dynamiques rurales dans les savanes d'Afrique centrale. Il a contribué récemment à la rédaction de l'étude de référence sur la région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram, dirigée par Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos. Il a été chercheur invité au Centre d'études africaines de Leyden en Hollande, au Laboratoire MIGRINTER de l'Université de Poitiers en France et à la Fondation de la Maison des sciences humaines de Paris dans le cadre du programme DEA.

Introduction

Le coton demeure la principale culture commerciale dans la partie septentrionale du Cameroun. Il a été introduit en 1953 dans les plaines de l'Extrême-Nord (plaine du Diamaré, plaine de Kaélé-Guider, vallée du Logone (Yagoua)). La culture du coton fut introduite dans les plaines du Cameroun septentrionales en 1951 par la Compagnie française de développement du textile afin d'approvisionner les industries françaises en matière première et garantir un revenu financier aux paysanneries. Après quelques années d'hésitation, les paysanneries, d'abord sous la contrainte et plus tard par intérêt économique, adoptèrent cette culture industrielle avec des résultats intéressants. Après l'indépendance du Cameroun, la CFDT sera remplacée par la Société de développement du coton (SODECOTON) chargée d'encadrer les producteurs de la filière et de promouvoir le développement rural en général. Le coton s'imposa comme une culture motrice en se positionnant au centre de la modernisation du système de production agricole de la région, à travers l'équipement et l'encadrement des paysans et, l'entretien des pistes rurales. Malheureusement, la chute des prix d'achat du coton aggravée par les changements environnementaux et sociodémographiques à partir de 1990 va décourager les planteurs qui se sont sentis abandonnés par la SODECOTON et l'État du Cameroun. Celle-ci en effet, pour éviter des pertes, a pris plusieurs mesures radicales en défaveur des producteurs.

Elle a aussi étendu sa zone de production vers les plaines de la Bénoué dans la région du Nord, considérée comme nouveau bassin de production du coton. La conséquence directe est le désœuvrement des jeunes ayant abandonné la culture du coton, partagés désormais entre l'émigration et l'adaptation à la nouvelle conjoncture qui se caractérise par le manque d'emploi et de revenus.

Comment comprendre les itinéraires sociogéographiques des jeunes désœuvrés du vieux bassin cotonnier dans un contexte marqué par la déstructuration de l'économie des campagnes aggravée par les changements environnementaux ? Nous supposons que la situation sociopolitique et économique à l'échelle nationale conditionne les choix et les décisions de la jeunesse et favorise la tendance à une forte contestation vis-à-vis de l'élite politique qu'elle considère comme principal obstacle à son épanouissement.

Methodologie

Collecte et analyse des données

La stratégie générale de vérification de l'hypothèse posée est l'observation de terrain basée sur les enquêtes et les entretiens. Nous avons effectué plusieurs missions de terrain durant lesquelles des entretiens ont été réalisés auprès des agriculteurs dans 4 terroirs villageois en 2018 puis en 2020. Ces terroirs ont en commun l'adoption de la culture cotonnière depuis 1950 (Lara, Din-Din, Léra et Manoré). Les entretiens auprès de 12 jeunes fermiers par village (soit un total de 48 jeunes dont l'âge varie entre 19 et 35 ans) portaient sur leurs perceptions vis-à-vis de la culture du coton, les facteurs de l'abandon de cette culture et les formes d'adaptation. Des entretiens complémentaires ont été menés avec les responsables de services techniques chargés de l'encadrement agricole, deux cadres de la SODECOTON et une dizaine de leaders politiques (responsables locaux du parti au pouvoir). Des discours et autres réclamations des jeunes originaires du vieux bassin cotonnier, diffusés à travers les réseaux sociaux ont été consultés.

Les données relatives à la production cotonnière proviennent pour l'essentiel de la thèse de doctorat en géographie de Régine Levrat (2007) portant sur la culture cotonnière en Afrique soudanienne de la zone franc depuis les débuts de la colonisation : l'exemple du Cameroun. Elle a eu accès à des informations détaillées de plus de 50 ans. Ces données ont été complétées par celles que nous avons obtenues auprès des chefs de section de la production de coton dans la région de l'Extrême-Nord.

L'analyse qualitative des discours a été privilégiée pour comprendre le comportement des jeunes enquêtés face à la déstructuration de l'économie locale longtemps basée sur la culture du coton. Elle a été complétée par le traitement statistique des données de production agricole.

Cadre sociogéographique

Le vieux bassin cotonnier camerounais correspond aux plaines de la région de l'Extrême-Nord (10° et 13° de latitude nord et les 14° et 16° de longitude est) où le coton fut expérimenté et diffusé depuis 1950 par la Compagnie française de développement du textile (CFDT). Celle-ci sera transformée après sa nationalisation en Société de développement du coton (SODECOTON) en 1974. À partir de la fin des années 1970, suite aux déficits hydriques saisonniers, à la saturation foncière et la dégradation des terres de la région de l'Extrême-Nord dues à leur exploitation continue sans nouveaux apports organiques, la SODECOTON va étendre progressivement le bassin de production vers la plaine de la Bénoué dans la région du Nord un peu plus au sud avec des conditions écologiques plus favorables. Ce nouveau bassin cotonnier est devenu aujourd'hui la première zone de production du coton. Le vieux bassin cotonnier est situé entre les isohyètes 900 et 600 mm et subi régulièrement les perturbations météorologiques qui influencent négativement la production agricole. Cette situation est aggravée par la dégradation des terres, la saturation foncière. Celle-ci est liée à la forte croissance démographique de cette région qui est la deuxième la plus peuplée du Cameroun (plus de 3,5 millions, selon les

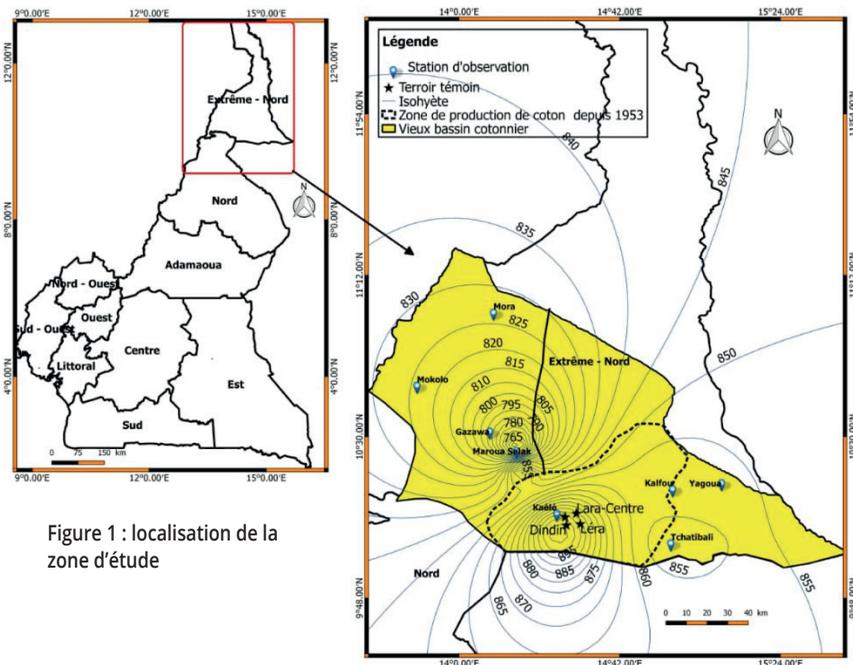


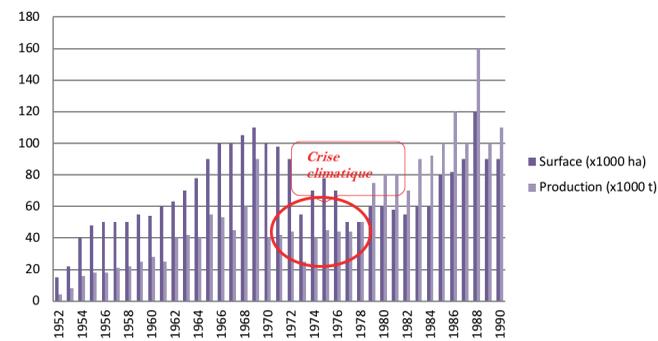
Figure 1 : localisation de la zone d'étude

estimations de l'Institut national de la statistique en 2017) avec une population à dominante rurale et jeune. Tout ce qui contribue à la déstructuration de l'économie rurale basée sur l'agriculture et l'élevage.

1. L'introduction du coton et le développement de la plaine de Kaélé-Guider

Les plaines de l'Extrême-Nord ont été retenues comme favorables au développement de la culture cotonnière dans les années 1950 à la suite du rapport de mission de l'agronome René Dumont en mission pour le compte de la Compagnie française de développement de textile. Il est question pour la France de produire du coton en Afrique équatoriale française et en Afrique occidentale française afin de ravitailler ses industries textiles. D'abord pratiquée par les paysans sous la contrainte, cette culture est devenue motrice de l'économie de cette région. Les surfaces d'exploitation et la production ont connu une évolution constante jusqu'au début de la décennie 1990. La crise climatique qui correspond à une sécheresse de 1973 à 1975 va tout de même constituer une première épreuve qui sera rapidement oubliée après le retour à la situation normale.

Figure 2 : évolution de la culture du coton



Source : Levrat, 2007

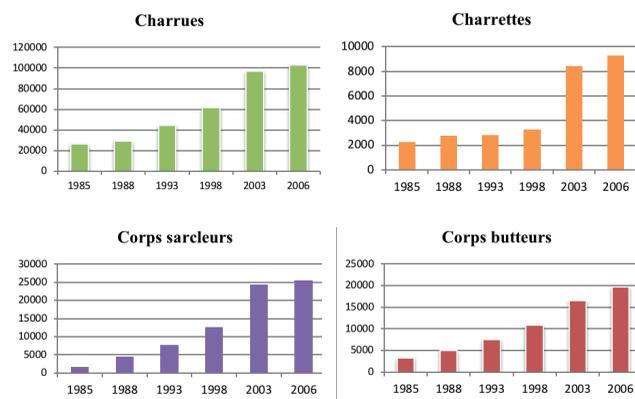
Le cahier des charges confié à la CFDT, devenue SODE-COTON en 1974, a pris en compte tous les aspects du

développement rural : entretien routier, modernisation de l'agriculture cotonnière, développement des cultures céréalières, préservation de l'environnement, développement de l'élevage des petits et gros ruminants. En plus de l'intégration progressive des paysanneries dans l'économie de rente, on peut noter les transformations de l'agriculture grâce à la mécanisation et l'association de l'agriculture à l'élevage.

1. 1. L'équipement des fermiers (charrues, corps sarcleurs, corps butteurs, charrettes).

Bien qu'ayant été introduite dès 1930 sous les auspices de la Société cotonnière du Nord Cameroun et du Tchad (SCNCT), la mécanisation de l'agriculture a connu une diffusion lente jusqu'au début des années 1980 grâce à la culture cotonnière (Figure 2), à l'équipement des planteurs à crédit ou à travers leurs propres investissements. Les charrues, les corps sarcleurs et butteurs diminuent le temps consacré à l'essartage et à l'entretien des exploitations cotonnières et agricoles en général. La figure 3 illustre l'évolution de l'effectif des planteurs propriétaires des équipements agricoles de 1985 à 2006.

Figure 3 : évolution de l'équipement des fermiers entre 1985 et 2006



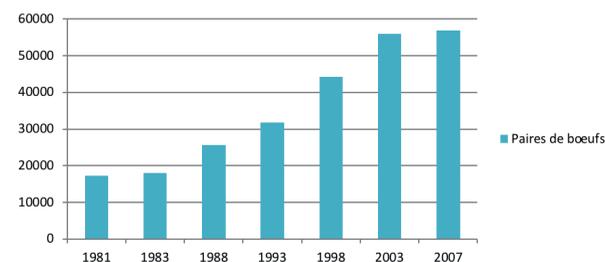
Source : Levrat, 2007

En 2006, plus de 100 000 exploitants disposent d'une charrue contre à peine 20 000 en 1980. Il s'agit là d'une accélération de la modernisation des exploitations agricoles. Les corps sarcleurs et butteurs ainsi que les charrettes un peu plus chères intègrent progressivement l'outillage agricole car ils réduisent la pénibilité de l'essartage et du transport des récoltes. Les revenus des fermiers augmentent et favorisent l'épargne à travers les animaux de trait et les bovins en général.

1. 2. L'augmentation du cheptel de trait dans le bassin cotonnier

La modernisation des fermes agricoles se manifeste aussi par l'intégration progressive de l'élevage pour la culture attelée et la fumure organique. Cela se révèle par l'augmentation des animaux de traits, notamment, les paires de bœufs (Figure 4). Ces animaux de traits sont utilisés pour la culture attelée en progression. En effet, la culture attelée réduit la pénibilité, favorise l'extension des espaces de production et améliore la productivité agricole.

Figure 4 : cheptel de trait



Source : Levrat, 2007

La dynamique de l'équipement des planteurs en outils utilisés pour la culture attelée qui s'accompagne par l'augmentation du cheptel de trait commence à ralentir à la fin des années 2000 à cause de la baisse des revenus des paysans liée à la chute des cours du coton sur le marché international. C'est la fin de l'or blanc dans le vieux bassin cotonnier camerounais.

2. La fin de l'or blanc et la déstructuration de l'économie locale

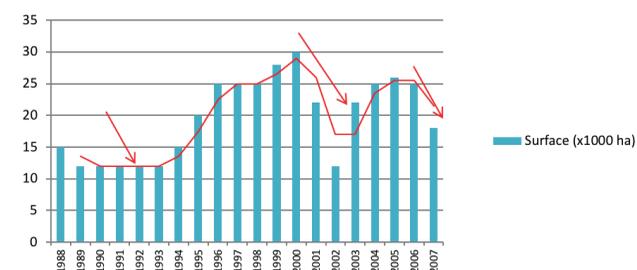
La baisse du prix du coton à l'international a eu un effet déstabilisateur des campagnes africaines en général. À l'Extrême-Nord Cameroun, cette situation aggravée par les facteurs environnementaux va déstructurer l'économie rurale.

2. 1. Une évolution de la culture cotonnière en dents de scie dans le vieux bassin cotonnier à partir des années 1990 : le cas de la plaine de Kaélé (berceau de la culture du coton)

À partir de 1990, une combinaison de plusieurs facteurs environnementaux, économiques et liés à la modification des rapports SODECOTON-PAYSANNERIE va influencer négativement la culture du coton dans le vieux bassin cotonnier. Pour faire face aux différents déficits enregistrés, la SODECOTON, sous la pression de l'AFD, a entrepris des réformes, dont celle relative à la professionnalisation des paysans (Vadot, 2014). La professionnalisation suppose la responsabilisation des producteurs dans l'encadrement, l'accès et la gestion des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires). Cela passe par l'organisation des paysanneries en associations villageoises de producteurs puis en Groupement d'initiative commune et la constitution des cercles de caution solidaire. Le cercle de caution solidaire est régi par un accord de mutualisation des dettes en intrants contractés par ses différents membres. En cas de non-remboursement par un membre du cercle, celle-ci est prélevée par la SODECOTON sur les revenus des membres du cercle de caution solidaire ; ceux-ci se chargent eux-même du recouvrement de la dette auprès du membre

défaillant. C'est la fin du contrat individuel qui engageait la responsabilité d'un seul fermier à la fois et l'imposition des contrats solidaires à un groupe de producteurs. Dans la plaine de Kaélé, par exemple, les surfaces emblavées vont évoluer de façon irrégulière alternant baisse et retour au niveau moyen (20 000 hectares) (Figure 5).

Figure 5 : surfaces emblavées dans la plaine de Kaélé (berceau de la culture du coton) entre 1988 et 2007



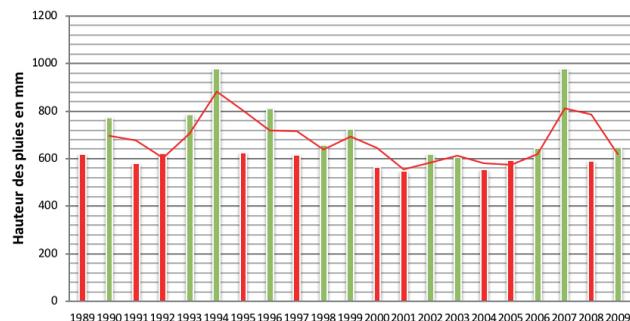
Source : Levrat, 2007

2. 2. Une combinaison de plusieurs facteurs

2. 1. 1. Facteurs environnementaux qui aggravent le déficit agricole

Il s'agit essentiellement de l'irrégularité des précipitations et de l'usure des sols. Les plaines de l'Extrême-Nord Cameroun se situent entre les isohyètes 900 et 600 mm. Elles subissent les effets d'un climat instable d'une année à une autre. La pluviométrie varie d'une saison agricole à une autre (Figure 6) : interruption des pluies après les semis, stress hydriques liés à des interruptions relativement longues, fin précoce des pluies. Ce qui engendre des semis tardifs, des re-semis, un développement irrégulier des plantes, avec pour conséquence de mauvaises récoltes. La conséquence est la baisse de la productivité et à l'échec quant aux objectifs fixés par la SODECOTON en termes de surfaces cultivées et de rendement.

Figure 6 : répartition de la pluviométrie annuelle de 1989 à 2009 dans la plaine de Kaélé



Source : Institut de recherche agronomique pour le développement, 2010

Quant aux sols, leur exploitation continue depuis l'introduction de la culture cotonnière en 1950 leur a fait perdre leur fertilité. La teneur en matière organique est inférieure à 0,5 % (Olinga *et al.*, 2008). Cela peut expliquer la baisse des rendements et la dépendance aux engrais minéraux due à la baisse de la fertilité des sols, dont l'accès pour les producteurs de coton se fait à crédit auprès de la SODECOTON.

2. 1. 2. Conjoncture économique, baisse des prix d'achat du coton, hausse des prix des intrants

La chute des cours des produits de base à la fin de la décennie 1980 va aussi conduire à la baisse des prix d'achat du coton auprès des producteurs. Une réduction de près de 45 % qui va déstabiliser les paysanneries. En plus, les cours des intrants (engrais, urée, produits phytosanitaires) connaissent, eux, une hausse généralisée. De moins de 10 000 FCFA en 1984, le sac d'engrais de 50 kg atteindra 15 500 FCFA en 2004, alors que le revenu moyen pour un quart d'hectare ne dépassait guère 30 000 FCFA en 1990.

La baisse du prix d'achat du coton et l'augmentation du coût des intrants ont pour conséquence une baisse importante de leur utilisation, et donc des rendements, et surtout l'endettement du planteur vis-à-vis de la SODECOTON,

« véritable cercle vicieux, aggravé en 2007 par une pluviométrie médiocre » (Levrat, 2007). Cette situation pourtant liée à la conjoncture internationale va amener la SODECOTON à développer une stratégie radicale qui sera fatale aux producteurs vulnérables : la coresponsabilité des fermiers en cas de faillite d'un exploitant.

2. 2. Modification unilatérale du contrat de partenariat par la SODECOTON en défaveur des paysans : les cercles de caution solidaire

La dégradation des conditions climatiques, l'usure des sols liée à l'intensification de la culture du coton, la saturation foncière liée à la croissance démographique, la chute des cours du coton, la baisse des rendements vont causer la faillite des exploitants agricoles très vulnérables.

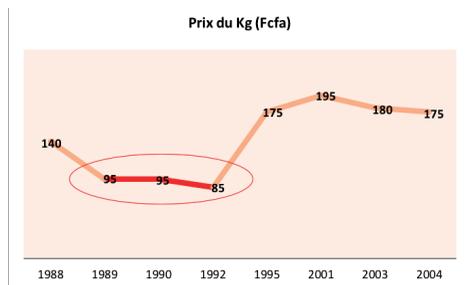
Nombreux sont ceux qui n'arrivent plus à rembourser les crédits d'engrais et de produits phytosanitaires, d'où la mise en place des cercles de caution solidaire. Les paysans sont désormais obligés de former un groupe d'exploitants tous responsables du succès ou de l'échec des membres du groupe. En effet, la société ne perd jamais, elle se paye sur les revenus de tous les membres du groupe qui assument la faillite de l'exploitant vulnérable. Les conséquences sociales de cette pratique vont être dévastatrices des relations interindividuelles dans les campagnes : procès entre les membres, fuite des paysans endettés, fuite des responsables de groupe, décapitalisation de l'élevage des paysans endettés.

2. 3. Chute des revenus, planteurs endettés et abandon de la culture cotonnière

De façon générale, à partir de 1990, on assiste à une baisse des revenus des producteurs de coton à cause de la chute du prix d'achat du kilogramme. Le coton ne permet plus de scolariser, de se soigner, de s'équiper. De 200 000 FCFA par

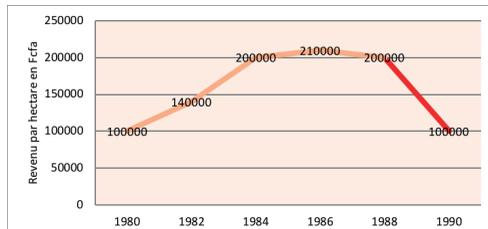
hectare au début des années 1980, le revenu du planteur baisse de 50 % en 1989 (Figure 7). La superficie moyenne de production pour la plupart des producteurs est d'à peine 0,5 hectare à cause de l'accès difficile aux intrants agricoles et de la pénibilité du travail, ce qui rend encore les revenus plus modestes.

Figure 7 : prix d'achat du kilogramme de coton par la SODECOTON



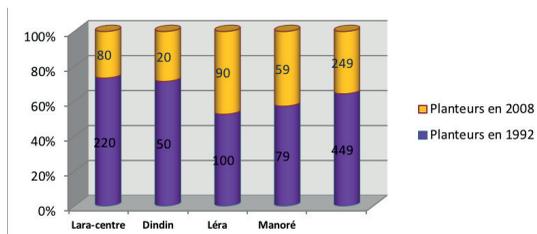
Source : SODECOTON

Figure 8 : baisse des revenus moyens des producteurs du coton



Source : Levrat, 2007

Figure 9 : l'abandon progressif de la culture du coton



Source : Watang, 2011

La conséquence de la baisse de revenu des planteurs est l'abandon de la culture du coton. Des enquêtes que nous avons menées auprès de près de 449 paysans dans quatre terroirs villageois du vieux bassin de production du coton (Figure 9) en 2008 au sortir de la crise révèlent un abandon de plus de 50 % de producteurs de coton.

Les années 1990 marquent ainsi la fin de la place prépondérante du coton dans les campagnes où cette culture fut pratiquée pour la première fois en 1952. Commence alors une période d'incertitude dans ce bassin de peuplement qui se caractérise par une jeunesse (15 à 35 ans) qui constitue 29,2 % de la population au profil diversifié mais sans emploi.

3. Itinéraires post coton : migrations, résilience et contestations

3. 1. Émigrer ou rester ?

Un choix difficile pour les jeunes désœuvrés des campagnes

Si, pour les paysans les plus âgés, partir n'est pas une option (les paysans de plus de 40 ans, après avoir abandonné le coton, se tournent plus vers le vivrier marchand), la tranche la plus jeune entre 15 et 30 ans opte pour la migration (15 % des jeunes enquêtés) vers les plantations industrielles du Sud Cameroun : Société camerounaise des palmeraies, Hévée du Cameroun, Société des Palmeraies de la Ferme suisse où elle est rapidement embauchée.

Les premiers à migrer servent d'ailleurs de rabatteurs pour ces entreprises. Ils reviennent vers les campagnes d'origine proposer des contrats à ceux qui hésitaient à partir encore. Pour beaucoup d'entre eux, c'est la désillusion à l'arrivée : pas d'emploi (à la mesure de leur espérance) à

Yaoundé et à Douala, un emploi pénible dans les sociétés agro-industrielles qui permet à peine de subvenir aux besoins les plus vitaux (se nourrir, se soigner, se vêtir). Avec en moyenne 35 000 FCFA/mois, c'est la survie. Il s'agit d'une main-d'œuvre considérée par certaines associations de défense des droits des travailleurs comme vulnérable et exploitée. Lorsque l'État camerounais n'est pas tenu responsable de cette situation, c'est l'élite politique (ressortissants de la région d'origine) qui est considérée comme défaillante dans l'encadrement des jeunes originaires de la même région qu'elle. Cette élite est aussi désormais contestée par la jeunesse qui la trouve laxiste et démagogue.

3. 2. Tentatives de résistance aux conséquences de la professionnalisation des paysans imposée par la SODECOTON

Pour les producteurs restés dans les campagnes, la culture cotonnière demeure le seul moyen d'accès à un revenu pécuniaire. Malheureusement, les mesures de coresponsabilisation des paysans quant à l'accès aux intrants à travers les cercles de caution solidaire prises par la SODECOTON, la baisse du prix d'achat du kilogramme du coton et les paiements tardifs découragent les planteurs. La SODECOTON est tenue responsable de leur misère car elle ne tient pas compte des contingences environnementales et socio-économiques. En réaction, on va noter des pratiques sapant le contrat saisonnier entre les producteurs et cette entreprise :

- L'usage des engrais pour la pratique des autres cultures vivrières, notamment le maïs, les oignons. Cultiver le coton devient un moyen d'accès à crédit aux intrants agricoles. Cette culture a longtemps occupé la plus grande partie du calendrier agricole au détriment des céréales et autres spéculations. Cette situation va s'inverser. On va même assister à une vente d'occasion et en détail des engrais par une catégorie de producteurs de coton vulnérables.

- La vente du coton au Nigeria : on estime à 12 milliards de perte subie par la SODECOTON faisant suite au trafic du coton vers le Nigeria entre 2010 et 2011. Cette pratique illégale s'est développée dans les campagnes après la chute des prix d'achat du coton au Cameroun, le retard des paiements et les prix d'achat élevés au Nigeria. Le kilogramme est vendu au Nigeria à 800 FCFA en moyenne. Ce qui est une belle revanche des producteurs. Il s'agit d'une pratique illicite, car selon les termes du contrat qui les lie à la SODECOTON, l'entreprise doit avoir l'exclusivité de l'achat de leur production, en échange du préfinancement qu'elle offre pour la fourniture d'intrants. En 2007, 15 groupements de producteurs ont été sanctionnés en représailles (Levrat, 2007 ; Kossoumna, 2015). Quoi qu'il en soit, il s'agit de l'expression d'un ras le bol face à un monopole que les producteurs trouvent abusif.

3. 3. Contestations et oppositions face à l'élite politique « complice »

La contestation des jeunes n'est pas nouvelle. Elle s'est manifestée aussi pendant les années 1970 lorsque le coton était encore une culture prisée par les paysanneries du vieux bassin cotonnier. Pontié (1982) le soulignait lorsqu'il évoquait la contestation par la migration des jeunes Giziga qui s'opposaient à la mainmise des anciens sur les revenus du coton. Le contexte socio-économique et politique a évolué. L'abandon progressif de la culture du coton par plusieurs jeunes actifs depuis deux décennies correspond à une période marquée par le pluralisme politique (compétition entre les acteurs politiques), la liberté d'expression (relative), la déstructuration de l'économie locale, les changements environnementaux, le développement des plateformes d'expression, notamment les réseaux sociaux.

L'élite politique constituée de hauts cadres de l'administration et d'élus appartenant pour l'essentiel au parti au pouvoir, assez aisée, est considérée par la jeunesse comme démagogue et peu soucieuse de son avenir car elle n'arrive pas à résoudre les problèmes de chômeurs, d'absence

d'opportunités. En effet, le désengagement de l'État de la plupart des secteurs socio-économiques (éducation, santé, emploi) a laissé un vide qui doit, selon les populations locales, être comblé par ces hommes politiques et hauts cadres de l'administration. Ces derniers contribuent à renforcer ce point de vue à travers les promesses faites lors des différentes campagnes électorales. Cela va de la création des industries pouvant fournir des emplois aux équipements socio-collectifs. Ces engagements non tenus ont exacerbé les tensions qui ont définitivement créé un fossé entre jeunes désœuvrés et élite politique. Pour les premiers, il est urgent de substituer le coton qui a servi à la scolarisation de cette ancienne génération.

Une élite politique jugée laxiste et ne défendant pas suffisamment les intérêts des producteurs et de leurs descendants

Pour les nostalgiques de la période correspondant à la prospérité liée au coton (1950-1990), période durant laquelle la culture du coton assurait l'emploi et l'essentiel des revenus en milieu rural, le vieux bassin cotonnier mérite une considération particulière de la SODECOTON malgré la baisse de la production et le déplacement du front cotonnier vers les espaces plus fertiles comme la vallée de la Bénoué. Cette position est soutenue par de nombreux jeunes qui estiment que les usines de transformation du coton et la direction générale doivent malgré tout demeurer dans le vieux bassin cotonnier afin de favoriser leur emploi et la participation des cadres originaires de cette zone à la prise de décision stratégique. Ce qui ne correspond pas à la vision de cette entreprise, qui a pour objectif d'augmenter les rendements agricoles dans un contexte où les conditions environnementales sont plus favorables dans le nouveau bassin cotonnier.

Un discours dénonçant l'exploitation des producteurs par la SODECOTON

L'entrée de jeunes intellectuels dans le débat va favoriser l'émergence d'une tendance à mettre en relation la

culture du coton, la colonisation et la question identitaire. En effet, le débat politique au Nord Cameroun est marqué depuis l'avènement du multipartisme en 1990 par la construction d'une dichotomie islamo-peule/non musulman par les entrepreneurs politiques en quête de positionnement (Fendjougé, 2006). Cette opposition s'appuie sur l'histoire récente du Nord Cameroun ponctuée par la domination islamique de cette partie du territoire à la veille de la colonisation, une islamisation des peuples non musulmans entre 1960 et 1982 (Akam, 1985 ; Schilder). Pour eux, la SODECOTON est une réplique de l'exploitation française associée à la domination de l'élite musulmane (islamo-peule) dont le pouvoir n'a cessé de se renforcer avec l'accession à la présidence de la République de l'un des leurs (Ahmadou Ahidjo). Tout ceci, se fait, selon ces intellectuels, au détriment des populations non musulmanes pauvres et principales productrices de coton. En mai 2022, une correspondance du secrétaire général de la présidence de la République va d'ailleurs alimenter le débat sur les recrutements dans cette structure. En effet, selon cette correspondance, « des dénonciations mettent en cause, la conduite, par les organes dirigeants de la SODECOTON, d'une politique de gestion des ressources humaines qui serait dommageable à l'unité nationale, à la stabilité du climat social et à un retour durable à la performance au sein de cette entreprise ». Il est alors exigé « à la SODECOTON, le respect des exigences d'équilibre et de représentativité de toutes les composantes sociologiques de la nation ». Si, pour certains analystes, il s'agit de prendre en compte toutes les « composantes sociologiques » du Cameroun, pour d'autres, il est question de procéder à un équilibre entre musulmans et non musulmans. Quoi qu'il en soit, il apparaît clairement que la culture cotonnière est désormais au centre des enjeux politiques et dépasse ainsi le simple cadre du développement agricole pour servir de base de contestations d'une certaine catégorie de jeunes.

Conclusion

Le coton demeure au centre de l'économie du Cameroun septentrional (15 % du PIB de cette partie du Cameroun) et représente 1,5 % du produit intérieur brut national, 5 % du PIB agricole. La SODECOTON, chargée du développement de la filière coton, encadre plus de 300 000 producteurs. Les mutations de cette filière depuis les années 1990 lui ont permis de faire face aux différentes crises économiques et environnementales. Tel n'est pas le cas pour les producteurs, notamment les jeunes du vieux bassin cotonnier qui ont, à travers des itinéraires différents, dû s'adapter face aux conséquences de la déstructuration de l'économie de certaines campagnes, la dégradation des terres et les perturbations climatiques. Si, pour certains, la migration vers les grandes villes et les plantations industrielles au sud du Cameroun a contribué à leur insertion socioprofessionnelle, ceux restés dans les campagnes demeurent nostalgiques de l'âge d'or du coton et considèrent que leurs intérêts ne sont pas défendus par l'élite politique jugée laxiste et peu soucieuse de leur avenir.

Références mobilisées

- Akam M. (1985). *Islam et pouvoir politique au Cameroun*, Yaoundé, CRESS.
- Fendjougé H. (2006). La construction et la politisation de l'ethnicité « kirdi » au nord du Cameroun, in *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R.* Vol. 13, N° 1 & 2.
- Liba'a N. K., Havard M. (2007). Mutations de la filière cotonnière au Nord Cameroun. Perception et stratégies paysannes. *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines* 8, Numéro spécial. Université de Ngaoundéré, 177-206.

- Levrat R. (2007). *La culture cotonnière en Afrique soudanienne de la zone Franc depuis les débuts de la colonisation : l'exemple du Cameroun*. Thèse de doctorat en géographie tropicale, U.F.R. Géographie et Aménagement, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3.
- Pontié G. (1979). La contestation par la migration. *Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines*, 16(1-2), 111-127.
- Pontié G. (1973). *Les Guiziga du Cameroun septentrional. L'organisation traditionnelle et sa mise en contestation*. Paris, ORSTOM.
- Raimond C. (1999). *Terres inondables et sorgho repiqué. Évolution des espaces agricoles et pastoraux dans le bassin du Lac tchad*, thèse de doctorat de géographie, U.F.R. de Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Roupsard M. (1981). Les étapes de la culture cotonnière au Nord-Cameroun. *Revue de Géographie du Cameroun*, Yaoundé, 2(2), 129-134.
- Roupsard M. (1984). Le point sur la culture attelée et la motorisation au Nord Cameroun. *Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines*, Paris, 20(3-4), 613-631.
- Roupsard M. (1987). *Nord Cameroun : ouverture et développement*. Claude Bellée.
- Roupsard M. (2000). Production cotonnière. In Seignobos, C-H. et Iyébi-Mandjek O. *Atlas de la Province Extrême-Nord du Cameroun*, MINREST/INC/IRD.
- Seignobos C., Iyebi-Mandjek O. (2000). *Atlas de la Province Extrême Nord du Cameroun*. MINREST/INC/IRD.
- Shilder, K (1991). État et islamisation au Nord Cameroun (1960-1982) in *Politique Africaine* n° 41, Politique-africaine.com/numeros/pdf/041144.pdf
- Vadot G. (2014). Un travail de pros. Réforme de la Sodecoton et redéploiement des formes de mobilisation du travail paysan en zone cotonnière dans l'Extrême-Nord au Cameroun. *Politique africaine*, n° 133, 45-67. <https://doi.org/10.3917/polaf.133.0045>
- Watang Ziéba F. (2011). *Déclin du coton et définition de nouvelles stratégies agricoles d'adaptation à l'Extrême-Nord Cameroun in CEDRES-Actes du colloque : Quelle Agriculture pour un développement durable de l'Afrique, Ouagadougou-Burkina Faso*, du 6 au 8 Décembre 2010, 468-479.

Boko Haram et la critique du modèle de sécurité classique au Cameroun : problématique de l'émergence sociale des jeunes en captivité



■ Falk Litane PETEGOU est chargé de cours, enseignant à la Faculté des sciences sociales de l'Université protestante d'Afrique centrale de Yaoundé. Titulaire d'un doctorat Ph.D en études internationales option Peacebuilding, il a mené des séjours de recherche à la Johan Wolfgang Goethe University de Frankfurt en Allemagne et en République démocratique du Congo notamment dans le Sud-Kivu. Membre de réseaux d'experts consultants en gestion/transformation des conflits, ses recherches portent sur la résolution des conflits, les théories et modèles de paix, l'épistémologie des études de paix, la théorie des conflits, les mécanismes de constructions identitaires et les questions de mémoire dans la résolution des conflits africains.

Introduction

La notion de « terrorisme » est complexe et difficile à définir. La difficulté est liée à la caractérisation des intentions de l'action des individus ou des groupes qui agissent de manière violente. La complexité est principalement liée à la diversité des paradigmes¹ mobilisés pour décrire et analyser le phénomène du terrorisme, le consensus étant difficile à trouver. Toutefois, la considération du terrorisme comme pratique de la peur, de la terreur, comme son étymologie latine le souligne, semble être largement partagée. Selon David Robertson, « *the terrorism includes any use of violence towards political, moral or religious ends which is not carried out by the official military institutions of a state*² ». Pour Kofi Annan, le terrorisme concerne « *tout acte qui vise à tuer ou à blesser grièvement des civiles ou des non-combattants, et qui, du fait de sa nature ou du contexte dans lequel il est commis,*

- ¹ Les principaux paradigmes instrumentaux et organisationnels qui décrivent pour le premier les calculs, le choix rationnel liés au terrorisme et pour le second l'organisation interne des groupes terroristes sont détaillés dans Martha Crenshaw, *Theories of Terrorism : Instrumental and Organisational Approaches* in Rapoport, David (ed) : *Inside Terrorist Organisations*. New York, Columbia University Press, 1988. À côté de ces paradigmes est associée l'approche Behavioriste qui décrit les facteurs psychologiques et comportementaux qui influencent la radicalisation des terroristes. Randy Borum, *Radicalization into Violent Extremism I: A Review of Social Science Theories*. *Journal of Strategic Security*, 4(4), 7-36.
- ² Robertson David, *The Routledge Dictionary of Politics*. London and New York, Routledge, 2002, p. 472.

*doit avoir pour effet d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à agir ou à renoncer à agir d'une façon quelconque*³ ». Le terrorisme décrit ainsi une intentionnalité et une action violente qui vise à installer la peur et dont la cible est un État ou plusieurs États. La conception du terrorisme a évolué, allant du recours à la violence par les gouvernements pour annihiler toute révolte et imposer des décisions, à la conception postmoderne qui n'attribue les actes terroristes qu'aux acteurs non étatiques. Il existe donc des groupes terroristes, des leaders du terrorisme, une typologie des organisations terroristes, des actions terroristes et des motivations du terrorisme. En date du 10 avril 2022, le Département d'État américain dénombre 73 organisations terroristes étrangères parmi lesquelles Al-Qaïda, l'organisation de l'État islamique, Boko Haram, Ansar al-Dine⁴. Ces organisations ont des *leitmotivs* idéologiques, politiques et socio-économiques. Elles commettent, dans l'ordre de leur revendication, des attentats, des prises d'otages, des tueries en masse. Le *Global Terrorism Database* (<https://www.start.umd.edu/gtd/>) révèle qu'entre 2013 et 2017, 20 734 attentats ont été commis par les organisations terroristes tuant 88 509 personnes. En 2021, compte tenu de la réduction des activités terroristes, les tueries causées par les groupes terroristes sont dénombrées à plus de 7 137⁵. Au-delà de cette dimension visible des actes terroristes, se trouve le développement progressif des sociétés de la peur, lequel engendre des réactions nationales et internationales au phénomène du terrorisme. L'attentat contre le World Trade Center le 11 septembre 2001 marque

3 Nations unies : Rapport du secrétaire général des Nations unies, mars 2005, p. 67.

4 United States Department of State : Foreign Terrorist Organizations : <https://www.state.gov/foreign-terrorist-organizations/> consulté le 10 avril 2022.

5 Institute for Economics and Peace: Global Terrorism Index 2022. Institute for Economics and Peace, March 2022. Le calcul a été fait par nous sur la base des données des massacres causés par les différents groupes terroristes dans cette période.

le début d'une nouvelle ère de lutte contre le terrorisme qui n'est pas forcément religieux. Certes, les premières vagues du terrorisme qui émergent après septembre 2001 ont des penchants idéologiques, mais progressivement elles vont intégrer en leur sein des personnes dont les motivations sont différentes telles que : compléter des revenus et conditions économiques devenues désastreuses, obtenir un statut social, retrouver une fraternité, satisfaire des autoreprésentations de leaders ou encore dénoncer des conditions politiques qui fragilisent les plus faibles. Le terrorisme agit indépendamment des variables raciales, régionales, idéologiques, identitaires, sociales et touche aussi bien l'Europe, l'Amérique, l'Asie que l'Afrique.

En Afrique, trois principales dimensions sont généralement convoquées pour cerner le phénomène du terrorisme : les pôles du terrorisme, la nature du terrorisme africain et la vulnérabilité des populations face aux groupes terroristes. Les groupes terroristes agissent principalement en Afrique de l'Ouest (Nigeria, Niger, Mali, Mauritanie, Burkina Faso), en Afrique centrale (Cameroun, Tchad, République centrafricaine), en Afrique du Nord (Algérie, Libye, Égypte) et en Afrique de l'Est (Est de la République démocratique du Congo, Rwanda, Ouganda, Kenya, Éthiopie). Ces mouvements sont portés, entre autres, par Al-Shabaab, AQMI, Daesh-RDC, Mai Mai, Boko Haram, Janjaweed. Les groupes terroristes africains ont la particularité d'avoir une dimension locale et internationale⁶. La dimension locale renvoie au territoire où ils instaurent l'insécurité, soit leur lieu principal d'action. Tandis que la dimension internationale concerne l'interaction avec les autres mouvements terroristes en Afrique et dans le monde à travers l'échange des combattants, l'apprentissage des stratégies de lutte, l'échange des informations et la fourniture de la logistique de guerre. Pour la plupart, ils se situent dans la longue tradition des luttes anticoloniales des années 1960. Mais, selon l'historicité des groupes terroristes, il faut distinguer

6 Cilliers Jakkie, 2004, « L'Afrique et le terrorisme », *Afrique contemporaine* n° 209, p. 81-100.

les groupes qui émergent des luttes anticoloniales des années 1960 de ceux qui sont nés dans les années 2000 constitués au fond par effet de mode du terrorisme dirigé par Al-Qaida en Afghanistan. L'inquiétude se trouve au niveau de la domestication du terrorisme surtout lorsqu'il concerne principalement les jeunes, qui entretiennent des rapports difficiles avec les autorités gouvernementales et dont les statuts sociaux de « cadets » ne favorisent pas leur épanouissement. Les jeunes, qui constituent une frange importante de la population africaine, vivent le plus souvent dans des conditions précaires. Si les uns choisissent la route de l'immigration clandestine avec de fortes potentialités de trépasser entre le désert du Sahara et la mer Méditerranée, ceux qui restent sont en permanence dans l'engrenage de la violence et exposés aux discours et méthodes terroristes. C'est le cas au Cameroun.

En effet, le 17 mai 2014, le chef de l'État camerounais déclare la guerre à Boko Haram. Cette déclaration fait suite aux séries d'attentats perpétrés par les activistes de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun affectant de nombreuses familles⁷. La stratégie de riposte consiste alors au renforcement de la diplomatie avec la France pour combattre le nouvel ennemi invisible, le déploiement du Bataillon d'intervention rapide (BIR) dans les régions du Grand-Nord, le renforcement de la coopération militaire avec le Nigeria, la création des comités locaux de surveillance dans les villages de l'Extrême-Nord, plus tard l'intervention collective avec les autres pays du bassin du lac Tchad : le Tchad⁸, le Nigeria et le Niger autour de la *Multilateral Joint Task Force* créée en 2014. Les options de gestion du conflit asymétrique déclenché par Boko Haram semblent être opportunes sur le plan militaire. Mais elles présentent des limites en ce qui concerne la conception, mieux l'appréciation de la nature du conflit par

7 OFPRA : Situation sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord. Rapport OFPRA-Cameroun, 2 août 2019.

8 International Crisis Group : Cameroun, faire face à Boko Haram. International Crisis Group, Rapport Afrique n° 241.

l'État du Cameroun. D'une part, le gouvernement avance la thèse du complot contre les institutions. Il avance l'idée de l'instrumentalisation des activistes camerounais de Boko Haram qui sont en majorité des jeunes. D'où le choix de l'option militaire pour combattre Boko Haram. D'autre part, la question de la vulnérabilité des jeunes est mise en avant. Comme quoi les jeunes qui intègrent le groupe Boko Haram manqueraient de discernement face aux situations qui détermineraient leurs choix. Cette manière d'appréhender le problème par le gouvernement camerounais constitue à dessein le refus de rechercher les causes profondes du conflit qui lui aurait permis de mener une introspection, de décliner les logiques et dynamiques conflictuelles internes. Ceci pour comprendre sa responsabilité dans le processus de radicalisation des jeunes qui poussent ceux-ci à opter pour des identités violentes. Les attaques de Boko Haram sont intenses et sporadiques et constituent un enjeu politique majeur pour le Cameroun. Aussi bien que le terrorisme international, Boko Haram au Cameroun menace la sécurité de l'État en lui posant des défis liés à la gestion de ses frontières, à l'identification des pôles de conflictualité et des niches de violences. Sur le plan théorique, il pose le défi de la relecture des approches de sécurité classique de l'État, mais également de la recherche pour la prévention des conflits, l'alerte précoce et la transformation positive des conflits. La question du terrorisme pose de réels défis pour la recherche des causes profondes et complexes des conflits, de l'identification des interactions réelle entre les gouvernants et les gouvernés et surtout de la recherche des solutions structurelles pour la résolution des conflits auxquels la société camerounaise est confrontée. Dans le contexte camerounais, dans la mesure où le terrorisme engage en grande partie les jeunes, seules les profondeurs sur les facteurs qui influencent leurs choix, décisions et perceptions à mener des luttes armées auprès de Boko Haram peuvent permettre de bannir la menace et l'insécurité que ce dernier impose à l'État, aux familles et à la sécurité internationale.

1. Contexte et perspectives analytiques de la radicalisation des jeunes vers Boko Haram au Cameroun

Contrairement à la question générale des facteurs de la pénétration de Boko Haram, la problématique de la radicalisation⁹ des jeunes Camerounais vers ce groupe est très peu abordée. Les modèles explicatifs et relatifs se penchent sur les causes, les effets et les acteurs de leur radicalisation selon des perspectives politico-conspirationniste, socio-économique, psychosociale, socio-historique et politico-économique et décrivent le caractère multi-causal de la plupart des analyses.

La première thèse, celle politico-conspirationniste de Marie-Emmanuelle Pommerolle¹⁰, se fonde sur l'articulation entre cette théorie et les imaginaires politiques du Cameroun en insistant sur leurs voies de diffusion et leur signification. La radicalisation des jeunes, d'après le discours populaire, est perçue ici comme l'instrumentalisation de la France et d'une élite du Grand-Nord qui viseraient à déstabiliser les institutions républicaines pour s'approprier le pouvoir au moyen de Boko Haram. Mais cette thèse ne met pas l'accent sur les voies, canaux et méthodes par

9 Nous adoptons ici la définition du service d'Intelligence Danois qui définit la radicalisation comme suit : « A process by which a person to an increasing extent accepts the use of undemocratic or violent means, including terrorism in an attempt to reach a specific political/ideological objective ». Voir PET : Radikalisering og Terror. Center for Terroranalyse, Denmark, october 2009 cité par Borum, Randy : Radicalisation into violent Extremism I : a review of Social Science Theories in *Journal of Strategic Security*, vol 4, n° 4, winter 2011, p. 7-36.

10 Pommerolle Marie-Emmanuelle, 2015, « Les violences dans l'Extrême-Nord du Cameroun : le complot comme outil d'interprétation et de luttes politiques », *Politique Africaine*, n° 138, p. 163-177.

lesquels les jeunes sont manipulés au point de les faire basculer dans l'idéologie violente. Or, la description des mécanismes d'engendrement de la violence, des mécanismes de manipulation, permettrait de comprendre les motivations des jeunes et, parallèlement, les conditions politiques qui les affectent tout en orientant leur choix, perceptions et décisions à rejoindre Boko Haram.

Nicholas Owona¹¹, dans une perspective socio-historique, présente la radicalisation des jeunes dans l'Extrême-Nord du Cameroun comme relevant de la protestation sociale et de la nécessité de survie. Ici, la radicalisation des jeunes est liée aux conditions sociales et économiques désastreuses par nécessité de survie. D'une part, les inégalités séculaires entretenues par les Allemands, les colons français, le régime Ahidjo et le régime de Biya entre Peuls et païens donnent la possibilité aux jeunes de chercher des exutoires de survie en se livrant au grand banditisme et à Boko Haram contre des compensations financières, matérielles et des promesses de sécurité. D'autre part, la disparité qui existe entre l'élite de la région de l'Extrême-Nord et les jeunes permet leur enrôlement volontaire et forcé. Sur le plan géographique, cette recherche se limite à la région de l'Extrême-Nord. Elle n'explique pas pourquoi et comment des jeunes issus d'autres régions rejoignent Boko Haram. Sur le plan pratique, elle réduit la question de la radicalisation des jeunes aux facteurs socio-économiques historiquement encrés sans montrer comment les politiques économiques et sociales étatiques engendrent la pauvreté des jeunes. Elle ne montre pas non plus comment le gouvernement use des *Big men* pour entretenir la pauvreté des jeunes, et elle n'indique surtout pas le motif qui sous-tend cette stratégie politique. Bien plus, l'analyse échoue à montrer que les inégalités décrites sont des lieux, des espaces et des îlots d'accoutumance à la violence et qui nourrissent l'idée de la revanche, de survie, à travers l'affiliation à Boko Haram.

11 Owona Ndonga Nicolas, « Boko Haram et la radicalisation des jeunes au Nord-Cameroun. Entre protestation sociale et nécessité de survie » in *Émulations*, 2017.

Les thèses socio-économiques¹² présentent la radicalisation des jeunes comme fruit d'une dégradation profonde du tissu économique et social particulièrement dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Elles reposent sur des facteurs comme la sous-scolarisation, le faible accès aux infrastructures sociales de base, les conflits sociaux, l'idéologie religieuse, la pauvreté, l'enclavement de l'Extrême-Nord. Il s'agit des facteurs qui favorisent la vulnérabilité des jeunes. Une telle démarche ne fait pas le lien ou l'interaction entre ces divers facteurs, ni leur articulation endogène et exogène. Aussi l'« univers » dans lequel les perceptions des jeunes se forment. Si les dimensions locales de la vulnérabilité des jeunes sont exposées, les dimensions nationales et transnationales le sont moins.

Les thèses psychosociales¹³ font plutôt état de la manière dont l'enrôlement des jeunes est lié aux multiples influences qu'ils subissent dans leur environnement de la part de leurs amis, des groupes armés et des institutions. Elles relèvent ainsi la façon dont le cercle d'amitié, les lectures des situations sociales et la récupération des conditions sociales des jeunes les fragilisent psychologiquement tout en les laissant à la merci de Boko Haram. Mais elles ne précisent pas les facteurs qui fondent les discours de l'enrôlement, encore moins leurs dimensions, leurs articulations et le contexte de leur expression. Aussi, les mécanismes de perception

12 Voir DIIS Report, Boko Haram. from local grievances to violent insurgency. Danish Institute for International Studies, 2015 ; Seignobos Christian, Boko Haram : innovations guerrières depuis les monts Mandara *in Afrique contemporaine*, n° 252, 2014/4, p. 149-169 ; GIZ : Rapport d'étude sur les relations entre les jeunes et les autorités locales dans le Nord Cameroun. Giz-Cameroun, août 2017 ; Commission Économique des Nations unies pour l'Afrique : la crise Boko Haram et ses répercussions sur le développement dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Addis-Abeba, ECA, 2018.

13 Dynamique mondiale des jeunes (dir.), L'enrôlement des jeunes dans les groupes armés au Cameroun. Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 2015. Programme des Nations unies pour le Développement : Journey to Extremism in Africa : drivers, incentives and the tipping point to recruitment. PNUD-Regional Bureau to Africa, 2017.

des discours de ces jeunes qui forgent d'ailleurs leurs auto-représentations ne sont pas décrits.

Les thèses politico-économiques¹⁴ étudient les facteurs géographiques, politiques, économiques, éducatifs et sociaux de la radicalisation des jeunes sans toutefois établir une corrélation entre ces facteurs. Les influences de ces facteurs sur la radicalisation des jeunes ne sont pas décrites. Aussi, les modèles de résolution des conflits de l'État face à Boko Haram sont abordés, mais aucune mention n'est faite de leur fondement, de leur idéologie, de leur opérationnalisation qui expliquerait l'animosité des jeunes envers les institutions étatiques.

D'emblée, on remarque que la riche problématique explorée ne présente pas les interactions entre les facteurs locaux, nationaux et transnationaux de la radicalisation des jeunes vers Boko Haram au Cameroun. Elle n'explore pas non plus le contexte de production de ces *connecteurs de violence* qui influencent les perceptions des jeunes tout en leur fournissant un code et des passerelles d'obtention du pouvoir de négociation par les armes. C'est pourquoi notre approche s'inspire des études de paix notamment de la résolution des conflits pour expliquer la radicalisation des jeunes à partir de la faillite du modèle de sécurité classique en vigueur au Cameroun, tributaire du discours dominant (pris au sens de Michel Foucault¹⁵) orientant les perceptions des jeunes Camerounais et justifiant leur radicalisation vers Boko Haram. Trois principales variables permettent d'analyser ce modèle : la diffusion des idéologies violentes, la privatisation de la sécurité et la gestion violente des conflits auxquels les jeunes sont confrontés. Le discours articule les facteurs locaux, nationaux, transnationaux et engendre l'accoutumance à la violence qui devient normale avant d'être mobilisée pour revendiquer des statuts sociaux. Le contexte producteur de ce discours est celui de la violence

14 Ntuda Ebode Joseph Vincent *et al.*, Le conflit Boko Haram au Cameroun. Pourquoi la paix traîne-t-elle ? Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 2017.

15 Foucault Michel, *L'archéologie du savoir*. Paris, Gallimard, 1969

dans laquelle les jeunes s'habituent, y vivent et en trouvent des répertoires d'action. En effet, le contexte influence les choix et décisions ainsi que les processus d'interprétation des actions qui sont tributaires du discours dominant. Le discours local, national et transnational actuel est dominé par le paradigme de la violence dans les médias, les interactions quotidiennes et les conflits internationaux. Ce contexte de forte diffusion de la violence permet la construction des auto-représentations des jeunes Camerounais avec recours à la violence, soit comme effet de mode, soit comme forme d'expression de leurs objectifs pour l'intégration dans les circuits politiques et leur reconnaissance. Ces auto-représentations dépendent des interactions avec l'autre, entre jeunes et avec leur environnement local, national et transnational. Comme David Simo le mentionne, le discours « *produit non seulement un savoir-être, mais également un code de conduite, un mode de perception et d'expérience, une manière de penser et d'agir*¹⁶ ». La force du discours réside dans la construction des faits historiques vrais ou censés être vrais, naturels, et soustrait à l'individu tout pouvoir de décision en dehors de ce même discours.

Ainsi, l'interactionnisme symbolique de George Herbert Mead¹⁷ permet de rappeler le sens, les perceptions et les représentations que les jeunes se font des situations qu'ils vivent. Ce cadre conceptuel permet aussi de mettre en lumière la fabrication quotidienne des nouveaux statuts sociaux, de nouveaux choix et décisions par les jeunes, qui changent en fonction des perceptions que l'on a de soi, de son environnement et des objectifs souhaités toujours mouvants. Finalement, les choix et décisions qui orientent l'action des jeunes peuvent aussi être liés à l'accoutumance à la violence à laquelle ces jeunes sont confrontés depuis leur enfance et qui se meut en paradigme de la gouvernance

16 Simo David, Comment un peuple se constitue-t-il ? Réflexions sur les causes et les stratégies des constructions identitaires in Simo David (dir.) : Constructions identitaires en Afrique. Yaoundé, CLE, 2006

17 Mead George Herbert, Mind, Self and society. University of Chicago Press, Chicago, 1934.

sociale. Il est également nécessaire de s'appuyer sur la théorie des micro-, meso-, macro- et méga- conflits de Johan Galtung¹⁸ pour voir dans quelle mesure il est pertinent de cerner les dynamiques conflictuelles et les lieux/ échelles de construction progressive de la violence (directe, culturelle et structurelle) qui structurent et orientent la construction des identités meurtrières des jeunes.

Nous allons donc explorer la construction historique et progressive de la violence envers les jeunes et leur exposition à la violence. Il s'agit des faits qui montrent comment les institutions étatiques, leur environnement immédiat et transnational stimulent la violence chez les jeunes à la recherche des alternatives ou du pouvoir de négociation au sein de Boko Haram. Ce groupe terroriste se présente ainsi comme une nouvelle stratégie d'invention d'un statut social décent pour le contrôle des prébendes de l'État.

Notre problématique s'articule par conséquent autour des questions suivantes : comment la faillite du modèle de sécurité classique au Cameroun a-t-elle favorisé la radicalisation des jeunes vers Boko Haram ? En quoi la porosité des frontières participe-t-elle de la diffusion des idéologies violentes au sein des jeunes Camerounais ? En quoi la privatisation de la sécurité favorise-t-elle la quête de l'obtention d'un statut social par les jeunes Camerounais ?

À ces questions nous formulons les hypothèses suivantes : Le modèle de sécurité classique du Cameroun produit un langage d'expression de la violence (l'accoutumance à la violence) que les jeunes intègrent comme code d'obtention du pouvoir de négociation dont Boko Haram en est l'exutoire. La porosité des frontières expose les jeunes à l'apprentissage et à l'exaltation des idéologies violentes apprises dans d'autres contextes conflictuels. La privatisation de la sécurité fournit des répertoires d'usage de la violence aux jeunes Camerounais comme alternative d'obtention d'un statut social.

18 Galtung Johan, Transcendance et Transformation des conflits, une introduction au métier de médiateur. Yaoundé, PUPA, traduit par Célestin Tagou, 2010.

Les objectifs suivants orientent notre réflexion : montrer comment la faillite du modèle de sécurité classique au Cameroun a engendré la radicalisation des jeunes vers Boko Haram ; montrer que les facteurs locaux, nationaux et transnationaux de la radicalisation des jeunes sont immergés et structurés dans et par le discours dominant du temps qui est celui de la violence ; déterminer l'apport de l'analyse du fondement de la radicalisation des jeunes au Cameroun dans la relecture de la pratique de la résolution des conflits internationaux et de la théorie des conflits ; proposer des pistes de construction d'un modèle structurel de déradicalisation des jeunes.

La méthodologie convoquée dans ce travail est le recours à la méthode qualitative. Pour cela, deux principales techniques qualitatives ont conduit notre réflexion, à savoir : la revue documentaire et l'entretien individuel.

La revue documentaire a porté sur 5 types de documents écrits, à savoir : les ouvrages publiés, les articles scientifiques, les rapports d'institutions, les encyclopédies et les dictionnaires spécialisés.

Nous avons commencé par consulter des documents écrits qui traitent des débats et controverses épistémologiques sur la notion du terrorisme, l'historicité du terrorisme, l'actualité du terrorisme dans le monde, le terrorisme en Afrique, les approches explicatives de la radicalisation et le terrorisme au Cameroun. Par la suite, nous avons consulté des documents écrits sur la problématique de la radicalisation des jeunes Camerounais vers Boko Haram, les fondements idéologiques et les applications du modèle de sécurité de l'État camerounais, les conflits locaux dans l'Extrême-Nord du Cameroun, les comités d'autodéfense au Cameroun, la violence d'État au Cameroun et les logiques/modalités de construction des identités violentes. Enfin, nous avons exploré les débats théoriques de la discipline des études de paix qui posent des défis à la pratique de la résolution des conflits internationaux.

L'objectif était ici de faire ressortir les différentes manières d'aborder la question de la radicalisation des jeunes, l'environnement et les motivations de la radicalisation des jeunes

Camerounais vers Boko Haram et surtout l'articulation existant entre les sphères locales, nationales et transnationales de leur radicalisation ainsi que la façon dont une telle analyse pourrait contribuer à améliorer la théorie des conflits. Ces matériaux nous ont ainsi permis de cerner le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre recherche. Ils nous ont également permis de déceler les angles morts de la littérature. Ce qui a dès lors orienté notre problématique et balisé la construction du cadre opératoire pour la collecte des données par entretiens individuels.

Du 05 au 27 avril 2022, nous avons effectué une collecte des données par entretiens individuels téléphoniques auprès de 12 jeunes ex-combattants de Boko Haram. Ces entretiens portaient sur le contexte (local, national et transnational) de la radicalisation des jeunes vers Boko Haram. L'idée sous-jacente était, d'une part, de relever comment la faillite du modèle de sécurité engendre la radicalisation des jeunes vers Boko Haram. D'autre part, l'idée était de faire ressortir l'élément qui interconnecte ou articule les facteurs locaux, nationaux et transnationaux de la radicalisation des jeunes. Ceci a permis de faire ressortir la façon dont cet élément affecte les choix et décisions des jeunes et surtout ce qui concourt à son succès. Ainsi, le contexte de la radicalisation des jeunes devait nous permettre de cerner leur motivation profonde, l'articulation entre les facteurs de radicalisation et les modalités de radicalisation des jeunes vers Boko Haram. Le corollaire était alors de cerner le lien causal qui existe entre la faillite de la sécurité et la radicalisation des jeunes vers Boko Haram. Pour cela, au cours des entretiens, nous avons recherché ce lien à travers les 3 variables suivantes : la diffusion des idéologies violentes, la privatisation de la sécurité et le modèle de gestion des conflits auxquels les jeunes sont confrontés.

À travers la variable « diffusion des idéologies violentes », nous recherchions :

- le contact avec des groupes armés existant dans d'autres pays ;
- les références faites aux conflits violents dans d'autres pays ;

- l'appréciation positive ou non de la façon dont la violence est utilisée dans d'autres pays pour revendiquer ou obtenir des gains ;
- le rapprochement entre les symboles utilisés/mythifiés avec ceux existant dans d'autres conflits ;
- la perception de soi en lien à un ou aux activistes de groupes armés agissant dans d'autres pays.

À travers la variable « privatisation de la sécurité », nous recherchions :

- l'existence des groupes d'autodéfense et leurs effets ;
- l'existence des milices dans les chefferies traditionnelles ;
- l'existence des groupes de sécurité privés qui recrutent les jeunes ;
- l'existence et la participation aux conflits locaux.

La variable « modèle de gestion des conflits auxquels les jeunes sont confrontés » faisait ressortir :

- la violence directe contre les jeunes par les appareils sécuritaires étatiques ;
- la répression judiciaire des jeunes dans les procès.

Comme susmentionné, les entretiens individuels téléphoniques ont été réalisés auprès de 12 jeunes Camerounais âgés entre 16 et 32 ans, ex-combattants de Boko Haram. Ceux-ci ont été choisis en fonction de leur participation aux actions entreprises par Boko Haram au Cameroun, de leur vécu des conflits locaux et de leur connaissance des difficultés que traversent les jeunes Camerounais. Le choix de ce profil était utile pour comprendre leurs motivations, leurs vécus, leurs perceptions des faits et des événements qu'ils vivent, les influences qu'ils subissent, l'idée qu'ils se font de la violence et les faits qui modèlent leur choix à adopter une identité violente par le ralliement à Boko Haram. Ceux-ci ont été repérés grâce à la méthode « boule de neige ». Le premier informateur nous a en effet introduit auprès du second et ainsi de suite jusqu'à ce que nous en arrivions au douzième informateur qui a marqué la saturation de notre collecte des données.

Les entretiens se sont déroulés en ligne grâce à l'application mobile WhatsApp. Compte tenu du contexte sanitaire

lié à la Covid-19 et du temps court imparti à la présente recherche, nous ne pouvions nous déplacer pour discuter en face-à-face avec nos informateurs. La critique de ce mode de récolte de données, qui dans la pratique s'est avérée fluide, reste sans aucun doute à approfondir.

Les entretiens individuels se sont réalisés auprès desdits jeunes vivant dans les régions camerounaises suivantes : Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est, Centre, Littoral, selon une proportion de 2 enquêtés par région sous la dictée d'un protocole d'entretien préalablement élaboré. Le choix de ces régions est capital à plusieurs égards.

Les 3 premières régions ont une proximité géographique avec le Nigeria où le terrorisme Boko Haram émerge avant de trouver un foyer au Cameroun. Elles comportent également une très forte population de jeunes qui, pour la plupart, vivent dans l'extrême pauvreté, l'insécurité ambiante (liée par exemple aux activités des coupeurs de route, les conflits identitaires) et la violation incessante de leurs droits humains. Aussi, en raison de la porosité des frontières du Cameroun du côté de l'Extrême-Nord (qui s'ouvre au Nord, à l'Adamaoua et au reste du pays), les idéologies violentes venues d'ailleurs ont connu une spirale de contagion assez vaste et rapide. La région de l'Est est également particulière dans la mesure où elle se situe à cheval entre le Grand-Nord et le Grand-Sud du Cameroun. Elle peut être considérée comme un carrefour de rencontre des idéologies violentes. Aussi, cette région frontalière à la République centrafricaine, abrite des milliers de réfugiés centrafricains, parmi lesquels les associés de la Séléka et des anti-Balaka qui continuent leurs oppositions en territoires camerounais et usent régulièrement des alliances locales pour combattre. Ces conflits centrafricains en territoire camerounais se greffent aux conflits locaux historiquement ancrés sur des questions identitaires, idéologiques, foncières et politiques pour faire de la région de l'Est une véritable poudrière et dont un autre foyer d'accoutumance à la violence. Les régions du Centre et du Littoral, quant à elles, abritent respectivement les capitales politique et économique du Cameroun. Elles constituent des points centripètes où se

dirigent plusieurs déplacés internes des multiples guerres (guerre dans les zones anglophones et à l'Extrême-Nord) qui secouent le Cameroun. Parmi ces déplacés internes, s'identifient des personnes qui portent avec elles des idéologies apprises et acquises dans leurs trajectoires migratoires et qui augmentent le taux d'insécurité dans les grands centres urbains. Les capitales sont également des lieux de dénonciation de la captation des ressources de l'État par les élites dirigeantes, de dénonciation de la corruption, de débats sur les conditions économiques et sociales et de capitalisation des souffrances des jeunes en objectifs politiques. Ce sont donc des lieux d'éveil des consciences sur les multiples conditions sociales et d'alerte de l'opinion. Elles concentrent par-là toutes les tensions, les crises et les problèmes que rencontrent les jeunes et constituent le troisième foyer d'hébergement et de fabrication de la violence ; en plus d'être le point névralgique de luttes de toutes les forces qui rêvent de conquérir le pouvoir surtout dans ces moments d'incertitudes de fin du régime actuel de Monsieur Paul Biya.

Les régions cibles de la collecte des données par entretiens individuels révèlent davantage que le phénomène Boko Haram ne concerne pas que les jeunes des régions du Grand-Nord, mais l'ensemble des jeunes Camerounais vivant d'un bout à l'autre du territoire et dans la diaspora.

Les données collectées ont été étudiées par la technique de l'analyse de contenu dont les unités de sens sont : diffusion des idéologies violentes, privatisation de la sécurité, gestion violente des conflits. L'accent a été mis sur les analyses à la fois lexicologiques et idéologiques. Leur contenu se présente dans les résultats qui suivent.

2. Les différentes trajectoires d'affiliation des jeunes à Boko Haram

Les trajectoires d'affiliation des jeunes à Boko Haram ressortent des résultats présentés ci-dessous et se déclinent en constats réalisés au cours des enquêtes.

Primo, le contact s'établit depuis 2005 entre les combattants de Boko Haram et les jeunes de l'Extrême-Nord du Cameroun. À ce moment, ces combattants parlaient de leur combat à ces jeunes, présentaient le groupe terroriste, ses représentations du monde et sollicitaient l'adhésion à leur idéologie. Ils leur faisaient des cadeaux et des emprunts pour réaliser leurs objectifs. De ces contacts, Boko Haram a financé les voyages d'une dizaine de jeunes Camerounais pour l'Afghanistan. Ceci a été facilité par deux facteurs, à savoir la porosité des frontières et les liens d'ethnicité transfrontalière entre les peuples de l'Extrême-Nord du Cameroun et ceux du Nord du Nigeria. En l'absence de contrôle sécuritaire effectif de l'État dans la région de l'Extrême-Nord, les frontières sont poreuses et permettent le développement de trafics illicites en tout genre ainsi que le flux massif des biens contrebandiers et des personnes à moralité douteuse. Les personnes se croisent, partagent leurs émotions, et la confiance naît des multiples interactions. Pour convaincre les jeunes, ces groupes prenaient des exemples de confrontation en République centrafricaine, au Tchad et en République démocratique du Congo, pour signifier la noblesse de l'idéologie engagée. Certains des jeunes de l'Extrême-Nord qui avaient des réseaux d'amitié et de parenté dans d'autres villes du Cameroun, partageaient les idées reçues lors de leurs rencontres ou au cours de déplacements, notamment dans les grandes villes que sont Yaoundé et Douala. En plus des réseaux d'amitiés, leur cible était constituée des enfants de la rue.

Dans la région de l'Est, les contacts s'établissent entre les jeunes et les soldats de la Séléka dès 2011. Ces soldats utilisent les jeunes comme passeurs et commissionnaires pour s'approvisionner en nourriture dans les marchés camerounais, notamment dans la ville de Garoua-Boulai. À travers des mécanismes discursifs similaires à l'Extrême-Nord, ils vendaient leur idéologie auprès des jeunes Camerounais dont nombreux étaient des moto-taximen. Aussi avec leurs déplacements réguliers vers le Nigeria pour l'achat et la livraison des motos à Garoua-Boulai, ces jeunes de la région de l'Est sont entrés en contact avec Boko Haram. La conséquence en est que les jeunes dans leurs conversations scandaient des slogans guerriers et prenaient pour modèles les combattants dont ils dessinaient parfois des effigies sur les vêtements et postaient des photos dans les chambres, ce qui a échappé aux services de renseignement camerounais. Bien plus, au contact des jeunes venus de l'Extrême-Nord, des jeunes des grands centres urbains commençaient à partager les idées de révolte et de révolution perçues dans leur langage à travers des mots tels que « *on va chasser le président...¹⁹* », « *On va prendre le pouvoir... Je suis la terreur... J'ai le sang à l'œil...²⁰* ». La progression de ces idées a été facilitée par la rumeur qui circulait sur la présence de Boko Haram mais surtout sur les modalités financières lucratives de son recrutement. Ces jeunes ont ainsi répandu les idéologies violentes auprès des personnes dont ils partageaient des situations similaires. Ces multiples contacts ont fait grandir l'idée de la violence chez les jeunes, ce qui a d'ailleurs poussé des centaines d'entre-eux à rejoindre effectivement Boko Haram dès 2014.

Secundo, l'Extrême-Nord connaît l'existence des micros et méso-conflits qui sont identitaires, fonciers et liés à la gestion des ressources naturelles. Ces conflits mettent en opposition régulièrement des groupes identitaires selon leur appartenance religieuse, ethnique ou professionnelle. Les jeunes y sont impliqués par leur participation en tant

19 Propos d'un interviewé recueillis le 6 avril 2022.

20 Propos d'un interviewé recueillis le 9 avril 2022.

que combattants auprès des groupes dont ils défendent les intérêts ou les valeurs. La plupart de ces conflits précèdent la naissance de ces jeunes. Mais ils y prennent part au nom de la défense de leurs communautés et sont prêts à le refaire jusqu'à ce que raison leur soit attribuée. Comme un interviewé le mentionne, « *nous sommes toujours dans les problèmes avec nos voisins... Depuis que je suis né, j'ai trouvé ces problèmes et je ne peux pas laisser qu'ils nous gagnent...²¹* ». Ces conflits sont menés de manière organisée, le plus souvent à travers des comités d'autodéfense existants dans les villages ou des milices constituées selon la circonstance. En l'absence de la sécurité que l'État devrait pourvoir, les citoyens ne peuvent que se débrouiller lorsqu'ils sont confrontés à des tensions. Ils se rendent justice par leurs propres moyens c'est-à-dire le recours à la violence. À côté de ces comités d'autodéfense, il existe des agents de sécurité privée qui recrutent parmi ces jeunes en quête d'un avenir meilleur. Ceux-ci leur offrent de petits emplois contre rémunération, leur fournissent des uniformes qui les distinguent des civiles ordinaires ainsi que la formation et du matériel d'autodéfense (couteaux, gaz lacrymogène...). D'ailleurs, dans cette perspective, certains pensent que : « *adhérer au comité d'autodéfense aide à se préparer en cas d'attaque des voisins. Nous devons nous défendre quel qu'en soit le prix... Être agent de sécurité permet de nous former aussi. Là-bas (dans les groupes de sécurité privée) on a l'air d'être de vrais militaires. Avec les techniques qu'on apprend, nos parents peuvent toujours compter sur nous. Sauf que la haine nous conditionne. Mais, on ne peut que faire comme ça pour notre dignité²²* ».

Tertio, les jeunes rencontrent des difficultés diverses au quotidien et tout au long de leur évolution. Ces difficultés sont d'ordre économique et social. Ils veulent trouver des emplois décents et participer à la vie active de leur pays. Cela leur permettrait d'avoir une reconnaissance sociale aussi bien que leurs aînés qui dirigent les institutions.

21 Propos d'un interviewé recueillis le 15 avril 2022.

22 Propos d'un interviewé recueillis le 7 avril 2022.

Ils veulent quitter les chaînes qui les lient à la pauvreté pour goûter le plaisir d'une vie noble où ils auront des moyens suffisants pour nourrir leur famille, se bâtir une maison et être respectés dans la société. Mais la réponse à leurs désirs, objectifs et ambitions de la part des appareils de police et militaire est essentiellement violente. Les jeunes se plaignent d'être sévèrement réprimés lorsqu'ils pointent du doigt des réalités ou lorsqu'ils ambitionnent d'évoluer. La police surtout est à leur trousse, les épie et commet contre eux des violences ineffables dans les commissariats (tortures, fessées, menaces de toute sorte...). À côté de la violence policière et militaire, se greffe la répression judiciaire contre les jeunes qui dénoncent des motifs d'emprisonnement, d'interpellation et de condamnation arbitraires et fallacieux. Plusieurs jeunes estiment que les condamnations judiciaires constituent une stratégie pour les écarter de la gestion du bien commun qu'est l'État. Ces conditions les fâchent et les poussent à développer l'amertume et la haine de la police, de l'armée et par ricochet des institutions. Parlant des appareils sécuritaires étatiques, un interviewé mentionne « *ces gens ne sont pas bien. Ils nous agressent tout le temps. Ils sont méchants. D'ailleurs, s'ils veulent la guerre, nous allons leur faire la guerre. Ils nous poussent à la révolte²³* ». Plusieurs affrontements entre la police et les jeunes sont relevés dans les villes de Mokolo, Yaoundé, Douala et Bertoua. Le sentiment anti-flics et anti-justice étatique nourrit l'idée de combattre les fonctionnaires qui exercent ces métiers au besoin de leur imposer le diktat des jeunes en recherche d'alternatives de survie.

23 Propos d'un interviewé recueillis le 10 avril 2022.

Conclusion

D'une part, la faillite du modèle classique de sécurité est clairement concomitante à l'absence de contrôle des flux massifs d'idéologies, d'idées violentes qui traversent les frontières, circulent à l'intérieur du territoire et s'imposent aux jeunes comme des répertoires de pensées et d'actions. En l'absence de l'assise de la sécurité étatique aux frontières, des passerelles de transmission de la violence se créent, se développent et modifient les perceptions des jeunes à travers des logiques discursives et matérielles. La pénétration et la réception des idéologies violentes par les jeunes sont simulées en même temps par les logiques discursives et matérielles sus-évoquées ainsi que par les filiations identitaires transfrontalières qui engendrent des sentiments d'appartenance et la même dans les agis. D'autre part, la faillite du modèle de sécurité classique de l'État du Cameroun s'appréhende aussi par un ressenti d'abandon de la sécurité des personnes à leur propre sort. Ceci traduit une incapacité à mettre à disposition des mesures adéquates pour permettre aux jeunes de se sentir en sécurité. Cette situation pousse dès lors les jeunes à développer des mécanismes violents de défense et en quelque sorte de s'y accoutumer. Enfin, la faillite du modèle de sécurité classique se décrypte aussi dans les entretiens par le recours à la violence par les appareils institutionnels dans l'agencement des problèmes des jeunes. La gestion violente des demandes, au lieu d'annihiler l'idée de la révolte ou de revendication, exacerbe des champs de frustrations et d'inimitiés qui sont exprimés par les jeunes au moyen de la violence.

Les données recueillies montrent que les jeunes sont donc régulièrement exposés à la violence dans leurs multiples interactions. Ils vivent dans des environnements violents, ils évoluent dans des conditions violentes et reçoivent les idéologies violentes venues d'ailleurs. Au quotidien, ils se confrontent à ces réalités avec lesquelles ils luttent

usant des moyens similaires à la violence sans pouvoir s'en débarrasser. La violence s'impose alors à eux comme un fait de quotidienneté. Dès lors, elle régule les comportements, oriente les perceptions et motive les actions. Les jeunes s'accoutument ainsi à la violence qu'ils subissent au plan local, national et transnational. La rencontre avec ces trois lieux générateurs de violence qui sont des stimuli est propice à une affiliation à Boko Haram. Ces lieux marquent ainsi un contexte dont le discours dominant tourne autour du recours à la violence comme moyen d'expression sociale. Le contexte forge ainsi les habitudes et les représentations du monde. C'est d'ailleurs ce qui motive les jeunes à intégrer Boko Haram dont ils estiment pouvoir être un facteur de satisfaction de leurs désirs de réussite et de reconnaissance sociale. Toutefois, la particularité de leur affiliation eu égard aux mécanismes d'ascension sociale est d'obtenir le pouvoir de négociation. Qu'ils soient scolarisés ou pas, les jeunes qui intègrent Boko Haram rêvent de devenir des *big men*²⁴ à travers l'intégration des circuits économiques et politiques. Mais, dans la mesure où les mécanismes normaux d'ascension sociale sont bloqués, et surtout connaissant la situation des rébellions dans d'autres pays en Afrique, ils optent pour Boko Haram en espérant obtenir des postes stratégiques au moment où la paix sera négociée avec le groupe terroriste. Ainsi, le contexte structure en même temps leurs perceptions et leurs ambitions. Le modèle classique de sécurité affecte donc les jeunes lorsqu'il engendre et favorise un environnement dans lequel les jeunes s'accoutument à la violence. Il est générateur de leur radicalisation par processus d'intégration de violence, de perception à travers des prismes violents et de participation aux actions de Boko Haram.

Sur le plan théorique, la présente recherche contribue à améliorer une compréhension de la dynamique des micro-, méso-, macro- et méga- conflits. Elle décrit la corrélation

²⁴ Voir Médard Jean-François, L'État néo-patrimonial en Afrique noire in Médard, Jean-François (dir.) : États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises. Paris, Karthala, 1991.

factuelle existant entre ces échelles du conflit. Ainsi, les processus d'accoutumance à la violence des acteurs en conflits doivent être pris en compte dans l'analyse de la progression et de la variation des conflits. Il s'agit d'étudier les trajectoires de violence des acteurs en conflits au plan local, national et transnational afin de cerner les articulations existantes entre les échelles du conflit.

Dans la pratique de la résolution des conflits, la présente étude contribue à l'identification de l'« univers » qui encadre et façonne le comportement des acteurs en conflits. Elle fait ressortir que les intérêts, valeurs, motivations, qui sont des facteurs influençant les décisions des acteurs en conflits, se forgent dans et par un contexte. Les facteurs qui motivent les intentions et actions conflictuelles appartiennent à un seul univers qui est le contexte qui les produit. Par conséquent, la recherche des solutions aux conflits réside dans la détermination de l'« univers » qui construit les attitudes et comportements conflictuels des acteurs en conflit. Ce qui implique la résolution, non pas tant des causes immédiates mais des causes structurelles des conflits. Le corollaire en est que tout conflit doit être mis en relation avec son environnement local, national et transnational pour une résolution intégrative. Le paradigme qui en découle est qu'il n'y a plus de conflits typiquement locaux ou nationaux, ou internationaux, mais tout simplement des « conflits transnationaux » qui peuvent varier selon les « univers » actés par les parties en conflit, chaque conflit ayant une part de local, de national et d'international.

Sur le plan pragmatique, la présente recherche fournit un outil d'aide à l'analyse du phénomène de radicalisation des jeunes et des conflits. Elle fournit des variables qui permettent d'aller dans les profondeurs pour cerner les raisons pour lesquelles les jeunes basculent vers les extrémismes afin de trouver des pistes idoines de leurs déradicalisation. Ainsi, la sécurité classique doit être repensée non pas à l'aune des méthodes violentes et coercitives, mais en orientant ses politiques vers la sécurité des personnes et des jeunes en particulier. Ces politiques sécuritaires devraient prendre la mesure des mécanismes de diffusion

de la violence pour créer des synergies transrégionales entre jeunes, des projets d'éducation à la paix transrégionaux et des projets transrégionaux de développement des jeunes. Car, nous l'avons vu, les dynamiques de leur radicalisation adhèrent à cette logique. Il ne s'agit donc plus de promouvoir des projets de déradicalisation localement ou nationalement ciblés, mais plutôt de les orienter vers des dynamiques transrégionalisées et interreliées, comme les efforts en matière militaire le montrent d'ailleurs. La prise en compte de ce qui est dit contribuera nécessairement au *security for life* pour la transformation positive des différences, des contraintes, des jeux conflictogènes qui sèment et font éclore la radicalisation violente dans les esprits et le devenir des jeunes Camerounais. Il s'avère urgent de penser le développement d'un indice de radicalisation des jeunes qui permettrait de contrôler et de mesurer leurs motivations à basculer dans les idéologies violentes. Ce qui va permettre en outre de trouver des solutions et des options à la réduction, voire à l'élimination du terrorisme moderne.

Références mobilisées

- Borum R. (2011). Radicalisation into violent Extremism I : a review of Social Science Theories *Journal of Strategic Security* (4)4, 7-36.
- Cilliers J. (2004). L'Afrique et le terrorisme. *Afrique contemporaine*, 209, 81-100.
- Cold-Ravnkilde S-M, Plambech S. (2015). *DIIS Report: Boko Haram. From local grievances to violent insurgency*. DIIS Report N° 2015:21. Danish Institute for International Studies (DIIS), Copenhagen.
- Commission Économique des Nations unies pour l'Afrique. (2018). *La crise Boko Haram et ses répercussions sur le développement dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun*. Addis-Abeba, ECA.
- Crenshaw M. (1988). Theories of Terrorism: Instrumental and Organisational Approaches. In Rapoport, D-C. (ed.). *Inside Terrorist Organisations* (286). New York, Columbia University Press.
- Friedrich Ebert Stiftung. (2015). Dynamique mondiale des jeunes (dir.) : *L'enrôlement des jeunes dans les groupes armés au Cameroun*. Friedrich Ebert Stiftung, Yaoundé.
- Foucault M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris, Gallimard.
- Galtung J. (2010). *Transcendance et Transformation des conflits, une introduction au métier de médiateur*. Traduit par Célestin Tagou. Presses des Universités Protestantes d'Afrique, Yaoundé.
- GIZ. (2017). *Rapport d'étude sur les relations entre les jeunes et les autorités locales dans le Nord Cameroun*. Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)-Cameroun.
- Institute for Economics and Peace. (2022). *Global Terrorism Index 2022: Measuring the Impact of Terrorism*. Institute for Economics and Peace, Sydney.
- International Crisis Group. (2016). *Cameroun, faire face à Boko Haram*. Rapport Afrique n° 241. International Crisis Group.
- Mead G-H. (1934). *Mind, self and society*. University of Chicago Press.
- Médard J.-F. (1991). L'État néo-patrimonial en Afrique noire. In Médard J.-F. (dir.). *États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises*. (323-353) Paris : Karthala.
- Ntuda Ebode J-V., Bolak Funteh M., Mbarkoutou Mahamat, H., Nkalwo Ngoula, J-L. (2017). *Le conflit Boko Haram au Cameroun. Pourquoi la paix traîne-t-elle ?* Friedrich Ebert Stiftung, Yaoundé.

OFPPRA. (2019). *Situation Sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord*. Rapport OFPPRA-Cameroun. DIDR – OFPPRA.

Owona Ndounda N. (2017). Boko Haram et la radicalisation des jeunes au Nord-Cameroun. Entre protestation sociale et nécessité de survie. *Émulations : Revue des jeunes chercheuses et chercheurs en sciences sociales*, Presses universitaires de Louvain. 1-12.

PET: Radikalisering og Terror. Center for Terroranalyse, Denmark, October 2009 cité par Borum, R. (2011). Radicalization into Violent Extremism I: A Review of Social Science Theories. *Journal of Strategic Security*, 4(4), 7-36.

Pommerolle M.-E., 2015, « Les violences dans l'Extrême-Nord du Cameroun : le complot comme outil d'interprétation et de luttes politiques » *Politique Africaine*, n° 138, p. 163-177.

Programme des Nations unies pour le Développement. (2017). *Journey to Extremism in Africa : drivers, incentives and the tipping point to recruitment*. PNUD-Regional Bureau to Africa.

Robertson D. (2003). *The Routledge Dictionary of Politics*. (1st ed.). Routledge.

Seignobos C. (2014). Boko Haram. Innovations guerrières depuis les Monts Mandara. *Afrique contemporaine* n° 252, 2014(4), 149-169.

Simo D. (2006). Comment un peuple se constitue-t-il ? Réflexions sur les causes et les stratégies des constructions identitaires. In Simo D. (dir.). *Constructions identitaires en Afrique*, (51-70) Yaoundé, C.L.E.

U.S. Department of State. (2022). *Foreign terrorist organizations - united states department of state*. U.S. Department of State. Retrieved April 10, 2022, from <https://www.state.gov/foreign-terrorist-organizations/>

Table ronde 4

Stigmatisations, perceptions,
inégalités

Les politiques publiques en faveur des jeunes en situation de handicap : dynamiques et défis d'intégration sociale en matière de santé et d'éducation au Cameroun	192
Facteurs favorables à la sexualité et à la fécondité précoces chez les adolescents-es au Togo	212
Émergence de l'entrepreneuriat en milieu jeune comme déterminant d'une transformation socio-économique post-conflit en République centrafricaine	236
« Un jour, vous quitterez le domicile familial pour aller vous marier. » : éducation différentielle des filles et des garçons et persistance de la grossesse de jeunes filles en milieu scolaire au Togo	258

Les politiques publiques en faveur des jeunes en situation de handicap : dynamiques et défis d'intégration sociale en matière de santé et d'éducation au Cameroun¹



■ Irène Flore CHIEWOUO KUETCHE réalise une thèse de doctorat Ph.D en sociologie à l'Université de Yaoundé 1 (Cameroun). Elle est consultante internationale et spécialiste des questions de genre et inclusion. Entrepreneur sociale, elle est directrice technique à l'Association des acteurs de développement (ADEV) et porteur du projet AGES : All for Gender Studies (Centre de documentation et d'information sur le genre). Elle est membre du Laboratoire camerounais d'études et de recherches sur les sociétés contemporaines (CERESC)

1 Cette communication est tirée d'une recherche doctorale actuellement en cours sur « Genre et conjugalités des personnes en situation de handicap au Cameroun: constructions identitaires, logiques et rapports de pouvoir », réalisé à l'Université de Yaoundé 1, sous la direction d'Antoine Socpa et Robert Mba.

Introduction

D' un point de vue social et épistémologique, la conceptualisation du handicap et les représentations qui en découlent ont connu une évolution progressive et radicale. Les effets de la modernité et de la démocratie, associés aux progrès scientifiques ont considérablement influencé les perceptions sociales traditionnelles et politiques à l'égard du handicap. De nombreux facteurs sociohistoriques ont entraîné des changements aussi bien au niveau individuel qu'au sein des familles et des politiques en ce qui concerne le regard, les attitudes et les rapports au handicap. Donc loin d'échapper à l'histoire (Le Queau, 2003), cette catégorie constitue un produit de la société, le « reflet » quoiqu'abstrait de son « organisation matérielle » et symbolique. En effet, les personnes handicapées, en tant que catégorie sociale, sont porteuses, comme le disait É. Durkheim, d'un ensemble de « *représentations essentiellement collectives* » (1991 : 62) traduisant les états de la communauté et qui dépendent de la façon donc celle-ci est constituée et organisée. Comme le déclare E. Goffman « *d'un point de vue sociologique, l'intéressant vis-à-vis d'une catégorie défavorisée n'est pas le caractère pénible du désavantage qu'elle subit, mais la contribution de la structure sociale à la création et à la stabilisation de ce désavantage* » (2002 : 57).

L'étude générale dont est issue cette communication part du constat que les jeunes en situation de handicap sont plus stigmatisés et donc plus vulnérables que leurs

homologues adultes. L'analyse pose l'hypothèse selon laquelle les jeunes sont oubliés lors de l'élaboration de nombreuses politiques publiques générales ; que mêmes les politiques qui les concernent en matière d'éducation et de santé ne sont pas effectivement appliquées et peuvent produire de la vulnérabilité. L'objectif ici étant de voir dans quelle mesure ces politiques influencent les rapports et les représentations de la société vis-à-vis de la personne en situation de handicap et, de manière contre-intuitive, participent à la pérennisation de la marginalisation et donc de la vulnérabilité des jeunes en situation de handicap au Cameroun.

1. Perspective théorique et méthodologique

Au Cameroun, la recherche en sciences sociales sur le handicap demeure encore précaire. Et les études qui ont été réalisées mettent davantage en évidence les dimensions psychologiques du handicap. Une approche sociologique a toutefois été mise en exergue par des auteurs tels que L. Ankeuh (1989), A. Onana Onana (2008), M. Amor Ndjabo (2021). V. Mvodo (2018) s'est intéressé aux facteurs explicatifs de la scolarisation différentielle selon le sexe chez les enfants vivant avec un handicap ; K. Bremer, L. Cockburn et A. Ruth (2010) ont analysé la santé reproductive des femmes vivant avec un handicap physique, tandis que G. Takoguen et Y. B. Djouda Feudjio (2018) se sont penchés sur la dynamique que crée l'arrivée d'un enfant handicapé dans les interactions familiales. Ces contributions donnent à voir « la complexité des situations » (Apostolidis Dany, 2014) de handicap et permettent d'identifier les acteurs impliqués aussi bien du point de vue institutionnel que social en questionnant leurs logiques d'édification et de construction du handicap.

Depuis son avènement aux États-Unis à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les analyses sur les politiques publiques se sont multipliées et transformées (A. Nguelieutou, 2008) tout en se diversifiant en fonction des contextes socio-géographiques et des champs d'approche. Une politique publique étant un ensemble de mesures prises par les pouvoirs publics afin d'orienter ses actions. Elle est constituée par des séquences d'action effectuées par secteur précis (éducation, logement, santé, etc.). Elle mobilise un ou plusieurs segments déterminés de l'appareil de l'État, ainsi que ses partenaires (société civile, syndicats, organisations diverses, groupe de pressions), pour constituer des réseaux plus ou moins stables (A. Akoun P. Ansart, 1999 : 407). Des pionniers tels que H. Lasswell (1951) ou T. Dye (1972) aux contemporains (P. Muller, 2005 ; P. Zittoun, 2015), en passant par les nationaux (L. Sindjoun, 2002 ; M. Engueleguele, 2005 ; S. Nkwenkeu, 2014), un consensus sur la définition du concept de politique publique, comme dans le cas du handicap, demeure problématique au regard des angles d'analyse (P. Zittoun, 2017). Ces auteurs partagent relativement l'avis selon lequel la politique publique décrit l'action de l'État ou d'une autorité publique. Elle est constituée de textes et de personnes et vise un objectif précis. Mais surtout elle prend place au bout d'un long processus discursif, décisionnel et conflictuel. Ainsi, s'inspirant des positions internationales relatives à la Déclaration des droits du déficient mental (1971), à la « Décennie des Nations unies pour les personnes handicapées » (1983-1992) en passant par la Déclaration sur les droits des personnes handicapées en 1975 et la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Cameroun a pu développer une législation qui a permis de mettre sur pied des actions en faveur du handicap.

L'approche sociale et politique inscrit ainsi le handicap dans un ensemble de constructions sociales et individuelles qui influencent les manières de faire, d'agir et de penser des personnes vivant avec une déficience physique ou mentale. Parmi ces constructions se comptent les représentations que développe chaque société vis-à-vis du handicap et des personnes qui le subissent. À partir de la théorie

des représentations sociales, il est question dans cette communication tirée de la recherche doctorale « Genre et conjugalités des personnes en situation de handicap au Cameroun : constructions identitaires, logiques et rapports de pouvoir » de démontrer que le handicap est construit non pas uniquement par les individualités, mais également par leurs interactions au sein des groupes sociaux dans le but de faire face à différentes structures, institutions, événements nouveaux ou à des faits sociaux particuliers. Le phénomène handicap, tel qu'il fonctionne dans le champ social aussi bien dans les discours que dans les perceptions sociales, apparaît construit telle une représentation (Jodelet, 2003) historiquement, culturellement et politiquement située dans une histoire multiple, insérée dans des conflits entre groupes sociaux (Giarni, 1994 : 32). Les croyances socioculturelles partagées autour du handicap et des personnes en situation de handicap apparaissent telles des stéréotypes à partir desquels s'orientent les perceptions, les attitudes et même les politiques visant à définir chaque groupe dans une catégorie de « normal » ou d'« anormal ». L'analyse montre combien ces représentations sociales très actives dans la société camerounaise se trouvent paradoxalement accentuées par les politiques publiques, pourtant à première vue protectrices à l'égard des personnes en situation de handicap.

S'inscrivant dans une dimension compréhensive, la démarche utilisée dans le cadre du corpus mobilisé dans la recherche doctorale emploie une approche qualitative et intersectionnelle. Elle s'appuie sur une revue des documents légaux et scientifiques associés aux données empiriques issues des entretiens effectués auprès de quarante-et-une (41) personnes et responsables d'organisation de personnes en situation de handicap à Yaoundé au Cameroun. Les entretiens ont été réalisés entre septembre 2019 et octobre 2020.

2. Approche contextuelle des politiques sociales du handicap au Cameroun

La description évolutive des actes publics en matière de santé et d'éducation en faveur des jeunes en situation de handicap témoigne de l'intérêt que le politique accorde à la question des minorités sociales au Cameroun. L'attitude sociale et les perceptions vis-à-vis des personnes handicapées ont plus ou moins attiré l'attention des chercheurs et des politiques. La « marginalisation sociale » ainsi que la forte stigmatisation des personnes en situation de handicap témoignent du souci explicite d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap par les politiques publiques. La société moderne, avec ses tares et ses avantages, a forgé une image de la personne handicapée qui a évolué au gré des points de vue et des luttes diverses. Le militantisme qui s'est développé autour des droits de l'homme à la fin du XIX^e siècle a considérablement influencé l'attention et le regard sur le handicap, avec des luttes dont l'objectif apparent consistait en une meilleure intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société.

Après l'accès du Cameroun à « l'indépendance », le principal texte adopté a été la loi n° 83/013 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées. Ce texte de loi marquait la consécration des droits des personnes handicapées au Cameroun. Il insiste sur la prévention et le dépistage des handicaps, l'éducation, l'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap comme des obligations de solidarité nationale (ARTICLE 3). C'est également cette loi qui institue une carte d'invalidité au profit des personnes handicapées (ARTICLE 4). Aux enfants en situation de handicap, le texte prévoit des actions médico-sociales précoces en vue de prévenir ou de réduire

Décrets, arrêtés et lettres circulaires en matière d'éducation des jeunes en situation de handicap

- Lettre circulaire n° 24/05/C/MINESEC/SG/IGE/OBC/D/DIVEX du 11 octobre 2005 relative à l'organisation des examens pour les candidats déficients auditifs ;
- Le titre circulaire conjoint n° 34/06/LC/MINESEC/MINAS/02 O 2006 relatif à l'admission des enfants handicapés et ceux nés des enfants handicapés indigents dans les établissements publics d'enseignement secondaire ;
- Mise en place depuis le début de l'année académique 2006-2007 au sein de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Buéa, d'un programme de formation dénommé "SPECIAL EDUCATION PROGRAM", ouvert à toute personne titulaire du baccalauréat, d'une durée de trois (03) ans, comprenant entre autres des cours de langage de signes, de braille et de psychologie des personnes déficientes, sanctionné par l'obtention d'une Licence en éducation spécialisée ;
- Lettre circulaire conjointe n° 282/07/LC/MINESEC/MINAS du 14 juillet 2007 relative à l'identification des enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés inscrits dans les établissements publics d'enseignement secondaire et à leur participation aux examens officiels ;
- Lettre circulaire conjointe n° 08/0006/LC/MINESEC/MINAS du 09 juillet 2008 relative au renforcement de l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement des enfants handicapés ou vulnérables dans les universités d'État du Cameroun ;
- Signature avec le ministère de l'Enseignement supérieur de la Lettre circulaire conjointe n° 08/0006/LC/MINESUP/MINAS du 09 juillet 2008 relative au renforcement de l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement des étudiants handicapés ou vulnérables dans les universités d'État du Cameroun.

l'aggravation du handicap (ARTICLE 5-1). Il est également prévu dans ce texte que « l'État contribue, dans la mesure de ses moyens, à la prise en charge des dépenses d'enseignement et de première formation professionnelle des enfants handicapés, en les accueillant dans ses établissements, ou en attribuant une aide spéciale à leur éducation, à la demande de ces derniers ou de leur tuteur légal » (ARTICLE 6). Une aide publique individuelle ou collective pouvant se traduire par l'exemption des frais scolaires aux enfants nés de parents handicapés indigents. Le texte précise enfin que les personnes handicapées n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale et des soins constants incompatibles avec une vie familiale normale, peuvent, dans la limite des places possibles, être accueillis dans des établissements spécialisés (ARTICLE 10).

Ce texte a été révisé et remplacé en 2010 par la Loi n° 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées. Cette loi vient en effet renforcer substantiellement celle de 1983 en termes d'intégration et d'inclusion de la personne en situation de handicap. Ici, l'État propose l'accès à une éducation spéciale à toutes les personnes en situation de handicap. D'après ce texte, « l'éducation spéciale consiste à initier les jeunes handicapés physiques, sensoriels, mentaux et polyhandicapés aux méthodes de communication appropriées en vue de leur permettre d'accéder à une scolarisation normale et, plus tard, à une formation professionnelle » (ARTICLE 24).

Il est également prévu dans ce texte que l'État et les collectivités territoriales décentralisées, tout comme la société civile et les organisations internationales mettent en place des structures d'éducation intégratives et des établissements de formation des formateurs par types de handicap (ARTICLE 25-1) ; et assurent la formation initiale et continue du personnel spécialisé dans l'encadrement des personnes handicapées (ARTICLE 25-2). Plusieurs décrets, arrêtés et lettres circulaires successives ont ainsi été signés en application des textes de loi cités plus haut.

Sur le plan sanitaire, la loi de 2010 institue pour les personnes en situation de handicap une carte d'invalidité dont les modalités d'établissement et de délivrance sont fixées par voie réglementaire. Même si ses conditions de mise en œuvre peuvent prêter à équivoque, la carte nationale d'invalidité permet à un individu portant un niveau de handicap jugé élevé par le corps médical (un minimum de 50 % de taux d'invalidité) d'accéder à des avantages. Cette carte favorise l'admission gratuite des élèves handicapés et ceux nés de parents handicapés indigents dans les établissements publics d'enseignement primaire et secondaire, mais également d'une prise en charge totale ou partielle par l'État, dans les institutions spécialisées et les formations sanitaires, publiques ou privées en ce qui concerne leur réadaptation médicale et leur rééducation fonctionnelle; de la subvention par l'État de certains produits et matériels destinés au traitement des pathologies particulières ou à la rééducation sociale et fonctionnelle. Une intention politique qui vise à assurer la reconversion sociale de l'individu avec ou après le handicap.

La réalité reste cependant décalée face à ces discours et à cet univers réglementaire. Le caractère « léger », peu coercitif des dispositions légales et réglementaires contenues dans les différentes lois et actes administratifs a paradoxalement contribué à renforcer les inégalités vis-à-vis des jeunes en situation de handicap au Cameroun. En effet, plusieurs années après l'adoption de ces lois, et malgré la signature de plusieurs décrets d'application, la mise en œuvre des exigences citées par les textes reste lente par les organes déconcentrés de l'action publique. La dimension handicap demeure très peu prise en compte au sein des institutions éducatives et sanitaires au Cameroun. La question de l'accessibilité aux infrastructures éducatives communes, ainsi qu'aux services sanitaires, restent très compliquée pour la personne en situation de handicap en général et aux jeunes sensibles et vulnérables en particulier. S. Nkwenkeu (2014) dans son étude sur l'évaluation des politiques publiques de santé au Cameroun constatait déjà une aggravation des inégalités de santé du fait des choix

politiques portés sur l'efficacité des services sans prise en compte des facteurs qui soutiennent la demande, et les formes d'organisation de la santé qui découlent d'une traduction imparfaite des grands principes internationaux. D'où la nécessité de se pencher sur l'impact des actes publics sur la « dévulnérabilisation » des jeunes en situation de handicap, d'une part, et leur dynamique sur l'intégration sociale de cette catégorie d'autre part.

3. Les politiques publiques entre regard social, contraintes et inadaptabilité dans la divergence du handicap

S'inspirant essentiellement de la littérature orale, il ressort de nombreux éléments issus du patrimoine culturel de différentes régions du Cameroun que la personne handicapée n'a jamais été « opprimée » (Ngoa, 1968). Les traditions camerounaises s'accordent toutefois à doter le handicap de causes à la fois naturelle et surnaturelle ou mystique. Comme de nombreux phénomènes sociaux, les représentations autour du handicap ont évolué. L'avènement de la société moderne a certes entraîné un changement au niveau des mentalités et des attitudes vis-à-vis de la personne en situation de handicap, mais a fait aujourd'hui de celui-ci une personne marginalisée.

L'analyse des mises en œuvre des politiques de santé et d'éducation vis-à-vis des jeunes en situation de handicap au Cameroun laisse entrevoir de prime abord une lenteur dans l'action administrative, une lourdeur des procédures et surtout l'inadaptabilité des infrastructures sociales le plus souvent inaccessibles pour la personne en fonction de son handicap. À côté de l'arsenal politique existant en

faveur de la personne handicapée, il demeure au Cameroun un réel laxisme étatique dans les questions relatives au handicap et qui participe à la pérennisation de la stigmatisation (Goffman, 1975) voire à la représentation déviante (Becker, 1963) vis-à-vis de la personne en situation de handicap. Les libertés explicites ou non accordées aux agents de l'État de « décider du sort » des personnes en situation de handicap au sein des établissements scolaires et hospitaliers entraînent des subjectivités faisant de l'État un vecteur de la stigmatisation et donc de la « vulnérabilisation » de la personne en situation de handicap au Cameroun. Un responsable d'association le démontre à suffisance en ces mots :

Il existe des lois et des décrets d'application, mais pour les mettre en application, ça devient difficile. Par exemple, pour une jeune fille handicapée physique qui doit aller se faire soigner, elle doit payer le billet de session, pourtant il y a un décret qui dit que les personnes handicapées ne payent pas. Je ne sais pas si les médecins sont au courant ou pas, tu arrives, tu dois payer comme tout le monde, tu dois attendre comme tout le monde¹.

D'après les chiffres disponibles, 74,8 % de la communauté des personnes handicapées est composée d'analphabètes et de personnes ayant au plus le certificat d'étude primaires (CEP)², 39,2 % (INS, 2010)³ des personnes handicapées ne sont pas scolarisées. Seulement 6,3 % des personnes handicapées ont un niveau d'instruction supérieur (INS, 2010) et seules 3 % des personnes handicapées ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur⁴. Il n'est pas évident pour une personne handicapée d'aller à l'école. Lorsque les possibilités existent, des contraintes environnementales et structurelles subsistent.

1 Homme handicapé visuel, responsable d'association, entretien réalisé le 10 novembre 2019.

2 FOPA, (2010). Enquête sur « Handicap et devoirs civiques au Cameroun ».

3 Deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI2), 2010.

4 FOPA, (2010). idem.

Dans les structures hospitalières, la carte nationale d'invalidité est obtenue au bout d'un parcours nécessitant une procédure longue, un investissement consistant, important en termes d'effort physique, de temps, d'argent, ainsi qu'un ensemble de non-dits et de subjectivité qui ne rentrent pas toujours en faveur du jeune en situation de handicap. À ceci s'ajoutent le problème de l'inaccessibilité qui persiste dans certaines structures sanitaires, l'éloignement, le manque d'infrastructures de transport adaptées, les moyens de transport limités dans certaines zones. L'absence de mécanisme de prise en charge médicale spécifique et de soutien aux jeunes issus des familles à revenus quasiment nuls, l'insuffisance des structures spécialisées sont autant de difficultés que rencontrent la jeunesse en situation de handicap ainsi que leur famille.

Il est par ailleurs évident de s'accorder avec divers acteurs politiques et scientifiques, sur le fait que les personnes en situation de handicap disposent de nombreux besoins spécifiques. Les besoins varient chez cette catégorie sociale effectivement en fonction du sexe et du type de handicap. E. Cambois, A. Desesquelles et J.-F. Ravaut (2004 : 12) diront d'ailleurs en ce sens que « femmes et hommes ne sont pas égaux face au handicap ». Mais cette spécificité suffit-elle pour placer la personne en situation de handicap à l'écart des politiques sociales globales ? L'observation de l'émergence et la conception des politiques de santé et d'éducation en faveur des jeunes en situation de handicap au Cameroun laissent transparaître qu'il s'agit effectivement d'un ensemble de politiques, bien élaborées, mais fondamentalement « à part », comme pour signifier que celles-ci sont bien à part, en marge de la société. De nombreux actes spécifiques au handicap sont difficilement mis en œuvre, définis exclusivement pour les personnes en situation de handicap, avec très peu d'inclusion de la dimension handicap dans les politiques générales. De nombreuses mesures se traduisent davantage par de la discrimination positive que par une véritable inclusion.

Ainsi, les instruments nationaux de politiques sociales, tels le document de « la Stratégie sectorielle de santé

(2005-2015) » ou encore la Politique nationale de la santé de la reproduction, le Plan stratégique national de la santé de la reproduction (UNFPA, 2012), ne tiennent aucunement compte des spécificités propres aux personnes en situation de handicap. L'un des responsables d'une des organisations de la société civile interviewées le souligne en ces mots :

L'approche handicap est oubliée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Encore plus dans la phase de suivi d'évaluation. Par exemple face à une maladie comme le SIDA, il y a les méthodes préventives, mais on n'entend jamais quelles sont les méthodes que doivent adopter les personnes handicapées. Les voyants ont tous les gadgets pour assimiler le message mais le non-voyant pas. Lorsque vous regardez la publicité « pincé-déroulé » sur le préservatif à la télé par exemple, comment voulez-vous que le non-voyant assimile le message puisque le spot n'est pas audiodécrit⁵ ?

Leurs attentes et besoins apparaissent dès lors comme un « poids » pour la société, et elles sont considérées comme « des personnes dont la valeur économique est incertaine, sinon nulle » (Saillant, 2003 : 7). En termes de représentations sociales, ces dernières passent généralement « de la catégorie des productifs à celle des improductifs et des inutiles si l'on se situe dans le registre des valeurs utilitaristes de la société actuelle » (Saillant, idem). Une situation qui nourrit une représentation de la personne handicapée comme dépendante, subordonnée, et surtout vulnérable, impactant, voire empêchant ainsi son intégration ou son inclusion globale au sein de la communauté. On se demande dès lors avec R. K. Mitchell, B. R. Agle et D. J. Wood (1997) « qui compte vraiment », dans une société dans laquelle il demeure difficile pour le commun de voir la personne au-delà de son handicap. On arrive ainsi à conclure avec M. Foucault (1997) que ce n'est pas tant la déficience ou l'incapacité qui « pose problème à la politique », que la

5 Entretien avec un homme en situation de handicap visuel, responsable d'organisation, entretien réalisé le 10 novembre 2019 à Yaoundé.

personne « frappée par elles ». La personne, poursuit M. Foucault, « n'existe pas sans un rapport à des structures, des exigences, des lois, des réglementations politiques qui ont pour elle une importance capitale » (Foucault, 1994 : 594) et « ce n'est pas le fait que la personne ait une déficience quelconque qui fait d'elle une personne handicapée, mais plutôt l'échec de la société capitaliste à répondre à ses besoins » (Boucher, 2003 : 151).

Un intérêt différentiel vis-à-vis de cette catégorie sociale est ainsi instauré et activé par la mise en œuvre des politiques publiques qui contribuent non seulement à les maintenir à part, en marge de la société, mais influence également les représentations sociales vis-à-vis du handicap. Il constitue un facteur d'amplification des stigmates, d'exclusion, et limite l'accessibilité des jeunes en situation de handicap à de nombreux domaines de la vie sociale. Il en ressort que ces politiques sociales participent à leur manière à la construction de la marginalisation sociale des jeunes au Cameroun. À définir des politiques à part comme s'il s'agissait effectivement d'un groupe identitaire à part, l'action publique contribue ainsi non pas à transformer les représentations sociales à l'égard du handicap, mais à amplifier ces stigmates ainsi que les rapports et les représentations de la société vis-à-vis de la personne en situation de handicap. Les politiques publiques participent de ce fait à pérenniser la marginalisation et donc la vulnérabilité sociale de la personne en situation de handicap. Une construction sociopolitique de la vulnérabilité à travers un « système de prévention et la protection » (Petitpierre, 2019) qui, à certains égards, « pourrait paradoxalement contribuer à maintenir certains individus dans cet état de fragilité, de victimisation » (Perreault, 2009)⁶, « incapables de protéger leurs propres intérêts » (Petitpierre, *op. cit.* : 171), loin des actions visant à encadrer et accompagner ces personnes dans un véritable processus de « dépassement du stigmate social » .

6 L'auteur montre en effet que les déficiences peuvent causer un taux de victimisation deux fois plus élevé que la moyenne.

Conclusion

Il en ressort en effet des analyses menées dans cette recherche et ici résumée que les mutations législatives menées par l'État en cohérence avec les législations internationales, et les actions volontairement progressistes tout comme les investissements sociaux et infrastructurels mis en œuvre par l'État du Cameroun et arbitrés dans un contexte économique contraint, impactent la vie des personnes en situation de handicap en ce qui concerne l'éducation et la santé⁷. En tant qu'enjeu politique, l'éducation et la santé, tout comme le handicap, constituent des instruments à partir desquels chaque État construit et consolide sa citoyenneté « juridique, sociologique et politique » (Alawadi, 2014 : 41) jamais acquise. Dès lors, l'État, à travers ses politiques publiques, s'emploie activement à ce que les hommes et femmes en situation de handicap puissent non seulement jouir de leur droit à la santé et à l'éducation, mais également que cette catégorie sociale accède aux infrastructures éducatives et sanitaires nécessaires à la construction de leur identité personnelle et culturelle. Toutefois, partant l'analyse et au regard des configurations sociopolitiques actuelles et des mises en œuvre concrètes de ces dispositions, il apparaît tant dans les entretiens menés que dans les divers corpus analysés, que les « logiques macro-sociales » qui orientent les représentations et la réglementation relatives au handicap ne contribuent dans les faits pas automatiquement et naturellement à la valorisation socio-économique de cette catégorie au Cameroun. On assiste en effet à des configurations politiques *top down* qui enferment l'ensemble des individus dans une catégorie construite autour de la pathologie, séparatiste, de la pitié, de l'assistance, de la protection. Un déploiement politique qui demeure confronté à des réalités socio-économiques inhérentes à

la personne en situation de handicap et qui participe dans une certaine mesure à la pérennisation de la marginalisation de la personne en situation de handicap au Cameroun. Les personnes vivant une situation de handicap en tant qu'hommes et femmes à part entière disposent évidemment de leurs particularités. Leurs besoins et qualités méritent dès lors d'être pris en compte non pas dans des politiques les traitant globalement comme un groupe homogène à part, mais lors de l'élaboration des politiques générales, dans une perspective d'inclusion fine, véritablement non stigmatisante. Il s'agit ici d'une réelle transformation politique dans la construction du handicap, orientée non seulement autour de l'élimination, la protection ou encore la compensation qui contribueraient à entretenir la vulnérabilité, et par conséquent à pérenniser et reproduire des « éléments de l'oppression », d'intériorisation et de « dépendance » ; mais également orientée pour travailler (même si cela paraît quelque peu utopique) à la construction d'une société qui implique chacun en fonction de ses différences (processus).

⁷ Au Cameroun, la proportion du budget national allouée au ministère de la Santé entre 2012 et 2015 oscille entre 5 % et 5,5 % (Stratégie sectorielle de santé 2016-2027) ; 3,2 % du PIB national était consacré aux dépenses en éducation en 2020.

Références mobilisées

- Akoun A., Ansart P. (1999). *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Seuil.
- Alawadi Z. (2014). Les minorités dans une république multiethnique : construire la citoyenneté pour bâtir une communauté nationale. In Zouyane, G. (dir.). *Identité, altérité et représentations* (33-48). Paris : L'Harmattan.
- Amor Ndjabo M. (2018). *L'expérience de l'incapacité motrice à Yaoundé au Cameroun : une analyse des perturbations biographiques*. Thèse de Sociologie. Université Rennes 2 et Université catholique d'Afrique centrale.
- Amor Ndjabo M. (2021). *Le handicap moteur dans la ville de Yaoundé, Trajectoires et expériences de vie*. Paris : L'Harmattan.
- Ankeuh L. (1989). *La perception du Handicapé moteur au Cameroun* Mémoire de maîtrise en sociologie. Yaoundé, Université de Yaoundé 1.
- Apostolidis T., Dany L. (2014). Exclusion sociale et handicap : l'apport du regard des représentations. In Jover, M. (Ed.). *Regards croisés : Psychologie et handicap* (1-17). Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence.
- Becker H. S. (1963). *Outsiders, études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.
- Boucher N. (2003). Handicap, recherche et changement social. L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées. *Lien social et Politiques*, n° 50, 147-164.
- Bourdieu P. (1992). *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Paris : Seuil.
- Bremer K., Cockburn L., Ruth A. (2010). Reproductive health experiences among women with physical disabilities in the Northwest Region of Cameroon. *International Journal of Gynecology & Obstetrics*, n° 108, 211-213.
- Cambois E., Desesquelles A., Ravaud J.-F. (2004). Femmes et hommes ne sont pas égaux face au handicap. *Gérontologie et société*, 27(110), 283-291.

- Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH). (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. 13 décembre 2006. <https://www.ohchr.org/en/hrbodies/crpd/pages/conventionrightspersonswithdisabilities.aspx>
- Institut National de la Statistique. (2010). *Deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI2)*. Institut National de la Statistique – République du Cameroun.
- Document de politique nationale de protection et de promotion des personnes handicapées au Cameroun (2017-2021).
- Durkheim E. (1991). *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Paris : PUF.
- Engueleguele M. (2005). Démocratie locale et délibération au Cameroun : L'exemple des municipalités. In Quantin, P. (dir.) *Gouverner les sociétés africaines : acteurs et institutions* (133-154). Paris : Karthala.
- Fopa, J.-P. (2010). Enquête sur « Handicap et devoirs civiques au Cameroun ». *Sensibiliser les personnes handicapées sur l'importance de leurs devoirs civiques*.
- Foucault M. (1994). *Dits et écrits, 1954-1988*. Paris : Gallimard.
- Foucault M. (1997). *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France*. Paris : Gallimard – Le Seuil – Hautes études.
- Giami A. (1994). Du handicap comme objet dans l'étude des représentations du handicap. *Sciences sociales et santé. Handicap : identités, représentations, théories*, 12(1), 31-60.
- Goffman E. (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Éditions de Minuit.
- Goffman E. (2002). *L'arrangement des sexes*. Paris : La Dispute.
- Jodelet D. (2003). *Les représentations sociales* (dir.). Paris : PUF.
- Le Queau P. (2003). Enquête sur une catégorie. In Le Queau, P. (Coord.). *La compréhension sociale du handicap* (7-14). Paris : CREDOC.
- République du Cameroun. (2010). Loi N° 2010 / 002 du 13 avril 2010, portant protection et promotion des personnes.
- République du Cameroun (1983). Loi N° 83/013 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées.

Mitchell R. K., Agle B. R., Wood D. J. (1997). Toward a Theory of Stakeholders Identification and Salience: Defining the Principles of Who and What Really Counts. *Academy of Management Review*, 22(4), 853-886.

Mvodo V. (2018). *Handicap, genre et scolarisation au Cameroun : Quelle est la situation au Cameroun*. Éditions universitaires européennes.

Ngoa H. (1968). *Non la femme africaine n'était pas opprimée*. La Société camerounaise de publications (Cameroon Tribune).

Nguelieutou, A. (2008). L'évolution de l'action publique au Cameroun : l'émergence de l'État régulateur. *Revue camerounaise de science politique*, 15, 85-109.

Nkwenkeu S. (2014). *Évaluation des politiques publiques de santé : une analyse économique appliquée au Cameroun*. Thèse de doctorat en Sciences économiques, Centre de recherche en économie de Grenoble.

Onana Onana A. (2008). *Éducation et emploi des sourds au Cameroun, le cas de Yaoundé*. Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé 1.

Perreault S. (2015, November 30). *Victimisation criminelle et santé : un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé*. Accédé le 7 octobre 2022, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85f0033m/85f0033m2009021-fra.htm>

Petitpierre G. (2019). Personnes en situation de handicap et vulnérabilité aux abus. In Schumacher B. (éd.) *L'éthique de la dépendance face au corps vulnérable* (159-180). Toulouse : Érès.

Saillant F., Boulianne M. (2003). *Transformations sociales, genre et santé : perspectives critiques et comparatives*. Paris, Québec, L'Harmattan et les Presses de l'Université de Laval.

Sindjoun L. (2002). *Sociologie des relations internationales Africaines*. Paris : Karthala.

Takoguen G. L., Djouda Feudjio Y. B. (2018). Représentations familiales du handicap et accompagnement socio-thérapeutique de l'enfant handicapé au Cameroun. In Mimche H., Feudjio, Y. B. (dir.), *Famille et santé en Afrique : regards croisés sur les expériences du Cameroun et du Bénin* (203-223). Paris : L'Harmattan.

Zittoun P. (2017). De l'action publique considérée comme une activité discursive. *Entreprendre et innover*, N° 32, 77-82.

Facteurs favorables à la sexualité et à la fécondité précoces chez les adolescents·es au Togo



■ **Digo Enyota Kofitsè Dzamesi AKAKPO-AHIANYO** est titulaire d'un doctorat en sociologie du développement. Il est actuellement enseignant vacataire au département de sociologie de l'Université de Lomé et chargé précisément de cours de sociologie des inégalités scolaires. Il est aussi chercheur à l'Unité de recherche démographique de la même université. Ses thématiques de recherche portent sur les inégalités scolaires, les inégalités de genre en éducation, l'autonomisation des femmes/filles. Il est également membre de plusieurs sociétés savantes à l'instar de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF), l'Association canadienne française pour l'avancement de la science, l'Association nationale des sociologues du Togo (ANSOT) et membre international du comité de rédaction de la revue *Djiboul* de l'Université Félix Houphouët-Boigny.

Introduction

La préoccupation sociale sur laquelle l'attention est portée dans ce travail est celle de l'entrée précoce des adolescents·es dans la vie sexuelle. Il convient tout d'abord de clarifier les concepts d'adolescence et de sexualité. Lorsqu'on parle d'adolescence, la notion qui vient à l'esprit est d'abord celle liée à la catégorie d'âge. Ainsi, si la présente recherche porte sur les 12-19 ans, il faut noter que selon l'UNFPA (2003) les adolescents regroupent les individus âgés de 10-19 ans, les jeunes de 15-24 ans et la jeune génération, tranche d'âge comprise entre 10-24 ans. Quant à la sexualité, selon Robert Courtois (1998), la définir, c'est préciser la place qu'elle occupe au niveau collectif et individuel, c'est s'intéresser à sa signification, son symbolisme, ses rituels. La sexualité est en partie régie par la communauté et est étroitement liée à la socialisation des individus. Mais elle est aussi une donnée intime, psychoaffective et corporelle du sujet. Elle dépend du contexte social, historique et culturel d'une société, mais contribue aussi à son évolution. Sexualité et culture apparaissent indissociables.

Dans le sens commun, la sexualité renvoie à l'activité génitale. Mais elle se confond parfois avec l'affection, la tendresse, certaines émotions et l'amour. Elle peut aussi renvoyer à l'imaginaire érotique, aux conduites de séduction, à la sensualité, au plaisir, etc. Son caractère polymorphe persiste dans le cas d'une approche plus rigoureuse. La définition de ce que serait la normalité de la sexualité (si

on suppose qu'elle existe pour un individu ou une collectivité donnée) varie selon l'importance des facteurs socio-culturels et religieux impliqués. Pour le chercheur, elle se module aussi en fonction des constructions des modèles, des champs d'étude considérés et des savoirs interrogés.

La définition du *Grand Dictionnaire de la psychologie* (3) précise que la sexualité est l'ensemble des phénomènes sexuels ou liés au sexe que l'on peut observer dans le monde des vivants. C'est également l'ensemble des diverses modalités de satisfaction sexuelle qui peuvent être déterminées génétiquement, apprises et, dans tous les cas, fortement modulées par les règles sociales. Bien qu'elle soit une notion séculaire, la question de la sexualité est toujours d'actualité et les différentes approches, historique, anthropologique, sociologique, etc. continuent d'éclairer le rôle qu'elle joue chez l'humain.

Ces deux notions une fois clarifiées, il est question de cerner les voies par lesquelles les adolescents vivent leurs expériences sexuelles. Aujourd'hui encore, il semble important de mieux comprendre davantage par quelles voies les adolescents·es rentrent précocement dans la vie sexuelle. Cette compréhension sera utile pour orienter les politiques publiques visant la promotion de la santé sexuelle des adolescents·es en Afrique en général et au Togo en particulier.

Contexte et actualité/acuité du sujet

Un dicton populaire affirme que les jeunes d'aujourd'hui sont l'espoir de demain. On s'accorde sur le fait que les adolescents, ou bien les jeunes au sens large, constituent l'avenir des nations. Il est également reconnu que le développement de leur capital humain et social, nécessaire pour une vie adulte de qualité, dépend des conditions dans lesquelles ils vivent et de l'environnement dans lequel s'opérera la transition vers la vie adulte (Guiella, 2012).

C'est principalement en reconnaissance des bénéfices futurs de l'investissement dans la jeunesse que, de nos jours, nombre de gouvernements s'attachent à lier les jeunesses aux divers processus institutionnels (tel que l'encouragement de la participation des jeunes aux élections ou leurs recrutements partisans) qui fondent leur légitimité fragilisée (Bennani-Chraïbi Farag, 2017). Les jeunes femmes restent tout particulièrement touchées et visées par ces différentes dynamiques normatives (Calvès Kobiané, 2014).

Le Togo n'est pas resté en marge des politiques de promotion de sa jeunesse. Selon le Plan national de développement (PND, 2018, p.48), le gouvernement du Togo a démontré sa détermination et son engagement à faire de la jeunesse un véritable levier pour mobiliser les énergies et promouvoir le développement du pays en adoptant, depuis 2007, une Politique nationale de la jeunesse (PNJ) destinée à intégrer la dimension jeunesse dans tous les projets et programmes de développement au niveau du pays. La création d'un Conseil national de la jeunesse (CNJ), la mise en place des infrastructures socio-éducatives (les maisons et centres de jeunes), l'éducation à la citoyenneté active et la prévention des fléaux sociaux sont, entre autres, les orientations de la PNJ.

Cependant, malgré ces dynamiques institutionnelles, la jeunesse dans son ensemble, et celle féminine particulièrement, continue d'être victime de nombre de fléaux dont certains, parfois, hypothèquent leur avenir. Parmi ces fléaux vient en bonne place l'entrée précoce des jeunes et des adolescents·es dans la vie sexuelle. De plus en plus souvent, l'entrée des jeunes dans la vie sexuelle s'accompagne de grossesses précoces, d'avortements clandestins, d'abandons scolaires, etc.

L'entrée précoce des adolescents·es dans la vie sexuelle constitue un phénomène préoccupant pour les politiques publiques aujourd'hui. Elle reste également une question très alarmante pour les familles, les enseignants·es et les responsables de centres de formation et d'apprentissage.

1. Problématique

La problématique de la sexualité et des comportements à risque chez les adolescents s'est véritablement développée sous le paradigme plus global de la « santé de la reproduction » tel qu'adopté par le Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994 au Caire (Nations unies, 1994). Ce paradigme se définit lui-même comme « un bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité » (Nations unies, 1994, p. 38). Cette entrée précoce dans la vie sexuelle peut s'accompagner ou non de l'entrée dans la vie féconde.

Partout dans le monde, l'observation n'est plus à démontrer : la sexualité est précoce chez les adolescents·es. Une enquête internationale montre que 11 % des filles/garçons (dans les pays en voie de développement) et 22 % des filles (en Amérique latine et Caraïbes) âgés de 15 à 19 ans ont eu leur premier rapport sexuel avant d'avoir 15 ans. Sur le territoire européen, l'enquête la plus récente sur la question a été effectuée en 2009-2010 et les résultats ont été publiés en 2011. Cette étude comparée menée dans 35 pays européens par l'OMS, sur les tendances sexuelles d'élèves de 15 ans, relève que 26 % de ces jeunes avaient déjà eu des rapports sexuels. Bien qu'il ait eu une diminution des rapports sexuels précoces dans les zones industrialisées, nous observons une augmentation des maladies sexuellement transmissibles (MST)¹. En France, à environ 17 ans, la moitié des adolescent·es a déjà eu un rapport sexuel. Les garçons restent plus précoces que les filles, mais de quelques mois seulement (Ined, 2014) et l'âge médian au premier rapport sexuel, c'est-à-dire l'âge auquel la moitié

1 Article électronique écrit par Sandrine Diringbin, revu par Clotilde Bellamy, consulté le 24 avril 2022. Disponible sur : <https://www.humanium.org/fr/sexualite-des-adolescents/>

des adolescent·es a déjà eu une relation sexuelle, est de 17,4 ans pour les garçons et de 17,6 ans pour les filles chez les 18-24 ans, selon l'enquête sur le baromètre Santé de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes, 2010).

La précocité de la sexualité chez les adolescents se comprend par rapport à l'âge de la majorité légale qui est de 18 ans au Togo. Une enquête démographique et de santé menée au Togo en 2010 montre que le taux de fécondité chez les adolescentes togolaises est de 85 pour 1000 femmes. En milieu rural, le taux est deux fois celui du milieu urbain. Une proportion non négligeable de filles (2 %) de 15 à 19 ans ont connu une naissance vivante avant l'âge de 15 ans pendant que 9 % de jeunes ont eu leurs premiers rapports sexuels avant l'âge de 15 ans (EDST III : 2014). Selon l'enquête démographique *Multiple Indicator Cluster Survey* (2010), 17 % des filles de 15 à 19 ans ont commencé leur vie féconde (13 % ayant déjà eu une naissance vivante et 4 % étant enceintes de leur premier enfant au moment de l'enquête).

L'activité sexuelle et les grossesses précoces comportent des risques importants pour les jeunes femmes partout dans le monde (MICS 2010 : 97). Dans l'ensemble, 4 % des femmes ont connu une naissance vivante avant l'âge de 15 ans tandis que 22 % ont déclaré l'avoir eue avant l'âge de 18 ans. La prévalence de ces grossesses précoces tend à diminuer au fil des générations (elle est plus faible chez les femmes les plus jeunes). Elle est en revanche plus importante parmi les femmes du milieu rural : 6 % de femmes ont connu leur première naissance vivante avant 15 ans en milieu rural contre 2 % en milieu urbain et 27 % ont connu une naissance vivante avant l'âge de 18 ans en milieu rural contre 15 % en milieu urbain (MICS 2010 : 98). De plus, lors d'une récente étude menée par l'URD² dans quatre régions du Togo, il a été posé aux élèves la question suivante : « Avez-vous déjà eu votre premier rapport

2 Unité de recherche démographique de l'Université de Lomé (Togo).

sexuel ? ». À cet égard, les résultats indiquent que, pour l'ensemble des régions, 34 % des garçons l'ont eu à 14 ans et que 41 % de filles l'ont eu à 15 ans (URD, 2019 : 50).

Par ailleurs, l'analyse de la survenue des grossesses à l'adolescence qui est l'une des conséquences de l'entrée précoce des adolescentes dans la vie sexuelle, a été réalisée, de façon récurrente, sous l'angle de la pauvreté des filles et de celle de leurs familles. Certaines fois elle est analysée sous l'angle de l'insuffisance de communication entre les parents et leurs enfants autour des questions relatives à la sexualité ou encore en raison de l'insuffisante utilisation des méthodes contraceptives par les jeunes et les adolescents (UNFPA, 2014).

De plus, il est évident que l'analyse sur la survenue des grossesses des adolescentes est fortement liée à l'expérience sexuelle de celles-ci. Très souvent, les interventions des formations sanitaires et des organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la promotion de la santé sexuelle et reproductive se focalisent sur les moyens par lesquels il faut amener les adolescentes à retarder leur premier rapport sexuel et/ou à vivre idéalement dans l'abstinence sexuelle. Il convient de dire qu'elles se préoccupent bien et assez sérieusement des conséquences que constituent les grossesses d'adolescentes et des moyens de les éviter. Cependant, même si elles fournissent des efforts indéniables en vue d'amener les adolescents·es à utiliser systématiquement les méthodes contraceptives lors de leurs rapports sexuels, la question de l'entrée dans la vie sexuelle ou celle des voies par lesquelles les adolescents·es font leurs expériences sexuelles reste insuffisamment traitée. Du moins, elles restent peu capitalisées à nos yeux.

Nous avons donc voulu analyser le phénomène de l'activité sexuelle des adolescents·es en dehors de ses diverses implications sociales puisque toutes les implications sociales des grossesses précoces, les infections génitales diverses, les risques de contamination au VIH, ont pour origine principale l'activité sexuelle ou l'expérience sexuelle de l'adolescent·e. Cet article n'a pas l'ambition de questionner les implications médicales et éducatives

des expériences sexuelles des adolescents·es (grossesses précoces, complications obstétricales lors de l'accouchement, avortements clandestins, abandons scolaires ou de formations professionnelles, retard dans la scolarisation etc.). Les actions de l'état et celles des organisations de la société civile dans ce domaine sont légion. Qui plus est, toutes les expériences sexuelles des adolescentes ne les conduisent pas forcément aux grossesses d'adolescentes. Il s'agit de mieux comprendre pour mieux agir. D. E. K. Akakpo-Ahianyo (2021 : 71) évoquait déjà la problématique de la non-maîtrise de la sexualité des adolescents. Ainsi pense-t-il :

De nos jours en Afrique, le commun des mortels et même beaucoup de scientifiques estiment, à tort, que les adolescents·es maîtrisent tout sur la sexualité. Cela est devenu redondant dans les conversations et dans les discussions quotidiennes des familles et dans le débat public. Cependant, ces adolescents supposés maîtriser tout sur la sexualité détiennent-ils les données/informations scientifiques pertinentes dont l'usage est susceptible de les aider à se protéger contre les conséquences néfastes d'une vie sexuelle trop précoce ?

La question fondamentale à laquelle s'intéresse cette contribution est de savoir : quelles sont les différentes voies par lesquelles les adolescents et particulièrement les adolescentes vivent leur sexualité ? Existe-t-il des facteurs sociologiques additionnels qui compliquent ces expériences sexuelles dont certaines engendrent des grossesses ? Cette contribution vise fondamentalement à documenter les divers chemins sociologiques par lesquels les adolescents·es font leurs expériences sexuelles tout en essayant de montrer toute la complexité socio-anthropologique qui caractérise les conditions de la survenue de ces expériences. Par ailleurs, les liens de ces grossesses sont de moins en moins documentés sous l'angle des violences basées sur le genre qui en seraient la source ou la genèse. Il s'agit aussi de montrer que les expériences sexuelles précoces des adolescents·es constituent un fait social qui mérite d'être davantage interrogé par les sciences sociales

africaines. Nous nous situons dans le cas d'espèce d'une analyse sociologique. L'article se fonde sur l'hypothèse fondamentale que la sexualité précoce des adolescents-es est souvent induite par des facteurs associés multifactoriels tels que l'influence des pairs, les violences sexuelles avec ou sans viol sous envoûtement d'adolescentes, les mariages d'enfants et l'effritement des mœurs.

Du point de vue de son ancrage théorique, ce texte se fonde sur deux théories sociologiques qui font autorité dans la discipline, à savoir les théories de l'individualisme méthodologique et de l'holisme d'Émile Durkheim (1988). On pourrait comprendre si les expériences sexuelles peuvent émaner de l'individu ou pas. C'est du moins sous cet angle que les résultats sont présentés. Ainsi, Raymond Boudon (1979) explique comment les conduites individuelles ne sont pas le fait du hasard mais des actions entreprises après des raisonnements, des calculs coûts-avantages de l'individu. En parlant de l'auteur, José Colen et Élisabeth Dutartre-Michaut (2015, i) précisent que sa plus profonde ambition était d'élaborer ce qu'il appelait une « praxéologie », soit une théorie de l'action, dont la théorie de la guerre de Clausewitz fournissait à la fois l'esquisse et le modèle. En revanche, Émile Durkheim soutient la thèse de la complexité des faits sociaux qui transcendent l'individu. En commentant les travaux de Durkheim, Magni-Berton (2008 : 10) met en évidence le fait que l'auteur « considérait les comportements individuels comme essentiellement extérieurs au domaine de la sociologie. Le taux de suicide prend ainsi son indépendance scientifique par rapport aux suicides individuels, même s'il est évident qu'il repose ontologiquement sur ces derniers ». Ces théories permettent de comprendre que la sociologie participe à l'explication des conduites individuelles dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive des adolescents-es et précisément dans le domaine des expériences des adolescentes en ce qui concerne leur vie sexuelle.

2. Méthodologie

La présente contribution a été le fruit d'une analyse documentaire réalisée sur la base de l'expérience partagée de plusieurs sources de données quantitatives et qualitatives obtenues à l'issue de trois projets de recherche-action. Le premier projet, encore en cours, porte sur la prévention des violences sexistes et sexuelles pour la réduction des grossesses précoces au Togo (Projet VBG-GA). Il a consisté à réaliser une enquête initiale dans la région des Plateaux au Togo avec l'articulation de deux volets : quantitatif et qualitatif. L'enquête quantitative a touché 1 003 individus, dont 175 garçons (15-19 ans), 181 hommes (20 ans ou+) et 389 filles (10-19 ans). Le volet qualitatif a permis de réaliser des entretiens individuels (28), des entretiens de groupe (20), des récits de vie (4). Le deuxième projet porte sur la prévention des grossesses précoces dans les collèges au Togo (Projet PGPC). Il s'agit également d'une enquête initiale dont le volet quantitatif a touché 1 500 élèves dans 15 établissements scolaires des régions Maritime, Plateaux, Kara et Savanes, au Togo. Enfin, le troisième projet est relatif à la lutte contre les mariages précoces par l'autonomisation des jeunes filles en Afrique de l'Ouest (Projet MP). Il s'agit aussi d'une enquête de base menée dans la région des Savanes auprès de 1 199 individus, dont 500 hommes et 699 femmes. Il s'agit, dans les trois cas, de projets soutenus par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada. L'analyse documentaire a consisté à réexaminer les différents rapports issus de ces trois projets et à mettre en perspective la question des facteurs favorables à la sexualité et à la fécondité précoces des adolescentes au Togo.

3. Observations analytiques

Cette rubrique concerne la présentation de l'ensemble des données mettant en exergue les différents facteurs associés à la sexualité précoce des adolescents·es au Togo. En effet, de nos jours, il est suffisamment documenté que les adolescents rentrent de façon précoce dans la vie sexuelle. Cependant, les adolescentes constituent la catégorie d'adolescents qui est souvent la plus victime des impacts de l'entrée précoce dans la vie sexuelle. Ce travail contribue à faire un état des lieux des voies possibles par lesquelles ces derniers vivent leurs différentes expériences sexuelles à l'adolescence. En plus, les situations de la vie sociale amenant les adolescents·es à faire leurs expériences sexuelles varient selon le sexe et le contexte socioculturel. Bref, les expériences sexuelles des adolescents·es peuvent être dictées par plusieurs origines parmi lesquelles nous avons pu identifier les origines suivantes :

- Premièrement, elle peut être désirée/voulue par la fille elle-même ;
- deuxièmement, elle peut être dictée par les mariages précoces³ ;
- troisièmement, elle peut être dictée par les influences des pairs ;
- quatrièmement, elle peut être engendrée par les violences sexistes et les violences sexuelles, etc.

3.1. Lorsque l'expérience sexuelle est désirée ou voulue par l'adolescent·e

Lors de la recherche sur la prévention des grossesses précoces dans les collèges au Togo, il a été demandé aux interviewés de dire les causes des grossesses précoces. À ce propos, certains d'entre eux ont évoqué des facteurs

³ Le mariage précoce par exemple n'est pas vécu par le garçon mais par la jeune adolescente.

liés aux comportements pubertaires des adolescentes, la crise de l'adolescence, la négligence ou la non-prise en compte des conseils, et la recherche de plaisir sexuel. Par rapport aux comportements pubertaires comme cause de grossesses précoces, un répondant affirme :

À l'âge de la puberté, les garçons ont souvent envie de tester leur virilité, c'est-à-dire être sûrs qu'ils sont sexuellement puissants. C'est ce qui les amène à prendre des rapports sexuels avec les filles surtout les mineures mais souvent sans protection. Comme conséquence, ces dernières parfois tombent précocement enceintes (Entretien individuel approfondi avec un parent d'élève à Gboto, EIAPAR_GBOTO).

Les expériences sexuelles ne sont donc pas toujours voulues ou désirées par les adolescents·es lorsqu'ils/elles sont amenés·es à les faire. L'OMS (2002) estime que « de nombreux jeunes deviennent sexuellement actifs sans planifier leurs relations sexuelles ni réfléchir aux conséquences. Dans de nombreux cas, l'expérience sexuelle précoce n'est pas désirée mais est le résultat de la force subie ou de la pression exercée ».

3.2. Lorsque l'expérience sexuelle de l'adolescente est dictée par les mariages précoces

D'après les résultats de l'étude de base sur les mariages précoces menée par l'URD (2017 : 44), une jeune fille peut être donnée précocement en mariage. En ce qui concerne l'ampleur des mariages précoces dans les communautés de l'étude (Lama-Tessi et Kri Kri dans la région centrale et Tamongue et Nandjondji dans la région des Savanes), une proportion de 30,5 % (26,8 % – 34,2 %) de femmes de 15-49 ans étaient mariées ou en union avant 18 ans dans l'échantillon. Des facteurs socioculturels, religieux et économiques permettent de l'expliquer. Il ressort que, face à la crainte que la jeune fille perde sa virginité et au risque de ne pas pouvoir bénéficier de la valeur ajoutée de la virginité de leurs filles, plusieurs parents des communautés de l'étude

adopteraient des comportements proactifs, conduisant ainsi à marier précocement leurs filles. Il s'agit globalement des normes et valeurs socioculturelles et religieuses qui font persister le mariage précoce des filles dans les communautés togolaises. C'est du moins ce que traduisent les déclarations suivantes :

Chez les musulmans, à partir de 11 ans, on peut demander la main d'une fille. On amène les colas chez les parents de la fille accompagné par un leader de la mosquée. Quand les parents acceptent, c'est après qu'on informe la jeune fille mais elle reste encore un temps ou quelques années chez les parents. Elle est préparée par les femmes Taba (Focus group avec les hommes dans la région des Savanes, Togo).

En somme, les mariages précoces constituent également l'un des facteurs associés à la sexualité précoce. Cependant, il est à noter que, dans certains cas, ils peuvent être aussi la résultante des grossesses d'adolescentes lorsque, par exemple, certains parents marient leur fille enceinte soit pour la responsabiliser ou pour la punir.

3.3. Lorsque l'expérience sexuelle de l'adolescent·e est vécue sous l'influence des pairs

Certaines adolescentes entrent précocement dans la vie sexuelle suite à l'influence de leurs pairs (camarades élèves, amis·es, etc.) :

L'une des causes de ces grossesses précoces en milieu scolaire est l'influence d'une mauvaise compagnie. Il y a des filles qui imitent le mauvais comportement de leurs amies. Certaines filles mènent une vie de débauche et sortent avec des garçons comme elles veulent. À force de côtoyer ce genre de personnes, les autres finissent par les copier. Et souvent ce sont celles qui les copient qui tombent dans ces situations de grossesse précoce. Elles sont victimes parce qu'elles ne sont pas expérimentées (Entretien individuel approfondi avec un leader communautaire à Kpélé, Togo).

3.4. Lorsque l'expérience sexuelle est engendrée par le harcèlement des garçons/hommes en raison du développement physique précoce des adolescentes

La précocité du premier rapport sexuel relevée plus haut est confortée par le propos recueilli lors des entretiens individuels réalisés avec les parents enquêtés dans le cadre de l'étude sur la prévention des grossesses précoces dans les collèges au Togo :

Il faut noter qu'aujourd'hui, les filles se développent très rapidement; vous pouvez voir certaines filles de onze (11) ou de douze (12) ans qui paraissent en avoir dix-huit (18) ou vingt (20), ce qui fait que les garçons les harcèlent tôt. Déjà à neuf (9) ou dix (10) ans, elles commencent leurs menstruations, elles commencent aussi tôt l'acte sexuel, or elles n'ont aucune connaissance sur la sexualité ; ceci fait qu'elles ont ces grossesses précoces (Entretien individuel avec un parent enquêté à Danyi dans la région des Plateaux, Togo).

(...) Lorsque la fille atteint 15 ou 16 ans et elle est morphologiquement grande, elle est donnée en mariage. Et lorsque nous sommes saisis du cas et nous approchons des parents, ils nous disent que c'est de peur que la fille perde sa virginité que nous avons été obligés de la donner en mariage (Entretien individuel avec un acteur institutionnel dans la région centrale, Togo).

3.5. Lorsque l'effritement des mœurs dans la communauté engendre, chez les adolescentes, le développement de comportements favorables aux relations sexuelles précoces

L'analyse des discours recueillis dans le cadre de l'étude sur les violences sexuelles et sexistes menée au Togo en 2020 révèle que les représentations sociales de la sexualité et de la maternité induisent une corrélation avec le comportement sexuel et contraceptif des jeunes et des adolescents. De l'avis des participants à l'étude, le changement des valeurs associées au sexe, facilité entre autres par l'école,

les médias, les réseaux sociaux et les pairs, a largement contribué à façonner les jeunes et adolescents et a entraîné chez eux un sentiment d'acteurs sociaux à même de mettre en valeur leurs appareils génitaux. Le contrôle social qu'il y avait sur la jeune fille et qui l'empêchait d'entretenir des relations sexuelles avant l'entrée en union n'existe pratiquement plus.

3.6. Lorsque l'expérience sexuelle de l'adolescente est engendrée par les violences sexistes et sexuelles

La complexité du phénomène des grossesses d'adolescentes est encore plus notable lorsque leurs rapports sexuels surviennent sous la contrainte ou suite à des violences sexuelles. À cet égard, il n'est pas superflu de clarifier les notions de violence basée sur le genre et celle de la violence sexuelle spécifiquement. Il existe plusieurs définitions des violences basées sur le genre (VBG) et de celles-ci il se dégage que la VBG est relative à tout acte de violence dirigé contre une femme, un homme, un garçon ou une fille du fait des rapports sociaux inégalitaires (défavorisant un groupe) qui régissent la communauté ou la société dont est issu l'individu.

La violence basée sur le genre (VBG) est tout acte exercé contre la personne que ce soit de caractère physique, psychologique, sexuel et économique du fait qu'elle est une femme ou un homme. Un tel acte résulte en une privation de sa liberté et a de mauvaises conséquences. Cette violence peut être commise à la maison ou ailleurs (UNFPA, 2015).

Les violences sexuelles, quant à elles, englobent les relations sexuelles sans consentement et/ou sous la contrainte. Elles englobent le viol, le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle, le trafic sexuel, la prostitution, l'inceste, les actes à connotation sexuelle exposant les femmes aux infections sexuellement transmissibles et au VIH/Sida, etc. (Krug et al., 2002 : 149).

Les violences sexuelles sont définies comme « tout acte sexuel, tentative d'acte sexuel, remarques ou avances

sexuelles non souhaitées ou actes visant la sexualité d'une personne ou l'exploitation de cette sexualité en faisant usage de contrainte, commis par autrui quelles que soient ses relations avec la victime ».

L'exploitation corrélative des données recueillies sur le terrain et celles fournies par la revue de littérature montrent que les violences basées sur le genre interfèrent dans la survenue des grossesses chez les adolescentes. Les résultats du volet quantitatif de l'enquête menée sur la prévention des violences sexuelles et sexistes pour réduire les grossesses précoces au Togo ont révélé qu'une proportion de 15,7 % des femmes ont eu, au cours de leur adolescence, une grossesse suite à une violence sexuelle (URD, 2020 : 46). Dans la préfecture de l'Ogou comme dans celle de Kloto, ces situations existent et constituent des facteurs explicatifs de la survenue des grossesses non désirées chez certaines adolescentes.

L'analyse des données d'enquête révèle une autre forme de violence exercée sur les filles à Lavié et à Akparé et qui entraîne des grossesses précoces. Il s'agit de l'envoûtement des filles par des garçons ou par les hommes lorsqu'elles refusent ou résistent aux avances de ces derniers. Certaines de ces pratiques consisteraient à faire consommer aux filles des substances susceptibles de leur faire accepter les relations sexuelles.

Pour illustrer les violences culturelles, ce que certains garçons font aussi, c'est qu'ils vont discuter avec un boutiquier chez qui la fille a l'habitude de faire des achats. En complicité avec ce boutiquier, ils remettent un produit envoûté (Ex : savon, habits...) à ce dernier ; lorsque la fille va acheter dans la boutique, le boutiquier lui vend à vil prix ce produit envoûté. Et si la fille prend ce produit et l'utilise, c'est fini, elle va commencer par fréquenter le garçon (Focus group adolescentes Akparé).

Les garçons envoûtent les petites filles et exercent sur elles des violences sexuelles et celles-ci tombent enceintes. C'est quelque chose qui relève de la spiritualité ; elles perdent conscience une fois envoûtée. C'est ce qui se passe à l'école de Lavié ici. [humm (souple)] Nombreuses sont les filles

qui ont été enceintes à cause de l'envoûtement (Entretien individuel approfondi agent de santé_Lavié).

...Un fait est survenu dans notre localité. Un jeune garçon âgé de 20 ans a violé une petite fille de 10 ans qui dormait dans la cour de la maison. Le jeune habite le même quartier que la fille. Le jeune garçon est arrivé dans la maison, l'a aperçue et l'a violée. Jusqu'à l'arrivée des voisins, et le garçon a pris la fuite. Cette petite a été amenée au CHR-Atakpamé et elle y a passé 2 jours dans le coma parce qu'elle saignait énormément. Après les soins, elle est revenue à la maison (Entretien individuel approfondi avec une patronne d'atelier à Yorokpodji région des Plateaux au Togo).

D'autre part, de l'avis des informateurs clés, certaines formes de violence sexuelle ne sont pas perçues comme des violences mais plutôt comme une manière tout à fait « normale » de faire la cour à une fille. On estime que les hommes timides, qui éprouvent de la peine à draguer une femme recourent à ces stratégies pour se marier. Une façon de faire qui va à l'encontre du droit véhiculé par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. À Lavié, dans la préfecture de Kloto notamment, des témoignages de ce genre ont été recueillis auprès des responsables communautaires et leaders religieux.

Par exemple si je te fais la cour et que tu refuses, je chercherai tous les moyens pour t'avoir. Je peux te donner de l'argent pour me faire quelque chose, je peux t'envoyer pour me faire un travail. Si tu reviens, nous deux on va s'asseoir dans la chambre pour en parler et nous comprendre. Pour certains cas, il peut arriver qu'on fasse l'amour en même temps, parce que je souffre depuis longtemps et ce jour-là tu as pu rentrer dans ma chambre, et je ferme la porte et donc quoi qu'il arrive tu vas accepter (Focus group hommes_Tové).

De ce fait, il y a lieu de souligner dans quelle mesure « les constructions sociales de la masculinité et de la féminité » agissent dans les conduites sexuelles. Les désirs sexuels des hommes sont privilégiés parallèlement aux femmes

qui sont censées « se laisser faire » pour éviter une violence supplémentaire (Tantchou Yakam, 2009).

Les violences sexuelles à l'égard des adolescentes ont donc des conséquences sociales et physiques et des répercussions immédiates sur les droits, la santé et le développement social (Jejeebhoy *et al.*, 2005 ; Garcia-Moreno *et al.*, 2005). Les rapports sexuels forcés et les violences du partenaire intime accroissent la vulnérabilité des adolescentes à la grossesse. La jeunesse constitue un facteur de risque connu qui accroît la probabilité pour les femmes de subir des violences de la part d'un partenaire (OMS, 2010 ; Krug *et al.*, 2002). La première expérience sexuelle de nombreuses jeunes femmes survient sous la contrainte (Population Council, 2009).

Les violences basées sur le genre provoquent principalement plusieurs types de conséquences sur les droits sexuels et reproductifs des adolescents : les conséquences des VBG sur la santé des victimes ; les conséquences psychologiques et comportementales ; les conséquences physiques ; les conséquences sexuelles et gynécologiques ; les conséquences économiques, les conséquences des VBG sur le statut de la femme et son autonomie et les conséquences sur le libre choix du partenaire conjugal par la fille. C'est donc dans le but de préserver la santé des filles/femmes que le gouvernement togolais prévoit dans le PND (2018 : 98) le renforcement de la protection de la femme contre les discriminations et les violences basées sur le genre ainsi que l'atténuation des pesanteurs socioculturelles, des us et coutumes qui demeurent des réalités affectant considérablement les capacités contributives de la population féminine (PND, 2018 : 98).

Conclusion

Cet article a présenté l'implication des institutions s'occupant de la santé sexuelle et reproductive des adolescents, et à raison d'ailleurs, eu égard aux conséquences néfastes induites des expériences sexuelles des adolescentes, en trouvant les voies et moyens pour que ces expériences sexuelles des adolescentes ne soient pas des situations préjudiciables à leur santé et n'hypothèquent pas, au pire des cas, leur avenir. Fondamentalement, la plus-value de cette contribution est d'avoir documenté les différentes voies par lesquelles les adolescents-es du Togo vivent leurs expériences sexuelles, que celles-ci soient voulues/désirées, ou qu'elles soient vécues sous la contrainte physique ou grâce aux recours des forces mystiques et spirituelles.

L'analyse de terrain a en effet relevé que les mariages précoces de jeunes filles et les grossesses d'adolescentes surviennent dans des contextes de violences basées sur le genre. D'une part, sur la base des résultats du projet relatif aux mariages précoces, ces derniers sont induits par le poids des normes traditionnelles qui prédisposent la jeune adolescente au mariage, parfois pendant qu'elle est encore une enfant. Ces normes prennent comme critère au mariage précoce, le développement physique de la jeune fille pour la marier précocement, le développement des seins, la survenue des menstrues. Le refus de certaines adolescentes de se marier précocement est prohibé et celles d'entre elles qui tentent de s'opposer à ces formes de mariage sont conduites sous la contrainte dans le domicile de l'époux choisi pour elles. D'autre part, le fait que certaines adolescentes soient victimes de harcèlements sexuels, de viols et que certains hommes aient recours aux pratiques mystiques et spirituelles pour contraindre les adolescentes à accepter leurs avances ou à avoir des rapports sexuels avec eux constitue une forme de violence insidieuse. Ces facteurs favorables à la sexualité précoce chez les adolescentes du Togo montrent qu'en tout état de cause leurs expériences sexuelles ne

sont pas souvent voulues/désirées par elles-mêmes. Il serait impossible d'évacuer totalement l'existence des expériences sexuelles voulues/désirées de certaines d'entre elles en raison des facteurs tels que la curiosité et la mauvaise influence des pairs.

Cette contribution a notamment montré que les jeunes filles et les femmes continuent d'être victimes d'inégalités de genre dans le cadre de l'analyse des dynamiques sociales en lien avec leur santé reproductive. Sous cet angle, l'analyse des inégalités de genre sur la cible jeunesse constitue un axe non négligeable dans l'historicisation de la notion de jeunesse aujourd'hui en Afrique et dans la bonne saisie des transformations sociales dont cette cible fait l'objet. Le sujet abordé s'inscrit aussi pleinement dans la priorité formulée dans l'ODD 3, qui stipule de « donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges », et également dans l'ODD 16, « Paix, justice et institutions efficaces », qui revient sur ces trois thèmes cruciaux.

Références

- Akakpo-Ahiany D. E. K. D., Toudeka S. A. M. R. (2021). « Niveau de connaissance des élèves sur les questions relatives à la sexualité, aux grossesses et aux méthodes contraceptives au Togo : cas des élèves des collèges d'enseignement général (CEG) des régions Maritime, Plateaux, Kara et Savanes » *Revue Togolaise des Sciences (RTS)*, 15(1), p. 71-89.
- Akakpo-Ahiany D. E. K. D., Tchitou I. (2019). « Déterminants sociaux des mariages précoces dans les régions centrale et savanes au Togo : étude réalisée à partir du projet d'autonomisation de la jeune fille en Afrique de l'Ouest de l'OngWildaf Afrique de l'Ouest. Recherche-Action », *Revue LONGBOWU*, n° 007, p. 109-126.
- Akakpo-Ahiany D. E. K. D. (2019). « Déterminants socio-économiques des grossesses précoces dans les Collèges des Régions Maritime, Plateaux, Kara et Savanes en milieu scolaire au Togo, *Revue DEZAN*, Université d'Abomey Calavi, n° 16, p. 455-487.
- Bennani-Chraïbi M., Farag I. (Eds.) 2007. *Jeunes des sociétés arabes : Par-delà les promesses et les menaces*. Le Caire : CEDEJ – Égypte/Soudan.
- Boudon R. (1979), « Hypothèses, individualisme méthodologique et éducation. » Extraits de : Raymond Boudon, *L'inégalité des chances*, Paris, Hachette / Pluriel, (1^{re} édition 1973), p. 106-113.
- Calvès A.-E., Kobiané J.-F. (2014). « Genre et nouvelles dynamiques d'insertion professionnelle chez les jeunes à Ouagadougou ». Paris, *Autrepart*, 71 (3), p. 33-56.
- Colen J., Dutartre-Michaut E. (2015). *The Companion to Raymond Aron. Recovering political philosophy*. Palgrave Macmillan, France.
- Courteois R. (1998). « Conceptions et définitions de la sexualité : les différentes approches ». *Annales Médico-psychologiques, Revue Psychiatrique*, Elsevier Masson, 156(9), p. 613-660.
- DGSCN. (2010). *Suivi de la situation des enfants et des femmes, enquête par grappes à indicateurs multiples*, Rapport final. In GUIELLA G. (2012). *Comportements sexuels chez les adolescents en Afrique subsaharienne : l'exemple du Burkina Faso, du Ghana, du Malawi et de l'Ouganda*, Thèse de doctorat, Département de démographie, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal.
- Diop Sall F., Saley D., Modiel A.-D. (2015). *Ampleur et déterminants des violences basées sur le genre au Niger*. Rapport final. UNFPA, & République du Niger.
- Diringbin S. (N.D.). *Sexualité des adolescents*. Article électronique, revu par Bellamy, C. Humanium. Consulté le 24 Avril 2022. Disponible sur : <https://www.humanium.org/fr/sexualite-des-adolescents/>
- Durkheim E. (1988), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, p.95.
- Garcia-Moreno C., Heise L., Jansen H. A.F.M., Ellsberg M., Watts C. (2005). Violence against women. *Science*, 310(5752), p. 1282-1283.
- INED. (2014). L'âge au premier rapport sexuel. Mise en ligne : Octobre 2014, consulté le 24 avril 2022. Disponible sur : <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/l-age-au-premier-rapport-sexuel/>
- INPES. (2010). Enquête Baromètre Santé, France. In INED, (2014), *L'âge au premier rapport sexuel*. Disponible sur : <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/l-age-au-premier-rapport-sexuel/>
- Krug E.-G., Dahlberg L.-L., Mercy J.-A., Zwi A.-B., Lozano R. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Organisation mondiale de la Santé. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/42545>
- Larousse. (2011). *Grand Dictionnaire de la Psychologie*. Éditions Larousse.
- Magni-Berton R. (2008), « Holisme durkheimien et holisme bourdieusien (Étude sur la polysémie d'un mot) », *L'Année sociologique*, n° 2, (Vol. 58), p. 299 à 318
- Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MPDAT), Ministère de la Santé (MS) et ICF International. (2015). *Enquête Démographique et de Santé au Togo 2013-2014*. Rockville, Maryland, USA, MPDAT, MS et ICF International.
- OMS. (2002), *Services de santé adaptés aux adolescents : un programme pour le changement*. Genève, Organisation mondiale de la Santé. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/69750>.
- ONU. (1994). *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement*. New York, Nations unies (version non éditée).

Ouattara F., Akakpo-Ahianyo D. E. K. D., Toudeka S. A. M. R., Atavi M., Segniagbeto S.-K., Noussoessi A.-A. (2020). *Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo*, Rapport définitif de l'étude de base. Lomé. URD, & CRDI-CANADA.

PND – République Togolaise. (2018), Plan National de Développement 2018-2022, Lomé. Tantchou Yakam, J. (2009). Santé reproductive des adolescents en Afrique : pour une approche globale. *Natures Sciences Sociétés*, 17, p. 18-28.

UNFPA. (2003). *État de la population mondiale 2003 – Un milliard à ne pas oublier : Investir dans la santé et les droits des adolescents*. UNFPA. New York.

UNFPA. (2014). *Rapport annuel de l'UNFPA*. UNFPA. New York.

UNFPA & PNUD - République Togolaise. (2017). *Évaluation finale du 6^e programme de coopération TOGO-UNFPA 2014-2018*. Rapport final. UNFPA, & PNUD – République Togolaise. Lomé.

URD. (2019). *Les approches multisectorielles pour prévenir les grossesses précoces dans les collèges au Togo*. Rapport définitif de l'étude de base. Lomé.

Vignikin, K., Gbetoglo, D., Etorh, A.-M., Ahlingnan, J., Toudeka, M.-R., & Tchitou, I. (2017) *Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles au Togo*. Rapport définitif de l'étude de base. Lomé. URD, & CRDI-CANADA.

Émergence de l'entrepreneuriat en milieu jeune comme déterminant d'une transformation socio-économique post-conflit en République centrafricaine



■ **KOSSI Landry KEVIS** est sociologue et maître-assistant à l'Université de Bangui, département de sciences sociales (République centrafricaine). Ses domaines de recherche sont, entre autres, les dynamiques rurales et urbaines. Il est auteur d'une trentaine d'articles scientifiques, dont en 2021 « Les révolutions en Afrique, mobiles et modes opératoires des acteurs : cas de la ville de Bangui (République centrafricaine) », *InteraXXions*, (1), 59-83.

1. Contexte et actualité

Maints observateurs de la vie politique centrafricaine développent la thèse selon laquelle la polémologie des conflits centrafricains s'explique par des facteurs déterminants, à savoir le chômage des jeunes désœuvrés, le népotisme dans l'accès à un travail décent, le clientélisme, etc. (Kevis Kossi, 2018, 2019, 2020, 2021). Il s'ensuit que la pauvreté peut expliquer en partie la recrudescence des conflits en République centrafricaine (RCA).

Ces jeunes désœuvrés, dont nombreux vivent en milieu rural, sont enrôlés dans les groupes armés (Anti balaka et Séléka), espérant accéder à un emploi ou une vie meilleure, une fois le pouvoir conquis par la force. Ce cas de la RCA, présentant le chômage comme un des facteurs déterminant la création de l'entrepreneuriat en milieu jeune, est confirmé comme hypothèse dans d'autres pays du continent. Par exemple en Zambie 46,2 % des jeunes évoquent le manque d'emploi, 30,8 % évoquent la nécessité de suppléer au revenu de leur famille, 15,6 % évoquent la pauvreté comme motivation à la création d'entreprise (Chigunta, 2001, cité par Deffa Kane *et al.*, 2014). Pour (Deschamps *et al.*, 2002) à travers leur grille de lecture intégrative, quatre niveaux d'analyse peuvent décrire les facteurs déterminants de l'entrepreneuriat, à savoir (i) le niveau individuel ; (ii) le niveau organisationnel ; (iii) le niveau contexte ; (iv) le niveau processuel.

Tableau 1

Paradigmes pour cerner la recherche entrepreneuriale

Paradigme	Aperçu	Quelques auteurs
Paradigme de l'opportunité d'affaires	Opportunités en termes de biens matériels, financiers, commerciaux, etc. Un engouement psychologique des membres ou de l'initiateur est crucial.	Timmons, 1994 ; Bygrave et Hofer, 1991 ; Venkataraman, 2000 ; Gaglio et Taub, 1992 ; Kaisch et Gilad, 1991 ; Hills 1995 ; Folta et Woo, 1995
Paradigme de création d'une organisation	Capacité de créer une action, de la structurer et d'organiser son fonctionnement et les résultats obtenus. Il peut s'agir des associations, des groupements, etc. « Dans notre thèse, l'entrepreneuriat est vu comme un phénomène conduisant à la création d'une organisation impulsée par un ou plusieurs individus s'étant associés pour l'occasion » (Verstraete, 2003, p. 13).	Verstraete, 2002 ; Bygrave et Hofer, 1991 ; Gartner, 1985 ; Collins et Moore, 1964 ; Jacot, 1994
Paradigme de la création de valeur	Le questionnement ici repose sur le produit, sa valeur en termes de coût, de qualité, de marché au sein de la collectivité, etc. « L'objet scientifique étudié dans le champ de l'entreprenership est le dialogique individu/création de valeur » (Bruyat, 1993, p. 57).	Ronstad, 1984 ; Bruyat, 1994 ; Fayolle, 2003 ; Bruyat et Julien 2001) Kirchoff, 1994 ; 1997) ; Boncler Hlady Rispal, 2003 ; Millier, 1997)
Paradigme de l'innovation	L'innovation renvoie ici à l'action d'innover, d'inventer, de créer quelque chose de nouveau.	Drucker, 1985 ; Marchesnay, 1996 Schumpeter, 1935, 1939 ; Martin, 1994 ; Pirnay, 2001 ; Emin , 2003 ; Philippart, 2003

Source : Landry Kevis Kossi, à partir des idées de Verstraet et Fayolle, 2004.

2. Problématique

Depuis les années 1980, l'entrepreneuriat est apparu comme un sujet d'intérêt croissant, car il représente un phénomène économique et social d'actualité. L'entrepreneuriat constitue aussi un objet de recherches et de plus en plus un domaine d'éducation et d'enseignement. Il existe des chemins différents, où l'entrepreneuriat peut être défini. Dans cette vision, l'analyse de l'entrepreneuriat revient à étudier la naissance de nouvelles organisations, où les activités permettent à un individu de créer une nouvelle entité (Farhat Dalhoum & Jarboul, 2016). Durant les dernières décennies, l'entrepreneuriat a été évalué comme étant l'un des facteurs fonciers de la production des services, de la richesse, du travail et des ressources naturelles. Jusqu'aujourd'hui, on accorde une importance à la favorisation de l'entrepreneuriat, surtout au sein des universités, vu qu'elle représente un facteur important du développement économique, de la culture, de l'enseignement (Farhat Dalhoum & Jarboul, 2016). L'entrepreneuriat représente un marché avec une forte demande sociale. Comme l'ont précisé Bruyat (1993) et Fayolle (2004), la création d'entreprise est devenue l'objet d'une demande sociale qui provient de différents acteurs : les citoyens, les États et les collectivités locales, les différents organismes financiers, les créateurs d'entreprise, etc. Le tableau 1 présente un récapitulatif des paradigmes pour cerner la recherche entrepreneuriale.

La création d'entreprise constitue une sérieuse solution pour renforcer le tissu économique et social contre le chômage, l'informel et la précarité. Ainsi longtemps exprimées comme mode de survie, les pratiques entrepreneuriales sont aujourd'hui au cœur des discours et des stratégies politiques, économiques, sociales et culturelles des gouvernements africains respectifs (Deffa Kane *et al.*, 2014). L'entrepreneuriat est de plus en plus évalué comme étant un élément précieux de développement, et cela s'exprime par

la création d'emplois. L'entrepreneuriat apparaît comme une des solutions cruciales susceptibles d'avoir des retombées positives multiples, dans un contexte où les économies ne sont plus en mesure d'offrir des opportunités d'emplois décentes aux jeunes, qui se portent chaque année sur le marché du travail (Deffa Kane *et al.*, 2014). Selon Fortin (2002), on ne saurait imaginer une société moderne sans la création d'entreprise. Autrement dit, l'entrepreneuriat s'impose désormais dans la société comme l'un des maillons de son auto-développement. La problématique principale qui va orienter cette étude est la suivante : comment les activités entrepreneuriales telles qu'exercées par ces jeunes contribuent-elles à une transformation socio-économique de la République centrafricaine ? De cette question principale se dégagent d'autres questions secondaires telles : quelles sont les activités entrepreneuriales les plus prisées par ces jeunes ? Comment ces jeunes s'organisent-ils ? Quelles sont les retombées socio-économiques de ces activités entrepreneuriales ? Ces activités entrepreneuriales contribuent-elles à améliorer les conditions de vie de ces jeunes ?

2. 1. La notion de jeune entrepreneur

Les chercheurs qui s'intéressent à l'entrepreneuriat en milieu jeune ont défini un certain nombre de critères pour caractériser les jeunes entrepreneurs. Pour Chingunta (2002), est jeune entrepreneur toute personne entre 15 et 35 ans qui fait preuve d'innovation, d'initiation, de créativité et de risque dans la mise en route d'une activité. Ce jeune développe et utilise pleinement ses propres compétences, seul ou en groupe : il définit ses propres problèmes, trouve des solutions et des ressources pour réaliser sa vision. Il développe aussi son niveau de confiance et occupe un rôle actif dans sa communauté.

2.2. Méthodologie

Un échantillon (l'échantillonnage sur place est utilisé) des jeunes entrepreneurs est construit, nous permettant de mieux circonscrire notre champ d'étude. Au total 30 jeunes entrepreneurs sont interviewés issus de 10 entreprises (SARL, associations et groupements). L'usage des questionnaires a permis de dégager les fréquences socio-démographiques. Par contre, les interviews et les *focus group* ont permis de collecter les données qualitatives auprès de quelques jeunes entrepreneurs à Bangui, la capitale, et Paoua au nord de la République centrafricaine.

3. Résultats

Profil sociodémographique des jeunes entrepreneurs et typologie de leurs entreprises

Figure 1 : caractéristiques sociodémographiques des jeunes entrepreneurs

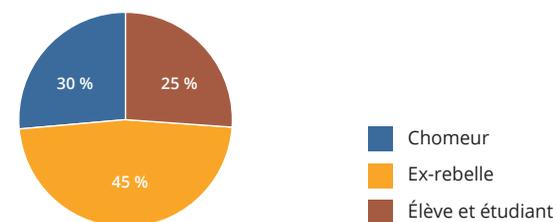


Figure 2 : répartition des enquêtés par sexe



Il s'agit de dégager à travers les données statistiques le profil des jeunes entrepreneurs en République centrafricaine et les entreprises phares vers lesquelles ces jeunes s'orientent plus comparativement aux autres.

Caractéristiques des jeunes entrepreneurs

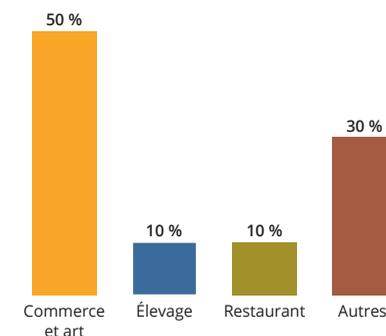
Les données statistiques contenues dans la figure 1 révèlent que 45 % de ces jeunes entrepreneurs sont des anciens combattants rebelles. Il s'agit de jeunes qui ont été enrôlés dans la rébellion. Ce sont des jeunes de 14 à 35 ans. Mais ces jeunes se sont rendu compte que la majorité de leurs compagnons d'armes sont tombés sur le champ de bataille. Aujourd'hui, ces jeunes trouvent qu'il est alors futile, de s'enrôler dans la rébellion. Ils s'organisent dans des groupements, associations pour trouver leurs gagne-pain. Une proportion de 25 % et 30 % des jeunes interrogés sont respectivement des élèves et des étudiants. Ce sont des intellectuels qui s'organisent dans les associations et les entreprises (SARL). Le niveau intellectuel de ces jeunes élèves et étudiants est un facteur déterminant dans la gestion de l'entreprise. Bien que l'accès à des financements reste difficile, ces élèves et étudiants disposent d'atouts pour mieux échanger avec leurs interlocuteurs financiers, par exemple l'entreprise EUNIMA SARL MULTI SERVICES. 10 % sont des chômeurs, c'est-à-dire des jeunes ayant un diplôme sans emploi ou ayant seulement un certificat d'étude primaire et élémentaire (CEPE). Cette catégorie de jeunes se trouve en milieu rural où ils s'organisent plus dans les groupements ou associations.

Dans la figure 2 apparaissent les données désagrégées en termes d'homme et femme. Sur notre échantillonnage de 30 jeunes entrepreneurs 60 % sont des hommes et 40 % des femmes. De plus en plus les femmes commencent à s'intéresser à l'entrepreneuriat en raison de sa contribution financière dans leurs ménages respectifs, et plus singulièrement des transformations de mentalité que cette activité a impulsée dans leur vie sociétale. On tend désormais à une sorte de « féminisation » de l'entrepreneuriat. Les femmes qui sont suspectes et considérées comme des

acteurs improductifs de la société changent de statut à travers l'entrepreneuriat (Kevis Kossi, 2021, 2022).

Typologie, organisation et fonctionnement des entreprises : SARL, associations et groupements des jeunes

Figure 3 : typologie des entreprises



Sur une proportion de 30 jeunes interrogés, 50 % exercent dans le petit commerce et l'artisanat, 10 % sont dans l'élevage des petits ruminants (porc, cabri, etc.), 10 % exercent dans la restauration (généralement les jeunes, vente de poissons congelés). Ces jeunes bénéficient des formations dans le domaine de l'entrepreneuriat, leur permettant de passer des « Tontines » à ce qu'il est convenu d'appeler les Association villageoise, d'épargne et de crédits (AVEC). C'est une forme d'économie solidaire (microfinance) à travers laquelle, les jeunes économisent leurs revenus et les redistribuent sous forme de crédit allant de 1, 60 à plus de 1 500 euros. Ces jeunes reconnaissent un certain nombre d'appuis dont ils ont bénéficié à travers la formation.

Statut juridique et modes de fonctionnement

L'adhésion est libre mais régie par les normes qui gouvernent le fonctionnement de l'entreprise (statut et règlement intérieur), frais et carte d'adhésion, etc. Ces entreprises fonctionnent à base d'un revenu (cotisation, frais des prestations) et tentent aussi d'avoir des partenaires.

La dimension formationnelle et le processus du Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR) des ex-rebelles

Les formations reçues sont dispensées par leurs partenaires nationaux et internationaux. Ces jeunes sont soit désignés dans le cadre du DDRR (Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement), soit par ces partenaires, soit sur leur propre motivation. L'approche employée pour la formation est souple et facile, permettant aux jeunes de bien assimiler la formation et partant, d'être à même de la mettre en pratique de façon durable. Les boîtes à images et scènes de vidéo sont aussi utilisées pour passer le message. Les jeunes ayant une connaissance technique deviennent les formateurs des autres membres du groupe. Ces connaissances portent sur l'idée d'une entreprise, sa conception, son fonctionnement et les avantages tirés des activités entrepreneuriales. Bref, sa pédagogie se fonde sur une andragogie plus simple.

Après les formations théoriques, ces jeunes peuvent être affectés dans des entreprises sous la direction d'un maître en incubation, avec quatre volets. (i) La première étape consiste à soumettre l'apprenant à un stage d'imprégnation, en atelier, lui permettant de mieux faire le lien entre la théorie et la pratique. L'incubation permet aux jeunes d'activité d'acquérir des compétences pratiques en atelier dans l'activité génératrice de revenu choisie. (ii) L'apprentissage sur le tas est l'option retenue pour les jeunes stagiaires entrepreneurs qui ne savent ni lire ni écrire. Ces jeunes sont affectés dans des ateliers auprès d'un « maître » chargé de les former directement sur la pratique du métier qu'ils ont choisi. (iii) Le renforcement des capacités consiste à recycler les membres des entreprises dans leur domaine de prédilection. (iv) La distribution ou dotation en kits de démarrage aux groupements n'ayant pas un capital économique bénéficie d'un appui de leurs partenaires et qui varient en fonction de leurs domaines de prédilection (agriculture, élevage, artisanat, hôtellerie ou restauration, etc.).

Le développement de l'entrepreneuriat en milieu jeune en République centrafricaine : quelques études de cas

Les entreprises, selon leur degré, exercent différentes activités à but économique, voire transformationnel (Cf. photos 1 & 2).

Les entreprises ayant un capital économique relativement élevé exercent leurs activités non seulement à Bangui mais aussi sur une bonne partie du territoire (SARL et association). Ces entreprises recrutent des techniciens pour diverses prestations, entre autres (la musique, l'hôtellerie, le transit, la couture, l'informatique, les soins de santé, etc.). Elles disposent d'un siège social (Photo 1) et un personnel hiérarchisé qui assure l'administration de l'entreprise. L'argent encaissé est versé sur un compte pour faciliter la gestion administrative et du personnel de l'entreprise. Les entreprises visitées ont plusieurs objectifs, dont les principaux sont de (i) lutter contre le chômage des jeunes, (ii) contribuer au développement socio-économique de la RCA à travers l'entrepreneuriat.

Le rôle déterminant des organisations nationales et internationales dans le domaine de l'entrepreneuriat

Une pluralité des organisations travaille dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs en République centrafricaine. Les organisations internationales telles le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le Conseil danois pour les réfugiés (DRC), le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), l'Organisation internationale des migrations (OIM) OXFAM, l'Union européenne (UE), la Coopération internationale



Photos 1&2 : siège social de l'entreprise EUNIMA SARL SERVICE à Bangui et stagiaire couturier
Source : Landry Kevis Kossi



Photo 3 : Formation dans le domaine de l'entrepreneuriat économique.
Source : Landry Kevis Kossi

(COOPI) et organisation nationales, ONG/NOURRIR, Organisation des partisans pour la paix et le développement communautaire holistique (OPPDCH), l'Association des femmes pour l'entrepreneuriat (AFPE), etc. jouent un rôle déterminant dans le domaine de l'entrepreneuriat en RCA. Ces organisations procèdent à la sélection des jeunes entrepreneurs, assurent leur formation (Cf. photo 3) et leur distribuent des kits de démarrage. Même si ces actions ne durent pas, à en croire les entrepreneurs, elles ont impulsé des nouvelles dynamiques dans la communauté en termes de transformation dans leur vie économique, sociale et associative, chose jamais connue par le passé.

De l'émergence des groupements agropastoraux en milieu rural

De nombreux jeunes, filles et garçons, tournent progressivement le dos à la rébellion en se reconvertissant dans les activités agropastorales (agriculture et élevage). Toutes les activités agricoles (défrichage, déracinage, sarclage, semi, etc.) sont réalisées par les membres du groupement. Les denrées sont vendues ou réparties en fonction des prestations de chaque membre du groupement. Que ce soit dans le domaine de l'élevage ou de l'agriculture,

ces groupements ambitionnent d'évacuer leurs rendements dans les grandes villes du pays ou à Bangui, la capitale, afin de maximiser les dividendes en termes de gain. Malheureusement, il est difficile de réaliser ces objectifs.

Les jeunes dans le métier d'art : l'exemple de la calligraphie à Bangui

Voir tableau 2 page suivante.

Le système d'épargne le plus dominant chez les jeunes entrepreneurs

Deux principaux systèmes d'épargne sont identifiés chez les jeunes entrepreneurs, à savoir (i) la banque de microfinance de 2^e catégorie et (ii) les pratiques tontinières. Les entreprises ayant un capital relativement élevé épargnent leur argent dans des banques de microfinance dénommées aussi les AVEC. Elle représente une initiative d'épargne en cours dans de nombreux villages, communes voire villes de la RCA. Ce système de microfinance est introduit par les partenaires de ces entrepreneurs à travers les THIMO (Travaux de haute intensité de main-d'œuvre). En l'absence de banque de microfinance dans les zones rurales, les AVEC ou « Tontines améliorées » apparaissent comme une alternative. En effet, les AVEC sont constituées de 20 à 35 personnes. L'épargne fonctionne en rotation régulière (hebdomadaire ou bimensuelle) sur décision des membres. Les AVEC perçoivent des intérêts et accordent des crédits périodiques.



Photo 4 : éleveur dans sa porcherie
Source : cliché auteur



Photos 5 & 6 : illustration de fonctionnement du système d'épargne d'AVEC

Source : enquête de terrain, Landry Kevis Kossi

Tableau 2

Rentabilité socio-économique de métier de calligraphe à Bangui en FCFA

Entreprise	SO-GROUP	BA I LA ASSOCIATION	ATLAS DÉCORS	MATTHIEU
Domaine d'activité	T-shirt et banderole	Dessein	Sérigraphie	T-shirt et banderole
Recette journalière	7 500 à 11 000 jours	15 000 à 25 000	250 000 à 800 000	15 000 à 25 000
Dépense journalière	5 000 à 9 500 jours	7 000 à 12 000	150 000 à 200 000	6 000 à 9 000
Recette mensuelle	250 000 à 375 000/jour	270 000 à 400 000	5 à 6 millions	350 000 à 450 000
Dépense mensuelle	150	150 000 à 225 000	350 000 à 450 000	175 000

Source : enquête de terrain, Landry Kevis Kossi

Tableau 3

Quelques témoignages des jeunes entrepreneurs recueillis par verbatim

Jeune entrepreneur 1	« Avant j'étais dans la rébellion, mais depuis que j'ai appris un métier avec l'appui des partenaires sanctionné par un certificat et la dotation en kits de démarrage, ma vie a changé. Mes collègues et moi, nous avons créé un groupement, chaque un mois, on se réunit pour évaluer nos activités. Les avantages issus de nos activités sont répartis entre les membres. »
Jeune entrepreneur 2	« Je suis le chef de garage ayant à ma charge 5 personnes. Aujourd'hui, au lieu d'attendre l'État ou d'intégrer un mouvement subversif, nous avons jugé utile de créer notre association pour s'auto prendre en charge. »
Jeune entrepreneur 3	« Je remercie beaucoup tous ceux qui ont contribué à ma formation dans le domaine de l'entrepreneuriat. Grâce à ces formations dispensées par les partenaires, je sais ce qu'on appelle l'entrepreneuriat. C'est-à-dire je crée un groupement. C'est ce que j'ai fait avec mes collègues. Maintenant, j'ai une boutique ouverte grâce au fonds de démarrage qui nous a été donné. »

Source : enquête de terrain

Perceptions/représentations sociales des jeunes liées aux retombées socio-économiques de l'entrepreneuriat

Le processus du DDRR déclenché en RCA offre plus d'opportunités aux ex-combattants de se reconvertir dans l'entrepreneuriat. Il s'agit d'un véritable auto-emploi permettant à ces jeunes d'améliorer leurs conditions, à travers les témoignages déclinés dans le tableau 3.

Un engouement chez les jeunes filles et femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat

L'engouement des jeunes filles et femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat est indescriptible. De plus en plus, elles s'organisent dans le domaine de l'entrepreneuriat à travers les groupements. Ces femmes exercent des métiers tels que la saponification (fabrication de savon artisanal), la restauration, les beignets, etc. Le tableau 4 présente quelques activités des groupements des activités génératrices de revenus, à Paoua, au nord de la RCA.

Les retombées économiques de ces activités sont ressenties, selon les jeunes femmes. Au village Bélé 3, par exemple les femmes fabriquent 150 savons par semaine. Un savon coûte 100 FCFA soit 1 500 FCFA par semaine. Cet argent a impulsé des changements nouveaux dans le fonctionnement des ménages de ces femmes (Kevis Kossi, 2018).



Photos 7 & 8 : groupement des femmes fabricant des savons artisanaux
Source : enquête de terrain, Landry Kevis Kossi

Tableau 4

AGR des jeunes filles et femmes aux villages Blé 1 et 3, à Paoua, au nord de la RCA

AGR	Beignets	Bouillie	Saponification	Restaurant
Kits de démarrage	20 kg de farine	10 kg de sucre	Baril de 200 litres	Garde savon
	10 litres d'huile	10 kl arachide	Bassine	4 savons Azur
	1 plateau	10 kl riz	Bâton tournure	Grandes assiettes
	2 sceaux plastiques	7 gobelets plastiques	10 seaux de 15 litres	Petites assiettes
	1 tablette	1 table	Cache-nez	Bassines
		1 petite assiste colalu	5 petites bassines	10 litres d'huile
			Gants	Viande fraîche pour 1 500 FCFA
			5 bâches	Cuillère
			25 kg de soude	Poisson fumé
			4 bidons de 20 litres d'huile	Une petite cuvette de graines d'arachide
		5 petits gobelets		
		5 gros gobelets		

Source : enquête de terrain

Les contraintes liées à l'émergence de l'entrepreneuriat en milieu jeune en RCA

Les contraintes qui freinent un véritable essor de l'entrepreneuriat en RCA sont plurielles, comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Dounia, 2009 ; Felix, 2012) ou francophone (Sears, 2012 ; Boateng *et al.*, 2014). Elles sont décrites dans le tableau 5.

De l'enfant soldat à l'entrepreneuriat versus une relecture du concept de jeunesse

En Afrique en général et plus particulièrement en République centrafricaine, le concept de jeunesse continue de susciter des questionnements, tant en milieu académique que politique. Pour nombre d'analystes en sciences sociales, la jeunesse renvoie à la vulnérabilité, au banditisme, au chômage, à la prostitution (Kevis Kossi, 2018). Il s'agit d'une catégorie de population dépourvue d'expérience, et ne disposant donc nullement des potentialités nécessaires pour exercer n'importe quelle activité (Kevis Kossi, 2021). Ces clichés négativistes et pessimistes sont abordés par un certain nombre d'auteurs réfléchissant à l'échelle du continent, attachés à inscrire leurs propos dans des perspectives (Mbembe, 1985 ; Smith 2018 ; Honwana, 2012) illustrant l'ampleur temporelle du phénomène. La jeunesse et les jeunes en Afrique, tour à tour, nourrissent l'espoir ou inspirent le pessimisme : tantôt fer de lance de la nation grâce à la scolarisation et gage de l'émergence économique du continent, tantôt auteurs de trouble et voyous menaçants, tantôt icônes de la désespérance lorsque se profile la figure des enfants de la rue, celle des enfants soldats ou des jeunes migrants à la frontière – limite des 18 ans (Peatrik, 2020), regroupés sous l'étiquette *Orphans and Vulnerable Children* (OVC) suivant la dernière catégorie en date des politiques publiques



Photos 9 & 10 : atelier de Coopérative des forgerons centrafricains
Source : enquête de terrain, Landry Kevis Kossi

Tableau 5

Typologie des contraintes liées au fonctionnement des entreprises des jeunes

Type de contraintes	Manifestation ou caractéristique
Le manque de formation	Nombre de ces entreprises manquent de formation de qualité. Les formations dispensées sont généralement courtes en durée, ce qui ne permet pas aux apprenants de mieux assimiler les formations, en l'occurrence ceux n'ayant pas un niveau scolaire secondaire ou universitaire. La situation est plus difficile en milieu rural en l'absence des structures chargées de former les jeunes dans le domaine de l'entrepreneuriat. Ce vide est comblé par les ONGs nationales et internationales.
L'absence de suivi	Les entreprises (SARL, associations et groupements) ne sont pas mieux suivies en dehors de quelques structures qui les accompagnent en RCA. Les conséquences de ce manque de suivi sont énormes, entre autres : les pertes ou morts des petits ruminants ou de volaille, le désenchantement des membres de l'association ou du groupement, etc.
L'insécurité en milieu rural	L'insécurité constitue une véritable menace pour l'entrepreneuriat en RCA. L'irruption des groupes armés dans certaines villes et villages du pays ne permet pas aux jeunes entrepreneurs d'exercer librement leurs activités, à l'exception des ex-combattants.
Le manque de financement et de matériels	Les entreprises accèdent difficilement à des financements en dehors de quelques financements accordés par certaines organisations nationales ou internationales. Ceci ne permet pas à ces jeunes entrepreneurs de réaliser les objectifs fixés, alors que les défis en termes de développement sont énormes et ne peuvent pas être réalisés sans financements. Les jeunes entrepreneurs ont noté un manque de volonté politique pour une véritable émergence de l'entrepreneuriat. Les fonds d'accompagnement sont limités, mais pourtant l'État prélevé des taxes sur les entrepreneurs.
La faible capacité organisationnelle	Les entreprises disposent d'une faible capacité d'organisation ne leur permettant pas de mobiliser les ressources matérielles, humaines et financières.

Source : enquête de terrain, Landry Kevis Kossi

internationales (Golaz Thibon, 2015 ; Peatrik, 2015, cité par Peatrik, 2020). Aujourd'hui, cette conception pessimiste de la jeunesse gagnerait à être revisitée au regard des nouvelles dynamiques actuelles (2022) dans le domaine de l'entrepreneuriat. Les jeunes, plutôt que de les considérer comme des « fauteurs de trouble » à « traîner » devant la police et les juridictions (Kevis Kossi, 2021), il serait judicieux de les considérer comme des véritables acteurs actifs de développement, grâce à une relecture du concept de jeunesse mais surtout à la méthodologie de travail avec les jeunes. Une méthodologie devant être orientée vers ce que le sociologue Jean Marc Ela (2001) appelle « la participation » comme la clef de voûte de l'émergence de l'entrepreneuriat en milieu jeune. Il s'agira de revisiter la pédagogie de travail avec les jeunes, dans une approche plus consensuelle négociée, caractérisée par la bonne gouvernance.

Conclusion

L'entrepreneuriat est devenu aujourd'hui une opportunité pour de nombreux jeunes désœuvrés en République centrafricaine. La thèse selon laquelle les jeunes sont des acteurs manipulables et donc fragiles en politique est sujette à caution du fait de l'engouement de cette catégorie de la population vers l'entrepreneuriat. Les raisons qui expliquent cet état de fait sont légion (apprentissage, travail communautaire en entreprise, commerce, microfinance, etc.). Du coup, l'entrepreneuriat a engendré de nouvelles transformations comportementales chez les jeunes qui y voient un maillon clé d'auto-développement.

Dans un pays fragilisé par les conflits militaro-politiques comme la RCA, le développement de l'entrepreneuriat apparaît comme l'une des opportunités offertes aux jeunes

de se détourner des mouvements subversifs. Si les jeunes sont toujours taxés de vulnérables, en termes de manipulation politique, ce travail démontre *a contrario* que les jeunes ne sont pas des acteurs nocifs, mais actifs de développement dans une perspective pédagogique plus consensuelle et participative.

Références mobilisées

- Balandier G. (1971). *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamique sociale en Afrique*.
- Boateng G. Boateng A., Bampoe H. (2014). Barriers to Youthful Entrepreneurship in Rural Areas of Ghana. *Global Journal of Business Research*, 8(3), 109-119.
- Bruyat C., Julien P.-A. (2000). Defining the field of research in entrepreneurship. *Entrepreneurship theory and practice*, 16(2), 165-180.
- Bygrave W.-D., Hofer C.-W. (1991). Theorizing about entrepreneurship. *Entrepreneurship theory and practice*, 16(2), 13-22.
- Chigunta F. (2002). *Youth Entrepreneurship: meeting the Key Policy Challenge*, Wolfson College, University of Oxford, England.
- Éla J.-M. (2001). *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*, Paris, l'Harmattan.
- Farhat-Dalhoum I., Jarboul A. (2016). An overview of the concept of entrepreneurship. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 15(2), 367-374.
- Fayolle A. (2003). *Le métier de créateur d'entreprise*, Les éditions d'organisation.
- Fortin A.-P. (2009). La culture entrepreneuriale : le quoi, le pourquoi et le comment », in Gasse, Y, (dir.), *L'entrepreneuriat francophone : évolution et perspective*. Paris, l'Harmattan.
- Gaglio C.-M., Taub R.-P. (1992). Entrepreneurs and opportunity recognition. *Frontiers entrepreneurship research, perspectives on theories building*. Bergamon.
- Hills G.-E. (1995). Opportunity recognition by successful entrepreneurs – a pilot study, *Frontiers of entrepreneurship research*, Babson College.
- Honwana A. (2005). Innocent and guilty: Child soldiers as interstitial and tactical agents. in A. Honwana, & De Boeck, F. (éd), *Makers and breakers. Children and youth in Postcolonial Africa*. Oxford, 31-52.
- Kaisch S., Gilad B. (1991). Characteristics of opportunities. Search of entrepreneurs versus executives: Source, interest, general alertness. *Journal of Business Venturing* 6 (1).

Kevis Kossi N.-L. (2020). « Conflits militaro politiques et recherche de la paix par voie diplomatique : l'exemple de l'accord de Bangui (République centrafricaine) », in *Studi UBB Europea*, LXV, 1, 199-227.

Kevis Kossi N.-L. (2018). L'économie souterraine à Bangui. *Journal International des Territoires et des Espaces Urbains*, Tunis, 120-132.

Kevis Kossi N.-L. (2021). Le justiciable centrafricain devant le tribunal de police : opinions, attitudes et représentations. *Regards sociologiques*, n° 57-58, 145-158.

Kevis Kossi N.-L. (2020). « Les désœuvrés face aux défis du chômage : cas des vendeurs à la sauvette dans la ville de Bangui en République centrafricaine », in S.P Batibonak et A. Malukisa Nkunku, *Économie informelle et emplois en Afrique, regards des sciences sociales et économiques*, Yaoundé, éditions Monange, 93-116.

Kevis Kossi N.-L. (2021). « Les imaginaires populaires de la femme âgée face aux accusations de sorcellerie en République centrafricaine : une perspective genrée » in *Revue de l'enseignement supérieur en Afrique*, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique. Dakar, CODESRIA, HEA/RESA Vol. 19, n° 1, 2021, 121-139.

Kevis Kossi N.-L. (2021). Les révolutions en Afrique, mobiles et modes opératoires des acteurs : cas de la ville de Bangui (république centrafricaine). *InteraXXions, Revue internationale de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban)*, 61-83.

Kevis Kossi N.-L. (2019). Interventions géopolitiques dans les conflits intercommunautaires comme preuve d'une puissance coloniale post indépendance en Centrafrique. In S et P. Batibonak, *Indépendances inachevées en Afrique : rémanence de la tutélarisation*, Yaoundé, éditions Monange, 99-111.

Kevis Kossi N.-L. et Batibonak S. (2022). « Dynamiques sociales et Violences Basées sur le Genre (VBG) dans la Commune de Pissa », in Kevis Kossi, N.L. et Batibonak, S. *Implications sociétales et générées des dynamiques sociodémographiques dans la commune de Pissa. Sud-ouest de la République centrafricaine*. Yaoundé, éditions Monange.

Kevis Kossi N.-L. et Batibonak S. (2022). *Implications sociétales et générées des dynamiques sociodémographiques dans la commune de Pissa. Sud-ouest de la République centrafricaine*. Yaoundé, éditions Monange.

Mbembe J.-A. (1985). *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*. Paris, L'Harmattan.

Paetrik A.-M. (1995). La Règle et le nombre : les systèmes d'âge et de génération d'Afrique orientale, *L'Homme*, 134 : 13-49.

Philippart P. (2003). Le transfert de la recherche publique par le chercheur fonctionnaire : le cas de la loi sur l'innovation. *Revue de l'entrepreneuriat* 2(1), 43-57.

Pirnay F. (2001). *La valorisation économique des résultats de recherche universitaire par création d'activités nouvelles (spin offs universitaires) proposition d'un cadre procédurale d'essaimage*. Thèse pour le doctorat de science de gestion de l'Université de Lille 2.

Schumpeter J.-A. (1935). *Théorie de l'évolution économique*. Paris, Dalloz.

Sears A. (2012). *Barriers to Entry: Entrepreneurship Among the Youth in Dandora, Kenya*. Student Research Papers, 2012-6, The Program on Law and Human Development. University of Notre Dame, Indiana.

Smith S. (2018). *La ruée vers l'Europe : la jeune Afrique en route vers le Vieux Continent*. Paris, Grasset.

Timmons J.-A., Spinelli S. (1994). *New Venture Creation: Entrepreneurship for the 21st Century*. McGraw Hill Irwin, New York.

« Un jour, vous quitterez le domicile familial pour aller vous marier » : éducation différentielle des filles et des garçons et persistance de la grossesse de jeunes filles en milieu scolaire au Togo



■ **Ayawavi Sitsopé TOUDEKA**, avec un profil multidisciplinaire en sciences de l'éducation et en sociologie, est chercheuse à l'Unité de recherche démographique de l'Université de Lomé au Togo (URD/UL). Les travaux de recherche auxquels elle a participé sont centrés sur les nouvelles dynamiques familiales, les violences basées sur le genre, la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale. Ses propres travaux de recherche portent sur la conciliation travail-famille, la communication parents-enfants et les statuts matrimoniaux. Elle s'intéresse par ailleurs aux enjeux méthodologiques des rapports entretenus avec les personnes enquêtées dans le cadre des expériences de terrain.

Introduction : contexte et actualité

Sil'éducation scolaire est au cœur des préoccupations internationales du fait des attentes qu'elle suscite en matière de développement pour les pays, celle relative à la scolarisation féminine l'est encore plus à cause de l'enjeu que cela représente pour l'évolution de la croissance démographique (Delaunay *et al.*, 2021 ; Kebede, Goujon et Lutz, 2019 ; Schoumaker, 2019). Suite aux conférences internationales ayant trait à l'éducation et à l'égalité des sexes (Jomtien en 1990, à Beijing en 1995, à Dakar en 2000, ou encore à Inchéon en 2015), les États participants se sont engagés à promouvoir l'égalité des sexes notamment dans le champ éducatif. En parallèle de ces grands objectifs, et sans qu'il y ait lieu ici de savoir si ces énoncés ont eu un effet direct, on peut constater que les taux de scolarisation au Togo ont augmenté depuis les années 2000. Cependant, il demeure d'importantes inégalités de sexe à tous les niveaux du cursus scolaire et ceci notamment au détriment des filles. Cette sous-scolarisation féminine est particulièrement prononcée et documentée dans les zones rurales (Kabore *et al.*, 2003).

Selon le rapport du ministère d'Enseignements primaire et secondaire, sur la période 2019-2020, l'indice de parité pour le taux brut de scolarisation est de 0,86, soit 8 filles pour 10 garçons au premier cycle du secondaire (MEPS, 2020). Ce cycle enregistre un taux de redoublement d'environ 21 % et un taux d'abandon de 46,17 % pour les filles

contre 53,82 % pour les garçons¹. Quant au secondaire 2 le taux d'accès est de 26,4% pour les filles et de 39,1% pour les garçons tandis que le taux d'achèvement est de 16,9 % pour les filles et 29,0 % pour les garçons. Ces disparités entre les sexes seraient liées au non-accès de nombreux enfants en âge scolaire au système scolaire formel, ou à leur sortie précoce (abandon, exclusion) (UNICEF, 2019 ; Delaunay 2021).

La problématique de la scolarisation et du maintien des filles à l'école est au cœur des grandes préoccupations du gouvernement togolais. En effet, le maintien des filles dans le système scolaire reste lié à de multiples facteurs, dont notamment : la santé et le travail de l'enfant, les effets du handicap, la pauvreté, l'absence de valorisation de la scolarisation, l'absence du soutien parental à la scolarité des enfants, les coûts directs et indirects des études, la distance entre le domicile et l'école, la qualité de l'offre éducative, les discriminations basées sur le sexe et les grossesses précoces (Gbikpi-Benissan, 2007 : 136).

Si plusieurs études documentent les problèmes d'accès des filles à l'éducation scolaire, peu s'intéressent aux facteurs du maintien de celles-ci en milieu scolaire. Or le maintien des filles en milieu scolaire est tout aussi important que leur accès, notamment pour comprendre les raisons d'autres stratégies, souvent subies, vécues par les jeunes filles : les grossesses précoces.

C'est sur cet angle mort des recherches que cette communication propose de s'intéresser. Les grossesses précoces constituent l'une des causes de l'abandon scolaire au Togo ; elles sont aussi une conséquence de la socialisation différenciée. Les élèves, de par leur socialisation antérieure (dans leur famille notamment), arrivent à l'école avec des comportements déjà genrés, qui conditionnent leur cursus scolaire (Gastineau *et al.*, 2013).

Les normes sociales discriminatoires et stéréotypées demeurent solides. En effet, dans la plupart des milieux

1 Ministère des Enseignements primaire et secondaire (MEPS). (2019). *Rapport d'État du système éducatif national (RESEN 2019)*.

ruraux, les filles et les garçons sont encore souvent éduqués suivant des rôles clairement définis : « La femme doit s'en tenir au rôle d'épouse et de mère et l'homme est censé assurer la sécurité économique du foyer » (Adjmagbo *et al.*, 2009 : 103). Aussi, ces représentations et comportements verbaux des parents à l'endroit des filles et des garçons continuent d'influencer leurs comportements sexuels.

1. Problématique : perspective disciplinaire, hypothèses et objectifs

Le Togo a longtemps été l'un des pays africains ayant les plus faibles taux de scolarisation et les disparités entre les sexes à l'école primaire les plus élevées. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a mis en œuvre certaines actions, notamment la suspension des frais scolaires pour tous les enfants des écoles primaires publiques en 2008, l'élaboration du Plan sectoriel de l'éducation (PSE)², l'engagement dans une politique nationale de promotion du genre ainsi que l'adoption de lois protégeant les filles et les garçons régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement³ ou dans un centre de formation professionnelle, et la loi n° 2007-005 du 10 janvier 2007 sur la santé de la reproduction. Toutes ces actions ont entraîné

- 2 Dont celui de 2014-2025 se focalise sur quatre (04) éléments clés, à savoir : (i) développer une éducation de base de qualité pour parvenir à l'éducation primaire universelle d'ici 2022, (ii) étendre la couverture préscolaire dans les milieux ruraux et pauvres, (iii) développer un cycle secondaire de qualité avec des cours techniques, professionnels et d'enseignement supérieur et, (iv) réduire le taux d'analphabétisme.
- 3 La loi n° 2007-017 du 6 juillet 2007 portant sur le Code de l'enfant, la loi du 16 mai 1984 relative à la protection des filles et des garçons régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement ou dans un centre de formation professionnelle, la loi n° 2007-005 du 10 janvier 2007 sur la santé de la reproduction.

des progrès notables en matière d'éducation par rapport à l'accès à la scolarisation et au maintien de la jeune fille dans le cursus scolaire (UNICEF, 2019). Cependant, malgré les progrès observés, le système reste marqué par de forts taux de disparité de genre⁴. En effet, les données du Rapport d'État du système éducatif national (RESEN, 2019) indiquent que les filles (95,2 %) ont moins de chance que les garçons (97,3 %) d'accéder à l'enseignement primaire. Et les écarts se creusent ensuite au fil du parcours scolaire. Les chances d'achever le primaire sont évaluées à 79,6 % pour les filles contre 88,8 % pour les garçons, soit une différence de 9,2 points de pourcentage. L'écart se poursuit à l'entrée au collège, avec un écart de 13,4 points de pourcentage entre les filles et les garçons dans les chances d'accès au collège. Ces disparités s'accroissent encore un peu plus dans la mesure où les chances d'achèvement de ce même cycle sont estimées à 42,1 % pour les filles contre 61,2 % pour les garçons, soit un écart de près de 20 points de pourcentage. Dans le second cycle du secondaire, les chances d'accès au lycée sont deux fois moindres pour les filles (26,7 %) que les garçons (52,1 %) et celles d'achever ce cycle encore un peu plus élevées.

Par ailleurs, le taux de redoublement en ce qui concerne le cycle primaire est passé de près de 21 % en 2011-2012 à environ 7,1 % en 2017-2018. On note aussi une augmentation du taux d'abandon qui est passé de 5,4 % à 9,3 % pour la même période. Les études disponibles montrent que les abandons sont plus prononcés dans la région des Savanes (11,6 %) et Plateaux (12,5 %), contrairement à la région

4 Les grossesses précoces sont considérées comme une disparité de genre du fait que les grossesses sont non seulement portées par des filles, mais aussi elles en subissent les conséquences plus que les garçons. Ainsi, si la grossesse survient d'une relation entre élèves, le garçon peut poursuivre ses études tandis que la fille doit abandonner les études suite à certains problèmes biomédicaux : risque élevé d'anémie, faible poids, hypertension artérielle, etc. (Alouini *et al.*, 2015 ; Wendland et Levandowski, 2014), ou sociaux : stigmatisation, violences physiques, verbales, économiques ou psychologiques.

Lomé-Golfe qui enregistre un taux d'abandon de 6,1 %⁵. Selon le rapport du ministère de l'Éducation pour l'année 2019-2020, l'abandon scolaire des filles est en partie lié à la survenue de grossesses précoces. Dans le premier cycle du secondaire, environ 2 filles sur 10, soit 19,72 %, ont abandonné les études pour ces raisons. Une étude menée par l'Unicef en 2019 indique que le nombre de grossesses précoces d'élèves est passé de 3 036 en 2015-2016 à 3 343 en 2017-2018 (UNICEF, 2019). De plus, une récente étude réalisée par le ministère des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, avec l'appui de la Banque mondiale et l'Unicef, révèle pour sa part que plus de 1 200 cas de grossesses non désirées ont été enregistrés dans les établissements secondaires publics entre septembre 2020 et mars 2021 au Togo (Santé, sciences et développement, 2021).

La socialisation genrée⁶, dans la famille et dans l'école, tend à renforcer la tendance à l'auto-dévalorisation des filles et, à l'inverse, celle de survalorisation des garçons. Face à l'ampleur des grossesses précoces en milieu scolaire au Togo, on peut alors s'interroger sur l'influence de la socialisation différenciée sur la survenue de ces grossesses. Sachant que l'environnement familial contribue à la construction de la masculinité et de la féminité et que les filles sont autant scolarisées que les garçons, que peut-on alors dire des stéréotypes issus de la socialisation différenciée des filles et des garçons dans la survenue des

5 Ministères des Enseignements primaire et secondaire, *Rapport d'État du système éducatif national (RESEN 2019)*.

6 Celle-ci est entendue, dans son acception sociologique, comme : « l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit – on dira aussi formé, modelé, façonné, fabriqué, conditionné – par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert – apprend, intériorise, incorpore, intègre – des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement » (Darmon, 2006, p. 6). Premier lieu de construction du genre et des rapports sociaux sexués qui l'accompagnent, la famille, à travers les processus d'éducation et de socialisation apprend à l'individu à quel sexe il/elle appartient et quelles sont en conséquence les identités et rôles sociaux qu'il/elle devra adopter en fonction du milieu dans lequel il/elle vit (Fine, 2017).

grossesses précoces en milieu scolaire ? Nous faisons l'hypothèse que la persistance des grossesses d'adolescentes en milieu scolaire serait liée à l'éducation différentielle entre filles et garçons au sein des familles au Togo. La mise en avant de la grossesse d'adolescentes comme cause de l'abandon scolaire de plusieurs d'entre elles conduit souvent à omettre le rôle de la socialisation primaire des filles et des garçons dans la survenue des grossesses à l'adolescence. En quoi la socialisation différentielle intervient-elle sur la survenue des grossesses à l'adolescence ?

La communication présentée ici vise à montrer que malgré les progrès réalisés en matière de prise en compte du genre et d'appui à la scolarisation des filles au fil des politiques et programmes gouvernementaux, des logiques sociales qui sous-tendent la socialisation différenciée, et qui, par là, a des effets sur le phénomène de grossesses d'adolescentes, persistent.

2. Méthodologie

Cette présentation s'appuie sur les données de l'enquête de base du projet recherche-action intitulé « Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo » financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada. Les données présentées ici sont issues de l'enquête qualitative de base du projet.

La collecte de données a été conduite auprès des adolescents-es (élèves, apprentis), des parents d'élèves (femmes et hommes), des leaders communautaires et des leaders religieux, des directeurs d'écoles primaires, des proviseurs de lycées, des prestataires de services de SR/PF⁷ ainsi que les patrons/patronnes d'ateliers dans quatre localités

7 Santé de reproduction/Planification familiale (SR/PF).

rurales de la région des Plateaux⁸ : Akparé et Yorokpodji en ce qui concerne la préfecture de l'Ogou, puis Lavié et Tové en ce qui concerne la préfecture de Kloto.

Les techniques de collecte utilisées sont essentiellement les entretiens de groupe (focus group) et des entretiens individuels semi-dirigés. Ainsi 20 focus group dont 4 mixtes et 16 non mixtes, 30 entretiens individuels dont 2 récits de vie ont été réalisés. Chaque groupe de discussion est composé de 8 participants. Les entretiens collectifs mixtes ont été réalisés avec 4 participants de sexe féminin et 4 participants de sexe masculin. Au total, 162 participants dont 94 femmes et 68 hommes ont été interviewés. Le tableau 1 page suivante présente l'ensemble des opérations de collecte réalisée dans le cadre de l'étude.

Les guides d'entretien auprès des populations ont été subdivisés en thèmes : (i) définitions de l'adolescence ; (ii) définitions et perceptions sur les violences basées sur le genre (VBC) ; (iii) définitions et perceptions sur la santé et droits sexuels reproductifs ; (iv) les liens explicatifs entre les violences basées sur le genre, la santé, les droits sexuels reproductifs et les grossesses d'adolescentes ; (v) le vécu des grossesses d'adolescentes et leçons tirées ; (vi) des suggestions.

Le canevas des récits de vie comporte des questions permettant de retracer les trajectoires familiale, résidentielle, scolaire, professionnelle et sentimentale et de mieux comprendre les logiques individuelles et sociales qui prévalent dans la socialisation différenciée en lien avec la scolarisation des filles, la survenue de la grossesse ainsi que l'abandon scolaire.

Tous les entretiens ont été enregistrés sur dictaphone puis retranscrits de manière intégrale.

Le protocole de l'enquête a fait l'objet d'une approbation par le Comité bioéthique de recherche en santé (CBRS) du Togo avant sa mise en œuvre. Nous avons obtenu l'accord des institutions en charge du projet, à savoir Women in

8 Dans la délimitation géographique du Togo, les localités de l'étude sont considérées comme des villages.

Tableau 1

Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans selon le sexe et la zone en %

LOCALITES		Yorokpodji	Akparé	Ensemble préfecture de l'Ogou	Tové	Lavié	Ensemble préfecture de Kloto	Ensemble plateaux
FG	Adolescentes	1	1	2	1	1	2	4
	Adolescents mixtes	1	1	2	1	1	2	4
	Femmes	1	1	2	1	1	2	4
	Hommes	1	1	2	1	1	2	4
	Leaders communautaires/ religieux	1	1	2	1	1	2	4
Ensemble FG		5	5	10	5	5	10	20
EIA	Proviseur de lycée	1	1	2	1	1	2	4
	Homme	1	1	2	1	1	2	4
	Femme	1	1	2	1	1	2	4
	Prestataire PF	1	1	2	1	1	2	4
	Patron(ne) d'atelier	1	1	2	1	1	2	4
	Adolescent	1	1	2	1	1	2	4
	Adolescente	1	1	2	1	1	2	4
	Ensemble EIA		7	7	14	8	8	16
Récit de vie	Adolescente violée	0	0	0	1	1	2	2
Ensemble Plateaux		12	12	24	14	14	28	50

Source : Auteur à partir d'ILOSTAT (2018)

Law and Development in Africa pour l'Afrique de l'Ouest (WILDAF-AO) et de l'Association togolaise pour le bien-être familial (ATBEF), pour l'exploitation des données d'enquête à des fins de publication. L'enquête a garanti un consentement libre et éclairé des participants, la protection de leur identité par l'anonymisation des données des entretiens et une publication des données, avec une garantie de confidentialité. Un consentement éclairé verbal a été préalablement obtenu de chaque participant avant sa participation à la collecte de données.

Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse thématique de contenu (Wanlin, 2007).

3. Les principaux résultats

Des pratiques langagières focalisées sur la division sexuelle des rôles masculins et féminins

Les entretiens réalisés font ressortir un certain nombre d'éléments relevant de l'environnement extrascolaire qui influencent la situation scolaire de la jeune fille. Le premier d'entre eux porte sur les stéréotypes sexistes à l'endroit des femmes ; la fille est éduquée de manière à être une « bonne épouse » et une « bonne mère ». On lui apprend à être docile, à toujours assister sa mère dans les travaux domestiques, à ne pas rivaliser avec le garçon dont la mission est de la protéger, etc. Les discours recueillis auprès de nos interlocuteurs rendent compte de ces propos.

Une fille, sa place, c'est dans le foyer. Elle doit avoir un bon mari et puis ça s'arrête là, donc vous voyez que c'est un peu lié à la culture. (...) Quand les garçons sont en train d'apprendre, on dit que la fille ira au foyer, donc elle participe à la préparation des repas. (...) et c'est une vérité ! La fille ira rejoindre un foyer, donc elle n'a pas

besoin d'étudier comme le garçon seul apprend. Je vois souvent ces pratiques à Tové (focus group de femmes, Tové). Le discours qui est le plus souvent tenu est qu'une jeune fille qui va à l'école, ça ne sert à rien. Il suffit de savoir bien cuisiner, bien s'occuper de son mari, alors que le jeune garçon, on l'apprend à être autoritaire, on lui apprend le leadership, etc. Déjà avec ça, l'éducation de la fille est centrée sur son mari. Savoir préparer pour son mari et ses enfants, mieux entretenir son mari. Pour le garçon, exercer de l'autorité sur sa femme, se faire obéir, ces genres d'éducation peuvent influencer le cursus scolaire des filles (focus group d'hommes, Lavié).

Les élèves filles, dans les milieux ruraux, sont exposées au quotidien, aux messages et pratiques qui ne valorisent pas l'importance de leur scolarisation. Aussi, elles sont moins considérées par rapport aux garçons par leurs mères, ce qui les emmène à se mettre en relation avec un homme. Les témoignages qui suivent en disent davantage.

Nos mères, à travers certains propos, nous dénigrent vis-à-vis de nos frères. Ces pratiques rendent l'atmosphère familiale suffocante. Parfois, je me sens sous-estimée et dévalorisée devant mon petit frère, alors que moi aussi j'ai de la valeur. (...) Si nos mamans nous insultent tout le temps pour les moindres choses, on se révolte et on va rester chez les hommes, on fait ce qu'on veut (focus group mixtes, Lavié).

Cependant, la recherche de la tranquillité auprès des hommes peut constituer un risque de grossesse non désirée comme l'attestent les propos suivants.

Lorsque nos mères nous dénigrent, on se met avec des hommes, on peut se mettre en relation avec plusieurs hommes à la fois. Et on ne se protège pas souvent. Enfin de compte on tombe enceinte précocement. Parfois, on identifie difficilement l'auteur de l'enfant (focus group d'adolescentes, Tové).

D'autres parents incitent leurs filles à se mettre en relation avec des hommes.

Il arrive que nos parents nous orientent sur de mauvaises voies. Le parent te dit que ceux qui ont un même âge que

toi ont déjà fait des enfants et qu'est-ce que toi tu attends pour le faire (focus group mixte d'adolescents, Lavié). Certaines mamans disent des choses pas bien à leurs filles. Elles disent : tu ne vois pas tes pairs ? Vous êtes de la même génération et toi tu traînes ici ? Cela veut dire qu'on envoie la fille à la recherche d'hommes. Si la fille est dépassée par les propos de ses parents, elle pourrait fréquenter des hommes. Dans notre quartier, plusieurs filles se sont mises en relation suite à l'incitation de leurs mères (focus group mixte d'adolescentes, Tové).

...en passant par la forte implication des filles aux travaux domestiques

Animés par le devoir de préparer leurs filles à un futur rôle de « bonne épouse » et de « bonne mère », les parents les impliquent plus dans les tâches domestiques que leurs frères.

À la maison, lorsque les garçons sont en train d'étudier leurs leçons, les parents occupent les filles par des tâches domestiques. Ceci parce que, selon leurs propos, les filles ont leur place dans le foyer. On dit que la fille sera au foyer et donc elle n'a pas besoin d'étudier de façon intense comme le garçon... (Propos recueillis lors de la discussion de groupe avec les adolescents à Tové).

Les filles et les garçons ont une éducation différenciée car c'est dit que la fille reste avec sa maman pour avoir une bonne éducation et le garçon avec son papa. De retour de l'école, le garçon va prendre son ballon et aller jouer au dehors avec ses amis. C'est à toi, la fille, de préparer le repas et de faire tous les travaux domestiques ; lorsque le garçon rentre, il va juste aller prendre son repas, apprendre ses leçons et dormir. Cela peut favoriser les violences des garçons sur les filles (focus group d'adolescentes, Yorokpodji).

L'exercice des tâches domestiques, qui prennent du temps, influence le résultat scolaire de la fille. Ainsi, au nom de la socialisation différenciée, la fille est réduite aux travaux domestiques aux côtés de sa mère. Corvée d'eau,

soins aux plus petits, cuisine, transformation des céréales, participation aux travaux champêtres, etc., constituent le lot quotidien des filles et représentent l'essentiel des causes de leurs retards scolaires qui accentuent les risques d'échecs répétés puis l'abandon.

Dans le milieu rural, les membres des communautés conçoivent que la fille est faite pour le foyer et que sa place ne devrait pas être à l'école. Cela se fait même constater au niveau des statistiques des résultats scolaires. Les filles viennent même bien après les garçons, à la 10^e place. Cette représentation sociale de la jeune fille emmène les parents à donner leur fille en mariage précocement ou à pousser leur fille à entretenir des relations sexuelles tôt, ce qui pourrait entraîner la survenue des grossesses précoces (EIA Proviseur Lycée Akparé).

Certains parents conditionnent la prise en charge des besoins de leurs enfants par la réalisation des tâches domestiques, comme l'illustrent les propos de ce parent :

Si tu me demandes quelque chose, je ne te donnerai pas. Si tu es dans un besoin, je ne te ferai pas parce que tu ne m'apportes aucune aide.

Ce refus des parents de prendre en charge les besoins de leurs enfants constitue pour eux une manière de les sanctionner afin de les amener à changer de comportement.

Ta mère te dit de faire un travail et tu refuses, mais la mère sait comment faire pour que demain tu n'agisses plus ainsi. Au réveil pour se rendre à l'école, on diminue ton argent de poche, si tu prends habituellement 50 F, elle va te remettre 25 F. Elle va te punir à petit coup afin de faire tout ce qu'elle te demande (Propos recueilli lors d'un entretien individuel avec Claude, apprenti tailleur, Lavié).

Les adolescentes se tournent alors vers d'autres personnes que leurs parents.

Les adolescentes qui n'arrivent pas à manger à leur faim, à s'habiller, font face à une situation qui les expose à des risques de grossesses précoces. Nous, les hommes, dès que nous leur donnons un billet de 500 francs CFA, nous voulons à tout prix avoir des relations avec elles (focus group mixte adolescents et adolescentes, Tové).

...au refus de la prise en charge des frais de scolarité de la fille

Pour les mêmes questions liées aux inégalités entre filles et garçons, les parents optent délibérément plutôt pour le paiement des études du garçon que pour celui de la fille. En effet, dès lors que les revenus familiaux ne suffisent pas pour couvrir la scolarisation des deux enfants de sexe distinct, le choix est porté sur le garçon au détriment de la fille. Aussi faut-il ajouter que, même si les enfants des deux sexes sont inscrits dans un établissement scolaire, le paiement des frais de scolarité de la fille est parfois négligé par les parents. Certaines mères confient ce devoir à un homme à qui elle aurait déjà promis la main de sa fille :

Lorsque nous renvoyons des filles pour le non-paiement des frais de scolarité par exemple, certaines mères reviennent vers nous pour nous dire que tel homme, souvent conducteur de taxi-moto, va venir régler les frais de scolarité.

Le non-paiement par les parents des frais de scolarité de leur fille, notamment les frais concernant leurs besoins alimentaires, leurs tenues scolaires, leurs tenues d'éducation physique, leurs fournitures scolaires, les frais de répétition ou des cours de soutien, etc., semble pousser l'adolescente à la recherche d'autres ressources pour couvrir ces frais via des relations sexuelles transactionnelles qui peuvent expliquer la survenue de grossesses à l'adolescence. Le témoignage de Rachelle en dit long :

Suite au refus de ma mère de prendre en charge ma scolarité, j'ai commencé à fréquenter un bûcheron, puis je suis tombée enceinte

Rachelle, 22 ans, fille-mère, Tové

Je ne connais pas mon père. J'ai grandi avec ma mère. Mon cursus scolaire a été très difficile. Parfois tu finis à l'école, on te dit que c'est au champ que tu dois venir manger. Après avoir mangé, le temps de quitter le champ pour revenir à l'école, parfois tu es en retard. La distance entre l'école et le champ peut faire 2 heures. Une fois on était en train de faire les devoirs et on m'avait demandé de venir au champ quand on aura fini.

Malgré mon refus, ma mère a insisté de venir, et le temps que j'arrive à l'école le devoir était presque terminé. C'est suite à des supplications qu'on m'a finalement donné l'épreuve d'histoire-géographie. Malgré tout ça, j'ai eu seulement 2,5 sur 20. À la fin de l'année, avec ces difficultés financières j'ai redoublé la classe de 5^e. Lorsque j'ai redoublé la 5^e ma mère a décidé de ne plus prendre en charge mes frais scolaires (...)

Même l'argent du petit-déjeuner, elle refusait de me le donner, elle ne m'achetait plus des habits ni des chaussures, car elle disait que je ne l'aidais pas dans ses activités. C'est suite à ça que j'ai rencontré un homme sur le chemin de l'école qui a payé ma scolarité en 5^e et qui a tout fait pour moi, mais après quelques mois de relation avec lui, je suis tombée enceinte et j'ai abandonné les classes (...)

Les entretiens illustrent combien la non-prise en charge des frais liés à la scolarisation par les parents peut entraîner le développement de stratégies de survie.

Nous, les parents, nous n'arrivons pas à nous occuper de nos enfants. Quand la fille a besoin de quelque chose et elle te demande une fois, deux fois tu n'es pas arrivé à lui faire ça et qu'un garçon lui fait ça alors elle s'accroche à lui. Ce qui fait que nos enfants n'ont aucun âge mais elles tombent enceintes et elles restent à la maison (focus group d'hommes, Tové).

Il y a des parents qui envoient leurs enfants à l'école et qui ne leur paient pas les frais d'école. Moi-même qui suis ici, j'en ai été victime. Mon père ne m'a pas établi l'acte de naissance, c'est ma mère qui me l'a fait. Il y a plein de filles dans la localité qui fréquentent mais à qui les parents (papa et mère) n'apportent aucun soutien. Les parents ne se soucient même pas si elles se sont nourries ou pas. Ce sont ces filles-mêmes qui se débrouillent pour subvenir à leurs besoins. Tout ceci fait que les enfants (filles) s'engagent sur de mauvaises voies entraînant de mauvaises choses comme les grossesses à l'adolescence (Donatien, 32 ans, maçon, Lavié).

Ces non-prises en charge de frais de scolarisation s'accompagnent de recherches de stratégies alternatives de financement par les jeunes.

...exposant ainsi celles-ci au risque de violence sexuelle en lien avec la suprématie masculine

La socialisation différenciée semble ainsi renforcer les sentiments de domination de la fille par le garçon et accentue la perception de l'homme comme un individu doué d'une autorité supérieure, de pouvoir, de décision et de protection. Ces comportements sexués transitent de la famille à l'école. Ainsi, certaines filles attendent que les garçons leur offrent des gadgets, de l'argent, etc. Ce comportement place les garçons comme pourvoyeurs de biens.

Les discussions approfondies réalisées ont permis de comprendre, dans les localités de l'étude (Lavié et Tové), dans le Kloto comme (Akparè et Yorokpodzi) dans l'Ogou, combien cette domination des hommes sur les femmes entretient un ego des élèves garçons qui considèrent le refus d'une fille à leurs avances comme un affront « si je te fais la cour et que tu refuses, je chercherai tous les moyens pour t'avoir » déclare un élève lors d'un entretien individuel à Tové. Les élèves interrogés à ce sujet se sont confiés sur leurs attitudes face au refus de relations amoureuses par les filles courtisées :

Lorsque tu désires sexuellement une fille qui refuse tes avances, nous organisons des groupes de travail en complicité avec d'autres garçons de la classe. Quand ils viennent pour apprendre, le groupe de travail de la fille du garçon s'entend, puis pendant la séance de travail, chacun sort et la fille est laissée seule avec le concerné. De ce fait le garçon peut violer la fille dans la salle de classe. Et comme c'est l'école, elle ne peut pas crier. Cela arrive souvent. Plusieurs filles se font violer et tombent parfois enceintes... (Propos recueillis lors de la discussion de groupe avec les adolescents à Yorokpodzi).

Certains enseignants exercent eux aussi cette forme de violence sur les filles en milieu scolaire « c'est le cas des jeunes enseignants (...). Ces jeunes arrivés fraîchement des écoles de formation ou de l'université ont tendance à draguer les filles » (Rodolphe, proviseur, Kloto). Ainsi, certains enseignants harcèlent les filles au point qu'elles

finissent par accepter leurs propositions et parfois elles tombent enceintes. Dans la plupart des cas, cette domination s'observe à travers les dons : don de biens ou de notes. L'enseignant donne des notes non méritées à la fille dans sa matière ou prend en charge ses besoins et, en contrepartie, attend de cette dernière des relations sexuelles. Rodolphe, proviseur et enseignant de français, poursuit ainsi :

La plupart des enseignants ont pour femmes qui ? Leurs élèves. Ça veut dire que les relations ont peut-être commencé sur les bancs. On est d'accord ? Et moi-même je vois certains cas, j'avais vu des cas. Souvent, c'est le collègue enseignant-là qui prend en charge tous les besoins de son élève. Finalement, la fille-là peut devenir sa femme. (...)
La fille, elle a dix-sept ans et sort peut-être avec un jeune professeur qui a vingt-cinq ans. Or, c'est le jeune-là, le peu que lui aussi il prend [salaire], c'est avec ça qu'il nourrit la fille-là, la fille arrive à subvenir à ses besoins (Rodolphe, 40 ans, enseignant de français, Lavié).

Un autre récit d'une élève, fille-mère revient précisément sur ces violences sexuelles subies en milieu scolaire.

J'ai abandonné les classes suite à plusieurs harcèlements et à ma grossesse, dont l'auteur est un élève

Josiane, 17 ans, fille-mère, Lavié

C'est depuis le cours primaire que les enseignants me dérangent [harcelaient]. En classe de CM2, mon maître, pendant les cours me disait souvent qu'il va m'épouser mais moi je croyais qu'il s'amusait avec moi. Il voulait qu'on lui apporte le bois à la maison, et donc c'était tous les élèves qui devaient accomplir cette tâche. Lorsque je lui ai apporté le bois, je me suis rendu compte que j'étais la dernière à arriver avec le fagot de bois ce jour-là. À peine je posais mon fagot de bois qu'il s'est jeté sur moi et il m'a attrapé de force pour me tirer dans sa chambre. J'ai pris une fourchette et je l'ai blessé puis je me suis enfuie. Suite à cette scène, la classe était devenue pour moi un calvaire, moindre chose il me gronde ; moindre chose il me bastonne. J'ai réussi à avoir mon CEPD, mais au collège, c'était pire, il y avait les enseignants, le surveillant et les élèves (...) J'ai été violée au moins trois fois et cette dernière fois, une grossesse a suivi et j'ai abandonné les classes.

L'analyse des discours révèle par ailleurs que certains élèves garçons, face aux refus catégoriques des filles peuvent faire usage de pratiques mystiques communément appelées « Akougna » dans le Kloto pour avoir des rapports sexuels avec ces filles contre leur gré.

Par le biais de l'envoûtement, un élève de la classe de troisième a violé plusieurs filles à Tové ici. C'est un jeune d'une vingtaine d'années qui a du retard sur le plan scolaire, mais quand vous interrogez ses camarades, ils vous disent que c'est par les gris-gris qu'il arrive à avoir les filles (Propos d'un responsable d'établissement, Tové).
C'est quelque chose qui relève de la spiritualité. Ce qui fait qu'il y a certaines filles qui ne doivent pas encore avoir des relations sexuelles mais comme cela n'est pas de leur propre volonté, elles perdent conscience une fois envoûtée. Je m'étais informé lorsque j'ai été affecté ici. C'est ce qui se passe à l'école de Lavié ici, hummm [soupon]. Nombreuses sont ces élèves filles qui sont tombées enceintes suite à un envoûtement (Propos d'un responsable d'établissement, Tové).

Ces pratiques mystiques dont font usage les garçons évoquent la problématique des rapports sociaux de sexe. Le jeune garçon considère que la jeune fille ne doit pas refuser ses avances ou qu'elle ne pourrait même pas les refuser. Dans le cas où elle s'y opposerait, il fera usage de pouvoirs mystiques pour la conquérir. Cette « domination masculine » contribue ainsi, via la socialisation différenciée des filles et des garçons à la persistance de conditions favorables au phénomène de grossesse précoces en milieu scolaire.

Conclusion

Les logiques socio culturelles qui sous-tendent la socialisation des filles et des garçons ne sont pas sans effets sur leurs rapports en matière de sexualité. L'analyse des données recueillies de cette première étape d'une recherche qui sera à approfondir auprès d'échantillons représentatifs, révèle trois constats clés. En premier lieu, la socialisation des filles et des garçons demeure différenciée dans les familles. Cette socialisation différenciée est associée à la représentation sociale du garçon, « figure de la pérennité de la lignée familiale », « futur chef de famille et pourvoyeur de fonds » et la représentation sociale de la fille, considérée comme un « être de l'ailleurs » du fait qu'elle quittera la maison de son père pour rejoindre celle de son mari, future mère et épouse chargée de tout ce qui relève des travaux domestiques et du *care* familial (Moguerou *et al.*, 2019). Ainsi, des représentations socioculturelles entretiennent un ego du garçon en lui faisant croire qu'il vaut plus que sa sœur (Okri, 2020), même s'il est le benjamin de la famille. Plus encore, par rapport au garçon, la fille est moins encouragée et soutenue dans son cursus scolaire. Cette socialisation différenciée se remarque à travers les pratiques langagières « déscolarisantes » à l'endroit de la fille et/ou l'incitation de celle-ci à se mettre en union le plus tôt possible. Comme le soulignent Adjamagbo *et al.* (2006, p. 7), il s'agit de contextes dans lesquels « le mariage et la maternité sont fortement valorisés et restent deux éléments structurants de l'identité féminine ». En second lieu, l'analyse des données révèle une forte implication des filles par rapport aux garçons en ce qui concerne les travaux domestiques. Cette socialisation genrée se poursuit à l'école à travers les manuels de formation (Brugeilles *et al.*, 2008 ; Durut-Bellat, 2008). Ce qui encourage les garçons dans des schèmes de comportements propres aux chefs de ménages et les filles dans ceux d'une « bonne épouse » ou d'une « bonne mère ». La prégnance de cette mentalité dans la société entraîne une tendance qui rend

« ordinaire les travaux domestiques comme un travail des filles et des femmes. Des études révèlent que des filles fortement impliquées dans les travaux domestiques courent un risque d'échec qui est l'une des causes de la survenue de grossesse précoce et de l'abandon scolaire (Kadio *et al.*, 2022 ; Ouattara *et al.*, 2020 ; Raïma *et al.*, 2020). Par ailleurs, les discours recueillis auprès des enquêtés relèvent des arbitrages familiaux privilégiant le paiement des frais scolaires du garçon par rapport à ceux de la fille. Ce fort intérêt social pour le garçon n'encourage pas les filles et réduit leur combativité face au sort de leurs frères. En effet, le manque de financement reste un obstacle pour la réussite scolaire de l'enfant (Boko, 2009). Cette situation entraînerait un risque de rapport sexuel transactionnel, pouvant provoquer des grossesses précoces.

Parmi des pistes de solution à encourager, la sensibilisation des familles à la prise en compte du genre, l'éducation sexuelle dès le plus jeune âge dans les *curricula* de formation scolaire telle que prévu depuis juillet 2021 et associant autant des femmes et des jeunes filles que des hommes et des jeunes garçons dans la mise en œuvre de ces activités, seront à suivre de près.

Référence bibliographique

- Adjamagbo A., Antoine P., Béguy D., Dial F.-B. (2006). *Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ?*. Paris : DIAL. Document de Travail – DIAL, DT/2006-04.
- Delaunay V., Ravelo A., Boly S., Boly D., Rakotomanana F., Golaz V., Kakuba C. (2021). *Enfants hors l'école en Afrique : quelles données pour quels indicateurs ?*. Paris : INED – DemoStaf. Working Paper – DEMOSTAF ; 10.
- Easterly W. (2009). How the Millennium Development Goals are Unfair to Africa. *World Development*. 37(1), p. 26-35.
- Gastineau B., Gnélé J., Michozounnou S. (2013). *Scolarisation et genre au Bénin : des pratiques de genre dans les écoles primaires à Cotonou*. REMUA : *Remue Ménage et Remue Méninges en Afrique !*, 1.
- Gbikpi-Benissan F. (2007). *Le comportement scolaire des filles et des garçons au Togo de 1955 à 2004*. *Revue du CAMES*, série B, 8(1), Ouagadougou. p. 135-157.
- Kaboré I., Lairez T., Pilon M. (2003). Genre et scolarisation au Burkina Faso : enseignements d'une approche statistique. *Éducation, famille et dynamiques démographiques*, sous la direction de M. Cosio, R. Marcoux, M. Pilon, A. Quesnel. Paris, CICRED. p. 221-246.
- Kadio E.-K., LIMAZIE, S., OUATTARA, M. M. (2022). Approche par compétences, qualité des apprentissages et justice sociale en Afrique occidentale francophone. *Le système éducatif en Afrique francophone : défis et opportunités*, 173.
- Kebede E., Goujon A., Lutz W. (2019). Stalls in Africa's fertility decline partly result from disruptions in female education. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 116(8), 2891-2896.
- Madon A., Barry A.-O., Wade K., Delaunay V., Moguérou L., Goudiaby, J.-A. (2018). *Enfants hors l'école, (an)alphabétisme et fréquentation du supérieur au Sénégal : analyse des métadonnées et mesures*. Paris : INED – DemoStaf. Note Politique – DEMOSTAF.
- Moguérou L., Vampo C., Kpadonou N., Adjamagbo A. (2019). Les hommes au travail... domestique en Afrique de l'Ouest. *Cahiers du Genre*, 67(2), p. 97-119.
- Ministères des Enseignements primaire et secondaire (MEPS). (2019). *Rapport d'État du système éducatif national (RESEN 2019)*. République Togolaise.

Ministère des Enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle. (2014). *Plan sectoriel de l'éducation PSE 2014-2025 : amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation au Togo*. République Togolaise.

Ministère des Enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle. (2018). *Annuaire national des statistiques scolaires 2017-2018*. République Togolaise.

Ministère des Enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle. (2020). *Direction de la planification de l'éducation et de l'évaluation, 2020, Tableau de bord de l'éducation au Togo, les indicateurs de 2019-2020*. République Togolaise.

ONU. (2012). *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2012*. New York, ONU.

Ouattara F., Akakpo-Ahianyo D.-E., Toudeka A.-S., Atavi A.-M., Segniagbeto K.-S., Aguey N.-A. (2020). Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo : rapport de l'étude de base.

Raima A. A. (2020). La déperdition scolaire dans l'enseignement fondamental au mali : cas des filles des écoles du second cycle public du cercle de kangaba, région de koulikoro. *recherches africaines*, (0027), p. 198-212.

Schoumaker B. (2019). Stalls in Fertility Transitions in sub-Saharan Africa: Revisiting the Evidence. *Studies in Family Planning*, 50(3), p. 257-278.

Toudeka A.-S., Gnoumou Thiombiano B., Gbéto glo K.-D., Jean Simon D. (2019). « C'est l'homme qui décide et la femme lui est soumise. » : contribution des écoles de maris pour une implication des hommes dans l'utilisation de la planification familiale (PF) au sein des couples au Togo. in *Revue Togolaise des Sciences* 13(2) – Juillet – Décembre 2019 – ISSN 0531 – 205.

UNICEF. (2019). *Étude complémentaire sur la sous-scolarisation des filles au Togo (SCOFI)*. Togo – UNICEF.

Wanllin P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherches Qualitatives*, Hors-Série, n° 3, p. 243-272.

Annexe 1 : Membres du comité scientifique

- Stephen Baranyi, Professeur agrégé à l'École de développement international et mondialisation (EDIM), Université d'Ottawa, Canada
- Claire Brodin, Cheffe du Pôle Financement du développement, Innovation et Partenariats, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Paris, France
- Sylvie Capitant, Maitresse de conférences en socio-anthropologie du développement, directrice adjointe de l'Institut d'études du développement de la Sorbonne (IEDES), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheure à l'UMR Développement et sociétés (Paris 1 – IRD), Paris, France
- Jacinto Cuvi, Directeur du Centre d'étude de la coopération internationale et du développement (CECID), Enseignant-chercheur en socio-économie et sociologie politique à l'Université libre de Bruxelles (ULB), Bruxelles, Belgique
- Marie-Eve Desrosiers, Professeure agrégée en sciences politiques à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales (ÉSAPI), Université d'Ottawa, Canada
- Raïmi Fassassi, Enseignant-chercheur en économie à l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA), Abidjan, Côte d'Ivoire
- Gaëlle Gillot, Maitresse de conférences en géographie à l'Institut d'études du développement de la Sorbonne (IEDES) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheure à l'UMR Développement et sociétés (Paris 1 – IRD) et chercheure associée au Laboratoire CM2S équipe de recherche GELM de l'Université Hassan II de Casablanca.
- Pierre Janin, Directeur de recherches en géographie politique à l'UMR Développement et sociétés (Paris 1 – IRD), Paris, France
- Moustapha Keïta-Diop, Doyen de la Faculté des Sciences Sociales, Juriste en socio-anthropologie, Université Général Lansana Conté (GLC-SC) de Sonfonia-Conakry, Guinée
- Edinam Kola, Doyen de la Faculté des sciences humaines et sociales (FSHS), Enseignant-chercheur en géographie humaine à l'Université de Lomé, Togo

- Hugues Kouadio, Directeur de l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA), ingénieur statisticien et économiste, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Anne Le Naélou, Titulaire de la Chaire UNESCO, Maitresse de conférences en sociologie à l'Institut d'études du développement de la Sorbonne (IEDES) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheure à l'UMR Développement et sociétés (Paris 1 – IRD), Paris, France
- Karine Marazyan, Professeure d'université en économie à l'Université de Rouen, membre du Laboratoire d'analyse des sociétés, transformations et adaptations (LASTA), chercheure associée de l'Institut Convergences Migrations (ICM, Dynamics), membre de l'Association Française d'Économie du Développement (AFEDEV), France
- Rajaa Nadifi, Directrice du Laboratoire de recherche genre, éducation, littérature et médias (GELM), professeure d'enseignement supérieur à la Faculté des lettres et des sciences humaines Ain Chock de l'Université Hassan II de Casablanca, Maroc
- Paboussoum Pari, Vice-doyen de la Faculté des sciences humaines et sociales (FSHS), enseignant chercheur en psychologie du travail des organisations à l'Université de Lomé, Togo
- Sophie Salomon, Directrice adjointe – Département Diagnostics économiques et politiques publiques de l'Agence française de développement (AFD), Paris, France
- Abdoul Sogodogo, Vice-doyen de la Faculté des sciences administratives et politiques (FSAP), maître de conférences en sciences politiques, à l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako, Mali
- Abdramane Soura, Directeur de l'Institut supérieur des sciences et de la population (ISSP), enseignant-chercheur en démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso
- Saadia Taouki, Professeure chercheure à la Faculté des lettres et des sciences humaines Ain Chock de l'Université Hassan II de Casablanca, Maroc
- Benoit Toulouse, Chercheur associé en géographie au laboratoire Pléiade-EA7338, Université Sorbonne Paris Nord, France
- Madeleine Wayack-Pambè, Maitresse de conférences en démographie à l'Institut supérieur des sciences et de la population (ISSP), Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso

Annexe 2 : Membres de la Chaire

Université Hassan II de Casablanca

Rajaa Nadifi, Directrice du Laboratoire de recherche genre, éducation, littérature et médias (GELM), professeure d'enseignement supérieur à la Faculté des lettres et des sciences humaines Ain Chock de l'Université Hassan II de Casablanca, Maroc

Saadia Taouki, Professeure chercheuse à la Faculté des lettres et des sciences humaines Ain Chock de l'Université Hassan II de Casablanca, Maroc

Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) et Faculté des sciences de l'homme et de la société (FSHS) de l'université de Lomé

Dr. Mawuli Couchoro, Doyen de la FASEG. Enseignant-chercheur en sciences économiques à l'université de Lomé, Togo
Edinam Kola, Doyen de la Faculté des sciences humaines et sociales (FSHS), enseignant-chercheur en géographie humaine à l'université de Lomé, Togo

Paboussoum Pari, Vice-doyen de la Faculté des sciences humaines et sociales (FSHS), enseignant chercheur en psychologie du travail des organisations à l'Université de Lomé, Togo

Pazambadi Kazimna, Psychologue, enseignant-chercheur en psychologie appliquée à l'université de Lomé, Togo

Faculté des sciences administratives et politiques (FSAP) de l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako (USJPB)

Abdoul Sogodogo, Vice-doyen de la Faculté des sciences administratives et politiques (FSAP), maître de conférences en sciences politiques à l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako, Mali

Niandou Toure, Rédacteur en chef de la revue *Migrations Société*, docteur en sociologie de l'Université Sorbonne Paris Cité, enseignant à l'USJPB, Bamako, Mali

Sadio Soukouna, Enseignante-chercheuse en sciences politiques à l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako, Mali

Centre d'études de la coopération internationale et du développement (CECID)

Jacinto Cuvi, Directeur du Centre d'étude de la coopération internationale et du développement (CECID), enseignant-chercheur en socio-économie et sociologie politique à l'Université libre de Bruxelles (ULB), Bruxelles, Belgique
Laurence Roudart, Professeure en économie du développement et du développement agricole à l'Université libre de Bruxelles (ULB), Bruxelles, Belgique

Université Général Lansana Conté (GLC-SC) de Sonfonia – Guinée-Conakry

Moustapha Keita-Diop, Doyen de la Faculté des Sciences Sociales, Juriste en socio-anthropologie, Université Général Lansana Conté (GLC-SC) de Sonfonia-Conakry, Guinée

Mohamed Traore, Responsable administratif et financier du MASDEL, Université Général Lansana Conté (GLC-SC) de Sonfonia-Conakry, Guinée

Institut supérieur des sciences de la population (ISSP)

Abdrmane Soura, Directeur de l'Institut supérieur des sciences et de la population (ISSP), enseignant-chercheur en démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso

Madeleine Wayack-Pambè, Maitresse de conférences en démographie à l'Institut supérieur des sciences et de la population (ISSP), Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso

École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA)

Hugues Kouadio, Directeur de l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA), ingénieur statisticien et économiste, Abidjan, Côte d'Ivoire

Raïmi Fassassi, Enseignant-chercheur en économie à l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA), Abidjan, Côte d'Ivoire

École de développement international et mondialisation (EDIM) et École supérieure d'affaires publiques et internationales (ESAPI)

Stephen Baranyi, Professeur agrégé à l'École de développement international et mondialisation (EDIM), Université d'Ottawa, Canada

Marie-Eve Desrosiers, Professeure agrégée en sciences politiques à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales (ESAPI), Université d'Ottawa, Canada

Institut d'études du développement de la Sorbonne (IEDES)

Anne Le Naélou, Titulaire de la Chaire UNESCO, Maitresse de conférences en sociologie à l'Institut d'études du développement de la Sorbonne (IEDES) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheure à l'UMR Développement et sociétés (Paris 1 – IRD), Paris, France

Sylvie Capitant, Maitresse de conférences en socio-anthropologie du développement, directrice adjointe de l'Institut d'études du développement de la Sorbonne (IEDES), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheure à l'UMR Développement et sociétés (Paris 1 – IRD), Paris, France

Gaëlle Gillot, Maitresse de conférences en géographie à l'Institut d'études du développement de la Sorbonne (IEDES) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheure à l'UMR Développement et sociétés (Paris 1 – IRD) et chercheure associée au Laboratoire CM2S équipe de recherche GELM de l'université Hassan II de Casablanca.

Marie Bardin, Comité de coordination opérationnelle, Responsable Vie Institutionnelle – relations extérieures l'Institut d'études du développement de la Sorbonne (IEDES) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, France

Emily Diomat, Assistante de la Chaire UNESCO, Paris, France

Soraya Lessieux-Evrard, Assistante de la Chaire UNESCO, Paris, France

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS



MEMBRES DE LA CHAIRE UNESCO DÉFIS PARTAGÉS DU DÉVELOPPEMENT : SAVOIR. COMPRENDRE. AGIR

